



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF A L'EXERCICE 2025

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 13/08/2026 sous la référence EN/EM/024/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- Du présent document de référence ;
- De la note relative au programme de certificats de dépôts enregistrée par l'AMMC en date du en date du 23 septembre 2025, sous la référence EN/EM/019/2025.

<https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2025/09/Note-relative-aux-caracteristiques-du-programme-CD-BMCI-vf.pdf>

Avertissement

Enregistrement du document de référence

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Abréviations

AABM :	ABN Amro Bank Maroc
AGO :	Assemblée Générale Ordinaire
ALCO :	Asset Liability Committee
ALM :	Asset Liability Management
AMMC :	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANAPEC :	Agence Nationale pour la Promotion de l'emploi des Cadres
AWB :	Attijari Wafa Bank
BAM :	Bank Al Maghrib
BCP :	Banque Centrale Populaire
BDSI	Banque des Systèmes d'Information
BDDI	Banque de Détail à l'International
BERD :	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BMCI :	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNP :	Banque Nationale de Paris
BNCIA :	Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie Afrique
BNPI :	Banque Nationale de Paris Intercontinentale
BNPP IRB :	BNP Paribas International Retail Banking
CA :	Chiffre d'affaires
CAM :	Crédit Agricole du Maroc
CDG :	Caisse de dépôt et de Gestion
CD :	Certificats de Dépôts
CDM :	Crédit du Maroc
CIH :	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNRGE :	Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise
COO :	Chief Operating Officer
DAT :	Dépôts à terme
EC :	Etablissements de crédit

EPS :	Evaluation Prudente des Sûretés
GAB :	Guichet Automatique Bancaire
GPBM :	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IR :	Impôt sur les Revenus
IS :	Impôts sur les Sociétés
ISO :	Organisation Internationale de Normalisation
IVT :	Intervenant en Valeurs de Trésor
KMAD :	Milliers de Dirhams
MAD :	Dirhams
MASEN :	Agence Marocaine de l'Energie Solaire
MMAD :	Millions de Dirhams
MD MAD :	Milliards de Dirhams
NDOD :	New Definition of Default
OPCI :	Organisme de Placement Collectif Immobilier
OPCVM :	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
NPS :	Net Promoter Score
PAM :	Partie Authenticité et Modernité
PWM :	Private Wealth Management
PNB :	Produit Net Bancaire
ROA :	Return On Assets
ROE :	Return On Equity
SICAV :	Société d'Investissement à Capital Variable
SLA :	Service Level Agreement
TPME :	Très Petite et Moyenne Entreprise
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UFAC :	Union Africaine de Crédit
UMT :	Union Marocaine du Travail
USD :	Dollar américain
WL :	Watch List

Définitions

Certificat de Dépôt Standards :	Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée. Les intérêts sont perçus à l'échéance.
Certificat de Dépôt Structurés :	Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération dépendent d'un taux défini à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée en plus de la performance d'un sous-jacent.
Emetteur / Société :	Fait référence à la BMCI

Sommaire

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	3
DEFINITIONS	5
SOMMAIRE.....	6
I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
1. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE	8
2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
3. LE CONSEILLER FINANCIER	10
4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
5. L'AGENCE DE NOTATION	11
II. INFORMATIONS RELATIVES A LA BMCI	12
1. PRESENTATION GENERALE DE LA BMCI.....	13
2. GOUVERNANCE DE BMCI.....	26
3. ACTIVITE DU GROUPE BMCI.....	46
4. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	130
5. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES.....	145
6. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE BMCI.....	155
7. PERSPECTIVES DU GROUPE BMCI	214
8. FAITS EXCEPTIONNELS :.....	216
9. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	219
10. FACTEURS DE RISQUE	220
III. ANNEXES.....	229
1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE	230
2. STATUTS.....	232
3. RAPPORT FINANCIER ANNUEL :.....	232
4. COMMUNIQUE DE PRESSE.....	232
5. RAPPORT DE NOTATION	232

I. Attestations et coordonnées

1. Le Président du Directoire

1.1 Identité

Dénomination ou raison sociale	BMCI
Représentant légal	M. Hicham SEFFA
Fonction	Président du Directoire
Adresse	26, Place des Nations Unies. Casablanca
Adresse électronique	Hicham.seffa@bnpparibas.com
Numéro de téléphone	05.22.46.11.59
Numéro de fax	05.22.22.46.04

1.2 Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BMCI. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Hicham SEFFA
Président du Directoire
BMCI

2. Les Commissaires aux Comptes

2.1 Identité des Commissaires aux Comptes de la BMCI

Dénomination ou raison sociale	BDO S.A*	Fidaroc Grant Thornton
Représentant	M. Abderrahim Grine	M. Faïçal Mekouar
Fonction	Associé	Associé
Adresse	AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15, Hay Ryad Rabat 10100	7, Boulevard Driss Slaoui 20160 – Casablanca
Numéro de téléphone	05.37.63.37.02/06	05.22.54.48.00
Numéro de fax	05.37.63.37.11	05.22.29.66.70
Adresse électronique	agrine@bdo.ma	faical.mekouar@ma.gt.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2023	2023
Date de renouvellement du mandat	2026	2026
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2028	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2028

(*) L'AG de la société BDO Audit Tax & Advisory S.A. réunie en date du 17 octobre 2025 a décidé de modifier sa dénomination sociale qui, à compter de ce jour, devient BDO S.A.

2.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025.

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos le 31 décembre 2023, le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025
- Les états financiers annuels consolidés en norme IAS/IFRS tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos le 31 décembre 2023, 2024 et 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A
M. Abderrahim Grine
Associé

Fidaroc Grant Thornton
M. Faïçal Mekouar
Associé

3. Le Conseiller Financier

3.1 L'identité

Dénomination ou raison sociale	Red Med Corporate Finance
Représentant légal	M. Abdeslam ABABOU
Fonction	Directeur Général
Adresse	Bureau 217, Centre d'affaires le Momentum Spaces, Avenue Main Street, Immeuble le Métropolitain, Casablanca Finance City
Adresse électronique	r.oumzil@redmedcapital.com (Secrétariat général de la Direction)
Numéro de téléphone	05.37.63.20.46/44
Numéro de fax	05.37.63.98.15

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de la BMCI.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes:

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de la BMCI et recueillis par nos soins lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci ;
- Les statistiques du GPBM au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports de gestion de la BMCI relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les liasses fiscales de la BMCI pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les indicateurs financiers du premier trimestre 2026 ;
- Les comptes sociaux et consolidés IFRS de la BMCI pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les comptes annuels sociaux des filiales de la BMCI relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de la BMCI pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de la BMCI pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BMCI relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance, des AGO et des AGE tenues durant les exercices 2023, 2024 et 2025 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BMCI. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Red Med Corporate Finance et la BMCI hormis le mandat de conseil qui les lie.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Abdeslam ABABOU
Président Directeur Général
Red Med Corporate Finance

4. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Mme. Sophia LAHLOU
Fonction	Directeur de Communication et d'engagement (par intérim)
Adresse	26, Place des Nations Unies. Casablanca
Adresse électronique	Sophia.lahlou@bnpparibas.com
Numéro de téléphone	05.22.46.12.72
Numéro de fax	05.22.29.94.06

5. L'Agence de notation

Agence	Fitch Ratings
Adresse	Fitch Ratings, 30 North Colonnade, London E14 5GN
Adresse électronique	jamal.elmellali@fitchratings.com
Numéro de téléphone	+44 (0)79 83 55 31 57

II. Informations relatives à la BMCI

1. Présentation générale de la BMCI

1.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Banque Marocaine pour le Commerce & l'Industrie, par abréviation « BMCI »
Siège social	26, place des Nations Unies- Casablanca- Maroc
Téléphone	(212) 5 22 46 10 00
Télécopie	(212) 5 22 29 94 06
Site Internet	www.bmci.ma
Forme juridique	SA à Directoire et à Conseil de Surveillance
Date de constitution	1940
Durée de vie	99 ans
Registre de Commerce	RC N° 4091 – Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social (extrait article 3 des statuts)	En Référence aux dispositions de l'Article 3 des Statuts, la Banque a pour objet : ▪ de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc et à l'étranger, toutes les opérations de Banque, d'escompte, d'avance, de crédit ou de commission, toutes souscriptions et émissions et, généralement, toutes les opérations, sans exception, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qui pourront en être la conséquence ; ▪ de proposer au public et sous réserve de l'agrément de Bank Al Maghrib, à travers une fenêtre cantonnée et autonome, les activités et produits prévus par le titre III de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ainsi que les opérations commerciales, financières et d'investissements jugées conformes au conseil supérieur des Oulémas (CSO) ; ▪ et de faire également pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc ou à l'étranger, notamment sous forme de fondation de Sociétés, toutes opérations et entreprises pouvant concerner l'industrie, le commerce ou la banque ou s'y rattachant directement ou indirectement.
Capital social au 30 juin 2026	1 327 928 600 MAD, composé de 13 279 286 actions de 100 MAD de valeur nominale chacune.
Documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de la société. Textes régissant la forme juridique de la BMCI : ▪ La loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Textes régissant l'activité de la BMCI : ▪ La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire). Textes régissant le recours de la BMCI à l'appel public à l'épargne et la cotation de ses actions : ▪ Le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ;
Textes législatifs et réglementaires applicables	

Régime Fiscal

Tribunal compétent en cas de litige

- La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
- La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ;
- La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;
- La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- La loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne. Textes régissant le recours de la BMCI à l'émission de certificats de dépôt :
- La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables, tel que modifié et complété et l'arrêté du ministère des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables tel que modifié et complété, et la circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt et son modificatif.
- Les circulaires et directives de Bank Al-Maghrib.

En tant qu'établissement de crédit, la BMCI est soumise à la TVA au taux de 10 % et à l'impôt sur les sociétés dont le taux augmentera progressivement pour atteindre 40 % en 2026.

En 2023, le taux de l'impôt en vigueur est de 37,75%.

En 2024, le taux de l'impôt en vigueur est de 38,5%.

En 2025, le taux de l'impôt en vigueur est de 39,25%

La banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun.

Tribunal du Commerce de Casablanca.

1.2 Renseignements sur le capital de l'émetteur

1.2.1 Composition du capital social

Le capital social de la BMCI à fin 2025 s'établit à 1 327 928 600 MAD. Il est intégralement libéré et se compose de 13 279 286 actions d'un nominal de 100 MAD, toutes de même catégorie.

1.2.2 Historique du capital social de la BMCI

Depuis 2004, le capital social de la BMCI a évolué comme suit :

Année	Nature de l'opération	Capital social (avant opération) KMAD	Nombre d'actions émises	Valeur nominale en MAD	Montant nominal de l'opération en KMAD	Prix d'émission en MAD	Capital après opération en KMAD
2004	Conversion d'obligations en actions	775 173	534 259	100	53 426	100	828 599
2005	Conversion d'obligations en actions	828 599	1 596	100	159,6	100	828 759
2006	Conversion d'obligations en actions	828 759	390	100	39	100	828 798
2006	Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions	828 798	1 657 595	100	165 760	100	994 557
2006	Conversion d'obligations en actions	994 557	57 145	100	5 715	438	1 000 272
2007	Conversion d'obligations en actions	1 000 272	32	100	3	438	1 000 275
2007	Conversion des dividendes	1 000 275	346 451	100	34 645	1000	1 034 920
2008	Conversion d'obligations en actions	1 034 920	202 149	100	20 215	420	1 055 135
2008	Conversion des dividendes	1 055 135	145 248	100	14 525	1000	1 069 660
2008	Souscription en numéraire avec droit préférentiel	1 069 660	2 139 319	100	213 932	701,15	1 283 592
2009	Conversion des dividendes	1 283 592	442 925	100	44 293	720	1 327 884
2014	Apport en nature	1 327 884	443	100	44	784	1 327 929

Source : Groupe BMCI

Depuis sa création, la BMCI a procédé à de nombreuses augmentations de capital par souscription en numéraire, par incorporation de réserves, par règlement optionnel de dividendes en actions, par conversion d'obligations en actions et à l'occasion d'un apport-fusion.

Depuis 2004, le capital social de la BMCI a évolué comme suit :

- L'AGE, tenue le 30 juillet 1999, a décidé la réalisation d'une émission d'obligations convertibles en actions BMCI d'un montant maximum de 400 millions de MAD en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 3 ans. Le Directoire dans sa réunion du 23 décembre 2004 a constaté la première période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 775 173 KMAD à 828 599 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 14 décembre 2005 a constaté la 2ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 828 599 KMAD à 828 759 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 13 avril 2006 a constaté la 3ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 828 759 KMAD à 828 798 KMAD ;
- L'AGE dans sa réunion du 26 mai 2006 a décidé de l'augmentation du capital de la BMCI par incorporation de réserves et par attribution gratuite d'actions nouvelles portant le capital de 828 798 KMAD à 994 557 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 13 Septembre 2006 a constaté la 4ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital social de la BMCI à 1 000 272 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 11 avril 2007 a constaté l'augmentation de capital par la conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 1 000 272 KMAD à 1 000 275 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 26 juin 2007 a constaté l'augmentation de capital social par règlement optionnel du dividende de l'exercice 2006 en actions BMCI portant le capital de 1 000 275 KMAD à 1 034 920 KMAD ;

- Le Directoire dans sa réunion du 12 décembre 2007 a constaté l'augmentation de capital par la conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 1 034 920 KMAD à 1 055 135 KMAD ;
- Dans sa réunion du 28 mai 2008, l'AGE a :
 - Confirmé la décision d'augmentation du capital social par le règlement optionnel du dividende de l'exercice 2007 portant ainsi le capital de 1 055 135 KMAD à 1 069 660 KMAD ;
 - Autorisé une nouvelle augmentation par la souscription en numéraire d'un montant maximum de 1 500 000 KMAD prime d'émission comprise à réaliser en une seule fois. Le Directoire, tenu le 31 décembre 2008, a constaté l'augmentation de capital de 213 932 KMAD portant ainsi le capital social à 1 283 592 KMAD.
- L'AGE, tenue le 26 mai 2009, a autorisé l'augmentation de capital social par le règlement optionnel du dividende de l'exercice 2008 portant ainsi le capital de 1 283 592 MMAD à 1 327 884 KMAD ;
- L'AGE, tenue le 30 juin 2014, a décidé de la fusion par voie d'absorption de la société BMCI Crédit Conso (BCC). Par conséquent, le capital de la BMCI a été augmenté de 44 KMAD le portant de 1 327 884 KMAD à 1 327 929 KMAD, par la création de 443 actions de 100 MAD chacune de valeur nominale, entièrement libérées à attribuer aux actionnaires de BCC autres que BMCI, en rémunération des apports effectués par BCC.

1.2.8 Actionnariat de la BMCI

Actionnariat au 30 juin 2026

Le capital social de la BMCI est entièrement libéré. La répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du Capital	% des Droits de Vote
BNP Paribas IRB Participations	8 862 017	66,74%	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 697	8,90%	8,90%
Atlantasanad Assurance	1 120 351	8,44%	8,44%
Divers actionnaires *	2 115 221	15,93%	15,93%
TOTAL	13 279 286	100%	100%

* La rubrique « Divers actionnaires » comprend les actionnaires détenant moins de 3%, cf. la circulaire de l'AMMC n° 03-19.

Source : Groupe BMCI

Chaque action détenue confère un droit de vote simple à son propriétaire (une action est égale à une voix).

Evolution de l'actionnariat de la BMCI

L'évolution de l'actionnariat de la BMCI au cours des cinq dernières années se présente comme suit :

A fin 2025 :

Actionnaires	Déc-2025	
	Actions	En %
BNP Paribas IRB Participations	8 862 017	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 697	8,90%
Atlantasanad Assurance	1 120 351	8,44%
Divers actionnaires	2 115 221	15,93%
TOTAL	13 279 286	100%

Source : Groupe BMCI

(*) % de capital et de droit de vote

A fin 2024 :

Actionnaires	Déc-2024	
	Actions	En %*
BNP Paribas IRB Participations	8 862 017	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 697	8,90%
Atlantasanad Assurance	1 120 351	8,44%
Divers actionnaires	2 115 221	15,93%
TOTAL	13 279 286	100%

Source : Groupe BMCI

(*) % de capital et de droit de vote

Entre 2020 et 2023 :

Actionnaires	Déc-2020		Déc-2021		Déc-2022		Déc-2023	
	Actions	En %*	Actions	En %*	Actions	En %*	Actions	En %*
BNP Paribas IRB Part.	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%
Atlantasanad assurance	1 034 867	7,79%	1 035 367	7,80%	1 035 367	7,80%	1 035 367	8,44%
Divers actionnaires	2 200 786	16,57%	2 200 286	16,57%	2 200 286	16,57%	2 200 286	15,93%
TOTAL	13 279 286	100%	13 279 286	100%	13 279 286	100%	13 279 286	100%

Source : Groupe BMCI

(*) % de capital et de droit de vote

Franchissement de seuil

En 2019 aucun franchissement de seuil n'a été enregistré sur l'action BMCI.

En 2020, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de Sanad par Atlanta, la société Atlantasanad Assurance (absorbante) a reçu un transfert de 451 542 actions BMCI de la part de la société Sanad (absorbée), et a de ce fait franchi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la BMCI. Suite à ce transfert, Atlantasanad Assurance détenait 1 035 367 actions BMCI, soit 7,8% du capital de la banque.

Pendant toutes les années 2022, 2023, 2024 et 2025, aucun franchissement de seuil de participation n'a été enregistré sur l'action BMCI.

2.2.8 Renseignements relatifs aux principaux actionnaires (sur base individuelle) :

■ BNP Paribas IRB Participations

Activité	Société de Prise de Participation
Adresse	1, Bd Haussmann 75009 – Paris
Capital social au 31/12/2025	46 MEUR
Produit Net Bancaire au 31/12/2025	33 MEUR
Résultat net au 31/12/2025	18,8 MEUR
Fonds propres au 31/12/2025	123 MEUR
Actionnariat au 31/12/2025	100% BNP Paribas

Source : Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2025 - BNP Paribas

■ AXA Assurances Maroc

Activité	Assurances et Réassurances
Adresse	120 - 122, Avenue Hassan II - Casablanca

Chiffre d'affaires global en 2025	7 210 MMAD
Résultat net 2025	742 MMAD
Fonds propres au 31/12/2025	4 743 MMAD
Actionnariat au 31/12/2025	AXA Holding Maroc : 100%

Source : Axa Assurances Maroc

■ Atlantasanad Assurance

Activité	Assurances et Réassurances
Adresse	181- Boulevard d'Anfa - Casablanca
Chiffre d'affaires global en au 31/12/2025	6 050 MMAD
Résultat net consolidé 31/12/2025	468 MMAD
Fonds propres de l'ensemble consolidé au 31/12/2025	2 482 MMAD
Actionnariat au 31/12/2025	Holmarcom Insurance Activities (55,92%), Holmarcom (5,21%), CIH (10%), CDG (9,6%), divers actionnaires (18,59%), Famille Bensalah (0,68%)

Source : Atlantasanad Assurance

1.2.5 Pactes d'actionnaires

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de la BMCI.

1.2.6 Capital potentiel de la BMCI

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération potentielle ou en cours pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

1.2.7 Négociabilité des titres

Les actions BMCI sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BMCI.

La valeur BMCI est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 10 811.

A fin juin 2026, le flottant du titre BMCI est de 15.93% du capital, soit 2115 390 actions.

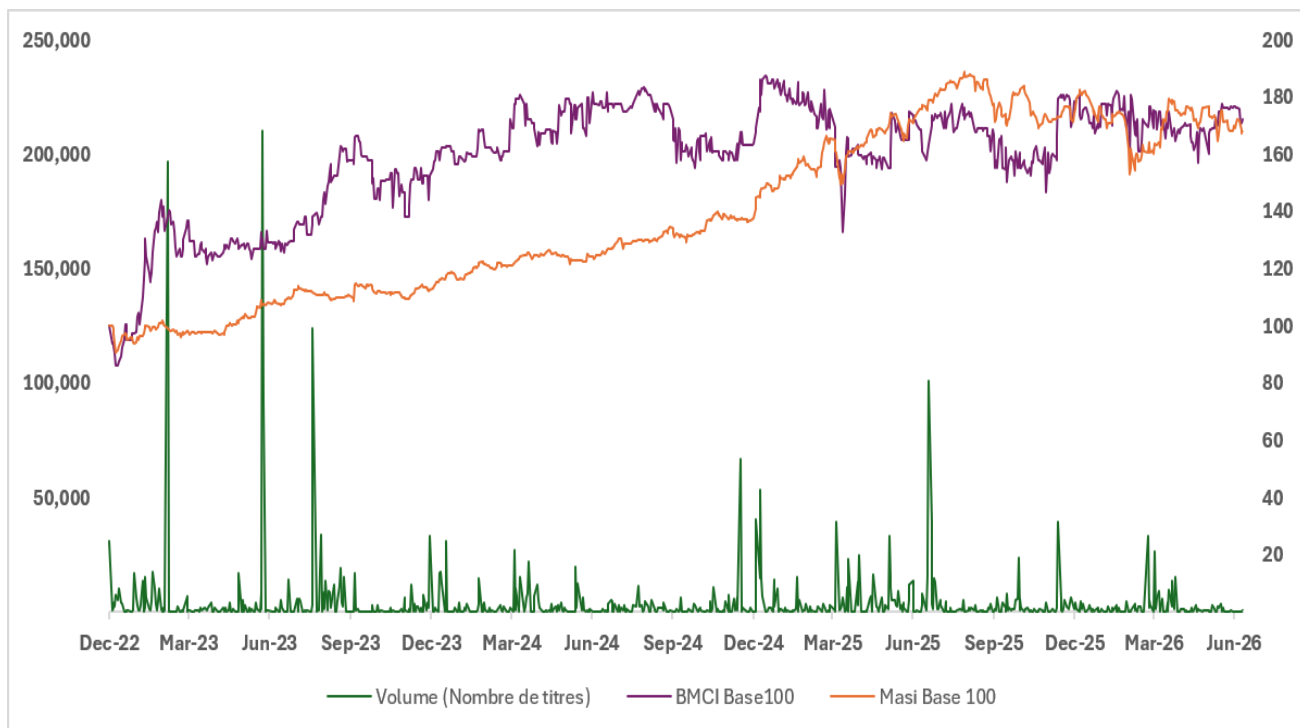
La performance boursière périodique réalisée par l'action BMCI depuis le 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 ressort à +5.88%.

Caractéristiques des actions BMCI

Date de Cotation des actions	28 février 1972
Libellé	BMCI
Ticker	BCI
Code ISIN	MA0000010811
Compartiment	Principal A
Secteur	Banques

Source : Groupe BMCI

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'action BMCI du 31 décembre 2022 au 30 juin 2026, en comparaison avec l'indice MASI (Moroccan All Shares Index) :



Source : Bourse de Casablanca

Critère	Période	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des transactions	Volume quotidien moyen
Sur les quatre années	2022	668	354	944 326 772	3 717 822
	2023	590	305	583 916 937	2 345 048
	2024	650	548.8	334 135 836	1 645 989
	2025	665	470	586 003 136	2 372 482
Par trimestre	T1 2024	610	549	85 602 369	1 358 768
	T2 2024	640	577	113 912 662	1 930 723
	T3 2024	650	610	50 680 428	844 673.81
	T4 2024	600	550	83 940 376	1332387
	T1 2025	665	595	150 695 117	2 470 411
	T2 2025	620	470	178 233 591	2 921 862
	T3 2025	630	560	155 781 643	2 553 797
	T4 2025	641	520	101 292 783	1 582 699
	T1 2026	645	566	59 441 629	990 694
	T2 2026	639	549	83 033 965	1 317 999
Par mois sur les 12 derniers mois de l'année 2025	Janv-25	665	595	118 908 392	5 662 304
	Févr-25	657.9	627.1	21 090 623	1 054 531
	Mars-25	646.9	597	10 696 100	534 805
	Avr-25	600.2	470	75 320 474	3 586 689
	Mai-25	569	548	29 283 151	1 394 435
	Juin-25	620	549.2	73 629 965	3 875 261
	Juil-25	616.2	560	133 692 777	6 076 944
	Août-25	630	594	11 485 899	638 105

	Sep-25	619.8	570	10 602 966	504 903
	Oct-25	590	533	40 165 570	1 746 329
	Nov-25	576.7	520	7 254 614	403 034
	Dec-25	641	544	53 872 598	2 342 286
Par mois sur les 6 derniers mois de l'année 2026	Jan-26	640	591	14 283 083	714 154
	Fev-26	645	596.8	10 505 751	525 288
	Mar-26	640	566	34 652 795	1 732 640
	Avr-26	630	581	64 932 832	2 951 492
	Mai-26	605	549	8 105 506	405 275
	Juin-26	639	567	9 995 628	475 982

Source : Bourse de Casablanca

Évolution du titre BMCI sur la période 2023-2025

Au cours des trois dernières années, le cours de la BMCI a évolué entre un maximum de MAD 665 en janvier 2025 et un minimum de MAD 305 en janvier 2023.

Durant ces trois dernières années le titre a enregistré des performances positives cumulés de +77.77%, dans un contexte haussier du marché boursier marocain, porté par l'amélioration du climat d'investissement avec une orientation favorable de la politique monétaire du à la baisse des taux d'intérêts.

En 2025, le titre de la BMCI a clôturé l'année avec une performance annuelle positive de +5.88% à 630 MAD, mettant en évidence le succès du plan stratégique structurel de la banque.

Cette performance s'inscrit dans une dynamique globale favorable du marché, l'indice MASI ayant enregistré une progression annuelle de 27.6%.

Le volume global des transactions sur le titre BMCI de janvier 2025 à fin décembre 2025 s'est élevé à 586 MMAD sur le marché central.

La valeur BMCI n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les trois dernières années.

Au titre des quatre trimestres 2025, le cours de la BMCI a évolué entre un maximum de MAD 665 atteint en janvier 2025 et un minimum de 470 MAD atteint en avril 2025.

Évolution du titre au premier semestre 2026

Au cours du premier semestre 2026, le titre BMCI a évolué entre un maximum de MAD 645 en février 2026 et un minimum de MAD 549 en mai 2026.

À fin juin 2026, le titre a clôturé à MAD 626 contre MAD 635 au 02 janvier 2026, traduisant une baisse de -1,42% depuis le début de l'année. Par ailleurs l'indice MASI a enregistré une dégradation semestrielle de -5.16%.

Le volume global des transactions sur le titre BMCI entre janvier et juin 2026 s'est élevé à 142.4 MMAD sur le marché central.

La valeur BMCI n'a fait l'objet d'aucune suspension de cotation au cours du premier semestre.

1.2.8 Politique de distribution des dividendes

A la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts de la Banque, les produits de l'exercice, déduction faite des charges de la période de tous amortissements et de toutes provisions généralement quelconques constituent le résultat net de l'exercice.

En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la formation d'un fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve excède le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation de la réserve légale et de toute autre réserve rendue obligatoire par la loi et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge opportun d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau. Le reliquat est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Conformément à l'article 30, relatif au paiement des dividendes, les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale ordinaire sont fixées par elle-même ou à défaut, par le Directoire.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, à la demande du Directoire.

Lorsque la société détient ses propres actions, leur droit au dividende est supprimé.

Les dividendes non encaissés sont prescrits au profit de la société au bout de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants-droits ne portant pas intérêt à l'encontre de la société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêts à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; Toutefois, le produit de la distribution de réserve, hors le report à nouveau, est attribué au propriétaire.

Le taux de distribution des dividendes de la BMCI entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

Eléments (En KMAD)	2023	2024	2025
Dividendes distribués au titre de l'exercice	239 027	239 027	185 910
Résultat net social	193 922	291 892	550 077
Dividende par action	18	18	14
Bénéfice par action	14,6	22,0	41,4
Taux de distribution	123,3%	81,9%	33,8%

Source : Groupe BMCI

Au titre de l'année 2025, BMCI enregistre un résultat net social de 550 MMAD contre 292 MMAD en 2024 et 194 MMAD en 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 juin 2026 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 mai 2025 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2024 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale mixte tenue le 26 juin 2023 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2022.

Le Comité Capital, dans le cadre de ses prérogatives, suit l'évolution des ratios de solvabilité et anticipe les besoins en capital de la Banque. A cet effet, il émet des recommandations sur la politique de distribution des dividendes de la Banque afin de respecter les ratios prudentiels et de faire face au développement de l'activité.

1.3 Endettement

1.3.1 Dette privée

1.3.1.1 Certificats de Dépôt

Depuis 1999, la BMCI émet régulièrement des Certificats de Dépôt sur le marché de la dette privée.

A fin juin 2026, l'encours des émissions de Certificats de Dépôt de la BMCI s'élève à 5 200 000 KMAD.

Caractéristiques du programme	
Nature du programme	Certificats de Dépôts
Plafonds	12 000 000 KMAD
Encours du programme au 31/12/2025	5 200 000 KMAD
Valeur Nominale des Titres	100 KMAD
Nombre de Titre	52 000

Source : Groupe BMCI

Le Conseil de Surveillance de la BMCI a autorisé, en date du 19 mars 2025 l'extension de l'enveloppe du programme d'émission de certificats de dépôts à 14 milliards de dirhams, incluant une augmentation d'un milliard de dirhams sur le programme de CD structurés et d'un milliard de dirhams sur le programme de CD classiques.

Caractéristiques des émissions de CD standards (à taux fixe) en cours à fin juin 2026

A fin juin 2026, l'encours des Certificats de Dépôts Standards de la BMCI hors intérêts courus non échus s'élève à 5 121,2 MMAD.

Code ISIN	Maturité	Date d'émission	Échéance	Valeur nominal en KMAD	Nombre de titres	Montant en KMAD	Taux	Nature du taux
MA0001530437	4 ans	16/12/2024	16/12/2028	100	3 000	300 000	3,36	fixe
MA0001531435	12 mois	29/12/2025	29/12/2026	100	789	78 900	2,40	fixe
MA0001531336	12 mois	27/11/2025	27/11/2026	100	1 171	117 100	2,35	fixe
MA0001530957	12 mois	21/07/2025	22/07/2026	100	910	91 000	2,35	fixe
MA0001531153	12 mois	30/09/2025	30/09/2026	100	938	93 800	2,60	fixe
MA0001531443	12 mois	31/12/2025	31/12/2026	100	680	68 000	2,65	fixe
MA0001531351	12 mois	28/11/2025	01/12/2026	100	418	41 800	2,60	fixe
MA0001531260	12 mois	28/10/2025	29/10/2026	100	1 175	117 500	2,35	fixe
MA0001531278	12 mois	30/10/2025	30/10/2026	100	1 316	131 600	2,60	fixe
MA0001531146	12 mois	24/09/2025	25/09/2026	100	1 039	103 900	2,35	fixe
MA0001531161	12 mois	07/10/2025	07/10/2026	100	471	47 100	3,50	fixe
MA0001531062	12 mois	29/08/2025	01/09/2026	100	840	84 000	2,60	fixe
MA0001530965	12 mois	29/07/2025	29/07/2026	100	596	59 600	2,60	fixe
MA0001531054	12 mois	28/08/2025	28/08/2026	100	833	83 300	2,35	fixe
MA0001531120	12 mois	23/09/2025	23/09/2026	100	1 155	115 500	2,50	fixe
MA0001531104	12 mois	18/09/2025	03/09/2026	100	9 500	950 000	2,48	fixe
MA0001532011	12 mois	30/06/2026	30/06/2027	100	205	20 500	2,60	fixe
MA0001532003	12 mois	29/06/2026	29/06/2027	100	430	43 000	2,35	fixe
MA0001531989	12 mois	25/06/2026	25/06/2027	100	450	45 000	3,00	fixe
MA0001531955	12 mois	17/06/2026	17/06/2027	100	1 054	105 400	2,60	fixe
MA0001531922	12 mois	04/06/2026	04/06/2027	100	610	61 000	2,80	fixe
MA0001531914	12 mois	03/06/2026	03/06/2027	100	211	21 100	3,00	fixe
MA0001531849	12 mois	26/05/2026	26/05/2027	100	793	79 300	2,35	fixe
MA0001531906	12 mois	02/06/2026	02/06/2027	100	714	71 400	2,60	fixe
MA0001531674	12 mois	21/04/2026	21/04/2027	100	50	5 000	3,50	fixe
MA0001531690	12 mois	23/04/2026	23/04/2027	100	2 993	299 300	3,50	fixe
MA0001531732	12 mois	30/04/2026	30/04/2027	100	499	49 900	2,60	fixe
MA0001531724	12 mois	28/04/2026	28/04/2027	100	581	58 100	2,35	fixe
MA0001531682	6 mois	23/04/2026	22/10/2026	100	12 000	1 200 000	2,55	fixe
MA0001531666	12 mois	16/04/2026	16/04/2027	100	1 360	136 000	3,00	fixe
MA0001531575	12 mois	27/02/2026	02/03/2027	100	1 038	103 800	2,60	fixe
MA0001531567	12 mois	26/02/2026	26/02/2027	100	115	11 500	2,35	fixe
MA0001531534	12 mois	09/02/2026	09/03/2027	100	650	65 000	2,90	fixe
MA0001531526	12 mois	03/02/2026	03/02/2027	100	862	86 200	2,65	fixe
MA0001531500	12 mois	02/02/2026	02/02/2027	100	387	38 700	2,60	fixe
MA0001531492	12 mois	29/01/2026	29/01/2027	100	526	52 600	2,35	fixe
MA0001531476	12 mois	08/01/2026	08/01/2027	100	853	85 300	3,50	fixe

Source : Groupe BMCI

La BMCI procède au rachat à la demande de ses certificats de dépôts. Le montant des certificats de dépôts rachetés par la BMCI s'élève à 375,5 MMAD à fin juin 2026.

Caractéristiques des émissions de CD structurés à fin juin 2026

À fin décembre 2025, l'encours de certificats de dépôts structurés hors intérêts courus non échus s'élève à 78,8 MMAD.

Code ISIN	Maturité	Date d'émission	Échéance	Valeur nominal en KMAD	Nombre de titres	Montant en KMAD	Taux	Nature du taux
MA0001530338	2 ans	05/11/2024	05/11/2026	100	367	36 700	0,10%	variable
MA0001530908	2 ans	17/06/2025	17/06/2027	100	116	11 600	0,10%	variable
MA0001530346	2 ans	05/11/2024	05/11/2026	100	192	19 200	0,10%	variable
MA0001531807	2 ans	11/05/2026	11/05/2028	100	113	11 300	0,05%	variable

1.3.1.2 Emprunts Obligataires Subordonnés

En septembre 2018, la BMCI a procédé à un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1 000 MMAD. Cet emprunt obligataire a été proposé en deux tranches (fixe et variable) dont seule la tranche variable a été souscrite. L'objectif de cet emprunt est de renforcer les fonds propres de la Banque pour améliorer son ratio de solvabilité et financer son développement. En novembre 2019, la BMCI a réalisé une autre émission obligataire subordonnée d'un montant global de 500 MMAD et d'une maturité de 10 ans. Les deux tranches proposées (fixe et variable) ont été souscrites. Cet emprunt obligataire avait pour principaux objectifs l'optimisation des fonds propres de la BMCI en vue d'améliorer son ratio de solvabilité et le financement de la croissance de son activité.

En février 2023, la BMCI a réalisé une émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 750 MMAD. Cet emprunt avait pour objectif de renforcer les fonds propres réglementaires de la banque, notamment le Ratio Tier One et consolider le développement de son activité.

En septembre 2024, la BMCI a réalisé une émission obligataire subordonnée d'un montant de 1,5 milliard de dirhams. L'objectif destiné au rachat des anciennes lignes obligataires subordonnées émises en 2018 et 2019 est une première au Maroc.

Caractéristiques des emprunts obligataires subordonnés de la BMCI à fin juin 2026

A fin juin 2026, l'encours des emprunts obligataires de la BMCI hors intérêts courus non échus s'élève à 2 250 MMAD.

Date de jouissance*	Montant de l'EO (MMAD)	Tranches	Montant ¹ par tranche (MMAD)	Cotation	Nature du taux	Nominal en MAD	Taux d'intérêt en vigueur	Prime de risque (Pbs)	Maturité	Mode de remboursement	Date d'échéance
24/09/2024	1 500	Tranche A	734,5	Non cotée	Fixe	100 000	4,16% ²	75	10 ans	<i>In fine</i>	2034
		Tranche B	765,5	Non cotée	Révisable annuellement	100 000	3,45% ³	70	10 ans	<i>In fine</i>	2034
17/02/2023	750	Tranche C	750,0	Non cotée	Révisable annuellement	100 000	3,18% ⁴	250	Perpétuelle	<i>In fine</i>	-
Total	2 250		2 250								

Source : Groupe BMCI

(*) La date d'émission correspond à la date de jouissance

1.3.2 Dettes bancaires

Au regard de l'activité de la Banque, la BMCI a recours notamment aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés et dépôts de la clientèle pour se financer.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur la période 2023-2025 :

¹ Encours hors intérêts courus non échus

² Conformément aux résultats de l'émission : https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/09/CP-relatif-aux-resultats-de-IEOS_BMCI.pdf

³ Conformément aux résultats de l'émission : https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/09/CP-relatif-aux-resultats-de-IEOS_BMCI.pdf

⁴ Conformément à la dernière révision du taux facial de ladite tranche : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/02/CP-taux-EMISSION-OBLIGATAIRE-SUBORDONNE%CC%81E-FEV-2024.pdf>

En MMAD	2023	2024	Var 24-23	2025	Var 25-24
. A vue	1 832	1 534	-16,29%	1 558	1,56%
. A terme	2 348	3 383	44,08%	2 321	-31,38%
Total	4 180	4 917	17,62%	3 879	-21,10%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BMCI s'élèvent à 3 879 MMAD à fin décembre 2025 contre 4 917 MMAD à fin décembre 2024 en baisse de 1 038 MMAD (soit -21,10%). Elles sont constituées à hauteur de 40% de dettes à vue et 60% de dettes à terme fin décembre 2025.

A la date d'enregistrement du document de référence, la BMCI ne dispose pas de covenants sur ses dettes bancaires.

1.3.3 Engagements hors bilan

L'évolution des engagements hors bilan de la BMCI entre 2023 et fin 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	Var 24-23	2025	Var 25-24
Engagements donnés	17 326	20 263	16,95%	42 839	>100%
Eng. de financ. donnés en faveur d'EC & assimilés	-	710	>100%	3 075	>100%
Eng. de financ. donnés en faveur de la clientèle	6 211	6 593	6,14%	21 212	>100%
Eng. de garantie de l'ordre d'EC & assimilés	4 613	5 113	10,85%	9 809	91,85%
Eng. de garantie de l'ordre de la clientèle	6 501	7 845	20,66%	8 743	11,45%
Autres titres à livrer	-	2	>100%	-	-
Engagements reçus	5 145	8 458	64,39%	9 530	12,67%
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	3 257	6 593	>100%	7 577	14,92%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 888	1 865	-1,18%	1 953	4,72%
Autres titres à recevoir	-	-	-	-	-

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2025-2024

Au 31 décembre 2025, les engagements donnés s'élèvent à 42 839 MMAD contre 20 263 MMAD à fin 2024 soit une hausse supérieure à 100%. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse combinée de l'ensemble des types d'engagements de financement : Engagements donnés en faveur de la clientèle en hausse de plus de 100% à 21 212 MMAD contre 6 593 MMAD à fin 2024, engagements de garantie de l'ordre d'établissement de crédit & assimilés en hausse de 91,85% passant de 5 113 MMAD à fin 2024 à 9 809 MMAD à fin 2025 et hausse des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle de 11,45% à 8 743 MMAD à fin décembre 2025 contre 7 845 MMAD à fin décembre 2024. On note également une hausse des engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés de plus de 100%, passant de 710 MMAD en 2024 à 3 075 MMAD en 2025.

A fin 2025, les engagements reçus s'affichent à 9 530 MMAD contre 8 458 MMAD à fin 2024 en hausse de 12,67% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 984 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés soit une hausse de 14,92% par rapport à 2024.

Revue analytique 2024-2023

Au 31 décembre 2024, les engagements donnés s'élèvent à 20 263 MMAD contre 17 326 MMAD à fin 2023 soit une hausse de 16,95%. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse combinée de l'ensemble des types d'engagements de financement : Engagements donnés en faveur de la clientèle en hausse de 6,14% à 6 593 MMAD contre 6 211 MMAD à fin 2023, engagements de garantie de l'ordre d'établissement de crédit & assimilés en hausse de 10,85% passant de 4 613 MMAD à fin 2023 à 5 113 MMAD à fin 2024 et hausse des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle de 20,66% à 7 845 MMAD à fin décembre 2024 contre 6 501 MMAD à fin décembre 2023.

A fin 2024, les engagements reçus s’affichent à 8 458 MMAD contre 5 145 MMAD à fin 2023 en hausse de 64,39% sur la période. Cette évolution s’explique principalement par la hausse de 3 335 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés.

1.3.4 Nantissement d’actions

A la date d’enregistrement du présent document de référence, les actions BMCI détenues par BNP Paribas IRB Participations, Atlantasanad Assurance et AXA Assurance Maroc ne font l’objet d’aucun nantissement.

1.3.5 Nantissement d’actifs

A la date d’enregistrement du présent document de référence, les actifs de la BMCI ne font pas l’objet d’un nantissement.

1.3.6 Notation

La mission de notation est menée annuellement par l’agence internationale Fitch Ratings.

L’agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé, sur son échelle de notation nationale⁵, en décembre 2025 les ratings de la BMCI. Ces ratings témoignent de la solidité financière de la Banque, reflétant une rentabilité sous-jacente solide portée par une liquidité élevée et un financement stable.

Critère	Décembre 2025
Note Nationale à long terme	AA+ (mar)
Perspective d'évolution de la note à long terme	Négative
Note Nationale à court terme	F1+ (mar)

Source : Fitch Ratings

La version du texte intégral de la notation est publiée sur le site de l’agence de notation Fitch et se détaille comme suit :

Principaux facteurs de notation

Les notes de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) sont basées sur le soutien potentiel de son actionnaire à 66,7 %, BNP Paribas SA (BNPP ; A+/Stable). L'évaluation de Fitch Ratings prend en compte la forte capacité de BNPP à soutenir sa filiale, comme l'indique sa note de défaut émetteur (IDR).

Faible Coût du Soutien : BMCI représentait moins de 0,3 % des actifs consolidés de BNPP à fin septembre 2025. Sa petite taille rend tout soutien éventuel financièrement absorbable pour BNPP.

Intégration élevée : La BMCI est hautement intégrée à BNPP, partageant l'image de marque, les systèmes de risque, les politiques de conformité, les processus internes et les plateformes informatiques. La direction générale est nommée par BNPP, qui contrôle également le conseil d'administration et détermine la stratégie de la banque.

Importance affaiblie pour BNPP : Les discussions concernant la vente de la participation de BNPP dans la BMCI soulignent la propension réduite de la maison mère à soutenir la BMCI, qui est considérée comme une filiale non stratégique (« non-core ») pour BNPP. Comme il s'agit de la plus grande filiale africaine de BNPP, nous continuerons à intégrer le soutien potentiel de BNPP jusqu'à ce que les discussions aboutissent à un accord entraînant le transfert de la participation.

Franchise Modeste : La BMCI détient des parts de marché modestes, mais l'expertise de BNPP en banque de financement et d'investissement lui confère des avantages concurrentiels et un accès aux clients multinationaux. Les prêts aux entreprises représentent généralement plus de 60 % du portefeuille de prêts de la banque marocaine.

Capitalisation Juste Adéquate : Le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) était de 10,1 % à la fin du 1er semestre 2025. Fitch s'attend à ce qu'il reste supérieur à 9,5 % d'ici la fin de 2026, au-dessus de l'exigence réglementaire minimale de 8 %.

Facteurs de sensibilités des notes

⁵ Les notations nationales ne peuvent être comparées aux notations internationales, dont les paramètres de rating diffèrent sensiblement de celles retenues pour les sociétés locales.

Facteurs pouvant entraîner une revue à la baisse :

Si les discussions aboutissent à la vente de la participation de BNPP, Fitch prévoit de dégrader les notes de la BMCI vers le niveau le plus élevé entre son profil de crédit intrinsèque ou le soutien potentiel attendu des autorités marocaines.

Facteurs pouvant entraîner un relèvement :

Les notes nationales de la BMCI pourraient être relevées si son importance pour BNPP augmentait.

Changements significatifs depuis la dernière revue

Revue à la baisse de la note nationale à long terme à 'AA+(mar)'; mise sous surveillance négative (RWN) : Le 22 décembre, Fitch a dégradé la note nationale à long terme de la BMCI de 'AAA(mar)' à 'AA+(mar)'.

Contexte de la vente : BNPP a annoncé le 12 décembre l'entrée en discussions exclusives avec le groupe marocain Holmarcom pour la vente potentielle de sa participation de 67 %. Cela signale une réduction de l'importance de la BMCI pour BNPP. BNPP a annoncé un plan de cessions rapides d'actifs non stratégiques pour porter son ratio CET1 à 13 % d'ici fin 2027.

Evolution de la notation BMCI sur la période entre 2023 et 2025

L'agence Fitch Ratings a maintenu stable, sur son échelle de notation nationale, la notation de la BMCI entre 2023 et 2025 :

Critère	2023	2024	2025
Note à long terme	AAA (mar)	AAA (mar)	AA+ (mar)
Perspective d'évolution de la note à long terme	Stable	Stable	Négative
Note à court terme	F1+ (mar)	F1+ (mar)	F1+ (mar)

Source : Fitch Ratings

2. Gouvernance de BMCI

2.1 Dispositions régissant les assemblées générales

2.1.1 Assemblées d'actionnaires

Selon l'article 19 des statuts de la BMCI, les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée, lesquelles sont qualifiées d'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les incapables, les opposants ou les actionnaires privés du droit de vote.

2.1.2 Convocations des assemblées

Selon l'article 20 des statuts de la BMCI, l'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, et en cas d'urgence elle peut être également convoquée :

- Par le ou les commissaires aux comptes ;
- Par un mandataire désigné par le Président du tribunal statuant en référé à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la banque ;
- Par le Conseil de Surveillance.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance et le Directoire.

En cas de pluralité de commissaires aux comptes, ils agissent d'accord entre eux et fixent l'ordre du jour. S'ils sont en désaccord sur l'opportunité de convoquer l'assemblée, l'un d'eux peut demander au président du tribunal, statuant en référé,

l'autorisation de procéder à cette convocation, les autres commissaires aux comptes et le président du Conseil de Surveillance et du Directoire dûment appelés. L'ordonnance du président du tribunal, qui fixe l'ordre du jour, n'est susceptible d'aucune voie de recours. Les frais entraînés par la réunion de l'assemblée sont à la charge de la Banque.

Les convocations sont faites, trente jours francs au moins avant la réunion au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales agréé ; cet avis doit mentionner la dénomination, la forme, le capital, le siège et/ou le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la société, le texte de résolutions qui sera présenté à l'assemblée par le Directoire, ainsi que le délai pendant lequel les actionnaires peuvent demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. L'avis de convocation doit préciser une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

Lors de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- a. La Banque publiera dans le journal d'annonces légales et sur le site internet de la BMCI (rubrique « Communication Financière ») ainsi que sur tout autre support qui serait exigé par la réglementation applicable aux établissements de crédit au Maroc, en même temps que l'avis de convocation visé à l'alinéa précédent, les états de synthèse de l'exercice écoulé en indiquant clairement s'ils ont été vérifiés ou non par les commissaires aux comptes.
- b. À partir de la date de convocation, les actionnaires ou leurs mandataires pourront consulter les documents suivants au siège social :
 - L'ordre du jour, le texte des projets de résolutions et l'exposé des motifs ;
 - L'inventaire et les états de synthèse de l'exercice écoulé ;
 - Le rapport de gestion du Directoire ;
 - Le Rapport du Conseil de Surveillance incluant entre autres les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion que le Directoire établit ;
 - Les rapports des commissaires aux comptes ;
 - La liste des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
 - La liste des actionnaires.

L'assemblée se réunit aux jours et à l'heure désignés dans l'avis de convocation, soit au siège social soit en tout autre lieu de la ville où ce siège est situé.

2.1.3 Ordre du jour

Selon l'article 21 des statuts de la BMCI, l'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation, à savoir l'un des intervenants indiqués à l'article 20 des statuts (cf. section 1.4.2. du présent Document de Référence).

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant la proportion du capital social prévue par la loi ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour, par lettre recommandée adressée au siège social dix jours au plus tard à compter de l'avis de convocation.

Sous réserves des questions diverses qui ne doivent présenter qu'une importance minime, les questions inscrites à l'ordre du jour sont libellées de telle sorte que leur contenu et leur portée apparaissent clairement sans qu'il ait lieu de se reporter à d'autres documents.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

2.1.4 Composition

Selon l'article 22 des statuts de la BMCI, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

2.1.5 Vote

Selon l'article 24 des statuts de la BMCI, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions^[1].

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

La société ne peut voter avec les actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

2.1.6 Assemblées Générales Ordinaires

L'article 26 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Attributions

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions excédant la compétence du Directoire et du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Une assemblée générale ordinaire est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social.

Cette assemblée entend notamment le rapport du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance et les rapports des commissaires aux comptes ; elle discute, redresse, et approuve ou rejette les comptes et statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

Elle nomme les commissaires aux comptes.

Quorum et majorité

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

^[1] Les statuts de la Banque ne prévoient pas l'attribution d'actions ayant un droit de vote double (une action est égale à une voix)

2.1.7 Assemblées Générales Extraordinaires

L'article 27 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Attributions

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut toutefois changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la société en société de toute autre forme, sa fusion avec une autre société, sa scission en deux ou plusieurs entités distinctes ou l'apport d'une partie de son actif, avec ou sans prise en charge de passif, sous réserve du respect des dispositions légales applicables en la matière.

Elle est seule habilitée à autoriser la ou les cessions de plus de 50% des actifs de la société, conformément aux dispositions de l'article 104 de la loi n° 20-19, complétant et modifiant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Quorum et majorité

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins sur première convocation, la moitié, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la Banque.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être reportée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour pour lequel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la Banque a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

2.2 Organes de surveillance

2.2.1 Le Conseil de surveillance

L'article 15 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus.

Le Conseil de Surveillance est composé d'un tiers de membres indépendants.

La proportion des membres du Conseil de surveillance de chaque genre doit respecter le seuil prévu par la loi. Ainsi :

- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à trente pour cent (30%) au 1er janvier 2024 ;
- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à quarante pour cent (40%) au 1er janvier 2027.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La ou les nominations faites par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sont soumises à l'approbation de Bank al Maghrib conformément à la loi Bancaire n° 103-12.

La durée de leurs fonctions est fixée à trois (3) années. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut cependant être élu ou réélu pour un terme dépassant l'année pendant laquelle il atteint l'âge de quatre-vingt (80) ans.

2.2.2 Composition du Conseil de Surveillance

A fin mars 2026, le Conseil de Surveillance de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Qualité	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Jaouad HAMRI	Président du Conseil de Surveillance Membre indépendant	28- mai- 15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. François BENAROYA	Vice- Président Responsable Territoire Europe- Méditerranée au sein de BNP Paribas	22- févr-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Soumaya TAZI	Membre indépendant Présidente du Comité d'Audit	08- mars -23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Dounia TAARJI	Membre indépendant Présidente du Comité des Risques	28- mai- 15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Yves MARTRENCAR	Membre Président du CNRG	28- mai- 15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
AXA Assurance Maroc, représentée par M. Gilles FROMAGEOT depuis le 19 mars 2025	Membre	26- mai- 06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
BNP Paribas IRB Participations, représentée par M. Seyf ISMAIL depuis le 28 juin 2024	Membre	26- mai- 06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Wafa BELMAACHI	Membre indépendant	01- fév-25	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Abdelmajid FASSI - FIHRI	Membre	28- juin-24	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Gilbert COULOMBEL	Membre	16- déc- 22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Christian DE CHAISEMARTIN	Membre	21- juin-18	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Benedicte MONNERON	Membre	12- mars -26	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Source : Groupe BMCI

2.2.3 Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

À fin mars 2026, les curriculum vitae des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que leurs mandats dans d'autres sociétés, sont présentés ci-dessous :

M. Jaouad HAMRI

Diplômé d'un Master en Economie & Finance à l'université de Grenoble avant d'obtenir ses certificats supérieurs (juridiques et fiscaux et de révision comptable) à l'Institut des Etudes Commerciales.

Fonctions précédentes :

- Evolution dans le secteur privé et l'entrepreneuriat en France et au Maroc depuis 1981 ;
- Conseiller du ministre de l'Économie et des Finances du Maroc (2008-2010) ;
- Directeur de l'Office des Changes au Maroc (2010-2015).

Autres mandats :

- Université Internationale de Rabat :
 - o Administrateur indépendant
 - o Membre du Comité nomination et rémunération et de gouvernance
 - o Président du Comité d'audit
- Groupe Ateliers de Haute Garonne Toulouse (Secteur de l'aéronautique) :
 - o Consultant du groupe pour les investissements au Maroc
- Président du conseil de surveillance de BMCI BOURSE
- Administrateur indépendant BMCI LEASING
- Administrateur indépendant BMCI OFFSHORE
- Administrateur PROCANEQ Maroc

- Administrateur PAY 10 MAR

M. François BENAROYA

Diplômé de l'école Polytechnique, de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) et de l'Université de Tilburg (Pays-Bas).

Fonctions précédentes :

- Intégration du Groupe BNP Paribas en 2004 en tant que responsable de la stratégie du Groupe au sein du Développement Groupe ;
- De 2007 à 2011, Directeur Général Adjoint de la filiale ukrainienne du Groupe BNP Paribas en charge de la banque de détail ;
- Membre du Comex d'IRB, en charge de la ligne de métier Retail et SME, intervenant sur l'ensemble des géographies d'IRB ;
- En 2014, Directeur général adjoint de la filiale polonaise du Groupe BNP Paribas en charge de l'intégration de la banque BGZ ;
- En 2017, membre du Comex d'IRB et responsable de la région Europe Centrale et Orientale –Turquie ;
- Octobre 2021 – décembre 2022, Adjoint du responsable d'IRB,
- Depuis janvier 2023, Responsable d'Europe Méditerranée, et à ce titre responsable de l'ensemble des banques des régions Afrique et Europe Centrale et Orientale/ Turquie au sein de BNP Paribas ;

Autres mandats :

- Responsable Europe Méditerranée, Groupe BNP Paribas S.A.
- Vice-Président du Conseil de TEB AS
- Vice-Président du conseil d'administration de BNP Paribas Bank Polska (Pologne)
- Président du conseil d'administration d'Ukrsibbank (Ukraine)
- Président de BNP Paribas IRB Participations

Mme Soumaya TAZI

Bachelor in Business Administration de l'Institut Franco-Américain de Management de Paris ; Double major : Finance & Marketing

MBA à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées – Ecole Hassania des Travaux Publics

Fonctions précédentes :

- Gérante d'un fonds de fonds diversifié - Banque Cortal, Groupe BNP Paribas (2000-2002)
- CFG Bank Corporate finance, Directeur exécutif (2002-2018)
- Gérante Idraj (2010-2015)
- Immorente Invest, Président Directeur Général (2011-2021)
- Fondateur d'Arkhe Real Estate (Depuis 2022)

Autres mandats :

- Administratrice, CGEM
- Administratrice, Alliances Darna
- Administratrice, Chêne Capital SA

Mme Dounia TAARJI

Diplômée en option Finance de l'ESC Paris en 1987 et de la Sorbonne en 1992 en droit des affaires et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) en 1995.

Fonctions précédentes :

- Chargée d'affaires en financement de projets au Crédit Lyonnais (1987 - 1990) ;

- Chargée de missions chez Clinvest, la Banque d'affaires du Crédit Lyonnais (1990 – 1995) ;
- Directeur Général de CDMC, société de bourse de Crédit du Maroc (1995 – 1998) ;
- Associée au sein de CFG Finance (1998 – 2001) ;
- Directeur Général du CDVM (2001 – 2009) ;
- Directeur Général de Malya Conseil (2009 – 2010) ;
- Directeur Général du Cabinet International de Conseil en Stratégie Monitor Group (2011 – 2013) ;

Autres mandats :

- Depuis février 2019, Présidente du Directoire du Fonds Hassan II ;
- Administrateur indépendant-membre du comité d'audit ALLIANCES ;
- Administrateur indépendant au sein d'Auto-Hall ;
- Administrateur-Président du conseil d'administration de MAGHREB HOSPITALITY COMPANY ;
- Administrateur dans les sociétés : TMSA, ADM, CASA TRANSPORT, ITHMAR AL MAWARID, MARCHIKA, MASEN, NADOR WEST MED, SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE, SONADAC, TMPA, ROYAL AIR MAROC, SOCIETE LA MAMOUNIA.

M. Yves MARTRENCAR

Diplômé de l'école polytechnique de Paris.

Fonctions précédentes :

- Divers postes en régions dans le Réseau BNP Paribas en France (1980 – 1993) ;
- Directeur du Département des particuliers et professionnels à la Direction Centrale des Réseaux Métropolitains (1993 – 1996) ;
- Directeur de distribution, produits et marchés à la Banque de détail en France chez BNP Paribas (2000 – 2003) ;
- Directeur de BDDF Retail (2003 – 2009) ;
- Responsable de Distribution, Marchés et Solutions pour BNP Paribas Retail Banking (2009 – 2012), et à partir de 2010 Chief Operating Officer de BNP Paribas Retail Banking ;
- Directeur des Ressources Humaines Groupe BNP Paribas depuis 2012 jusqu'au 1er novembre 2020 ;
- Senior Advisor de BNP Paribas de novembre 2020 à juin 2021.

Autres mandats :

- Administrateur BNL (Italie)
- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (Suisse) SA
- Président du conseil d'administration de l'association Foyer de Grenelle à Paris
- Administrateur Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer
- Président de la fondation BNP Paribas

M. Gilles FROMAGEOT

Ingénieur Industriel de l'Université Polytechnique de Catalogne et titulaire d'un MBA de l'Instituto de Empresa Business School de Madrid

Fonctions précédentes :

- Manager à Mazars Paris (2000-2005) ;
- Senior manager à Mazars Madrid (2005-2007) ;
- Directeur du Contrôle de gestion chez AXA Seguros à Madrid (2007-2009) ;
- Directeur Financier chez Direct Seguros Espagne et Portugal (Groupe AXA) à Madrid (2009-2012) ;
- Directeur Financier et Secrétaire Général chez AXA Korea à Séoul (2012-2015) ;
- Directeur Financier chez AXA Global Direct à Paris (2015-2017) ;
- Directeur Général de AXA Korea à Séoul (2017-2021) ;
- Directeur Régional Asie de AXA XL à Singapour (2021-2024) ;
- Directeur Général AXA Assurance Maroc (depuis janvier 2025).

Autres mandats :

- Administrateur chez AXA Holding Maroc
- Représentant permanent d'AXA chez : AXA Crédit SA ; CFG Bank ; C.A.T ; Atlantic Re ; Africa Re ; AXA Gabon ; AXA Sénégal ; AXA Cameroun

M. Seyf ISMAIL

Ingénieur polytechnicien et diplômé de l'Université Pierre et Marie Curie en Finance quantitative

Fonctions précédentes :

- Plusieurs postes en trading à BNP Paribas : Trader de produits dérivés de crédit et arbitrage obligataire et trader options de change (2006-2010)
- Stratégiste banque d'investissement à BIAT Tunisie (2010-2011)
- Directeur ALM trésorerie et marché de capitaux à UBCI – Groupe BNP Paribas, Tunisie (2012-2016)
- Directeur de la Banque d'investissement & de l'ALM Trésorerie UBCI (2016-2018)
- Responsable adjoint de la région Afrique à IRB et directeur général de BNP Paribas IRB Participations (depuis 2019)
- Responsable stratégie à Europe méditerranée EM (depuis 2023)

Autres mandats :

- Administrateur, TFI (Société de gestion d'actifs, Pologne)
- Administrateur, PROPARCO (Groupe AFD, France)
- Administrateur du CIAN (Conseil des Investisseurs en Afrique, France)
- Administrateur, BNP Paribas El Djazaïr (Algérie)

Mme Wafa BELMAACHI

Diplômée de l'école des cambistes de Paris et Titulaire d'une maîtrise en informatique appliquée à la gestion à l'Université Paris IX Dauphine et d'un certificat d'administrateurs de sociétés

Fonctions précédentes :

- Analyste financier à l'ingénierie financière chez Attijariwafa Bank (2 ans)
- Chargée de mission à l'Organisation chez Attijariwafa Bank (3 ans)
- Responsable de la Salle des Marchés chez Attijariwafa Bank (3 ans)
- Responsable Contrôle de Gestion et ALM chez Attijariwafa Bank (4 ans)
- Consultante Banque et Finance chez Millenium Ventures apportant son expertise au service de divers programmes de transformation dans le secteur financier (depuis 2006)

Autres mandats :

- Administrateur indépendant, Présidente du Comité des Risques et des Comptes à Fénie Brossette
- Présidente du Conseil d'administration de Réseau Entreprendre Maroc
- Administrateur à la fédération réseau Entreprendre France

M. Abdelmajid FASSI-FIHRI

Executive Master in Management de Sciences Po Paris

Fonctions précédentes :

- Associate au sein de CIB Export & Project Finance (1998-2001)
- Vice-Président en charge de l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique à CIB Export Finance North America (2001-2005)
- Head of Strategy & Business Development à CIB Export Finance (2006-2007)

- Manama Managing Director, Regional Head of Corporate & Transaction Group for the Middle East (2007-2010)
- BNP Paribas Casablanca CEO, BNP Paribas Regional Investment Company, Managing Director for CIB Africa (2011-2022)

Autres mandats :

- CEO « BNP Paribas Regional Investment Company »
- Managing Director et CIB Country Head en Afrique

M. Gilbert COULOMBEL

Maîtrise de Sciences Economiques- Gestion Financière des Entreprises

Fonctions précédentes :

- Responsable du service marketing de la Succursale de Strasbourg de la Banque Nationale de Paris (1983)
- Divers postes à BNP puis à BNP Paribas (1983- 2014)
- Inspecteur Général du Groupe BNP Paribas (2014-2022)

Autres mandats :

- Administrateur TEB Holding (filiale du Groupe BNP Paribas en Turquie).

M. Christian DE CHAISEMARTIN

Diplômé de l'IHEDREA à Paris en économie Gestion et Finance en 1987.

Fonctions précédentes :

- A occupé plusieurs postes à la BBL entre 1988 et 1999 ;
- Responsable du Département Particuliers et professionnels puis Directeur du département Transport, Logistique, automobile et services à ING Banque France (1999 – 2006) ;
- Directeur du département automobile et équipements industriels chez BNP Paribas Fortis (2006 – 2009) ;
- Directeur adjoint du crédit management puis Senior Manager chez BNP Paribas CIB (2010 – 2014) ;
- Senior Manager et membre de la plateforme Corporate Debt et Export Finance chez BNP Paribas puis Directeur du département Risque (2014 – 2017) ;
- Directeur des Risques de BNP Paribas IRB (depuis 2017).

Autres mandats :

- Pas d'autres mandats

Mme Benedicte MONNERON

Diplômée de l'ESCP Business School à Paris en 1985 et titulaire d'un MBA de l'Université d'Ottawa en 1986

Fonctions précédentes :

- Organisation et gestion de projets chez Accenture Paris (1987 – 1995)
- Responsable « Investors Services » chez BNP Paribas Securities Services Paris (1995 – 2004)
- Responsable du Recrutement – Ressources Humaines du Groupe BNP Paribas Paris (2004 – 2008)
- Projet d'intégration chez BNP Paribas Fortis, Bruxelles (2009 – 2010)
- Chief Operating Officer – Retail Banking Information Systems (RBIS) chez BNP Paribas Paris (2010 – 2015)
- Regional Head of HR chez APAC BNP Paribas à Hong Kong (2015 – 2020)
- Chief Operating Officer et membre du Comité Exécutif chez BGL BNP Paribas à Luxembourg (2020 – 2022)
- Chief People & Operating Officer et membre du Comité Exécutif Europe Méditerranée chez BNP Paribas Paris (2022 à aujourd'hui)

Autres mandats

- Membre du Conseil d'Administration de BNPP El Djazaïr

2.2.4 Critère d'indépendance et parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil de Surveillance de la BMCI compte quatre membres indépendants.

La qualité du membre indépendant du Conseil de Surveillance répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil de Surveillance de la BMCI est composé de quatre membres indépendants, dont les mandats ont tous été renouvelés pour une durée de trois exercices, soit 2024, 2025 et 2026. Lesdits mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de la BMCI, avec quatre grands axes d'actions pour favoriser l'égalité professionnelle : la sensibilisation, le développement des compétences, le networking et le mentoring.

La nomination et la promotion de plusieurs collaboratrices au sein du Conseil de Surveillance s'inscrivent dans le cadre de la politique mise en œuvre afin de favoriser l'égalité professionnelle.

Le nombre de femmes au sein du Conseil de Surveillance s'élève à quatre à fin mars 2026, ce qui représente 33% de l'effectif total du Conseil de surveillance contre 27,3% en 2022. La BMCI prend pleinement conscience des dispositions de l'article 105-1 introduit par la loi, qui stipule que « la proportion des membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 30% dans les sociétés faisant appel public à l'épargne ». Dans cette perspective, la BMCI s'est pleinement engagée à respecter cette obligation légale en prenant les mesures nécessaires pour s'y conformer, renforçant ainsi son attachement aux principes de diversité et d'égalité de genre au sein de ses instances de gouvernance.

2.2.5 Comités rattachés au Conseil de Surveillance

a. Comité d'audit

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, une semaine avant la tenue du Conseil de Surveillance, le Comité d'audit est composé d'un président et de trois membres permanents dont un membre est indépendant. Le président et les membres permanents sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

Le comité d'audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions de la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib relatives au contrôle interne des établissements de crédit.

- Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment : la vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du groupe BMCI.

Le comité a notamment pour attributions :

- De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;

- D'évaluer le dispositif de vigilance et de veille interne relatif au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- De recommander la nomination des commissaires aux comptes ou, à titre dérogatoire, le renouvellement de leur mandat au-delà de deux mandats consécutifs ;
- De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil de Surveillance et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;
- De prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises ;
- D'examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques sur la base de reporting de missions d'audit spécifiques.

A fin mars 2026, le comité d'audit est composé de :

- Mme Soumaya TAZI, Présidente et Membre indépendant ;
- M. Gilbert COLOUMBEL, Membre ;
- M. Gilles FROMAGEOT, Membre ;
- Mme Wafa BELMAACHI, Membre indépendant ;
- M. Seyf ISMAIL, Membre.

b. Comité des risques

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, le Comité des risques est composé de trois membres non exécutifs du Conseil de Surveillance dont le Président est membre indépendant.

Le comité des risques est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques, conformément aux dispositions de la circulaire de Bank-Al-Maghrib sur le contrôle interne.

La mission du comité porte sur les risques de toute nature : de crédit, de marché, opérationnel, de taux d'intérêt, de la concentration de crédit, de liquidité, de règlement-livraison, pays et de transfert, ainsi que des risques liés aux activités externalisées.

Le comité a notamment pour attributions :

- de conseiller le Conseil de Surveillance concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par le Directoire, conformément au degré d'aversion aux risques définis par le Conseil de Surveillance ;
- d'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques de BMCI et de son groupe ;
- d'examiner les composantes du dispositif ICAAP et ILAAP ainsi que les rapports destinés au régulateur notamment le cadre d'appétence aux risques et, l'adéquation des fonds propres et l'adéquation de la liquidité ;
- de s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;

- d'examiner les dispositifs de continuité d'activité et de gestion crise et apprécier leur pertinence et opérabilité ;
- de s'assurer de la disponibilité et/ou de la mise à disposition des compétences nécessaires pour concevoir, déployer et suivre les stratégies visant à adresser les opportunités et risques liés au changement climatique ainsi que suivre et évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés en matière de gestion des risques et des opportunités liés au climat ;
- de veiller à l'indépendance de la fonction de gestion et contrôle des risques, et à ce qu'elle dispose des ressources humaines et moyens techniques suffisants ainsi que son accès aux informations nécessaires à l'exercice de ses missions ;
- de donner son avis sur l'indépendance, les performances ainsi que la rémunération du responsable de la fonction gestion et contrôle des risques.

A fin mars 2026, le Comité des risques est composé des membres suivants :

- Mme Dounia TAARJI, Présidente, Membre indépendant ;
- M. Abdelmajid FASSI-FIHRI, Membre ;
- M. Christian de CHAISEMARTIN, Membre ;
- Mme Wafa BELMAACHI, Membre indépendant ;
- M. Seyf ISMAIL, Membre.

c. Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance

Instance émanant du Conseil de Surveillance, le Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise est composé de trois membres non exécutifs du Conseil de Surveillance, dont un indépendant. Ce Comité se réunit quatre fois par an et chaque fois que nécessaire à la discrétion des membres du Comité.

Au titre de sa compétence sur les nominations, ce comité est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi que ceux de l'organe de direction. Ce comité veille également à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé d'une manière objective, professionnelle, et transparente.

Au titre de sa compétence sur les rémunérations, ce comité est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu'il soit approprié et en conformité avec la culture de la Banque, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives et réglementaires.

Au titre du gouvernement d'entreprise, la mission du comité est de veiller à la bonne application de la directive de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance des établissements de crédit, ainsi que sur la conformité des règles de gouvernance de la BMCI avec les principes généraux du groupe BNP Paribas dans ce domaine.

A fin mars 2026, le Comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance est composé de :

- M. Yves MARTRENCAR, Président ;
- M. Jaouad HAMRI, Membre indépendant ;
- Mme Soumaya TAZI, Membre indépendant ;
- M. François BENAROYA, Membre ;
- Mme Benedicte MONNERON, Membre.

2.2.6 Rémunérations attribuées aux membres du Conseil de Surveillance

2.2.6.1 Jetons de présence

Les jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices est détaillé ci-après :

En MMAD	2023	2024	2025
Jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance	3,9	3,9	4,4

Source : BMCI

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 23 juin 2026, une décision est proposée concernant l'allocation des jetons de présence pour l'exercice 2025. Le montant total brut s'élève à 4,4 MMAD et sera proposé à l'Assemblée Générale pour validation.

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 dernières années.

2.2.6.2 Prêts accordés

Les prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance sont réalisés aux conditions de marché et de garanties d'usage.

Aucun prêt n'a été accordé par la BMCI aux membres⁶ du Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices.

2.3 Le Directoire

2.3.1 Composition du Directoire

BMCI est dirigée par un Directoire qui assume ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et aux dispositions statutaires (art. 14), les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, dont le nombre est compris entre deux et sept.

La durée de fonctions des membres du Directoire est fixée à trois années à compter de la date de réunion du Conseil de Surveillance qui les a nommés. Leur mandat expire à la date de la première réunion du Conseil de Surveillance renouvelé et/ou nommé par l'Assemblée Générale annuelle ayant statué sur les comptes du 3^{ème} exercice suivant (i) la nomination et/ou (ii) le renouvellement dudit Conseil de Surveillance dont la réunion doit se tenir, au plus tard, à la date d'expiration du mandat des membres du Directoire.

En matière de composition, le Conseil de Surveillance de la BMCI réuni en date du 03/02/2023, a nommé M. Hicham Seffa, au poste de Président de Directoire de la BMCI à compter du 1^{er} mars 2023 en remplacement de M. Philippe Dumel, appelé à occuper d'autres fonctions au sein du Groupe BNP Paribas.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance réuni en date du 24 mai 2023, a nommé M. Samir Mezine au poste de Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI, à compter du 1^{er} juin 2023.

Enfin, le Conseil de Surveillance tenu en date du 03 septembre 2025, a nommé M. Sebastien Rollet au poste de Secrétaire Général et membre du Directoire, à partir du 1^{er} octobre 2025.

A fin mars 2026, le Directoire de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Fonctions au sein de la BMCI	Date du début du mandat	Date d'expiration du mandat
M. Hicham SEFFA	Président du Directoire	01-mars-23	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Samir MEZINE	Directeur Général	01-juin-23	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

⁶ Personnes physiques membres du Conseil de Surveillance et représentants des sociétés membres du Conseil de Surveillance.

M. Sébastien ROLLET	Secrétaire Général	01-oct-25	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Karim BELHASSAN	Membre du Directoire	01-janv-21	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Source : BMCI

2.3.2 CV des membres du Directoire

– **Hicham SEFFA, Président du Directoire depuis le 1er mars 2023**

Ingénieur de l'école centrale de Paris, 28 ans d'expérience bancaire

Fonctions précédentes :

2019 – 2022 : Directeur Général de Attijariwafa bank Egypt

2011 – 2019 : Directeur Général de Attijariwafa bank Tunisie

2005 – 2011 : Directeur des services et traitement clientèle de Attijariwafa bank

2002 – 2005 : Directeur de la direction des flux et des transactions chez Crédit du Maroc

1995 : Début de carrière bancaire au Crédit du Maroc.

Autres mandats en mars 2026 :

- Président du Conseil d'Administration de BMCI LEASING
- Président du Conseil d'Administration de BMCI OFFSHORE
- Membre du Conseil de Surveillance de BMCI Bourse
- Représentant Permanent de la BMCI qui est membre du Conseil de Surveillance de BMCI BOURSE
- Administrateur ARVAL

– **Samir MEZINE, Directeur Général de la BMCI depuis le 1^{er} juin 2023**

Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers en 2001, il a été nommé au poste de Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 24 mai 2023.

Fonctions précédentes au sein de BNP Paribas :

- 2001 – 2003 : Head of CRM Project
- 2003 – 2005 : Deputy Head of Trade Finance Europe
- 2005 – 2008 : Inspection Générale
- 2008 – 2010 : Deputy Head of Maghreb
- 2010 – 2012 : Head of Financing Corporate Algérie & Maroc
- 2012 – 2017 : Head of Corporate BICICI
- 2017 – 2021 : Administrateur Directeur Général – BICIM
- 2012 – Octobre 2022 : ESG Program Manager IRB
- Octobre 2022 – Mai 2023 : Directeur Général, BICIS Groupe BNP Paribas

Autres mandats en mars 2026 :

- Membre du Conseil d'Administration de BMCI Offshore

- Représentant de la BMCI qui est l'associé unique de BMCI Assurance
- Membre du Conseil de Surveillance de BMCI Bourse
- Administrateur au sein du Conseil d'Administration de BMCI Leasing
- Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'Arval

– **Sébastien ROLLET, Secrétaire Général depuis le 1^{er} octobre 2025**

Diplômé de l'Université Pierre Mendès-France d'un master en management en ingénierie et d'un master en affaires internationales, il a été nommé au poste de Secrétaire Général et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 03 septembre 2025, à partir du 01^{er} octobre 2025.

Fonctions précédentes :

- 2005 – 2008 : Branch Manager, BNP Paribas Leasing Solutions;
- 2008 – 2009 : Regional Sales Manager, BNP Paribas Leasing Solutions;
- 2009 – 2013 : Head of Project Office and Crisis Manager, BNP Paribas Egypt;
- 2013 – 2018 : Chief Transformation Officer, Crisis Manager & BCP Officer, BNP Paribas Ukraine;
- 2018 – 2022 : Chief Operating Officer for Remote Operations and Personal Finance Business, BNP Paribas Bank Polska;
- 2022 - 2024 : Directeur de la Transformation et de l'Innovation, BMCI.

Autres mandats en juin 2025 :

- Pas d'autres mandats

– **Karim BELHASSAN, Membre du Directoire de la BMCI depuis le 1^{er} janvier 2021**

Titulaire d'un DESS en commerce extérieur de l'université Paris IIX et d'une maîtrise AES (Finances et comptabilité) de l'IAE Lyon III, il a été nommé au poste de Secrétaire Général et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 27 novembre 2020.

Fonctions précédentes au sein de BNP Paribas Suisse :

- 1997 - 2000 : Responsable Organisation Métier Business Management Métier Energy & Commodities ;
- 2000 - 2005 : Responsable Management Support Métier Energy Commodities Export & Project ;
- 2005 - 2009 : Responsable Centre Opérationnel ;
- 2009 - 2011 : Responsable Centre Opérationnel et Responsable Organisation CIB ;
- 2011 - 2013 : Responsable Centre Opérationnel et Co-responsable Country Business Project & Support ;
- 2013 - 2014 : Responsable Centre Opérationnel et Collateral Control Team ;
- 2014 - 2015 : Responsable Management Support & Continuous Improvement ;
- 03/2015 - 09/2015 : Responsable Expertise opérationnelle ;
- 2015 - Novembre 2020 : COO Conformité.

Autres mandats en juin 2025 :

- Représentant de BMCI dans AKAR REAL ESTATE

2.3.3 Comités rattachés au Directoire

a. Comité Exécutif

Le Comité Exécutif se réunit à fréquence hebdomadaire chaque lundi, sauf le premier lundi du mois qui demeure dédié à la tenue de la réunion du Comité de Direction. Il assure le suivi de la feuille de route de la banque dans sa globalité, le respect des objectifs transversaux mis en place et l'échange autour de sujets majeurs pour plus d'efficacité.

En mars 2026, il est composé des membres du Directoire, des responsables des principales fonctions centrales en plus de ceux des lignes de métier Retail et Corporate. En plus du Directoire de la banque, il s'agit notamment de :

- M. Othmane ARHMIR, Directeur des Ressources Humaines,
- M. Hubert CAPELLE, Directeur Financier,
- Mme Elise-Anne FOURNIER MONTGIEUX, Directrice des Risques,
- M. Benallal GADA, Directeur Stratégie, Transformation et Gouvernance,
- M. Jalal JDAINI, Directeur Retail Banking,
- M. Zakaria SOUKRI, Directeur Corporate Banking.

b. Comité de Direction

Le Comité de Direction se réunit à une fréquence mensuelle. Il constitue un forum d'échange et d'interaction entre les principaux managers de la Banque concernant l'avancement des chantiers prioritaires, l'alignement sur les priorités transverses et la cascade des informations stratégiques auprès des équipes managériales.

En mars 2026, il est composé des membres du Directoire, des responsables des principales fonctions centrales en plus de ceux des lignes de métier Retail et Corporate. En plus du Directoire de la banque, il s'agit notamment de :

- Mme Soumaya ABBADI, Directrice ALM Trésorerie,
- Mme Mariem ABDALLAOUI MAAN, Directrice des Affaires Juridiques,
- M. Othmane ARHMIR, Directeur des Ressources Humaines,
- M. Hubert CAPELLE, Directeur Financier,
- Mme Btissam LERHENANE, Directrice Marketing et Communication,
- M. El Mehdi EL MESBAHI, Directeur de la Conformité,
- M. Pierre FONTENEAU, Directeur Capital Markets,
- Mme Elise-Anne FOURNIER MONTGIEUX, Directrice des Risques,
- M. Benallal GADA, Directeur Stratégie, Transformation et Gouvernance,
- M. Jérôme GAUBICHER, Directeur des Systèmes d'Information,
- Mme Aalya GHOULI, Directrice Banque Privée,
- M. Jalal JDAINI, Directeur Retail Banking,
- M. Frederic KOUMROUYAN, Directeur BUCC,
- M. Younes LAIDI, Directeur de la Production et de l'Appui Commercial,
- M. Eric RACINEUX, Inspecteur Général,
- M. Zakaria SOUKRI, Directeur Corporate Banking.

c. Comité ALCO

Le comité ALCO a pour mission :

- Analyser les indicateurs de risque de taux, de liquidité et de change ;
- Analyser les besoins de liquidité et valider la politique de gestion et de couverture des risques proposée par l'ALMT ;
- Prendre le cas échéant les décisions suite à l'activation du Liquidity Contingency Plan (LCP) ;
- Valider les méthodologies et les modèles utilisés pour mesurer et gérer les risques financiers de taux et de liquidité dont les hypothèses comportementales employées (remboursements anticipés, etc.).

Le comité ALCO se réunit au cours du 2^{ème} mois de chaque trimestre.

En mars 2026, il se compose des membres permanents suivants :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Général ;
- Le Directeur Finance ;
- Le Directeur des Risques ;
- Le Responsable de l'ALM Trésorerie et des activités de Marchés.

Les autres personnes habituellement invitées au comité ALCO sont :

- Les membres du Directoire ;
- Les responsables des lignes Métiers ;
- Le Responsable des Risques de Marchés ;
- Les Représentants EM de l'ALMT, des Risques de marchés, de la LMR et la LMC.

Le comité peut inviter à assister à ses réunions, toute personne compétente appartenant à la Banque ou en dehors de celle-ci, pouvant apporter des indications utiles ou une expertise, sur des questions inscrites à l'ordre du jour du comité.

d. Comité Directoire Ressources Humaines

Le Comité Directoire des Ressources Humaines se réunit une fois par mois.

En mars 2026, ce comité est composé de l'ensemble des membres du Directoire et du Directeur des Ressources Humaines. La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire.

Ce Comité traite des sujets concernant la gestion des ressources humaines de la Banque, tant sur le plan de la rémunération, de la mobilité, des recrutements, que de la formation.

e. Comité de Crédit

Le Comité de Crédit se réunit une fois par semaine (chaque jeudi), et en fonction du volume des dossiers à traiter.

Le Directoire soumet à ce Comité composé du Président du Directoire, et/ou du Directeur Général (selon le besoin), du Directeur des Risques et/ou du Directeur des Crédits et des membres du Directoire représentant les lignes de clientèle concernées, tous les dossiers de crédits présentés par le réseau d'exploitation. La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire.

Le Comité est présidé par le Président du Directoire ou par le Directeur Général. Les décisions d'octroi de crédit sont prises par le Président du Comité conjointement avec le Directeur des Risques ou en leur absence par le Directeur Général et le délégataire du Directeur des Risques.

Le Comité de Crédit peut déléguer s'il le juge nécessaire tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes agissant seules ou conjointement.

Pour tous les dossiers de crédits dont les montants sont supérieurs à des seuils fixés, les décisions sont prises, après avis technique de la Direction des Risques de BNP PARIBAS.

f. Comité de la Conformité

Le Comité de la Conformité se réunit une fois par mois. En mars 2026, ce dernier est composé des membres suivants :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Général ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Directeur de la Conformité ;
- Les responsables des domaines conformité.

La présence de l'ensemble des membres est obligatoire sauf empêchement porté à la connaissance du Président du comité.

Ce Comité a pour mission d'examiner tous les sujets liés à la Conformité, et de faire le point notamment sur :

- Son activité pendant le mois précédent ;
- Les principales statistiques et les alertes remontées ;
- Les relations avec le régulateur : nouveautés réglementaires, missions menées par les régulateurs ... ;
- Les décisions à prendre sur les dossiers qui sont présentés au Comité.

g. Comité de Sécurité

Le Comité de Sécurité se réunit, d'une manière régulière deux fois par an. Conformément aux dispositions du Code du Travail, le Comité peut se réunir en urgence, en cas d'accident grave ou pouvant avoir des conséquences graves. En mars 2026, il est composé des membres suivants :

- Le Secrétaire Général ;
- Le Directeur d'IMEX (Immobilier d'Exploitation) ;
- Le Responsable Sécurité globale ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ;
- Le Directeur SI ;
- Le Directeur de l'IG ;
- Le Directeur des Risques

La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire. Le membre absent peut désigner une personne pour le représenter.

Le comité peut inviter, à assister à ses réunions, toute personne compétente appartenant à la Banque ou en dehors de celle-ci, pouvant apporter des indications utiles ou une expertise, sur des questions à l'ordre du jour.

Le comité Sécurité a pour principales missions de dresser l'état de la sécurité au sein des locaux de la BMCI ainsi que sur la protection de son système d'information.

Ce comité passe en revue tous les sujets qui ont été traités au cours du trimestre passé et donne un aperçu sur les sujets à venir. Il met en exergue le niveau de sécurité atteint et attire l'attention sur les risques auxquels la banque est exposée.

h. Comité capital

Le Comité Capital se réunit une fois par semestre. Cependant, le comité peut être convoqué exceptionnellement à la demande du président du comité ou de la direction finance pour traiter des sujets et/ou événements importants touchant les exigences réglementaires minimums du capital de la Banque.

Le Comité Capital est chargé de suivre l'évolution des ratios de solvabilité et d'anticiper les besoins en capital de la Banque.

En mars 2026, le Comité Capital se compose des membres suivants :

- Le Président du Directoire - BMCI
- Le Directeur Général - BMCI
- Le Directeur Finance - BMCI
- Le Directeur des Risques - BMCI
- Le Responsable ALMT & CAPM (Capital Market) - BMCI
- Le Directeur Afrique – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Directeur Finance – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Directeur des Risques – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Responsable Gestion du Capital – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Directeur ALMT – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Responsable Contrôle de Gestion – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas

- La présence du président du Directoire, du Directeur Général, du Directeur Finance de la BMCI et du Directeur Finance IRB est obligatoire. En l'absence de ces membres, la réunion ne se tient pas.

i. Comité Monétique

Le comité monétique se réunit bimestriellement. Il a pour objectifs de :

- ✓ Valider et ajuster la stratégie monétique de la BMCI et de la feuille de route y afférente ;
- ✓ Etablir une Vision 360° de l'activité monétique à travers un suivi périodique de la rentabilité et des indicateurs de performance et de qualité ;
- ✓ S'enquérir de l'état d'avancement des projets structurants de l'activité monétique.

En mars 2026, le Comité est composé des membres permanents suivants :

- Le Président du Directoire et le Secrétaire Général ;
- Le Responsable de la ligne de métier Retail ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Corporate ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Business Unit Personal Finance ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Financière ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction SI ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Marketing Innovation & Digital « MID » ou un délégué désigné par lui ;
- Le responsable de la Direction de la Production et de l'Appui Commercial « DPAC » ou un délégué désigné par lui.

j. Comité Tarification

Le Comité a pour objectif de challenger la tarification appliquée dans la banque en s'appuyant sur la veille concurrentielle et en établissant un suivi sur l'impact de l'évolution tarifaire sur la rentabilité. Le comité Tarification se réunit une fois par année.

En mars 2026, le Comité est composé des membres permanents suivants :

- L'ensemble des membres du Directoire ou un quorum équivalent à celui de la tenue d'un Directoire ;
- Le Responsable de la ligne de métier *Retail* ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Corporate ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Business Unit Personal Finance ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Asset Liabilities Market Treasury ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Financière ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Marketing ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction juridique ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Stratégie ;
- Le Responsable de la Direction de la conformité et de la DPAC.

2.3.4 Rémunérations et prêts accordés aux membres du Directoire

2.3.4.1 Rémunération brute

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de la BMCI au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Directoire	14,4	15,2	20,8

Source : BMCI

2.3.4.2 Prêts accordés aux membres du Directoire

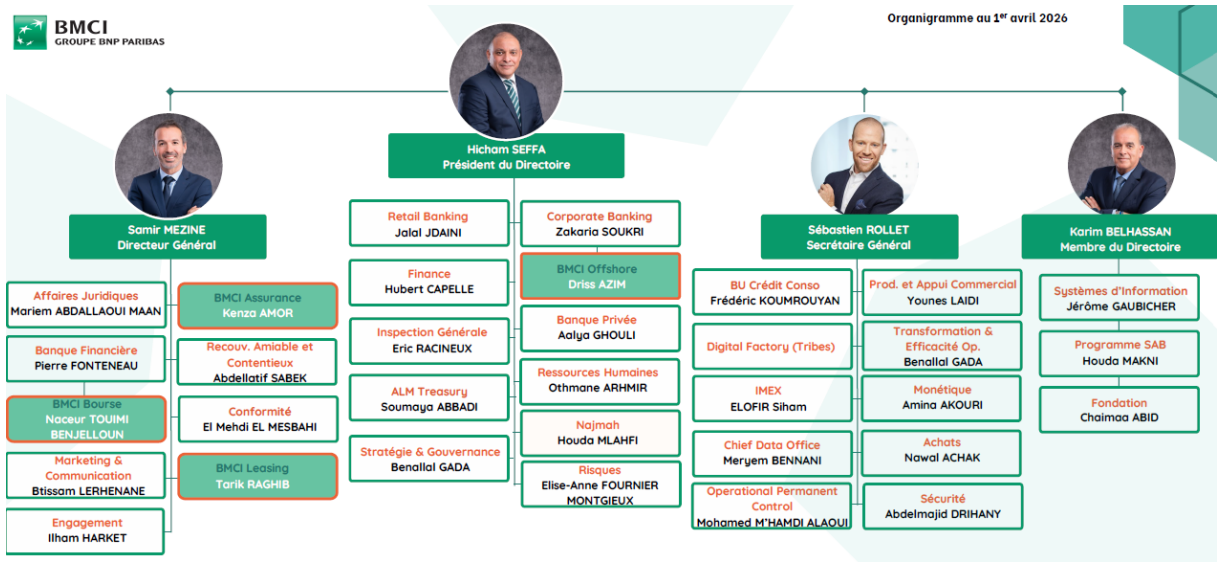
Les prêts accordés aux membres du Directoire sont réalisés conformément aux normes définies par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).

L’encours des prêts accordés aux membres du Directoire sur les trois derniers exercices s’établit comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025
Encours des prêts accordés aux membres du Directoire	-	-	-

Organigramme fonctionnel de la BMCI à fin mars 2026

Au 31 mars 2026, l’organigramme fonctionnel la Banque Marocaine pour le Commerce et l’Industrie se présente comme suit :



Source : Groupe BMCI

Depuis 2022, et dans une optique d’optimiser son fonctionnement interne et d’accroître les synergies entre ses services, la BMCI a entrepris l’intégration du pôle « Digital » au sein de la Ligne de métier Retail et du pôle « Innovation » au sein de la Direction Transformation. Cette réorganisation a pour objectif de capitaliser sur les expertises des deux entités afin d’accompagner le métier Retail, et la banque de manière plus générale, dans la déclinaison de ses ambitions stratégiques.

En juin 2023, une réorganisation des périmètres des membres du Directoire a été mise en place. Les métiers du Commerce ont été placés sous la supervision directe du Président du Directoire. Parallèlement, la Direction de l’Expérience Client, de la Conformité, de l’Engagement et de la Communication, ainsi que les filiales BMCI Assurance et BMCI Bourse, sont désormais placées sous la responsabilité du Directeur Général.

Fin 2023, le périmètre Marketing Retail a été intégré à la Direction Expérience Client, qui est désormais nommée « Direction Expérience Client & Marketing », afin de mieux accompagner les ambitions des lignes de métiers.

En avril 2024, émanant de la « Direction de la Communication et de l’Engagement », la Direction de l’Engagement a été créée afin d’assurer un meilleur soutien aux lignes de métiers au sujet de leurs ambitions ESG et finance durable. Cette réorganisation s’est également accompagnée par le rattachement de la Communication Institutionnelle au Directeur Général, au transfert de la communication externe chez la Direction Expérience Client et Marketing, et de la communication interne au niveau de la Direction des Ressources Humaines.

En novembre 2024, et suivant la nomination de M. Sebastien Rollet au poste de Chief Transformation Officer et membre du Directoire, prenant effet à partir du 1er janvier 2025, une refonte de l’organisation a été opérée. Le nouveau périmètre du Chief Transformation Officer intègre désormais les activités de crédit à la consommation, la Transformation et efficacité opérationnelle, la Digital Factory, l’Immobilier et Exploitation, le Chief Data Office, la Sécurité Groupe et la Monétique.

La BMCI a opéré une réorganisation des périmètres supervisés par les membres du Directoire de la BMCI à compter du 1^{er} octobre 2025 comme suit :

- La Banque Financière, anciennement supervisée par le Président du Directoire est passée sous la supervision du Directeur Général ;
- Les entités Marketing et Communication fusionnent sous une seule et même entité sous les directives du Directeur Général ;
- La filiale BMCI Leasing passe sous la supervision du Directeur Général ;
- La supervision des Directions DPAC (Direction de la Production et de l'Appui Commercial), de la Direction des Achats ainsi que de la Direction OPC (Operational Permanent Control) est confiée au Secrétaire Général ;
- La supervision de la Direction des Systèmes d'Information demeurera confiée à M. Karim Belhassan. Il supervisera également le programme d'upgrade SAB AT6. S'ajoutera également à ses responsabilités la supervision de la Fondation sous son aspect opérationnel, la Fondation possédant par ailleurs une gouvernance qui lui est propre.

3. Activité du Groupe BMCI

3.1 Historique de l'émetteur

1940	Implantation au Maroc de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie via sa filiale la BNCIA dont le siège était installé à Alger.
1943	Création de la BMCI avec apport par la BNCIA de ses biens immeubles.
1964	Marocanisation de la BMCI et augmentation de son capital social à 8.000.000 MAD
1972	Introduction en bourse des actions BMCI
1977	Filialisation de l'activité du crédit à la consommation et création de la société Union Africaine de Crédit (UFAC)
1986	Création d'InterLeasing (BMCI Leasing) spécialisée dans le crédit-bail.
1994	Mise en place du « Plan de restructuration 1994-97 » et augmentation du capital de la Banque. Réorganisation de la Banque par métiers et re-engineering de la force de vente par segments de clientèle.
1995	- Restructuration de l'actionnariat de la BMCI à travers la consolidation de la part d'Al Amane à 20% et l'entrée de deux nouveaux actionnaires, la SANAD et le Groupe Holmarcom, à hauteur de 6% chacun. - Développement de l'activité financière à travers : ➢ La filialisation de l'activité d'intermédiation boursière par la création de la société de Bourse BMCI Securities (actuelle BMCI Bourse), ➢ La mise en place de la Salle des Marchés spécialisée dans les opérations de trésorerie et de changes ➢ La création de deux Sicav dans le but de répondre au besoin de diversifier les produits de placement de la clientèle capitaliste.
1996	- Mise en place du département « Trade Finance », spécialisé dans les relations internationales. - Exploitation d'une structure Off-Shore à Tanger précédemment gérée par la BNP. - Création du département de l'Ingénierie Financière spécialisé dans les opérations de haut de bilan.
1997	- Achèvement du plan de redressement et élaboration d'un plan de développement « Horizon 2000 ».

1998	- Réorganisation du réseau et spécialisation des sièges par filière : Agences Entreprises, Agences Particuliers et Professionnels. - Regroupement de l'ensemble des activités financières au sein de la « Banque Financière » - Création de BMCI Finance, Banque d'affaires de la BMCI - Filialisation de la gestion des OPCVM par la création de BMCI Gestion.
1999	- Lancement de BMCI Net, site boursier transactionnel. - Lancement du programme Prêt Habitat, une nouvelle formule du crédit immobilier à taux variable. - Changement de dénomination de la filiale spécialisée dans le crédit à la consommation. UFAC devient ainsi BMCI Salaf.
2000	- Emission du premier emprunt obligataire convertible en actions, coté en bourse, au Maroc (400 MMAD). - Désignation de la BMCI par le Trésor comme IVT (Intervenant en Valeurs du Trésor). - Obtention de la certification ISO 9002 pour les activités de crédit et de remise documentaires. - Création du Pôle Factoring. - Augmentation du capital de BMCI Off-Shore de 500 000 USD à 5,5 millions USD. - Obtention des notes F1 à court terme et de A+ à long terme par l'agence Maghreb Rating, filiale régionale de l'agence internationale FITCH, et de la note BBpi par Standard & Poor's. - Lancement d'une nouvelle version de BMCI Net, comportant pour la première fois au Maroc, un espace dédié aux entreprises : « BMCI Net Entreprise ».
2001	- Prise de participation majoritaire de CETELEM France dans le capital de BMCI SALAF - La BMCI participe à la création de la société Maroc Télécommerce - Première opération de paiement de dividendes en numéraire ou en actions pour une société cotée au Maroc. - La Fusion-Absorption avec l'ex-AABM devenue effective le 2 novembre 2001.
2002	- Reconduction de la certification ISO 9002 des activités documentaires. - BNP Paribas - BMCI et Merrill Lynch - BMCE, désignées Banque-conseil du gouvernement marocain pour l'émission d'un emprunt obligataire international - L'agence de rating FITCH relève les notes attribuées à la BMCI de F1 à F1+ et de A+ à AA-, confirmant la solidité financière de la Banque après le rachat de l'ex-ABN AMRO Bank Maroc. - Inauguration d'Arval PHH Maroc, filiale spécialisée dans la location de longue durée, - La BMCI devient membre du Comité de Soutien Permanent de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité. - Transfert de la totalité de la participation de la BNPI dans le capital de la BMCI à BNP Paribas BDDI - Participations, dans le cadre de la réorganisation des participations de BNP Paribas à l'international.
2003	- Changement du mode de gouvernance à une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. - Reconduction de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000.
2004	- La BMCI a obtenu la reconduction de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000. - Conversion de 410 968 obligations en actions pour un montant nominal global de 287 677 600 MAD. - La BMCI change de logotype et adopte l'identité visuelle de la "courbe d'envol" de son actionnaire de référence, BNP Paribas. - Nouvelle émission de Certificats de Dépôt BMCI pour un montant de 275 MMAD sur 3 et 5 ans. - La BMCI est chef de file associé pour le placement des actions Maroc Telecom à l'occasion de son introduction en Bourse.

Février : La BMCI est chef de file du syndicat de placement des obligations de la Société Financière Internationale (SFI), première émission obligataire en monnaie locale initiée par un organisme non-résident dans la région Afrique et Moyen-Orient. BMCI FINANCE a été le Conseil pour cette opération (1 Md de MAD émis sur 7 ans à 4.54%).

2005

Mai : La BMCI lance la première gamme de cartes affaires au Maroc, destinées exclusivement aux entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité. Composée de la carte VISA BUSINESS (valable au Maroc) et de la carte VISA CORPORATE (valable dans le monde entier).

Juin : Reconduction de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000.

Novembre : CETELEM Maroc, société spécialisée dans le crédit à la consommation absorbe par voie de fusion la société BMCI Salaf opérant dans le même secteur.

Décembre : Nomination de M. Rachid MARRAKCHI au poste de Directeur Général de la BMCI en remplacement de M. Etienne BAREL, rappelé pour d'autres fonctions au sein de BNP Paribas Paris.

Mai : M. Mourad CHERIF succède à M. Mustapha FARIS à la présidence du Conseil de Surveillance de la BMCI. M. Faris demeure membre du Conseil de Surveillance de la BMCI et est nommé Président d'Honneur de la Banque.

2006

Juin :

- La BMCI lance en avant-première au Maroc les premières cartes à puce à usage national. Elles présentent un niveau de sécurité élevé. Toutes les cartes bancaires de la BMCI sont désormais dotées de la technologie de la carte à puce.

- La BMCI a reconduit la certification ISO 9001 de ses activités de crédits et de remises documentaires.

Février : La BMCI étend la technologie des cartes à puce à sa gamme des Cartes Affaires et remplace ainsi les cartes magnétiques VISA Business et VISA Corporate par des cartes à puce.

2007

Juin : Augmentation du capital de la BMCI par conversion totale ou partielle du paiement du dividende de l'exercice 2006 en actions BMCI.

Novembre : La BMCI certifie les virements internationaux et reconduit la certification ISO 9001 (version 2000) de ses activités documentaires

Janvier : Fitch Ratings confirme les notes attribuées à la BMCI en novembre 2006, à savoir :

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 2

2008

Février : BMCI Bourse est la première société de bourse marocaine et la première filiale du Groupe BMCI à avoir obtenu la certification ISO 9001 (version 2000).

Septembre : M. Jacques ARDANT succède à M. Joël SIBRAC à la Présidence du Directoire de la BMCI.

Décembre : La BMCI réalise une augmentation de capital social de 1 069 659 900 MAD à 1 283 591 800 MAD par apport en numéraire réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs des droits de souscription de la BMCI.

Juillet : La BMCI réalise une augmentation de capital social de 44 292 500 MAD par conversion de dividendes en actions. Le Capital social de la BMCI est ainsi porté de 1 283 591 800 MAD à 1 327 884 300 MAD.

Décembre : Fitch Ratings a confirmé, sur son échelle de notation nationale, les notes attribuées à la BMCI, à savoir :

2009

- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 2

2010

Janvier : Lancement officiel de l'activité de Banque privée baptisée « BMCI BNP Paribas Banque Privée ».
- Le Bureau Veritas a renouvelé la certification ISO 9000/2000 de la BMCI pour ses opérations de crédit et remises documentaires ainsi que les virements internationaux.

Mars : Un nouveau site Internet de la BMCI, www.bmci.ma, est né de la fusion des deux anciens sites : www.bmcinet.com et www.bmcinet.net.

Décembre : L'agence de notation internationale Fitch a confirmé les notations de la BMCI en 2010 sur l'échelle nationale, à savoir AAA (mar) et F1+ (mar) respectivement pour les notes à long et à court terme.

Janvier : Lancement du Corporate Banking.

Février - Mars : Mise en place progressive de la nouvelle organisation de la filière Entreprise.

- Lancement des plans d'épargne Actions, Logement et Education.

Mai - Juin : Opération de fusion-absorption entre Cetelem Maroc (société absorbante), dont le capital est détenu à 80% par BNP Paribas Personal Finance et 20% par la BMCI, et BMCI Crédit Conso, dont le capital est détenu par la BMCI à hauteur de 51% et par Cetelem Maroc à hauteur de 49%. Après la réalisation de l'opération de fusion absorption, opérée en juin 2011, la BMCI a procédé à l'acquisition de la totalité des actions détenues par BNP Paribas Personal Finance dans Cetelem Maroc pour détenir 99,87% du capital social de Cetelem Maroc. Un changement de dénomination sociale a eu lieu : Cetelem Maroc est devenu BMCI Crédit Conso.

- Lancement par BMCI en synergie avec BNPP Développement de l'activité Private Equity « BMCI Développement ».

- Mise en place de l'outil E-jobs, destiné à la gestion de la mobilité internationale et de l'évolution de carrière.

Janvier : Ouverture du Trade Center de BMCI à Tanger.

Février : BMCI s'est vue décerner, par VIGEO, le trophée de la meilleure performance sur le critère « Gestion des carrières, formation et promotion de l'employabilité ».

Mars : L'agence internationale de rating Fitch a reconduit les notes attribuées l'année dernière sur son échelle de notation nationale. L'agence confère à la BMCI la notation suivante :

- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 2

Juin : Lancement de BMCI-BNP Paribas Banque Privée à Marrakech.

Décembre : Ouverture du Centre d'Affaires Meknès couvrant les régions du Centre et de l'Oriental auquel seront rattachées les Agences Entreprises de Fès et Oujda.

- Lancement par BMCI 2S d'une nouvelle solution de vote à distance « Proxy Voting » à l'intention des actionnaires situés à l'étranger et qui sont dans l'incapacité d'assister physiquement aux assemblées générales.

Février :

- FITCH confère à la BMCI la notation suivante :

- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 2

- La BMCI lance pour la 1ère fois une campagne Corporate Banking.

Avril : La BMCI adopte la démarche Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) du Groupe BNP Paribas.

Juillet :

- la Fondation BMCI reçoit le prix de la citoyenneté et de l'engagement décerné par l'association Al Jisr pour son engagement tout au long de l'année scolaire 2012-2013.

- BMCI Gestion devient BMCI Asset Management

Septembre : BMCI Asset Management reçoit la confirmation de la Note Nationale de Fonds Monétaire 'AAAmf (mar)' de BMCI Trésorerie, par Fitch ratings.

Octobre : Laurent DUPUCH succède à Jacques ARDANT en tant que président du Directoire.

Décembre : BMCI BNP Paribas Banque Privée lance son premier certificat de dépôt à taux révisable sur le Forex.

2014

Janvier : Idriss BENSMAIL succède à Najib RAIHANI en tant que membre de Directoire en charge du Corporate Banking.

Février : BMCI BNP Paribas Banque Privée ouvre un nouveau centre à Tanger

Mai : Fusion absorption de BMCI Crédit Conso

Aout : La notation locale à long terme de la BMCI a été maintenue à « AAA » avec des perspectives stables par l'agence internationale de rating Fitch pour l'année 2013.

Octobre : BMCI devient la première Banque à recevoir le label de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par le comité d'attribution du Label CGEM.

2015

Janvier : Lancement d'une nouvelle capsule « Les Experts Banque » sponsorisée par la BMCI

Mai :

- Lancement du « Coffre-fort intelligent - Crédit sur fichier », solution innovante permettant aux entreprises de sécuriser la gestion de leurs flux espèces et d'optimiser leur trésorerie

- L'ouverture du 3eme Trade center à Agadir

- BMCI a conseillé la société Les Eaux Minérales d'Oulmès dans son émission obligataire.

Juin : Démission de M. Mourad CHERIF et nomination de M. Jaouad HAMRI en tant que président du conseil de surveillance de la BMCI.

Juillet : Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

Aout : lancement de la nouvelle application BMCI Mobile permettant aux clients de gérer leurs comptes au quotidien.

2016

Février :

- La Fondation BMCI inaugure à Tétouan le programme bibliothèques de classe pour les 8 écoles primaires publiques parrainées.

- En partenariat avec l'association Al Jisr et les AREF, la Fondation BMCI équipe chaque année 20 écoles primaires publiques en bibliothèques de classe à travers tout le Maroc.

- Nomination de M. Didier DUFOUR en tant que Directeur Général Adjoint de la BMCI et membre du Directoire par le Conseil de Surveillance.

Aout : L'agence de notation internationale « Fitch Ratings » a confirmé dans son rapport du 02 août 2016 les ratings de la BMCI « AAA » sur une échelle nationale.

Octobre : lancement pour la première fois au Maroc d'un certificat de dépôt à taux révisable dont le rendement est associé à la performance de l'Indice Ethical Europe Climate Care.

2017

Janvier :

- Fitch Ratings confirme la Note Nationale de Fonds Monétaire 'AAAmmf (mar)' de la SICAV « BMCI Trésorerie » gérée par BMCI Asset Management pour la 7e année consécutive.

- Obtention de l'agrément de BAM pour exercer la finance participative

Mars : La BMCI annonce qu'elle allait déployer ses activités sous la dénomination "Najmah". Une quinzaine d'agences ont ainsi été retenues pour la commercialisation de ces produits.

Juin : Dans le cadre de sa bonne performance en matière d'activités RSE, la BMCI a reçu le Certificat Top Performers 2017 de la part de Vigeo Eiris⁷.

Juillet : L'agence de notation internationale « Fitch Ratings » a confirmé dans son rapport du 05 juillet 2017 les ratings de la BMCI « AAA » sur une échelle nationale avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

⁷ Vigeo Eiris est une agence internationale d'analyse des entreprises sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Novembre : La BMCI a reçu le prix Spécial du Jury, à l'occasion de la première édition des Trophées Défis RSE Maroc 2017. Ce prix récompense l'ensemble de la politique RSE de la BMCI et notamment sa responsabilité auprès de ses collaborateurs, de ses clients et de la société dans sa globalité.

2018

Janvier :

- Première application de la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018
- Signature d'une convention de partenariat entre le Kluster CFCIM et la BMCI
- Inauguration du Programme bibliothèques de classes 2017 avec 11 écoles primaires de quartiers défavorisés soutenues et lancement du Concours des bibliothèques de classes dans la DPMEN (Direction Provinciale du Ministère de l'Education Nationale) de Nouaceur – Casablanca à l'école Ibn Battouta

Février : Démarrage de l'activité Finance Participative à travers la fenêtre BMCI Najmah

Mars : Obtention du renouvellement du Label RSE de la CGEM

Juillet : Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

Septembre : La BMCI signe un contrat de partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour le programme WIB (Women In Business)

Décembre : La BMCI clôture son programme « open innovation 2018 », et s'engage avec 3 start-Ups.

2019

Janvier : BNP PARIBAS précise dans un communiqué de presse que son implantation en Afrique fait pleinement partie de son dispositif international et n'entend pas se retirer du continent.

Février : BMCI signe un partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour le programme GEFF Morocco en sa qualité de leader dans ce segment.

- Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

- BMCI sacrée « Meilleure Banque Privée au Maroc » pour l'année 2019 par le magazine Global Finance

- Migration et mise en production du Lot 1A du nouveau système d'information, dans le cadre du projet de refonte du système d'information.

Mars : BMCI classée 1^{ère} entreprise au classement du Trophée 2018 de l'égalité professionnelle Femme-Homme, organisé au niveau national par le ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Juin : Obtention d'une demande d'agrément auprès de BAM pour la création d'un établissement de paiement mobile⁸.

Juillet : La BMCI a signé avec la BERD une ligne de financement pour soutenir les transactions internationales des exportateurs et importateurs marocains.

- BMCI clôture de la 2^{ème} phase du programme « Open Innovation » et accompagne les trois startups finalistes du Hackathon 2018 sur le plan technique et financier (BSENSEI, BIFREE et HR Advisor).

- BMCI a signé une convention avec le Réseau Entreprendre Maroc pour le soutien de l'entrepreneuriat social, solidaire et féminin avec pour objectif de contribuer au financement et au lancement des projets d'entrepreneurs.

- Création de la nouvelle filiale de paiement DIGIFI détenue à 51% par BMCI et 49% par BNP Paribas et qui portera le lancement de l'établissement de paiement « Smart Flous », une solution de paiement innovante de la banque.

Octobre : Lancement de plusieurs services digitaux non financiers à travers la filiale DIGISERV pour faciliter les besoins des particuliers (dans un 1er temps les services Dayra et Bricall).

- Bascule du Lot 1B du nouveau système d'information, dans le cadre du projet de refonte du système d'information.

Décembre : BMCI a rouvert l'agence Historique Mohammed V qui a été entièrement repensée et conçue dans une optique « Nouvelle génération ».

- Lancement de l'application mobile « Crédit F'yidi » pour faciliter l'octroi du crédit à la consommation pour les clients et non clients de la banque (possibilité d'effectuer des simulations et des demandes d'octroi de crédit et obtention d'un accord de principe).

⁸ Lancement de la filiale DIGIFI spécialisée dans le paiement mobile suite à l'accord de Bank al Maghrib le 21 juin 2019

2020

Février : Annonce de la nomination de M. Philippe DUMEL en tant que nouveau Président du Directoire à partir du 1^{er} mars 2020.

- Mise en place du dispositif BMCI pour l'accompagnement et l'appui des porteurs de projets et TPME dans le cadre du programme INTELAKA.

- L'agence internationale de rating Fitch a confirmé sur son échelle de notation nationale les notations suivantes de la BMCI traduisant sa solidité financière :

- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 3

Mars : Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus.

- Déclenchement du Plan de Continuité d'Activité de la BMCI suite à la crise sanitaire.

- Contribution du Groupe BMCI au fonds spécial pour la gestion de la pandémie au Maroc d'un montant de 85 MMAD.

Juin : Lancement des crédits « Damane Relance » et « Relance TPE » dans le cadre des mesures de relance mises en place par le Comité de Veille Économique (CVE) pour la relance de l'économie Marocaine. Ce financement est adossé à la garantie de la Caisse Centrale de Garantie (CCG).

- Dans le cadre de sa bonne performance en matière d'activités RSE et de gestion de ses risques de durabilité, la BMCI a reçu le Certificat Top Performers 2020 de la part de Vigeo Eiris.

Novembre : Lancement du « Smart Flouss » de la filiale DIGIFI.

Décembre :

- Obtention de l'agrément par l'AMMC relatif au projet de règlement de gestion de la SPI – RFA « CLEO PIERRE » de la BMCI sous la référence n° AG/SPI/005/2020.

- Nomination de M. Karim BELHASSAN en tant que COO en charge des fonction support de la BMCI et membre du Directoire par le Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Didier Dufour, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

2021

Février : BMCI-BNP Paribas Banque Privée se positionne dans le top 10 du classement « Euromoney Private Banking & Wealth Management Survey 2021 » en Afrique.

Mars : Signature d'un partenariat stratégique entre la BMCI et Aradei Capital se traduisant par l'entrée de la BMCI dans le capital d'Aradei Capital à hauteur d'un peu moins de 5% d'une part et l'acquisition par Aradei Capital de l'intégralité des actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées par la BMCI.

- La BMCI reçoit le Certificat d'Excellence pour l'Égalité Professionnelle Femme – Homme organisé au niveau national par le Ministère du Travail et de l'insertion Professionnelle.

- BMCI Asset Management obtient la distinction internationale BB+ par Fitch Ratings pour les fonds « BMCI Trésor Plus » et « Instiobligations État ».

- La BMCI devient la première entreprise marocaine signataire de la charte #JamaisSansElles.

Avril : La BMCI a reçu les prix de la meilleure stratégie digitale et la meilleure expérience client pour son application BMCI Connect. Ces récompenses ont été attribuées à la BMCI, à l'issue d'une étude, réalisée par le cabinet Trusted Advisors, sur la transformation digitale des banques d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA) selon une approche analytique, ayant concerné plusieurs banques de la région.

Août : à l'issue de la finalisation des travaux préparatoires du troisième et dernier lot du programme de refonte du système d'information, la banque a mis en production son dernier lot à partir du lundi 23 août 2021.

Décembre : La BMCI reçoit une seconde ligne de financement de la part de la BERD dans le cadre du MORGEFF, d'un montant de 25 millions d'Euros

2022

Février : BMCI a annoncé le lancement du premier bracelet NFC en partenariat avec Visa, ce bracelet vise à aider les clients à rester connectés grâce à une puce intégrée permettant aux utilisateurs d'effectuer les paiements en gardant les mains libres.

- BMCI a lancé un nouveau cycle de webinaires pour les activités de salle de marchés.

- La fondation BMCI soutient l'association JOOD via l'acquisition d'un camion solidaire.

Avril : La BMCI lance sa nouvelle solution innovante de paiement, la carte Visa Biométrique, mettant ainsi pour la première fois au Maroc un nouveau mode de paiement plus rapide et sécurisé à la disposition de ses clients.

- La fondation BMCI soutient l'association Al Jisr dans le soutien scolaire via le lancement d'un nouveau bibliobus.

Mai : La BMCI a été récompensée pour son engagement en faveur de la mixité en recevant le Certificat d'Excellence pour l'Egalité Professionnelle Femme-Homme au titre de l'année 2021, lors de la 6^{ème} édition du trophée de l'égalité.

- BMCI lance « Epargne Vie Multisupports » en partenariat avec Axa Assurance Maroc et Allianz

Juin : Organisation d'une convention G200 à Casablanca le 01^{er} juin 2022 entre les 200 managers de BMCI et divers représentants de BNP Paribas afin d'échanger sur le futur de la banque, la genèse de la transformation informatique, les nouveautés de la BMCI, la culture d'entreprise ainsi que le plan stratégique Twenty4change.

- Organisation de la première édition du forum de la finance durable, marquant ainsi l'engagement de la banque dans les sujets de la finance durable au Maroc.

- BMCI Factoring s'est vu décerner la 3^{ème} place au prix *Import and Export Factor of the year* pour la région Afrique et Moyen Orient. Cette dernière fait partie des trois entités récompensées par la FCI lors de son séminaire annuel qui s'est tenu à Washington en juin.

Juillet : Inauguration de la BMCI Academy, après des travaux qui ont duré plus de 12 mois. Ce nouvel espace de 600 m2 a entièrement été remis aux normes pour offrir aux collaborateurs un espace de partage, de développement et de création de synergies

Novembre : Nomination de M. Hicham Seffa en tant que Directeur Général, et membre du Directoire de la BMCI, à partir du 1^{er} novembre 2022.

Décembre : Le Groupe BMCI décide la cessation de l'activité de la filiale DIGISERV.

Février : BMCI clôture avec succès l'émission obligataire concernant l'emprunt obligataire perpétuel de 750 millions de MAD, sur trois différentes tranches.

- Fitch confirme la notation AAA (mar) avec perspective stable pour le Groupe BMCI.

- Le 17 février 2023, Le Groupe BMCI signe un accord de cession de BMCI Asset Management, filiale spécialisée en gestion d'OPCVM à CIH Bank.

- Le 17 février 2023, le Groupe BMCI signe un accord de cession de ses parts dans la société DIGIFI à AB 15 Ventures.

Mars : Nomination de M. Hicham Seffa en tant que Président du Directoire de la BMCI, en remplacement de M. Philippe Dumel appelé à occuper de nouvelles fonctions au sein du Groupe.

Mai : Lancement de la nouvelle solution E-banking BMCI Connect Entreprises by Centric, un outil pensé pour faciliter aux clients Corporate la gestion de leurs liquidités.

Juin : Nomination de M. Samir Mezine, en tant que Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI.

Août : Le 1^{er} août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank.

Septembre : Forte mobilisation de la BMCI face au séisme d'Al Haouz, dans la continuité de l'élan de solidarité national via l'accompagnement des clients et collaborateurs ainsi que la mobilisation de la banque à travers un soutien financier, des projets de reconstruction et des dons de sang.

Décembre : Le Groupe BMCI obtient la certification ISO 37001 attestant de la qualité et de la pertinence des procédures internes visant à prévenir, détecter et lutter contre la corruption.

Janvier : L'agence de notation Fitch confirme la notation AAA (mar) pour le Groupe BMCI avec perspective stable.

Mars : BMCI inaugure son DesignLab, un accélérateur d'innovation dédié à la promotion de l'entrepreneuriat et à la transformation digitale.

Avril : Lancement de Cap Access by BMCI, nouvelle solution de financement pour les entreprises marocaines, fruit d'un partenariat entre le FM6I, Tamwilcom et les banques marocaines

Juillet : BMCI Factoring remporte le prix du Meilleur Factor pour la région Afrique et Moyen-Orient aux FCI Business Awards 2024.

- Lancement de la carte Visa 3 fois permettant aux clients d'échelonner leurs paiements

- Lancement d'un roadshow régional "Greentech roadshow régional" pour soutenir et accompagner les startups marocaines œuvrant dans les technologies vertes.

Septembre : BMCI innove sur le marché en plaçant avec succès une émission obligataire subordonnée de 1,5 milliard de dirhams, destinée au rachat des anciennes lignes obligataires émises en 2018 et 2019.

Octobre : BMCI met en place le premier financement sous forme d'ISLF + (Inclusive & Sustainability Linked Financing) d'un montant de 200 millions de dirhams en faveur de l'association Al Amana, spécialisée dans le micro-crédit.

Décembre : BMCI renouvelle son partenariat avec Réseau Entreprendre Maroc et réaffirme son engagement en faveur de l'entrepreneuriat social et féminin au Maroc.

Janvier : Organisation de la seconde édition du Sustainable Finance Forum avec trois thématiques majeures mises en avant : la décarbonation, la gestion durable de l'eau et l'entrepreneuriat féminin

Mars : Autorisation par le Conseil de Surveillance de l'acquisition par BMCI de l'intégralité des actions détenues par BNP Paribas IRB Participations dans la filiale informatique marocaine BDSI

Mars : Signature d'un partenariat stratégique entre la BMCI et le Groupe ISCAE afin de renforcer la collaboration entre le monde académique et le secteur bancaire.

Juin : Réalisation définitive de la fusion-absorption de BDSI par BMCI du fait de la levée de l'ensemble des conditions suspensives de l'opération.

2025 **Octobre** : Conclusion d'un partenariat stratégique avec l'École Centrale Casablanca afin d'accélérer l'innovation technologique et de renforcer les passerelles entre le monde académique et le secteur bancaire. Cette alliance, axée notamment sur l'innovation, l'intelligence artificielle, l'employabilité des jeunes et l'inclusion, traduit l'ambition de la Banque d'anticiper les mutations du secteur et de soutenir l'émergence des compétences de demain.

Décembre : Des rumeurs de marché ont fait état de discussions relatives à une éventuelle cession de la participation de BNP Paribas, notre actionnaire majoritaire, dans la BMCI. BNP Paribas a confirmé être entré en discussions exclusives avec le groupe Holmarcom, partenaire et actionnaire de la BMCI depuis 30 ans. Ces discussions sont à un stade préliminaire. BNP Paribas a également informé la BMCI de sa volonté de poursuivre les activités de banque d'investissement de son bureau régional au Maroc.

Janvier : La BMCI a été certifiée Top Employer 2025 par le Top Employers Institute, une distinction qui reconnaît la qualité de ses pratiques RH et réaffirme son engagement en faveur du bien-être, du développement et de l'épanouissement des collaborateurs. Dans le prolongement de cette reconnaissance, la Banque a également eu droit au renouvellement de la certification en 2026, confirmant la solidité et la continuité de sa démarche.

2026 **Juin** : Cession de 33,33% du capital et des droits de vote de la société Arval Maroc, intégrée dans les comptes consolidés de la BMCI par mise en équivalence.

Source : Groupe BMCI

3.2 Appartenance de la BMCI au Groupe BNP Paribas

A fin mars 2026, et à travers BNP PARIBAS IRB Participations, le Groupe BNP Paribas détient 66,74% du capital de la BMCI.

A travers la filiale BNP Paribas IRB Participations (anciennement BNP Paribas BDDI Participations) contrôlée à 100% par le Groupe BNPP, la BMCI fait partie de l'ensemble opérationnel Réseaux Marchés Émergents, rebaptisé Europe Méditerranée.

3.2.1 Présentation du groupe BNP Paribas⁹

BNP Paribas est la première banque de l'Union européenne et un acteur bancaire international majeur. Présent dans 64 pays, le Groupe rassemble près de 180 000 collaborateurs, dont près de 146 000 en Europe.

- Un Groupe européen d'envergure internationale

Acteur bancaire international de premier plan, le Groupe dispose de plateformes et de métiers leaders en Europe, d'une forte présence dans la zone Amériques, ainsi que d'un dispositif solide et en forte croissance en Asie-Pacifique.

En Europe, BNP Paribas est composé de quatre marchés domestiques : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. Le Groupe déploie également son modèle intégré de banque de détail dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie, en Europe de l'Est et en Afrique.

⁹ Source : BNP Paribas



Source : Groupe BMCI

Une structure financière solide (chiffres à fin 2025)

51,2	12,2	12,5%
Milliards d'euros de Produit Net Bancaire	Milliards d'euros de Résultat net part du Groupe	RATIO CET1

Source : Groupe BMCI

Fort de ces atouts et conformément à sa raison d'être, le Groupe joue pleinement son rôle de financeur de l'économie, d'investisseur responsable et d'accélérateur dans la nécessaire transition vers une économie durable.

- **Une gamme complète de solutions adaptées aux besoins de tous les clients**

L'organisation de BNP Paribas s'appuie sur **trois pôles opérationnels** :

- Commercial, Personal Banking & Services (CPBS),
- Investment & Protection Services (IPS),
- Corporate & Institutional Banking (CIB).

Les pôles opérationnels de BNP Paribas sont organisés pour intensifier la coopération entre les métiers et répondre ainsi aux attentes évolutives des clients, des collaborateurs, des investisseurs et de l'ensemble des parties prenantes. Une approche globale et conjointe permet d'enrichir les expertises proposées aux clients afin de les accompagner de façon continue sur le long terme, dans l'ensemble de leurs projets. Le Groupe BNP Paribas continue ainsi à leur proposer le meilleur de la technologie, un accompagnement personnalisé de proximité dans le cadre d'une relation de confiance de long terme, et des solutions durables et incitatives.

La complémentarité entre ces trois pôles de BNP Paribas permet de combiner les capacités de banque de financement et d'investissement avec l'expertise en banque de détail, en gestion d'actifs, en assurance, en crédit à la consommation et en immobilier, afin de créer des solutions durables et efficaces à travers les secteurs, les typologies de clients et les stratégies.

- **Commercial, Personal Banking & Services**

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) fédère les réseaux des banques commerciales de BNP Paribas et des métiers spécialisés dans le crédit, le financement et la mobilité.

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) s'appuie sur le modèle diversifié et intégré de BNP Paribas et sur les expertises de ses équipes pour proposer à ses clients une large gamme de produits et services. Chacune de ses entités place l'innovation, la sécurité et le conseil au cœur de son modèle.

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services rassemble les réseaux de banques commerciales : France, Belgique avec BNP Paribas Fortis, Italie avec BNL BNP Paribas, au Luxembourg avec BGL BNP Paribas et dans neuf autres pays (Turquie, Ukraine, Pologne, Sénégal, Côte d'Ivoire, Algérie, Maroc, Chine et Etats-Unis).

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services rassemble aussi des métiers spécialisés dans : (i) La mobilité avec Arval, (ii) les solutions de financement et de location d'équipements avec BNP Paribas Leasing Solutions, (iii) les financements aux particuliers avec BNP Paribas Personal Finance, (iv) des services bancaires digitaux en Allemagne et en Inde avec l'entité BNP Paribas Personal Investors ou encore, (v) le compte courant ouvert à tous avec Nickel.

- Investment & Protection Services

Le pôle Investment & Protection Services (IPS) regroupe les activités de BNP Paribas dédiées à la protection, à l'épargne, à l'investissement et aux services immobiliers.

Le pôle Investment & Protection Services rassemble quatre métiers spécialisés :

- L'assurance, la protection et la retraite avec BNP Paribas Cardif ;
- La gestion d'actifs avec BNP Paribas Asset Management ;
- La banque privée pour les clients fortunés avec BNP Paribas Wealth Management ;
- Les services et l'investissement immobiliers avec BNP Paribas Real Estate

Ces quatre métiers spécialisés conçoivent des solutions d'épargne, d'investissement et de protection à valeur ajoutée et responsables, à destination des clients particuliers, entreprises, associations, ONG, Etats et institutionnels. Cette offre est distribuée en direct ou via des partenaires tels que les réseaux de banque commerciale, d'assurance et de Banque Privée du Groupe BNP Paribas, des conseillers indépendants ou encore des partenaires industriels hors secteur financier.

- Corporate & Institutional Banking

BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (CIB) propose aux entreprises et aux institutions à travers le monde une large gamme de produits et services financiers adaptés à leurs besoins, en combinant les indispensables exigences d'un développement durable avec une rigoureuse maîtrise des risques et de la réglementation.

BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (CIB) s'appuie sur trois grands domaines d'activité pour accompagner ses clients entreprises et institutionnels dans le monde entier avec une gamme complète de solutions et d'expertises :

- Les services de financement et le conseil stratégique pour les entreprises et les investisseurs institutionnels, avec Corporate Banking ;
- L'investissement et le financement sur les marchés de capitaux, avec Global Markets ;
- La conservation des titres, avec Securities Services.

En tant que leader européen dans le domaine de la finance durable, les équipes de CIB collaborent étroitement avec leurs clients et partenaires, pour répondre aux besoins d'une économie en mutation.

3.2.2 Conventions réglementées entre BMCI et le Groupe BNP Paribas¹⁰

3.2.2.1 Conventions conclues entre BMCI et BNP Paribas S.A

3.2.2.1.1 Contrat de prestation de services informatiques (BUILD & RUN) /BMCI et BNP Paribas (Applicatif CENTRIC) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques (BUILD & RUN) porte sur les conditions de réalisation pour le compte de la BMCI, des prestations de services de Build et de Run sur l'application CENTRIC.

CENTRIC est une plateforme qui englobe plusieurs applications, dont Connexis Cash. Il vient en remplacement de BNPNET et OPF décommissionnés.

La convention s'inscrit ainsi dans le cadre du projet de déploiement de la solution Groupe CENTRIC, comme Solution E-BANKING sur les sites Maroc et Algérie, en remplacement des applications BNPNET et OPF (Solution E-Banking de l'éditeur FIS-C2P). Ce projet vise à :

Répondre aux besoins métiers à travers une interface unifiée, une richesse fonctionnelle et un système ouvert, compatible avec SAB et Atlas.

Sortir des solutions BNPNET & OPF, dont l'échéance du support éditeur était prévue pour fin 2023.

Les services fournis dans le cadre de cette convention consistent en l'implémentation et la distribution de la plateforme, la gestion des incidents et la prestation de support des solutions électroniques pour les clients ainsi que d'autres services de support dont les parties pourraient convenir le cas échéant.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention autorisée par le conseil de surveillance le 08 mars 2023, prend effet à compter du 16 mai 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.

Rémunération : La rémunération de la prestation objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :

Coût RUN : 27 € par abonnement par an majoré d'un mark-up de 5% ;

Coût de BUILD : 163,620 € majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 39 975.77 MAD

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.2 Avenant de la convention de prestations de services « SLA » conclue entre BMCI et BNP PARIBAS REGIONAL INVESTMENT COMPANY (BRIC) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP PARIBAS REGIONAL INVESTMENT COMPANY (BRIC) et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers BNP IRB Participations).

Contexte et objet de la convention et l'avenant : Le contrat porte sur les conditions de réalisation pour le compte de BRIC (Client), des prestations de services par BMCI (Prestataire), entrant dans son domaine de compétences, et ce, suite au transfert à BMCI des prestations fournies par CIB Bahreïn en faveur de BRIC. Ce contrat récapitule les domaines de compétences où les services du Prestataire sont sollicités par le Client, et pour lesquels le Prestataire déclare disposer des- compétences et du savoir-faire nécessaires à leur exécution.

Les domaines de prestations en question sont : Conformité - Ressources Humaines – Finance – Légal – IMEX – Sécurité – Achats – Risk ORM.

La signature de l'Avenant N°1 s'inscrit dans le cadre de la mise à jour du domaine RH et l'ajout de nouveaux domaines de prestations à savoir OPC, DPO, CDO et Sécurité du système d'information (Infrastructure et Télécom).

L'Avenant ne modifie pas les conditions financières applicable à la convention.

Modalités essentielles :

Date et durée : Le contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf résiliation expresse faite par l'une ou l'autre des parties soussignées. Le présent Avenant prend effet à compter du 1 Janvier 2025.

Rémunération : La facturation est établie annuellement sur la base du Tarif Journalier Moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

¹⁰ Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1 846 800 MAD.

Sommes reçues en 2025 : 1 527 120 MAD TTC.

3.2.2.1.3 Convention de prestation de service intra-groupe conclue entre BNP Paribas Fortis NV et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La présente convention s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de la documentation contractuelle conclue entre le prestataire à travers le Global Factoring Compétence Center (GFCC) et les bénéficiaires des prestations telles que définies dans le « CHARTE DU GLOBAL FACTORING COMPETENCE CENTRE » dans l'objectif de mieux refléter les récents changements dans l'organisation de la filière Factoring, et intégrer les travaux de construction, de développement et de migration du nouveau SI. Il décrit ainsi les missions, les responsabilités du Global Factoring Compétence Center (GFCC) vis-à-vis de BMCI en tant qu'entité d'affacturage, et remplace tous contrats antérieurs entre les parties, en relation avec le même sujet.

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 09 Mai 2024 et prend effet à compter du 01 janvier 2024 et est conclue pour une durée de 3ans, tacitement renouvelable une fois pour la même période.

Rémunération : La rémunération de la prestation objet de la convention est déterminée sur la base du taux de jour/homme pour toutes prestations, de 449,27€ hors TVA, majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2025 : Néant

3.2.2.1.4 Avenant de la convention de prestation de services informatiques intra-groupe conclue entre BMCI et BNP Paribas (Applicatif QUANTEXA) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques (Application Quantexa) s'inscrit dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent dans les opérations de Trader Finance, en réponse aux exigences du groupe BNP Paribas.

A ce titre, le contrat a pour objet d'arrêter les conditions particulières de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des services de Run en faveur de la BMCI sur l'application QUANTEXA.

Le service Quantexa est responsable de la :

Surveillance des produits et chaînes d'approvisionnement liés au commerce ;

Attribution de scores basés sur le risque ;

Détection des tendances inhabituelles et/ou suspectes nécessitant une analyse approfondie (ex : Corruption, Blanchiment d'argent, ...) ;

Le présent avenant n°1 a pour objectif de présenter les montants de la facturation au titre de l'année 2025 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontée des budgets)

La méthodologie utilisée se présente comme suit :

Recueil des données à partir des systèmes opérationnels

Enrichissement par des sources de données certifiées externes

Etablissement des liens commerciaux et sociaux avec le client

Affichage de données fiables

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 Mai 2024 et est conclue en date du 06 août 2024 (dernière signature) pour une durée de 3 ans à partir de la date d'entrée en vigueur tacitement renouvelable une fois pour la même période. L'avenant prend effet rétroactivement à compter du 01 Janvier 2025

Rémunération : La rémunération de la prestation objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :

Facturation se fait sur la base de volume de MT700 généré par BMCI dans IVISION

Méthodologie du calcul du prix unitaire : (Volume MT700 généré par BMCI dans IVISION / Volume de MT700 total généré dans IVISION) * (Budget BAU Quantexa + coûts du Support Quantexa) + Mark-up 5%

Volume MT700 BMCI : 1875 (donnée de base)

Volume MT700 Global : 44507 (donnée de base)

Ratio BMCI : 4,21%

Allocation globale de Quantexa au Trade : 30% (donnée de base)

Taxe de management (Boris Leblanc) : 11% (donnée de base)

Allocation key BMCI pour Quantexa : $4,21\% * 30\% * 11\% = 1,40\%$

Coût total P&L : 3 282 K€ (incluent coûts transversaux)

Part BMCI hors markup : 46 042 K€

Markup 5% included : 48 344 K€

Les montants des années ultérieures seront définis par des avenants

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 532 261.64 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.5 Convention de prestation de services informatiques intra-groupe conclue entre BMCI et BNP Paribas Partners For Innovation Global Connect (Service BACKBONE) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques porte sur les conditions de prestation de services de télécommunication et services accessoires.

Le service BACKBONE est un réseau informatique international du Groupe BNP Paribas (Backbone : Support ITGP Télécom & services centraux Télécom) et permet l'accès aux datacenters globaux du Groupe et aux datacenters régionaux ainsi que la connexion vers les fournisseurs autorisés du Cloud.

Il permet l'accès au IAN (Internet Access Network) qui offre des services de browsing, web-hosting, 0365 et connexions partenaire.

Le service comprend :

Le cryptage du réseau entre les datacenters Marne et Bastogne ;

Support 24/24, 7/7 ;

Monitoring de la capacité et de la consommation ;

Test annuel de résilience.

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 Mai 2024 et est conclue en date du 13 novembre 2024 (dernière signature) avec date d'effet à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.

Rémunération : La rémunération de la prestation objet de la convention est calculée à partir des coûts totaux suivants et des clés d'allocation suivantes (méthodologie Cost+ Pricing) :

Le coût de l'infrastructure du backbone est directement affecté à chaque POP. Le coût de chaque POP est ensuite alloué aux entités connectées sur ce POP ;

L'effectif des collaborateurs permanents de BMCI est utilisé comme clé d'allocation des coûts des POPs sur lesquels BMCI est connectée.

- Mark-up (%) : 5% sur les coûts.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 744 079.4 MAD.

Sommes versées en 2025 : 868 575.18 MAD TTC.

3.2.2.1.6 Convention de prestation de services informatiques intra-groupe conclue entre BMCI et BNP Paribas Partners For Innovation Global Connect (Service CAMPUS) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques porte sur les conditions de prestation de services de télécommunication et services accessoires.

Les prestations de support réalisées consistent en la gestion des incidents, gestion de la maintenance et l'obsolescence, configuration, service client dans le contexte de renforcement des normes de sécurité du groupe :

CAMPUS POP est une infrastructure de sécurité obligatoire entre les réseaux WIN et les bâtiments locaux du LAN, qui inclue les firewalls de sécurité, les switches d'hosting et serveurs DNS/DHCP.

CAMPUS INET : Support des Firewalls, Proxies et DNS (serveurs de management exclus).

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 Mai 2024 et est conclue en date du 05 novembre 2024 avec date effet à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 3 an renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.

Rémunération : La rémunération de la prestation objet de la convention est calculée à partir des coûts totaux suivants et des clés d'allocation suivantes :

Les services CAMPUS POP et CAMPUS INET sont facturés sur la base des équipements installés sur le territoire. Pour chaque équipement, sont facturés :

L'amortissement et la maintenance ;

Le support 24/7 de cet équipement, la gouvernance et l'administration du service.

Clé d'allocation :

Pour les services CAMPUS POP & CAMPUS INET : Liste des équipements identifiés et validés par BMCI ;

Pour les autres services : Nombre de collaborateurs permanents de BMCI (source : Refog) pour CAMPUS LAN & WIFI support.

Mark-up (%) : 5% sur les coûts.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant pas généré un montant comptabilisé
- **Sommes versées en 2025 :** Néant

3.2.2.1.7 Convention de prestation de services informatiques intra-groupe conclue entre BMCI et BNP Paribas Partners For Innovation Global Connect (Service WIN CONNECT) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

- **Nature et objet de la convention :** La convention de prestation de services informatiques porte sur les conditions de prestation de services de télécommunication et services accessoires.

Le service Win Connect (Service WIN DATA lien de 2x160 M) se compose de :

2 circuits reliant les sites du Bénéficiaire au Réseau WIN Backbone POP

2 routeurs (CPE)/switches

Support 24h/24 et 7j/7

Supervision de la capacité et de la consommation

La notification de livraison « WIN Ready letter » détaille le service technique, le niveau de service et les contacts de support en cas d'incidents.

- **Modalités essentielles :**

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 Mai 2024 et est conclue en date du 02 décembre 2024 avec date effet à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même.

Rémunération : Le prix est calculé à partir des coûts totaux suivants et des clés d'allocation suivantes (méthodologie Cost+ Pricing) :

Mark-up (%) : 5% sur les coûts ;

Clé d'allocation : Nombre de collaborateurs permanents de BMCI (source : Refog) ;

Coût total de l'infrastructure constitué des éléments suivants :

Le coût des deux liaisons internationales raccordant le territoire au backbone en Europe ;

Le coût d'amortissement et de maintenance des équipements d'extrémité installés sur le territoire marocain (routeurs) ;

Le coût du support 24/7, de la gouvernance et de l'administration du service.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 134 622.71 MAD.
- **Sommes versées en 2025 :** Néant.

3.2.2.1.8 Avenant à la convention d'assistance et de prestations de services conclue entre BMCI et BMCI Banque Offshore (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.

- **Nature et objet de la convention** : la convention initiale, annulant et remplaçant le contrat d'Assistance Technique datant de 2006, régit les prestations de services fournies par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore. L'avenant N°1 conclu en 2024 a été complété par l'intégration des prestations fournies par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore dans le domaine ALM/Treasury.

Ainsi, les annexes de la convention initiale ont été complétées suivant les termes ci-après :

- Définition des activités confiées par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore dans le domaine ALM/Treasury ainsi que les indicateurs de performance et la tarification ;
- Fourniture d'une manière permanente des prestations de pilotage du risque de taux et du risque de liquidité.
- Le présent **Avenant N°2** vise à élargir le périmètre des prestations fournies par le prestataire à BMCI Offshore, qui s'entend désormais à l'activité du factoring. Il définit à ce titre, les prestations et missions confiées par BMCI offshore à BMCI Factoring. Dans ce cadre, BMCI Factoring assure la gestion opérationnelle des contrats d'affacturage en devises, afférents aux clients de BMCI Offshore, la relation avec l'assurance ainsi que le suivi de l'échéancier et du recouvrement.

Modalités essentielles :

- **Date d'effet de l'avenant** : Le présent Avenant N°2 prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025.
- **Rémunération** : La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante tenant compte d'un coût JH de 3.800,00 dirhams HT :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen (3800 HT) * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations

L'estimation annuelle est : $3\,800 * 192 = 729\,600$ HT MAD (Aucune révision n'est prévue).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 068 438.07 MAD.

- **Sommes reçues en 2025** : 2 482 125.68 MAD TTC.

3.2.2.1.9 Contrat d'assistance et de prestations de services conclu entre BMCI Leasing et BMCI (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans la société BMCI Leasing et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans la société BMCI Leasing et Directeur Général de BMCI.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention annule et remplace le contrat d'Assistance Technique datant de 2013 et porte sur la revue du périmètre et domaines d'intervention de la BMCI ainsi que le catalogue de services y afférents.

Ainsi, les domaines couverts par la présente convention sont :

- Finances et Contrôles ;
- Ressources Humaines ;
- Achats ;
- Contrôle Permanent Groupe ;
- Assistance Juridique ;
- Sécurité ;
- Système d'Information ;
- Immobilier d'Exploitation ;
- Risques ;
- Conformité.
- ALM/Treasury

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : Cette convention conclue en date du 6 décembre 2021 a été autorisée par le Conseil de Surveillance le 26 novembre 2021.

Le contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

- **Rémunération** : La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Le paiement des factures sera effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 4 347 738,79 MAD HT.
- **Sommes reçues en 2025 :** 0 MAD TTC.

3.2.2.1.10 Convention de prestations de services intra-groupe conclue entre BMCI, BNP Paribas S.A et BNP Paribas London Branch (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités BMCI et BNP Paribas London Branch (indirect dans la BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services ayant pour objet de fixer les conditions de surveillance des opérations et des communications (E-com et Voice com) remontées via différents outils Groupe, à travers le renforcement de la E-com et Voice surveillance, ainsi que la Trade surveillance réalisées entre les opérateurs front office (vendeurs, traders, trésoriers) et leurs contreparties extérieures (clients, bancaires et finales).

Les prestations seront assurées par BNP Paribas ou BNP Paribas SA. London Branch. Les services seront répartis entre ces derniers conformément à leur organisation interne (affectation selon la langue, ou complexité, type de communication...)

Les prestations objet du contrat, se présentent comme suit :

Service 1 : Surveillance des opérations

Service 2 : Surveillance des communications

Service 3 : Supervision et contrôles sur le dispositif de surveillance par la conformité

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 Novembre 2024 et est conclue en date du 12 décembre 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.

Rémunération : La méthodologie Cost+Pricing est utilisée. Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation suivantes :

Nombre d'alertes clôturées par les prestataires pour le compte du Bénéficiaire par rapport au nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Nombre d'employés monitorés par les prestataires pour le compte du bénéficiaire par rapport au nombre total d'employés monitorés au cours de la période.

Coût indicatif lié à la E-com et Trade surveillance de 285 € HT par an et par employé faisant l'objet de la surveillance, soit sur la base de 18 employés, 5.130 € HT par an y compris le mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant pas généré un montant comptabilisé

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.11 Avenant à la convention cadre « Offre assistance cartes et packs BMCI » conclue entre BMCI, BMCI Assurance et Cover Edge (anciennement dénommée AXA Assistance Maroc) (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI ASSURANCE.

Nature et objet de la convention : BMCI et Cover Edge (anciennement « AXA ASSISTANCE ») ont conclu, en date du 28 juillet 2015, un contrat-cadre de partenariat intitulé « Offre assistance cartes et packs BMCI », ayant pour objet la distribution, par la BMCI, de produits d'assistance proposés par AXA ASSISTANCE MAROC aux clients détenteurs de cartes et de packs BMCI.

Un premier avenant a été signé en date du 16 septembre 2016 modifiant la périodicité du paiement de la prime relative à la carte Infinite suivi d'un deuxième avenant daté du 25 décembre 2024 intégrant BMCI ASSURANCE, en tant qu'intermédiaire, et élargissant le périmètre du contrat-cadre à une nouvelle offre d'assistance applicable aux crédits à la consommation.

Modalités essentielles :

Date et durée : Avenant autorisé par le conseil de surveillance le 04 Septembre 2024 avec date effet à compter du 01 janvier 2025.

Rémunération : BMCI prélève chaque mois les primes sur les comptes des souscripteurs ayant contracté des crédits à la consommation et souscrit aux produits d'assistance, à la même date de prélèvement de leur échéance du crédit à la consommation (montant de la prime en TTC : 60 MAD, 120 MAD et 180 MAD en fonction de la formule souscrite).

BMCI reverse mensuellement la totalité de ces primes à BMCI assurance qui paiera à Cover Edge, de manière mensuelle, le montant des primes lui revenant (37,00 MAD/TTC) ainsi que le montant des taxes et de TVA y afférentes.

La différence entre la prime prélevée et la prime reversée à la société d'assistance, représente la marge commerciale de BMCI Assurance.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2025 : Néant.

3.2.2.1.12 Convention de prestations de services de notation de cadrage des règles de Risque conclue entre BMCI et BNP Paribas Group Service Center (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (indirect dans BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Le contrat porte sur les conditions de réalisation et de fourniture par le prestataire au bénéficiaire des services de notation et de codage des règles de risque :

1. Développement de modèles de risque (Notation, Octroi, Arbre de décision)
2. Développement de modèles sans risque (Recouvrement, Fraudes, Marketing)
3. Backtesting (modèles nouvellement développés et existants)
4. Révision indépendante de modèles et validation
5. Support technique pour le déploiement des modèles
6. Autres sujets analytiques

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention initiale a été autorisée par le conseil de surveillance le 02 novembre 2018 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2018. L'avenant entre en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2024 et autorisé par le conseil de surveillance le 08 Mars 2024.

Rémunération : Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation suivants (méthodologie Cost+ Pricing) :

Mark-up (%) : 10%

Clé d'allocation : Tous les coûts directs et indirects liés à l'équipe Risk Hub Team, engagés par BNP Paribas Group Service Center pour rendre les services plus une majoration, qui pourra être périodiquement revue afin d'assurer une rémunération respectant le principe de non-dépendance.

Le nouveau taux de majoration sera appliqué sous réserve d'un commun accord entre les parties et de la signature d'un avenant par les représentants de chaque partie.

Le coût du JH est de 570 € hors TVA.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.13 Convention de gestion du contrat d'Assurance Décès-Invalidité des emprunteurs du crédit à la consommation conclue entre BMCI, BMCI Assurance et AXA Assurance Maroc (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire de la société BMCI ASSURANCE.

Nature et objet de la convention : Couverture via Assurance Décès Invalidité (ADI) des risques de non-remboursement des crédits à la consommation. L'objectif étant de garantir à BMCI le remboursement du capital restant dû à la date du décès ou de l'invalidité absolue et définitive de l'adhérent.

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 Novembre 2024 et est conclue en date du 05 décembre 2024 avec date effet à compter du 01 octobre 2024, pour une durée d'une année.

Rémunération : AXA Assurance Maroc versera à BMCI Assurance une commission équivalant à 60 % des primes encaissées au titre du contrat ADI, applicables aux produits de prêts personnels et de distribution.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produit.

Sommes reçues en 2025 : Néant.

3.2.2.1.14 Convention de gestion du contrat d'Assurance Décès-Invalidité des emprunteurs du crédit privé et Intelaka conclue entre BMCI, BMCI Assurance et AXA Assurance Maroc (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire de la société BMCI ASSURANCE.

Nature et objet de la convention : Couverture via Assurance Décès Invalidité (ADI) des risques de non-remboursement des crédits privés et Intelaka. L'objectif étant de garantir à BMCI le remboursement du capital restant dû à la date du décès ou de l'invalidité absolue et définitive de l'adhérent.

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 04 Septembre 2024 et est conclue en date du 05 décembre 2024 avec date effet à compter du 01 octobre 2024, pour une durée d'une année.

Rémunération : AXA Assurance Maroc versera à BMCI Assurance une commission équivalant à :

60 % sur primes encaissées au titre du contrat ADI pour les crédits privés ;

40% sur primes encaissées au titre du contrat ADI pour les crédits privés In Fine ;

0% sur primes encaissées au titre du contrat ADI pour les crédits Intelaka.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2025 : Néant.

3.2.2.1.15 Convention de prestations de services conclue entre BMCI, BNP Paribas London Branch et BNP Arbitrage SNC – FOCS (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les trois entités (indirect dans la BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention s'inscrit dans le cadre du programme de remédiation officiel FRB / DMA Conduct et définit les conditions de surveillance des opérations et des communications (E-com et Voice com) ainsi que les risques de Fraude Interne de trading (Rogue Trading) remontées via différents outils Groupe.

Il vise à renforcer la E-com et Voice surveillance, ainsi que la Trade surveillance réalisées entre les opérateurs de front office (vendeurs, traders, trésoriers) et leurs contreparties extérieures (clients bancaires et finals).

Les prestations seront assurées par BNP Arbitrage S.N.C et/ou BNP Paribas London Branch. Les services seront répartis entre ces derniers conformément à leur organisation interne (affectation selon la langue, ou complexité, type de communication...)

Les prestations objet du contrat, se présentent comme suit :

Service 1 : Surveillance des opérations

Service 2 : Surveillance des communications

Service 3 : Surveillance des risques de Fraude de trading (Rogue Trading)

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 Novembre 2024 et est conclue en date du 12 décembre 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.

Rémunération : Le prix est calculé, suivant la méthodologie Cost+Pricing, à partir des coûts totaux avec un Mark-Up de 5% et des clés d'allocation suivantes :

Service 1 Surveillance des opérations : Nombre d'alertes clôturées par le prestataire pour le compte du bénéficiaire par rapport au nombre total d'alertes clôturées au cours de la période

Service 2 Surveillance des communications : Nombre d'employés monitorés par le prestataire pour le compte du bénéficiaire par rapport au nombre total d'employés surveillés au cours de la période

Service 3 Surveillance des risques de Fraude de trading (Rogue Trading) : Nombre d'alertes clôturées par les prestataires pour le compte du bénéficiaire par rapport au nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Le coût indicatif lié à la E-com et Trade surveillance est de 1 980 € HT par an et par employé faisant l'objet de la surveillance, soit sur la base de 18 employés, 35 640€ HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.16 Avenant à la convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées) périmètre GM (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques Périmètre GM a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux applicatifs et aux services y afférents en faveur de BMCI.

L'avenant a pour objet de (i) retirer les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS « Atlas/Orion » et « Case » du champ d'application du Contrat, (ii) de préciser l'ensemble des facturations des applications et des services IT associés au titre de l'année 2023 et (iii) supprimer la facturation liée à l'utilisation des applicatifs « Atlas/Orion » et « Case » suite à leur décommissionnement.

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention conclue en date du 21 mars 2022 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2021 a été autorisée par le conseil de surveillance le 22 février 2022 et modifiée par avenant daté du 26 mai 2024 avec effet rétroactif le 1^{er} mai 2024 et autorisé par le conseil de surveillance le 24 mai 2024.

Rémunération : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.

Le prix est calculé sur la base des coûts totaux majorés d'un mark-up de 5%. La clé d'allocation est le nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 297 404.69 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.17 Avenant à la convention de prestation de services informatiques RUN sur l'application « Record Keeping » conclue entre BNP Paribas et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques RUN porte sur la réalisation de l'application « Record Keeping ».

Il a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulières de réalisation par BNP Paribas, via sa filière CIB, des services de RUN et de concession de Licences en faveur de BMCI, de l'application « Record Keeping ».

Record Keeping enregistre et archive les E Com (communications électroniques : message, chat) sur une liste convenue de canaux et/ou d'utilisateurs d'E-Com à des fins réglementaires et de monitoring.

L'avenant vient d'amender le contrat initial et d'élargir la prestation de record keeping en incluant également les communications vocales des Front Officers.

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention initiale conclue en date du 08 mars 2023 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2021 et d'une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée, a été autorisée par le conseil de surveillance du 24 Mai 2023 et complétée par avenant daté du 03 Décembre 2024.

Rémunération : Le prix est calculé à partir des coûts totaux suivants et de la clé d'allocation suivante (méthodologie Cost+ Pricing) :

Mark-up (%) : 5% sur les coûts ;

Clé d'allocation : Nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance ;

Coût indicatif selon l'avenant de 850€ par an par employé faisant l'objet de la surveillance, sur la base de 18 employés (14 employés CPBS, 4 employés ALMT) à 15 300€ HT par an, au lieu de 810€ par an par employé faisant l'objet de la surveillance, selon le contrat initial, sur la base de 17 employés (13 employés CPBS, 4 employés ALMT) à 13 770€ HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 74 911.22 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.18 Avenant à la convention de prestations de services intra-groupe et de licence d'utilisation d'œuvres développées de BNP Paribas conclue entre BNP Paribas & BMCI (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les services IT et licences d'utilisation des œuvres développées de BNP Paribas. Les avenants modifiant la convention initiale porte sur :

Avenant N° 1 : La mise à disposition de BMCI du nouveau master de Core Banking.

Avenant N° 2 : Des précisions sur l'ensemble de la facturation au titre de l'exercice 2021 (hors Master Core Banking couvert par l'avenant N°1) ;

Avenant N° 3 :

L'introduction des prestations et services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas dûment utilisées par la BMCI mais non indiquées au niveau de la convention.

L'explicitation des règles de facturation des prestations de services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas.

Le décommissionnement de l'outil NEOS.

Avenant N° 4 : La modification des conditions financières applicables au titre de l'exercice 2022.

Avenant N° 5 : La mise en place des nouvelles clauses contractuelles types de l'Union Européenne en vue de garantir le respect des exigences applicables en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données). L'avenant vise également à détailler l'ensemble des typologies de traitements opérés sur les applicatifs (AML NET REVEAL/ATLAS2/...)

Avenant N° 6 :

L'introduction des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir E Banking et Home Banking, JIRA et Confluence, utilisées par la BMCI.

Le retrait des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir ATLAS, du champ d'application de la convention.

La mise à jour les montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2023.

Avenant N° 7 :

Le retrait des prestations de service IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS « BNPINET » du champ d'application du contrat et ce, suite à son décommissionnement.

La suppression de la facturation liée à l'utilisation de l'applicatif « EBANKING » tout en maintenant son utilisation par le bénéficiaire.

La mise à jour des montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2024 (AML NET REVEAL – CONFLUENCE – HOME BANKING – JIRA – SONAR – SWIFT SIBES – VINCI – WEBDOC)

- **Avenant N°8 :**

- Introduire les prestations de service It et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, BMSA et Direct Connectivity (GCH) utilisées par le bénéficiaire
- Introduire les prestations de services sans licence d'utilisation d'œuvres développées : APS EM, le service DEVICES qui intègre l'ensemble des services permettant la gestion des postes de travail et téléphones mobiles gérés par les infrastructures Groupe BNP Paribas, ainsi que les services d'accompagnement de RedHat
- Mettre à niveau l'application SWIFT SIBES vers Services SWIFT
- Retirer les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas AML Net Reveal du champ d'application du contrat
- Mettre à jour les montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2025

- **Avenant N°9 :**

- L'introduction des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, dûment utilisées par les Bénéficiaires sur les années 2022,2023,2024 et 2025 mais non contractualisé en vertu du contrat (Ratama, carthago, EKIP, Exus fs, Myrécla, Lookout, BMCI Connect, Crédit fyidi, CRM UNICA et DataFactory)
- Introduction de prestation de service sans licence d'utilisation d'œuvre développés par BNP Paribas, dûment utilisées par le bénéficiaire mais non contractualisé en vertu du contrat (les services de communication et télécom, de data (business intelligence), de sécurité de la production (ProdSec), de cybersécurité et de Gestion des API (ou interface de programmation applicative)

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention initiale conclue entre BNP Paribas et BMCI en date du 1^{er} janvier 2016 a été mis à jour annuellement à travers des avenants.

Rémunération : Versement des redevances par BMCI à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et de prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (AML NET REVEAL/ BNPINET/ CONFLUENCE/ EBANKING/ HOME BANKING...).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 271 308 272.24 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.19 Convention de fourniture de services intra-groupe COMET, conclue entre BMCI et BNP Paribas (convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur la gestion

Des principaux processus d'éthique professionnelle (transactions personnelles, cadeaux, invitations et autres avantages, conflits d'intérêts privés) qui peuvent concerner les collaborateurs et les assistants extérieurs. Selon la réglementation locale, les assistants externes peuvent être exclus ;

De certains processus réglementaires qui peuvent concerner des collaborateurs et des candidats (processus SEC, personnes associées).

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI datée du 19 décembre 2023 et autorisée par le conseil de surveillance le 29 novembre 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.

Rémunération : Le Prestataire facture le Bénéficiaire chaque année après la fin de chaque période de facturation. Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation pour les modules d'Ethique professionnelle.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 163 432.71 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.20 Convention de l'émission par le garant BNP Paribas SA des garanties bancaires internationales en faveur du bénéficiaire BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention détermine les conditions et modalités de l'émission par le garant BNP PARIBAS SA des garanties bancaires internationales en faveur du bénéficiaire BMCI en réponse aux exigences de la circulaire BAM N° 8/G/12.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI en date du 02 octobre 2023 et autorisée par le conseil de surveillance le 1^{er} septembre 2023, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} juin 2023, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : Les commissions à verser par la BMCI au profit de BNP PARIBAS SA au titre des garanties émises, correspondent à 0,20% l'an du montant des garanties émises. Ces commissions devront être versées trimestriellement et à terme échu dans un délai d'un mois.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 635 555.56 MAD.

Sommes versées en 2025 : 2 620 808.08 MAD TTC.

3.2.2.1.21 Contrat de couverture de crédit non confirmé conclu entre BMCI Banque Offshore et BMCI (Convention écrite)

- **Personnes concernées :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.
- **Nature et objet de la convention :** Crédit non confirmé accordé par BMCI à BMCI Banque Offshore.
- **Modalités essentielles :**

- **Date et durée :** Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance le 31 mai 2022 et a été conclue en date du 28 juin 2022 et a pris effet à partir de la date de sa signature par les parties pour une durée indéterminée sauf résiliation de l'une ou de l'autre des parties sur notification écrite avec un préavis de trois mois.
- **Rémunération :** En tant qu'emprunteur, BMCI Banque Offshore verse une rémunération en fonction de la durée de chaque avance, du montant par type de produit, du taux d'intérêts tel qu'établi par une grille publiée mensuellement par l'ALMT et du montant minimum du remboursement anticipé.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1.525.052,90 USD soit 13.921.140,39 MAD
- **Sommes reçues en 2025 :** 1 525 052,90 USD soit 13.921.140,39 MAD.

3.2.2.1.22 Avenant à la convention instituant une commission d'apport et de partage de risque conclue entre BMCI et BMCI Leasing (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans la société BMCI Leasing et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans la société BMCI Leasing et Directeur Général de BMCI.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention fixe les modalités de collaboration entre BMCI et BMCI Leasing et l'institution d'une commission d'apport pour les dossiers mis en place pour les clients BMCI ainsi que d'une commission de partage de risques.

L'avenant a porté sur la modification/suppression des termes de l'article 4.2 de la convention intitulé « Participation en risque ».

Ainsi, l'Article 4.2 de la convention a été annulé et remplacé suivant les termes ci-après :

- La participation en risque de la BMCI ne s'appliquera pas pour les dossiers conclus et mis en loyers par BMCI Leasing avec les clients ou prospects BMCI, à compter de la date de la signature de cet avenant.

En revanche, cette participation en risque de la BMCI continuera à s'appliquer à tous les contrats de crédit-bail conclus antérieurement à cet amendement.

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Cet avenant conclu en date du 6 avril 2022 a été autorisé par le Conseil d'Administration le 22 février 2022.
 - **Rémunération :** Au titre d'apport d'affaire, BMCI Leasing verse à BMCI 0,35% du montant HT de l'investissement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 5.063.167,68 MAD HT.
- **Sommes versées en 2025 :** 5.469.181,90 MAD TTC.

3.2.2.1.23 Convention de prestations de services conclue entre BMCI et ARVAL MAROC (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.

Nature et objet de la convention : Convention d'assistance technique conclue entre BMCI et ARVAL, qui annule et remplace la convention de prestation de services conclu entre les parties en date du 13 juin 2019, inscrite dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et portant sur un seul domaine d'activité, à savoir la gestion des Ressources Humaines.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 14 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022

Rémunération : ARVAL procède au règlement des prestations fournies par BMCI Paribas au titre des services objet de la convention de prestations de services RH relatifs à l'établissement des bulletins de salaires. Les prestations sont facturées annuellement sur la base d'un coût mensuel par bulletin de salaire émis.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2025 : Néant.

3.2.2.1.24 Convention d'apport d'affaires au profit d'ARVAL Maroc (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.

Nature et objet de la convention : Convention de Collaboration entre BMCI et ARVAL Maroc en matière d'apport d'affaires par BMCI en faveur d'ARVAL Maroc et de participation au risque au cas par cas et à la décision de BMCI (pour le stock accordé avant le 31/12/2017).

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 23 janvier 2013 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération :

Une commission d'apport de 0,75% du montant HT de l'investissement versée flat à la mise en route du véhicule, ne portant que sur les contrats concrétisés ;

Une commission de risque de 0,50% du montant HT de l'investissement, qu'il s'agisse d'un client ou d'un prospect, calculée sur l'encours des engagements puis versée trimestriellement.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 907 189 MAD.

Sommes reçues en 2025 : 454 951,51 MAD.

3.2.2.1.25 Contrat d'assistance et de prestations de services conclu entre BMCI Leasing et BMCI (Convention écrite)

Personnes concernées : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans la société BMCI Leasing et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans la société BMCI Leasing et Directeur Général de BMCI.

Nature et objet de la convention : La convention initiale, annulant et remplaçant le contrat d'Assistance Technique datant de 2013, régit les prestations de services fournies par BMCI au profit de BMCI Leasing.

L'avenant conclu en 2024 complète la convention initiale par l'intégration des prestations fournies par BMCI au profit de BMCI Leasing dans le domaine ALM/Treasury.

Ainsi, les domaines couverts par la présente convention sont :

Finances et Contrôles ;

Ressources Humaines ;

Achats ;

Contrôle Permanent Groupe ;

Assistance Juridique ;

Sécurité ;

Système d'information;

Immobilier d'Exploitation ;

Risques ;

Conformité ;

- ALM/Treasury.

Modalités essentielles :

Date et durée : Cette convention conclue en date du 6 décembre 2021 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 novembre 2021.

Le contrat a pris effet à compter du 1er janvier 2021 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

Cette convention a été complétée par un avenant daté du 12 décembre 2024 avec prise d'effet le 1er janvier 2025.

Rémunération : La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

NB : Le coût JH a été fixé à 3.800 dirhams HT pour les prestations de type ALM/Treasury et 2.700 dirhams HT pour les autres natures de prestations.

Le paiement des factures sera effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 4.347.738,79 MAD HT.

Sommes reçues en 2025 : Néant.

3.2.2.1.26 Convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées) / périmètre ALMT entre BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue entre la BMCI et BNP Paribas datée du 15 avril 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2021.

Rémunération : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 8 446 585.61.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.27 Convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre DBCE (Digital Banking Clients and Employees) entre BMCI et BNP Paribas (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations)

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue le 1^{er} juillet 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée indéterminée.

Rémunération : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 795 141,12 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.28 Avenant à la convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'utilisation sur les œuvres développées) / périmètre GB entre BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La conclusion du présent avenant n°2 a pour objet de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2024 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontés des budgets).

La conclusion de :

Avenant n°1 ayant pour objet d'actualiser la liste des outils utilisés par la BMCI en retirant les outils décommissionnés à savoir Atlas/Orion et Case, de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2023 et de supprimer la facturation des applications Atlas/Orion et Case à la suite de leur décommissionnement

Avenant n°2 a pour objet de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2024 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontés des budgets),

Avenant n°3 a pour objet de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2025 et les prévisions de 2026 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontés des budgets).

A ce titre nous rappelons la liste et le détail des applicatifs (global Banking), qui se présentent comme suit :
IVISION

TRS
CONNEXIS TRADE
GBS TRADE
RMA
NOSTRO LORO
CONNEXIS CASH

Fourniture des services de RUN ci-dessous et concession des licences :

Hébergement et disponibilité

Gestion des incidents

Gestion des problèmes

Gestion des demandes

Améliorations apportées aux applications

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue le 13 avril 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée indéterminée. La convention initiale a été modifiée par l'avenant 2 prenant effet rétroactif à compter du 01/01/2024 et l'avenant 3 prenant effet rétroactif à compter du 01/01/2025

Rémunération : BMCI verse les redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (CONNEXIS TRADE/IVISION/TRS/GBS TRADE/RMA/CASE...).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges 17 996 892.98 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.29 **Convention d'application intra-groupe entre BMCI et BNP Paribas relatif à la prestation de services de filtrage – SHINE (Convention écrite)**

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Fourniture par BNP Paribas à la BMCI, des services de filtrage des flux sur l'outil SHINE suivants :

Filtrage des transactions de BMCI par rapport aux listes des sanctions financières

Gestion des alertes générées par le filtrage conformément aux engagements réglementaires en matière de sanctions financières internationales et à la politique du Groupe BNP Paribas.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 04 octobre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 31 août 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Rémunération : La BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet de la convention et portant sur la facturation des services filtrage. La facturation est basée sur la répartition de tous les coûts interne de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.) majorés d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 182 152.84 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.30 **Convention d'application intra-groupe entre BNP Paribas et BMCI relatif à la prestation de services de criblage régulier des bases de données relations - SUN (Convention écrite)**

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de services de centralisation et d'automatisation du criblage des bases de données Relations à des fins de conformité aux obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre la corruption et de lutte contre le financement du terrorisme, ainsi qu'à des fins de respect des embargos et sanctions de nature financière.

Ce processus de Groupe met en œuvre les éléments nécessaires au respect de la réglementation locale ainsi que les normes et les standards internationaux applicables en la matière.

Les services comprennent l'accès à l'Outil logiciel en mode SaaS et son utilisation, ainsi que sa maintenance et son support. **Cet outil SUN fournit :**

Un algorithme de détection permettant le criblage régulier et automatique des relations par rapport aux listes FS applicables ainsi que la génération d'alertes, selon les règles mises en place ;

Un workflow à BMCI pour gérer les alertes générales (assignation, rapport, levée, blocage ou rejet, messages de l'historique, stockage) ;

Une solution de stockage des alertes clôturées.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 04 octobre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 31 aout 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Rémunération : BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet de la convention. La facturation se base sur la répartition de tous les coûts internes de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 340 871.27 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.31 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intra-groupe – DMA Provider 1 conclue entre la BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services DMA – Provider 1 ayant pour objet la surveillance des communications électroniques (LCAPM et ALMT) et du Trade (Activités ALMT uniquement).

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Rémunération : BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 1.

La facturation prend en considération les coûts totaux (majorés d'un mark-up de 5%) répartis en fonction des clés d'allocations suivantes :

Nombre d'effectif affecté à BMCI, objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.

Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.32 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intra-groupe – DMA Provider 2 conclue entre la BMCI et BNP Arbitrage S.N.C (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services DMA – Provider 2 ayant pour objet la surveillance des communications électroniques à travers l'outil Groupe « RedOwl » et le paramétrage et maintien IT de l'interface de Trade Surveillance (pour l'ALMT)

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Rémunération : BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 2.

La facturation prend en considération les coûts totaux (majorés d'un mark-up de 5%) répartis en fonction des clés d'allocations suivantes :

Nombre d'effectif affecté à BMCI, objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.

Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.33 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intra-groupe – DMA Provider 3 conclue entre la BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet la fourniture par BNP Paribas à la BMCI, à travers les équipes de BNP Paribas London Branch, des services suivants :

Les FOCS analysent les alertes non clôturées au niveau du FOCS local nécessitant une escalade pour de plus amples investigations ;

La conformité supervise des contrôles du FOCS en tant que LOD2, examine les alertes remontées par le FOCS, traite les alertes liées au périmètre géré par la conformité exclusivement, fait le lien avec la Conformité locale en cas d'alertes avérées et de réalisation des contrôles.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Rémunération : BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 3.

La facturation prend en considération les coûts totaux (majorés d'un mark-up de 5%) répartis en fonction des clés d'allocations suivantes :

Nombre d'effectif affecté à BMCI, objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.

Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.34 Convention d'application intra-groupe entre BNP Paribas et BMCI, rattaché au contrat cadre pour les prestations de services intra-groupe (MSA)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet l'accompagnement et le conseil par BNP Paribas au profit de la BMCI sur les périmètres suivants :
 - Retail and SME Client Segment Activity ;
 - IRB Corporate Client Segment Activity ;
 - IRB Procurement Support.
- **Contexte et objet de l'avenant :** le présent **avenant N°1** a pour objectif de :
 - Modifier les frais correspondants au titre de l'année 2022 qui représentaient une estimation et non le montant réel des prestations de conseils réalisés
 - Mettre à jour/ préciser les montants des frais de conseil au titre des années 2023 et 2024 ;
 - Mettre à jour les contacts
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 février 2023 et autorisée par le conseil de surveillance le 16 décembre 2022. Cet avenant prend effet à compter du 01 janvier 2022. Il ne modifie pas la durée du contrat initial.

- **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des services objet de cette convention. La facturation prend en considération un taux jour/homme par périmètres mentionnés ci-dessus, déterminé sur la base de la répartition des coûts complets sur le nombre d'employés et majoré d'un mark-up de 5%.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 16 504 745.96 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.1.35 Convention de Funding en devise accordé par BNP Paribas SA à BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI.

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les termes et conditions du funding, accordé par BNP PARIBAS SA à BMCI, notamment les conditions financières applicables à BMCI en tant qu'emprunteur (emprunts en devises dans le cadre des enveloppes validées/accordées par BNP PARIBAS à BMCI).

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 17 décembre 2021 et autorisée par le conseil de surveillance le 26 novembre 2021 pour une durée indéterminée.

Rémunération : Le taux d'emprunt est calculé par devise, sur la base des courbes de taux internationales et les coûts de liquidité de BNP Paribas. Le taux d'emprunt correspond au taux de référence de la durée concernée, majoré du coût de liquidité intragroupe de la maturité concernée.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 9 693 376.86 MAD

Sommes versées en 2025 : 10 578 168.27 MAD TTC.

3.2.2.1.36 Convention de prestation de service pour la fourniture de services intra-groupe entre BNP Paribas SA (par l'intermédiaires de sa succursale portugaise) et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La présente convention permettra à la BMCI de bénéficier de l'analyse des alertes de niveau 1 d'abus de marché réalisée par la succursale portugaise de BNP Paribas et s'appuyer sur une équipe mutualisée basée à Lisbonne, rattachée hiérarchiquement au « Head of Alert Management Portugal Compliance Hub » et fonctionnellement au domaine « Market integrity » (respect de l'intégrité des marchés).

Le premier niveau de gestion des alertes vise à traiter les alertes « faux positifs » et à faible risque émanant de l'outil de surveillance.

Ce traitement des alertes de niveau 1 sera complété par l'outil d'abus de marché « Lookout » qui permettra de renforcer le dispositif de la BMCI en matière d'intégrité des marchés en réponse aux exigences du Groupe et du régulateur local.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention autorisée par le conseil de surveillance le 24 mai 2023 et prend effet à compter du 12/07/2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.

Rémunération : La rémunération de la prestation objet de la convention est déterminée sur la base du prix calculé à partir des coûts totaux (Coûts directs et indirects) majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.2 Conventions entre BMCI et filiales étrangères de BNP Paribas S.A.

3.2.2.2.1 Avenant aux conditions particulières pour la fourniture de services intra-groupe maintenance SICLID entre BMCI et CENTRAL EUROPE TECHNOLOGIES (CET)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les conditions de fourniture par le prestataire CET des services de maintenance de l'outil SICLID. Les services de maintenance réalisés dans le cadre de cette convention sont :

La maintenance de mise à jour ;

La maintenance corrective et support ;

La maintenance évolutive / implémentation projet.

Les avenants conclus portent sur :

Avenant N°1 : La modification, au regard de l'inflation, du prix du TJM applicable aux services suivants :

Services de développement / maintenance évolutive / implémentation projets ;

Services de maintenance corrective et support.

Avenant N°2 : la modification du TJM des services suite à une meilleure négociation et optimisation des coûts moyens pour le TJM passé de 354€ à 350€ :

Services de maintenances et développement de l'application SICLID, système de gestion des crédits à la consommation utilisée par la BUCC ;

Services de maintenance corrective et support.

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention initiale a été conclue en date du 12 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022 pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période et modifiée par deux avenants, le premier daté du 09 juin 2023 et autorisé par le conseil de surveillance le 24 mai 2023 et le deuxième avenant conclu en juillet 2024 et autorisé par le conseil de surveillance le 29 Mai 2024.

Rémunération : La rémunération des prestations objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :

Au titre des services de développement / maintenance évolutive / implémentation projets : CET soumet à BMCI une proposition de devis indiquant le nombre J/H nécessaires à la réalisation du projet.

Au titre des services de maintenance corrective et support : le budget est révisé annuellement en fonction du nombre des demandes traitées l'année précédente.

Le taux journalier appliqué au nombre de JH est désormais de 350€ au lieu 354 € / JH hors TVA, incluant un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 4 313 424 MAD.

Sommes versées en 2025 : 3 334 987.74 MAD TTC.

3.2.2.2.2 Convention des conditions générales et particulières pour la fourniture de services intra-groupe DiligenSE conclu BMCI et BNP Paribas Personal Finance

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet la fourniture de services intragroupe DiligenSE par BNP Paribas Personal Finance à BMCI, l'acquisition des licences, de prestations d'hébergement et maintenance évolutive de l'outil DiligenSE.

DiligenSE est un outil de développement des Systèmes Experts (SE), en fonction des besoins des clients, sur l'octroi, le recouvrement, la fraude (édition, modification, certification), comprenant entre autres la conception des règles, la simulation de la production, la génération de SE.

Les maintenances réalisées dans le cadre de cette convention se présentent comme suit :

Maintenance applicative/corrective : Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;

Maintenance préventive : Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 12 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.

Rémunération : BMCI verse les redevances à BNP Paribas Personal Finance en contrepartie des licences, des services d'hébergement et des services de maintenance.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant pas généré un montant comptabilisé.

Sommes versées en 2025 : 1 336 841.65 MAD TTC.

3.2.2.2.3 Convention de fourniture de services intra-groupe KYIS conclue entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet l'acquisition de droits d'utilisation, de prestations d'hébergement et de maintenance de l'outil KYIS.

KYIS est un outil de gestion des intermédiaires (Know Your Intermediary) qui permet de :

Agréer les nouveaux partenaires ;

Collecter les informations et documents nécessaires à l'évaluation du niveau de risque LCB-FT des intermédiaires ;

Calculer le score et le niveau de Risk Compliance ;

Gérer le processus de certification ;

Piloter la certification/re-certification régulière du stock d'intermédiaires ;

Piloter l'activité opérationnelle ;

Identifier les PPE et les personnes sous sanctions (filtrage via SUN) ;

Gérer les droits d'accès.

Les types de maintenance réalisée dans le cadre de cette convention sont :

Support applicatif : suivi de production et diagnostic des incidents ;

Maintenance applicative : Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;

Maintenance préventive : Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence-Administration des paramètres de la solution.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 22 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022 pour une durée de 5 années renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.

Rémunération : BMCI verse les redevances à BNP Paribas Personal Finance au titre des droits d'utilisation, des services d'hébergement, des services de maintenance ainsi que des développements spécifiques.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant pas généré un montant comptabilisé.

Sommes versées en 2025 : 822 170.72 MAD TTC.

3.2.2.2.4 Avenant à la convention tripartite RATANET IT Services master agreement entre BMCI, BNP Paribas Groupe Service Center S.A. et BNP Paribas Personal Finance (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention tripartite portant sur la fourniture des prestations relatives aux développements informatiques sur l'outil RATAMA et sa maintenance, étant rappelé que la BMCI dispose déjà d'une licence d'utilisation de cet outil.

L'avenant porte sur la modification des tarifs des prestations de services techniques réalisées dans le cadre du contrat initial liant BMCI, BNPP PF et BNPP GSC (augmentation de 325€ à 382€ par jour, soit une hausse de 18%).

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention initiale a été autorisée par le conseil de surveillance le 02 novembre 2018 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2018. L'avenant entre en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2023 et autorisé par le conseil de surveillance le 08 Mars 2024.

Rémunération :

Au titre des prestations de développement : suivant un devis arrêté sur la base du nombre de J/H et d'un coût J/H de 382 € HT.

Au titre de la maintenance :

Pour la solution actuelle : redevance annuelle de 53 000 EUR HT, qui représente 15% du coût de la licence acquise et des développements initiaux ;

Pour chaque nouveau lot développé : redevance annuelle sur la base de 15% HT du coût dudit lot ;

Les développements inférieurs à 1 J/H sont exclus de la base de calcul de la maintenance ;

La facturation annuelle au titre de la maintenance est capée à 91 KEUR, couvrant une enveloppe de 60 J/H.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 755 406.41 MAD

Sommes versées en 2025 : 1 637 980.38 MAD TTC.

3.2.2.2.5 Convention de mise à disposition d'un logiciel de gestion informatique entre BNP Paribas Factoring IT Services (FITS) et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Factoring IT Services et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de mise à la disposition de BMCI d'un logiciel de gestion informatique de centralisation et de mutualisation des activités IT pour l'activité de Factoring de la BMCI.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 30 juin 2013 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Rémunération : La redevance est déterminée sur la base de la méthode de répartition des coûts supportés par FITS.

Conformément à cette méthode de facturation, tous les coûts directs supportés par FITS dans l'exécution des services, sont refacturés à la BMCI, majoré d'un mark-up de de 8%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 824 000 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.2.6 Convention portant sur l'hébergement et l'infogérance entre Coficabail et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Coficabail à travers Personal Finance et BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations d'hébergement et d'infogérance du logiciel SICLID, intégrant l'assistance et les améliorations du programme d'exploitation des batchs de production et l'assistance pour les opérations de maintenance.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 30 juin 2002 modifiée par des avenants, successivement le 1^{er} décembre 2004, le 6 décembre 2007 et le 1^{er} janvier 2009, pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : Les modalités de rémunération par service se présentent ainsi :

Un forfait HT annuel de 90 000 EUR correspondant aux services suivants, ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC :

Mise à disposition et maintenance des environnements ;

Accès continu au téléprocessing et traitement des batchs quotidiens ;

Procédures de back-up ;

Création/mise en place et contrôle de l'évolution du plan de reprise (recovery plan).

Un coût HT annuel de 0,6 EUR par dossier actif, ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, est appliqué au nombre de dossiers de clients actifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :

A l'espace de stockage ;

A la puissance des processeurs ;

Aux outils nécessaires à la fourniture des services.

Un coût HT annuel de 0,3 EUR par dossier inactif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, est appliqué au nombre de dossiers des clients inactifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :

A l'espace de stockage ;

Aux outils nécessaires à la fourniture des services.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2 928 921.17 MAD.

Sommes versées en 2025 : 1 642 818.46 MAD TTC.

3.2.2.2.7 Convention Cadre de prestation de services de télécommunication et services accessoires entre BNP Paribas Net Limited et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services fournis par BNP Paribas NET LIMITED portant sur :

Services DATA : mise à disposition de BMCI du réseau international qui relie la Banque à BNP Paribas à travers le monde ;

Services à valeur ajoutée sur le réseau international, en particulier en matière de sécurité (antivirus, filtrage etc ...), les services téléphoniques et services de réseau WIFI Groupe et prestations de maintenance et d'administration.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 07 juillet 2011 pour une durée indéterminée.

Rémunération : Les frais au titre des services sont facturés comme suit :

Réseau de données et lignes dorsales : tarif forfaitaire,

Téléphonie par commutation et RAN : tarif variable,

Autres services : tarif forfaitaire.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 5 662 690.46.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.2.2.8 Convention portant sur la maintenance de l'appliquet informatique SICLID entre BNP Paribas Personal Finance et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de maintenance corrective et de maintenance évolutive et prestations de développement de l'outil SICLID, utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation et de ses composantes, à savoir :

STARC : Outil utilisé par le Marketing pour le reporting sur les campagnes commerciales ;

TELEMATIQUE « TELEM-Fonc » : Outil de distribution des crédits sur les lieux de vente pour l'activité de « Distribution » et sur Internet.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue en date du 1^{er} décembre 2001 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} juillet 2001 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Rémunération : Les coûts de base par dossier de chaque année sont indexés le 1^{er} janvier de l'année en cours en fonction des variations de l'indice SYNTEC.

Le montant de la rémunération peut être révisé lors de chaque renouvellement, après accord entre les parties.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant pas généré un montant comptabilisé.

Sommes versées en 2025 : 433 198.58 MAD TTC.

3.2.2.2.9 Convention d'assistance technique conclue entre BMCI Banque Offshore et BMCI (Convention écrite)

Personnes concernées : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.

- **Nature et objet de la convention :** Cette convention prévoit l'assistance apportée par BMCI à BMCI Banque Offshore, dans les aspects suivants :
 - Finances et contrôles
 - Ressources humaines

- Assistance juridique
- Contrôle Permanent Groupe
- Système d'information
- Sécurité
- Production et appui commercial
- Conformité
- Risques
- Immobilier d'exploitation
- Achats

- **Modalités essentielles :**

- **Date et durée :** Convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2006 et modifiée en date du 18 mars 2019 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation expresse faite par l'une ou l'autre des parties moyennant une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 180 jours avant la date de prise d'effet de la résiliation.

- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base de la formule suivante :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations

Les coûts directs et indirects imputables dans le cadre des prestations rendues sont majorés de 10%.

- **Conditions de paiement :** Le paiement des factures est effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 068 438.07 MAD.

Sommes reçues en 2025 : 2 482 125.68 MAD TTC.

3.2.2.2.10 Conventions de « Procurement Technology » (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans Procurement Technology et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention permet de faire bénéficier BMCI de conditions contractuelles et financières avantageuses, négociées par Procurement Technology avec les éditeurs de logiciels pour le compte de BNP Paribas et de l'ensemble de ses filiales dans le monde.

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention autorisée par le conseil de surveillance le 26 février 2020 pour une durée indéterminée avec effet à partir de la date de signature des conditions particulières en février 2020.

Rémunération : Les conditions financières applicables à chaque commande sont prévues dans les conditions particulières et prises fermes.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 14 466 218.21 MAD.

Sommes versées en 2025 : 19 647 228.92 MAD TTC.

3.2.2.2.11 Contrat de rémunération de garanties dans le cadre des opérations de refinancement en devises conclu entre BMCI Banque Offshore et BMCI

Personnes concernées : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.

- **Nature et objet de la convention :** Convention de rémunération de garanties dans le cadre des opérations de refinancement à court terme en devises traités entre BMCI Banque Offshore et la clientèle de BMCI. Le contrat objet de la présente convention arrête les conditions et modalités de rémunération des garanties données par BMCI à BMCI Banque Offshore.

- **Modalités essentielles :**

- **Date et durée :** Cette convention a été conclue en date du 17 avril 2002 et modifiée le 4 janvier 2016 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation expresse faite par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 30 jours calendaires avant le terme.
- **Rémunération :** BMCI Banque Offshore verse à BMCI 50% de la marge nette globale réalisée sur les opérations en devises entre la clientèle BMCI et BMCI Banque Offshore et pour lesquelles BMCI a souscrit à des garanties de solvabilité en faveur de BMCI Banque Offshore.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2025 :** Néant.

3.2.2.2.12 Mandat de gestion de trésorerie conclu entre BMCI Banque Offshore et BMCI

- **Personnes concernées :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de consacrer le mandat de gestionnaire de trésorerie à conférer par BMCI Banque Offshore à BMCI, en précisant son rôle et sa mission et en délimitant sa responsabilité, et de régir leur relation de mandant à mandataire, le tout :
 - Dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle effectif exercé par BMCI à l'égard de BMCI Banque Offshore au sens des articles 143 et 144 de la loi n°17.95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée,
 - Dans la limite des prescriptions légales et réglementaires organisant l'exercice de la mission et du rôle conférés à BMCI et des règles et normes de gestion des activités financières intragroupes BNP Paribas, en sa qualité de maison mère de BMCI et indirectement de BMCI Banque Offshore.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de conclusion :** Convention conclue en date du 1^{er} janvier 2010.
 - **Rémunération :** Le mandat objet de cette convention est un mandat d'intérêt commun, et ne donne lieu à aucune rémunération en faveur du Gestionnaire Mandataire.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2025 :** Néant.

3.2.2.2.13 Convention portant sur les missions d'Inspection Générale conclue entre BMCI Banque Offshore et BMCI

- **Personnes concernées :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.
- **Nature et objet de la convention :** La convention définit les modalités d'intervention de l'Inspection Générale de BMCI au sein de BMCI Banque Offshore.

BMCI est en effet amenée à effectuer des audits assurés par l'Inspection Générale. Ces audits ont pour objectif de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place au sein de BMCI Banque Offshore et de veiller à sa cohérence avec le dispositif du Groupe BMCI.

- **Modalités essentielles :**
- **Date et durée :** Convention conclue en 2002 et actualisée en 2007 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation expresse faite par l'une ou l'autre des parties moyennant une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 60 jours avant la date de prise d'effet de la résiliation.
- **Rémunération :** Rémunération annuelle calculée sur la base de la charge de travail qui s'élève à 1.500,00 MAD par jour/homme TTC.

Le paiement des factures sera effectué en fin d'exercice à compter de la date de prise d'effet.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2025 : Néant.

3.2.2.3 Conventions entre BMCI et filiales marocaines de BNP Paribas S.A.

3.2.2.3.1 Convention d'application intra-groupe entre BRIC et BMCI rattaché au contrat cadre pour les prestations de services intra -groupe (*Convention écrite*)

Personne concernée : BNP Paribas en tant qu'actionnaire dans BRIC et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : BRIC via son HUB Capital Markets (ci-après « HUB »), fournit à BMCI les prestations suivantes :

- Définition de la stratégie globale : IRB Capital Markets (Hub logé au sein de BRIC) co-définit avec le management local LCAPM de BMCI la stratégie des activités de Capital Markets qui s'inscrivent dans la stratégie globale d'IRB. Le Hub accompagne LCAPM dans sa mise en œuvre localement.
- Pilotage des activités Capital Markets : ce pilotage comprend la gestion prudentielle, le développement commercial et la structuration des activités de marché d'IRB.
- Accompagnement du développement commercial : le Hub favorise le développement commercial de l'activité de Capital Markets et veille à ce que les produits offerts soient en cohérence avec les business lines d'IRB, c'est-à-dire qu'ils tiennent compte des spécificités locales (réglementaire, besoin des clients, concurrence, etc...)
- Application des règles de conformité : l'équipe veille au respect des règles de conformité et du code de conduite relatif aux activités de Capital Markets et imposés par le groupe et par les régulateurs locaux et globaux.

Modalités essentielles :

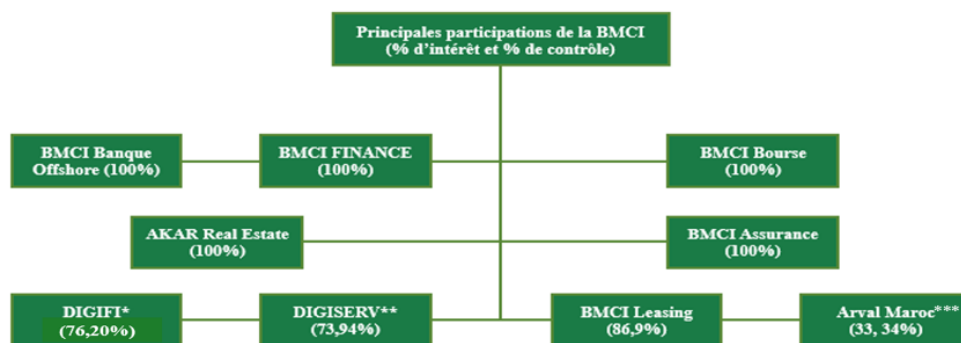
- **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 mai 2021 avec effet rétroactif à compter du janvier 2021.
- **Rémunération :** Les coûts de la prestation sont facturés sur la base des éléments ci-après :
 - Le Taux J/H Moyen (TJM) : 16 538 MAD ;
 - Le nombre d'experts affectés pour la prestation : 4 ;
 - Le nombre de jour de prestation.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 846 800 MAD

Sommes versées en 2025 : 2 216 160 MAD

3.2.3 Structure des participations à fin juin 2026

A fin juin 2026, la structure des principales participations de la BMCI se présente comme suit :



Source : Groupe BMCI

* La filiale DIGIFI liquidée en avril 2025.

** La filiale DIGISERV liquidée en avril 2025.

*** La filiale Arval Maroc liquidée en juin 2026

3.2.4 Présentation des principales filiales de la BMCI

■ BMCI Banque Offshore

En 1992, la promulgation de la loi 58-90 a permis la création d'une place financière offshore dans la ville de Tanger. Le Groupe BNP a été parmi les premiers à s'y installer, avant de céder son activité en 1995 à la BMCI, donnant ainsi naissance à BMCI Banque Offshore.

Bénéficiant de synergies avec le groupe BNP Paribas, BMCI Banque Offshore fait bénéficier sa clientèle de son expertise, de son réseau de correspondants, ainsi que de conditions préférentielles, notamment en matière de commerce international.

BMCI Banque Offshore est détenue à 100% par BMCI, et intervient en tant que banque offshore.

La filiale offshore propose une gamme complète de produits et services aux entreprises implantées dans les Zones Franches d'Exportation au Maroc :

- Financement en devises des investissements et des besoins en fonds de roulement pour la clientèle installée dans les zones industrielles accélérées (Zone Franche) et également les sociétés Marocaines et ce dans le respect de la réglementation de change ;
- Émission de cautions et avals en couverture des risques commerciaux et souverains ;
- Ouverture d'accréditifs ;
- Achat de créances sans recours sur les cédants (factoring, escompte, etc.) ;
- Opérations de leasing en devises ;
- Produits d'électronique Banking – Connexis Cash.

Activité	Banque Offshore : le financement et la gestion des opérations en devises
Capital Social au 31/12/25 / Nombre d'actions	5 500 KUSD
Siège social	Zone Franche de Tanger – Route de Rabat – Tanger
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/25	12 054 KUSD – 110 MMAD*
Dividendes distribués à BMCI en 2026 au titre de l'exercice 2025	6 030 KUSD – 55 MMAD**
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	5 225 KUSD – 47 MMAD***
Effectif	10

* Sur la base du cours de clôture au 31-12-2025 USD/MAD 9,1283

** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2025 USD/MAD 9,1283

*** Sur la base du cours de cession au 31-12-2024 USD/MAD 9,0691

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2023*	2024**	2025***	Var 24-23	Var 25-24
Produit Net Bancaire	65	104	114	60,58%	9,62%
Résultat Brut d'Exploitation	55	91	101	68,49%	10,99%
Résultat net	31	52	55	66,19%	5,77%

* Sur la base du cours de clôture au 31-12-2023 USD/MAD 9,89

** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2024 USD/MAD 10,11

*** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2025 USD/MAD 9,1283

Source : Groupe BMCI

Le PNB de 2025 est en forte progression, porté par le dynamisme de l'activité commerciale, l'élargissement de la base clientèle et l'optimisation des revenus, et s'inscrivant dans la dynamique économique et industrielle portée par le Royaume, notamment dans un contexte de forts investissements directs étrangers. Les encours de Crédits à la clientèle enregistrent une forte progression, illustrant l'intensification de l'accompagnement des clients dans leurs besoins de financement et le renforcement des relations commerciales, dans le respect des standards de risque et de conformité du Groupe.

Les dépôts collectés enregistrent une hausse significative, confirmant l'attractivité de l'offre de la filiale Offshore et la confiance renouvelée de la clientèle. Cette performance contribue au renforcement de la liquidité et de la structure bilancielle.

Les résultats de BMCI Offshore confirment ainsi sa trajectoire de croissance et sa contribution positive aux performances de la BMCI. La Banque poursuivra en 2026 le déploiement de ses priorités stratégiques, avec un focus sur la croissance responsable, la satisfaction client et la création de valeur durable, en ligne avec les ambitions de la BMCI.

Le PNB de la BMCI Banque Offshore s'est affiché à 104 MMAD en 2024 contre 65 MMAD à fin 2023, soit une hausse de 60%. Cette hausse est due principalement à l'effort commercial réalisé pour toutes les catégories de crédits ainsi par la souscription de divers DAT.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'est établi à 91 MMAD à fin 2024 contre 55 MMAD en 2023, soit une hausse de 65%, expliquée par la hausse du PNB et la bonne maîtrise des frais de gestion.

Le Résultat Net Cumulé s'est stabilisé à 52 MMAD contre 31 MMAD en 2023, soit une forte augmentation de 71%, reflétant ainsi le dynamisme commercial et la maîtrise des frais généraux.

■ BMCI Leasing

Créée en 1986, BMCI Leasing a développé une expertise dans l'activité du leasing, en profitant de l'expérience du groupe BNP Paribas et de l'appui du réseau de la BMCI. BMCI Leasing propose des solutions sur mesure pour le financement des projets d'investissement :

- Le crédit-bail immobilier, permet le financement de l'intégralité des investissements immobiliers pour l'acquisition de bureaux, sièges sociaux, locaux commerciaux, usines, hangars, etc. ;
- Le crédit-bail automobile, pour le financement de voitures en déduction de la TVA ;
- Le crédit-bail équipement, pour l'acquisition de matériel ou de véhicules utilitaires, tout en préservant les fonds propres de l'entreprise et en bénéficiant d'avantages fiscaux importants ;
- Ijara wa Iqtina, pour le financement des biens immobiliers à destination des particuliers.

Activité	Financement en Leasing de biens mobiliers et immobiliers
Capital Social au 31/12/25 / Nombre d'actions	80 MMAD / 800 000 actions
Siège social	Lot N° 3, Lotissement La Colline II, Route de Nouasser Sidi Maârouf - Casablanca
% de détention et du droit de vote	(86,91%) BMCI - (12,90%) RMA - CBI (0,19%) - Divers (0,01%)

Capitaux propres au 31/12/25	66 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2026 au titre de l'exercice 2025	-
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-
Effectif	31

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers de BMCI Leasing se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Produit Net Bancaire	95	18	32	-81,05%	77,78%
Résultat Brut d'Exploitation	54	-23	-7	<-100%	69,57%
Résultat net	25	-13	-148	<-100%	>100%

Source : Groupe BMCI

Dans un marché fortement concurrentiel, BMCI Leasing clôture l'exercice 2025 avec la préservation du PNB et par la légère hausse des frais de gestion, traduisant l'investissement en capital humain opéré durant cet exercice. Dans un contexte de renforcement des règles prudentielles (norme IFRS 9) et de tombée de certains dossiers litigieux issus de fraudes externes avérées, le coût du risque a connu une augmentation qui a été absorbée intégralement en 2025, conformément aux règles prudentielles, afin de permettre à BMCI Leasing d'aborder l'exercice 2026 de manière sereine.

Grâce à l'appui de la BMCI et du Groupe BNP Paribas, BMCI Leasing a pu concrétiser sa roadmap 2025 touchant principalement 3 axes :

Transformation SI, avec l'adoption de la dernière version de Core Banking System et la préparation pour 2026 des développements IT nécessaires et essentiels afin de mieux répondre aux exigences de nos clients et améliorer ainsi l'attractivité de la filiale ;

Transformation organisationnelle, par la revue effective de ses processus opérationnels afin de répondre au renforcement de son dispositif de contrôle, tout en veillant à améliorer l'adoption d'une organisation agile, en vue d'une plus forte efficacité, d'une meilleure maîtrise des risques et, in fine, d'un service client renforcé ;

Transformation culturelle, par l'adoption de nouvelles pratiques de travail (smart working, initiatives de développement personnel et de collaboration s transverses ...), et le renforcement des départements stratégiques (Risk et Transformation) et le renforcement des départements stratégiques (Risk et Transformation) en vue de solidifier le business model de BMCI Leasing au service de ses clients.

En 2025, la production du marché du crédit-bail a enregistré une hausse de 25% par rapport à 2024, s'établissant à 23 Mds MAD.

De même l'encours financier du marché du crédit-bail enregistre une hausse de (10%) en 2025 par rapport à 2024 pour s'établir à 61 Mds MAD en raison de la hausse de la production sur l'année.

Par rapport à BMCI Leasing, la production s'est établie à 958 MMAD en baisse de 35% avec une baisse aussi de l'encours financier avec un niveau qui a **atteint 3 858 MMAD (Soit -11 % vs 2024)** boostés par la baisse de la production en 2025.

Le PNB s'est établi à 32 MMAD et un RBE de -7 MMAD. Le résultat net au titre de l'exercice 2025 s'élève à - 148 MMAD contre -13 MMAD en 2024 soit une baisse de -135 MMAD.

La hausse du PNB de +14 MMAD s'explique principalement par la baisse des charges financiers.

Le RN est en baisse de -135 MMAD expliquée principalement par :

- Baisse de la Marge sur activité crédit-bail
- Bonne maîtrise des frais de gestion qui reste quasi stable
- Hausse de Coût du risque par rapport à 2024 soit +165 MMAD

Arval Maroc

Spécialisée dans la location longue durée et la gestion de véhicules d'entreprise, Arval Maroc a démarré ses activités en octobre 2002, en association et collaboration avec la BMCI, toutes les deux filiales du groupe BNP Paribas.

Arval propose une solution en location longue & moyenne durée accompagnée de tous les services à valeur ajoutée à savoir : maintenance, pneumatique, assurance, assistance & véhicule relais.

Activité	Location Longue Durée et gestion de véhicules d'entreprise
Capital Social au 31/12/24 / Nombre d'actions	30 MMAD
Siège social	Lotissement TAOUFIK – Immeuble le Zénith Millénium ¾ 4ème étage 20190 Casablanca
% de détention et du droit de vote	33,34% BMCI – 66,66% Arval service lease *
Capitaux propres au 31/12/25	-19.1 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2026 au titre de l'exercice 2025	-
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-
Effectif	52

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

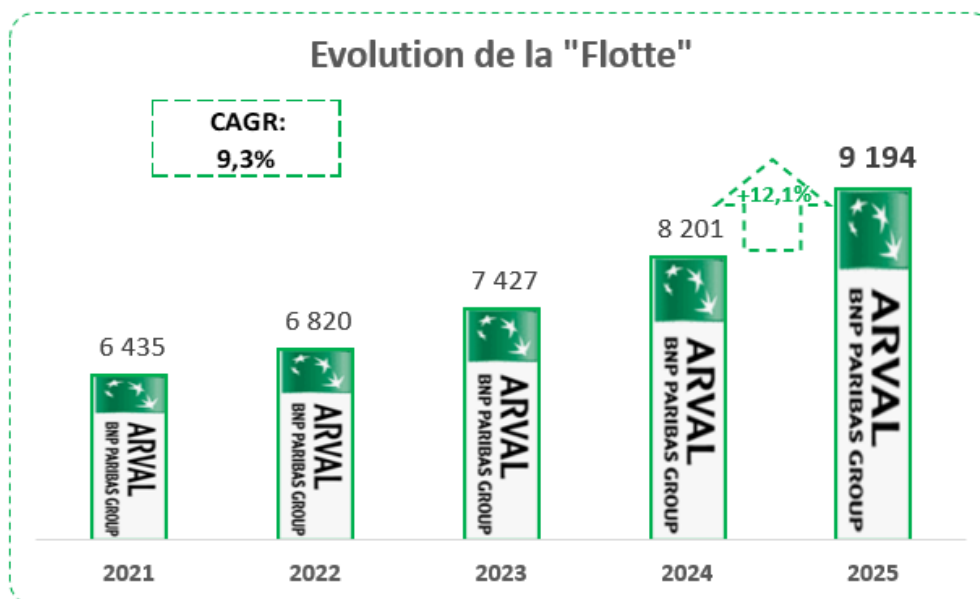
En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Produit Net Bancaire	88	100	137	13,64%	37,50%
Résultat Brut d'Exploitation	-114	-137	-153	-20.18%	-11,68%
Résultat net	12	-13	-39	<-100%	<-100%

Source : Groupe BMCI

(*) La BMCI, a conclu le 29/06/2026 un accord portant sur la cession de l'intégralité de sa participation dans la société Arval Maroc à la société Arval Service Lease.

Cette opération porte sur 33,33% du capital et des droits de vote de la société Arval Maroc, intégrée dans les comptes consolidés de la BMCI par mise en équivalence. Cette opération n'aura pas d'impacts significatifs sur les comptes de la BMCI.

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :



En 2025, Arval Maroc a poursuivi et accéléré sa trajectoire de croissance. La flotte a en effet augmenté de plus de 12% par rapport à 2024, s'établissant à 9.194 véhicules loués au 31/12/2025. Ce résultat est le fruit d'une stratégie basée sur le conseil, l'expertise, l'excellence du service fourni aux clients, et d'un environnement porteur caractérisé par une croissance soutenue, une inflation modérée, et la multiplication des projets d'investissements, en particulier dans les infrastructures.

Nos livraisons de véhicules neufs ont progressé de +25%, une remarquable performance dans un contexte stratégique de focalisation sur les contrats les plus rentables et toujours avec des problèmes persistants concernant la supply chain des constructeurs et importateurs automobiles.

Notre score NPS de 2025 (qui mesure la satisfaction de nos clients) s'établit à +50.8, en nette augmentation par rapport à 2024, confirmant notre excellent positionnement en termes de qualité de service sur l'ensemble de nos segments de clientèle.

Arval Maroc a donc consolidé en 2025 sa place de leader sur le marché de la Location Longue Durée de véhicules, et en particulier sur le segment des entreprises privées, qui représente aujourd'hui la très grande majorité de notre clientèle.

BMCI Bourse

Créée en 1995, BMCI Bourse est une société de bourse au capital social de 5 Millions de Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

Elle doit sa création à la volonté de la banque d'être un acteur de première importance dans le marché boursier marocain.

BMCI Bourse a pour principales missions l'exécution de transactions sur les valeurs mobilières, le conseil en placement boursier pour le compte de la clientèle, la réalisation des opérations de contrepartie et la participation au placement de titres.

Elle s'adresse à une clientèle qui présente un profil d'épargnant dynamique mais aussi aux institutionnels, notamment les compagnies d'assurances, les caisses de retraite et les OPCVM.

Enfin, BMCI Bourse offre la possibilité à ses clients d'agir directement sur le marché boursier par téléphone ou par mail.

L'offre BMCI Bourse s'adresse à :

- Des clients directs : Particuliers, Institutionnels, Entreprises ayant formalisé la relation commerciale par la signature d'une Convention d'intermédiation avec BMCI Bourse.
- Des clients du réseau BMCI : Les ordres de bourse de cette catégorie de clientèle sont transmis directement aux agences BMCI.

Activité	Intermédiation boursière
Capital Social au 31/12/25 / Nombre d'actions	5 MMAD
Siège social	Bd Bir Anzarane, Quartier Maârif, Imm. Romandie I – Casablanca
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/25	17,2 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2026 au titre de l'exercice 2025	-
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Produit Net Bancaire	4	7,8	14,3	95%	83%
Résultat Brut d'Exploitation	-3	0,8	6,4	>100%	>100%
Résultat net	-2,5	0,9	5,4	>100%	>100%

Source : Groupe BMCI

La Bourse des Valeurs de Casablanca enregistre en 2025 sa troisième année de hausse consécutive avec une progression de 27,57% pour le MASI (+12,80% en 2023 et +22,16% en 2024), cumulant plus de 70% de hausse depuis le point bas atteint en février 2022. L'indice a, par ailleurs, atteint un record historique en août 2025 en dépassant les 20 000 points. Cette performance du MASI reflète le retour de la confiance des investisseurs institutionnels et individuels, renforcée par les réalisations solides des sociétés cotées et par les introductions en Bourse majeures réalisées au cours de l'année.

La capitalisation boursière a franchi pour la première fois le seuil symbolique de 1 000 Milliards de Dirhams, s'établissant à 1 040,7 Milliards de Dirhams à fin 2025, grâce à la progression de l'indice, aux augmentations de capital et aux nouvelles introductions en Bourse réalisées en 2025 (Vicenne, Cash Plus et SGTm).

Le volume sur le marché central a doublé, s'établissant à 120,9 MMAD contre 60,7 MMAD en 2024, le marché de blocs, quant à lui, enregistre un volume de 16,3 MMAD en 2025.

La dynamique du marché a impacté positivement les réalisations de BMCI Bourse, qui a doublé son PNB en 2025, profitant pleinement de la reprise des volumes sur le marché et des synergies au sein du groupe, notamment avec la Banque Privée, le Corporate Banking et CIH Capital Management, tout en continuant l'ancrage de sa force commerciale auprès de la clientèle institutionnelle et MNC du groupe.

En perspective, BMCI Bourse continuera à renforcer son positionnement grâce à sa capacité d'adaptation au contexte du marché et au reprofilage de sa clientèle, en capitalisant sur les opérations stratégiques menées en synergie avec le Groupe.

■ BMCI Finance

BMCI Finance, filiale de la BMCI agissant en tant que véhicule de participation depuis 2014, n'exerce plus d'activité depuis la vente de sa dernière participation en 2023. Par conséquent, le groupe BMCI a décidé de liquider cette structure et a entamé les démarches en ce sens, accompagné d'un conseil juridique externe qui agira en tant que liquidateur.

Activité	Capital investissement - Placements financiers
Capital Social au 31/12/25 / Nombre d'actions	8,5 MMAD / 85 000 actions
Siège social	26, Place des Nations-Unies
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 29/06/25	9,94 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	-
Effectif	0

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Produit Net Bancaire	0,6	0	0	-1%	NA
Résultat Brut d'Exploitation	-0,4	-0,2	-0,4	-0,5%	1
Résultat net	8,4	-0,4	-0,4	-1,1%	0%

Source : Groupe BMCI

La filiale n'exerçant pas d'activité autre que le capital investissement, ses revenus provenaient principalement des dividendes ainsi que des produits de cession éventuels de ses participations.

Au cours de l'exercice 2023, la filiale a été marquée par la vente de la dernière participation à son actif.

A ce titre, en 2024 aucune vente de participation n'a été actée. Le processus de liquidation de la filiale est dans sa phase finale.

■ BMCI AKAR Real Estate

Créée en juillet 2005, BMCI AKAR Real Estate est une société de promotion immobilière au capital social de 10 100 000 Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

Activité	Promotion immobilière
Capital Social au 31/12/25 / Nombre d'actions	10,1 MMAD / 10 100 actions
Siège social	26, Place des Nations-Unies
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/25	29,52 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	-
Effectif	1

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Produit Net Bancaire	7,9	8,1	19,33	2,53%	>100%
Résultat Brut d'Exploitation	4,7	4,6	15,3	-2,13%	>100%
Résultat net	2,4	2,6	12,5	8,33%	>100%

Source : Groupe BMCI

La filiale a enregistré une hausse de 25,4% son chiffre d'affaires entre 2025 et 2024 passant de 10 MMAD à 12,5 MMAD en 2025. Le résultat net de la filiale s'est établi à 12,6 MMAD en 2025 contre 2,6 MMAD en 2024 expliquée principalement par :

- Assainissement des taxes
- Reprise de la provision sur les taxes

La filiale a enregistré une hausse de 4% de son chiffre d'affaires entre 2024 et 2023 passant de 9,6 MMAD à 10 MMAD en 2024. Le résultat net de la filiale s'est établi à 2,6 MMAD en 2024 contre de 2,4 MMAD en 2023 soit une évolution de 7,8% expliquée principalement par :

- La diminution des charges d'intérêts
- L'optimisation des charges d'exploitation
- Et l'augmentation des intérêts perçu sur OPCVM

■ BMCI Assurance

Créée en septembre 2005, BMCI Assurance est une société de courtage en produits d'assurances au capital social de 100 000 Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

BMCI Assurance a permis au groupe BMCI de développer l'activité bancassurance et de commercialiser des produits dommages tels que l'assurance multirisque habitation, multirisque professionnelle, moyens de paiement, automobile...

BMCI Assurance a pour mission de proposer en tant que courtier d'assurances, des produits d'assurances de personnes, des dommages, d'assistance, de Crédit – Caution et de réassurance.

La Clientèle BMCI Assurance est constituée de Particuliers, de Professionnels & Micro-Sociétés, de PME/PMI et des Grandes Entreprises à potentiel.

Activité	Courtier en Produits d'Assurances
Capital Social au 31/12/25 / Nombre d'actions	0,1 MMAD
Siège social	Immeuble Romandie I, Boulevard Bir Anzarane - Casablanca

% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/25	32 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	31,9 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	30 MMAD
Effectif	11

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Produit Net Bancaire	50,7	50,8	52,4	0,20%	3,15%
Résultat Brut d'Exploitation	42,5	42,1	43,5	-0,94%	3,33%
Résultat net	28,6	30,0	31,9	4,90%	6,33%

Source : Groupe BMCI

La filiale Assurance poursuit avec dynamisme son évolution en 2025, s'appuyant sur un plan de remédiation solide et poursuivant la digitalisation de ses processus internes et externes, notamment à travers le développement de portails avec les partenaires Assurance et Assistance. L'objectif principal demeure le renforcement du PNB tout en optimisant l'expérience client, en améliorant l'efficacité opérationnelle et en réduisant les coûts.

Après identification et analyse des processus à améliorer et à digitaliser, une feuille de route précise a été élaborée, intégrant des actions clés et des échéances. Plusieurs projets ont été lancés, englobant le choix d'outils adaptés au contexte actuel, la digitalisation des processus tant internes qu'externes, ainsi que la formation des équipes pour faciliter cette transformation. Des indicateurs de suivi de la productivité, des temps de traitement et de la satisfaction client ont également été mis en place, tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

Réalisations clés en 2025 :

Simplification de l'offre : Mise en avant de produits ciblés, répondant aux besoins spécifiques des clients ;

Digitalisation des relations partenaires : Lancement de plusieurs fonctionnalités du portail dédié avec AXA visant à centraliser la gestion des produits Assurance sur une seule plateforme ;

Mise en avant de l'assistance : Introduction de la simulation et du devis sur BMCI Connect en préparation d'un parcours entièrement digital ;

Formation de la force de vente : Lancement du programme de formation Assurance avec BMCI Academy, axé sur la connaissance produit et la posture commerciale ;

Centralisation de la gestion des sinistres : Optimisation des opérations au niveau du Back office de BMCI Assurance.

En 2024, l'activité de BMCI Assurance a connu plusieurs événements significatifs, comprenant :

- Le lancement des travaux d'automatisation concernant les produits d'assurances commercialisées au niveau de la BMCI.
- La création de la fonction PMO afin d'accompagner le développement de l'activité Assurance au sein de BMCI/BMCI Assurance ;
- L'élargissement du plan de transformation notamment sur la partie Sinistre.

Pour ce qui est du résultat net, ce dernier a connu une hausse de 6,33 % soit 31,9 MMAD en 2025 contre 30 MMAD en 2024 et ce, grâce à une légère hausse du PNB (1,96%). Cette hausse s'explique essentiellement par :

- Des commissions Assurance Carte et MRH grâce à l'amélioration continue du suivi rapproché
- Des produits financiers grâce à une optimisation de la politique de placement.
- Des commissions générées par la flotte ARVAL.

3.2.5 Relations financières entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI

Les conventions régissant les relations entre BMCI et ses filiales concernent principalement les domaines de l'assistance technique, le conseil et de placement de TCN, les prestations informatiques, le louage de services, la commission d'apport, les missions d'inspection générales etc.

3.2.5.1 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

3.2.5.1.1 Avenant à la convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre GB conclue entre BMCI et BNP Paribas (*Convention écrite*)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La conclusion du présent avenant n°2 a pour objet de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2024 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontés des budgets).

La conclusion de :

Avenant n°1 ayant pour objet d'actualiser la liste des outils utilisés par la BMCI en retirant les outils décommissionnés à savoir Atlas/Orion et Case, de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2023 et de supprimer la facturation des applications Atlas/Orion et Case à la suite de leur décommissionnement

Avenant n°2 a pour objet de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2024 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontés des budgets),

Avenant n°3 a pour objet de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2025 et les prévisions de 2026 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontés des budgets).

A ce titre nous rappelons la liste et le détail des applicatifs (global Banking), qui se présentent comme suit :

CONNEXIS TRADE

IVISION

TRS

GBS TRADE

RMA

NOSTRO LORO

CASE

CONNEXIS CASH

ATLAS2/ORION22

Fourniture des services de RUN ci-dessous et concession des licences :

Hébergement et disponibilité

Gestion des incidents

Gestion des problèmes

Gestion des demandes

Améliorations apportées aux applications

Modalités essentielles :

Date et durée : Convention conclue le 13 avril 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée indéterminée. La convention initiale a été modifiée par l'avenant 2 prenant effet rétroactif à compter du 01/01/2024 et l'avenant 3 prenant effet rétroactif à compter du 01/01/2025

Rémunération : BMCI verse les redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (CONNEXIS TRADE/IVISION/TRS/GBS TRADE/RMA/CASE...).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges 17 996 892.98 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.5.1.2 Convention aux conditions particulières pour la fourniture des services intragroupes (conventions écrite) de BNP Paribas Portugal Branch succursale de BNPP S.A et BMCI

- **Personnes concernées :** BNP Paribas Portugal Branch succursale de BNPP SA et BMCI société anonyme à directoire et conseil de surveillance représentée par Rollet Sebastien en qualité de Secrétaire général et membre du directoire
- **Nature et objet de la convention :** la conclusion de contrat s'inscrit suite aux recommandations du Comité Groupe de supervision et de contrôle BNP PARIBAS SA, ayant approuvé en date du 05 juillet 2023 le modèle opérationnel cible P&P TRM 5 (TOM) pour gérer les Due Diligences génériques (GDD) pour les fournisseurs externes auprès des centres de services partagés P&P (Portugal et Inde)
L'équipe R&P a donc lancé un programme de transformation pour :
 - Centraliser la gestion des due diligences génériques (GDD) sur les fournisseurs externes

- Industrialiser et homogénéiser la gestion des Due Diligences Génériques (GDD) via l'outil Groupe One TPRM

Ce programme de transformation a débuté en 2023 avec le déploiement pour la France et l'Italie et se poursuit en 2024 avec le déploiement du périmètre international notamment pour le cas du Maroc BMCI.

Modalités essentielles :

Date et durée : Les conditions générales et les conditions particulières entreront en vigueur à partir du 01/04/2025 et demeurent en vigueur jusqu'au 31/03/2028 inclus, sauf en cas de résiliation anticipée motivée ou de résiliation pour convenance en conformité avec les stipulations des conditions générales pour les prestations de services intragroupe (V3-04/04/2024). La durée des conditions particulières est fixée pour une durée de 3 ans et tacitement reconduite 1 fois.

Rémunération : la méthodologie Cost Pricing est utilisée. A ce titre, le prix sera calculé à partir des coûts totaux suivants et des clés d'allocation suivantes : les frais seront calculés en fonction des coûts totaux engagés par le fournisseur et attribué au bénéficiaire selon la clé d'allocation définie sur une base annuelle avec un mark up 5%.

Le montant convenu pour traiter le volume prévisionnel de 255 traitements pour l'année 2025 est de 17 000€

Nature de traitement	Définition	Volumes annuels estimés
Risk Assessment préliminaire (set1 uniquement)	Risk assessment préliminaire, incluant : risque de défaillance financière, KYS simplifié, risque de dépendance	40
GDD complètes (set1 et set2)	Risk assessment préliminaire + questionnaires : risque de défaillance financière, risque de dépendance, KYS standard, risque lié à la protection des données personnelles, risque opérationnel, risque RSE, risques IT	25
KYS standard	Uniquement le questionnaire KYS	150
ICT et protection de données personnelles	Uniquement le questionnaire ICT et PDP	40

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Néant
- **Sommes versées en 2025 :** Néant

3.2.5.1.3 Convention aux conditions particulières pour la fourniture des services intragroupes conclue entre BMCI et BNP Paribas (conventions écrite)

- **Personnes concernées :** BNP PARIBAS société anonyme de droit français représentée par Jean Pierre Benedetti agissant en qualité de directeur financier ET la BMCI société anonyme à directoire et conseil de surveillance représentée par Rollet Sebastien en qualité de Secrétaire général et membre du directoire
- **Nature et objet de la convention :** Un appui des ressources humaines pour rappel, risk est une fonction indépendante à e groupe a une gestion dédiée et centralisée pour accompagner les expertises Risk
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** : ce contrat prendra effet rétroactivement à compter du 01/01/2022 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction
 - **Rémunération :** en tenant compte des services fournis, la facturation est d'un montant basé sur un taux journalier moyen (figurant sur la facture) estimé à ce jour de 950€ plus le mark up de 10%. Les montants ont été validés par la BMCI Finance et EM Finance pour un total de 3 942 606€ comme suit :
2022 : 1 211 069 €
2023 : 1 312 005 €
2024 : 1 409 532 €

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges 19 270 571.49 MAD.

Sommes versées en 2025 : Néant

3.2.5.1.4 Avenant de la convention de prestations de services « SLA » conclue entre BMCI et BNP PARIBAS REGIONAL INVESTMENT COMPANY (BRIC) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP PARIBAS REGIONAL INVESTMENT COMPANY (BRIC) et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers BNP IRB Participations).

Contexte et objet de la convention et l'avenant : Le contrat porte sur les conditions de réalisation pour le compte de BRIC (Client), des prestations de services par BMCI (Prestataire), entrant dans son domaine de compétences, et ce, suite au transfert à BMCI des prestations fournies par CIB Bahreïn en faveur de BRIC. Ce contrat récapitule les domaines de compétences où les services du Prestataire sont sollicités par le Client, et pour lesquels le Prestataire déclare disposer des- compétences et du savoir-faire nécessaires à leur exécution.

Les domaines de prestations en question sont : Conformité - Ressources Humaines – Finance – Légal – IMEX – Sécurité – Achats – Risk ORM.

La signature de l'Avenant N°1 s'inscrit dans le cadre de la mise à jour du domaine RH et l'ajout de nouveaux domaines de prestations à savoir OPC, DPO, CDO et Sécurité du système d'information (Infrastructure et Télécom).

L'Avenant ne modifie pas les conditions financières applicable à la convention.

Modalités essentielles :

Date et durée : Le contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf résiliation expresse faite par l'une ou l'autre des parties soussignées. Le présent Avenant prend effet à compter du 1 Janvier 2025.

Rémunération : La facturation est établie annuellement sur la base du Tarif Journalier Moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1 846 800 MAD.

Sommes reçues en 2025 : 1 527 120 MAD TTC

3.2.5.1.5 Conditions particulières pour la fourniture de services intragroupes Entre BNP Paribas SA à travers sa succursale au Portugal et la BMCI (conventions écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services intragroupe fournis par le prestataire (équipe opérationnelle OneKYC à Lisbonne) au profit de BMCI.

Le prestataire s'engage à fournir les services ci-après cités, comme indiqué dans la description des services des conditions particulières :

- Contrôle de qualité
- Représentation de la structure actionnariale
- Support technique aux utilisateurs, droits d'accès et reporting

Modalités essentielles : La formule retenue pour le calcul de la part de BMCI correspond à la moyenne de la part de BMCI pour les deux cas d'usage suivants majorée d'un mark-up de 5% :

- Cas 1 : Nombre d'entités juridiques multi sites pour lesquels la BMCI est site secondaire/ nombre total d'entités juridiques pour lesquels IRB est site secondaire.
- Cas 2 : nombre d'entités juridiques filiales de groupes internationaux à la BMCI /nombre total d'entités juridiques filiales de groupes internationaux chez IRB.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.5.1.6 Conditions particulières pour la fourniture de services intragroupes – Risques de fraude interne conclue entre BNP Paribas SA (par l'intermédiaire de sa succursale portugaise) et BMCI

- **Personnes concernées :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet de définir les conditions de réalisation des services intragroupe incluant la mise en place de contrôles permettant de détecter, sur la base de scénarios bien définis, les opérations frauduleuses/anormales pouvant générer des risques de fraude interne, et qui seront éventuellement escaladées au RISK ORM.

Modalités essentielles:

Date et durée : Convention conclue en date du 27 octobre 2025 (dernière signature), prend effet à compter de sa signature par les parties pour une durée de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction une (1) fois pour la même durée.

Rémunération : Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation suivants (méthodologie Cost+ Pricing) :

- Mark-up (%) : 5%

- Clé d'allocation(*): Effectif (Nombre d'ETP de T&PC alloués au Capital Markets)

(*) Le coût indicatif est estimé à 750 euros HT par an, soit sur la base de 0,05 ETP (Mandats CCA et Trading) par an, incluant la majoration de 5 %.

Le coût indicatif sera révisé entre le prestataire et le bénéficiaire sur une base annuelle et le montant facturé sera communiqué au Bénéficiaire au cours de chaque année budgétaire. Tout changement dans la méthode de facturation des services fera l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.5.1.7 Conditions particulières pour la fourniture de services intragroupe Entre BNP Paribas INDIA SOLUTIONS PRIVATE LIMITED ET la BMCI (conventions écrite)

- **Personnes concernées :** BMCI société anonyme à directoire et conseil de surveillance représentée par Karim Belhassan en qualité de Secrétaire général et membre du directoire, et BNP Paribas INDIA SOLUTIONS PRIVATE LIMITED
- **Nature et objet de la convention :** la conclusion du présent contrat s'inscrit dans le cadre des prestations de services fournies par (BNP INDIA SOLUTIONS PRIVATE LIMITED) bénéficiaire BMCI, et a pour objet de définir les conditions de réalisation d'édits services.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** le contrat entre en vigueur à compter de la date de sa signature en Aout 2025, pour une durée de 3 ans à partir de la date d'entrée en vigueur. Il est ensuite tacitement renouvelable une fois pour la même période

- **Rémunération :** Le prix est calculé sur la base des coûts totaux et des clés d'allocation suivantes : nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance et nombre d'alertes traitées / clôturées

La méthodologie de calcul du prix unitaire est le coût total divisé par le nombre d'employé BNP India chargé du contrôle (estimé à 0,15 ETP) plus markup 17,25%

Le coût indicatif est de 2 250\$ HT par an, soit sur la base de 0,15 ETP (mandats CCA et trading) en incluant la majoration de 17,5%.

Le coût indicatif sera révisé entre le prestataire et le bénéficiaire sur une base annuelle et le montant facturé sera communiqué au Bénéficiaire au cours de chaque année budgétaire. Tout changement dans la méthode de facturation des services fera l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Néant
- **Sommes versées en 2025 :** Néant

3.2.5.1.8 Conditions particulières pour la fourniture de services intragroupes – Finances Groupe conclue entre BMCI et BNP Paribas S.A.

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations)

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services fournies par le Groupe BNPParibas au profit de BMCI, en matière de prestations Finances dans les domaines suivants :

- Capital Management
- Pilotage de la performance
- coo
- Fiscalité
- Normes et contrôles

Modalités essentielles:

Date et durée : Convention conclue en date du 09 décembre 2025, et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois (3) ans, renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une durée d'un an.

Rémunération : Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation suivants (méthodologie Cost+ Pricing) :

- **Mark-up (%) :** 5%
- **Clé d'allocation :** Coûts directs et indirects liés aux services rendus par les équipes Finance Group.
Le coût total est basé sur les JHs consommés avec un T JM de 800 euros.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 5.565.111, 10 MAD

Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.5.1.9 Avenant de la convention d'application intragroupe conclue entre BNP Paribas et BMCI, rattachée au contrat cadre pour les prestations de services intragroupe (MSA) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet l'accompagnement et le conseil par BNP Paribas au profit de la BMCI sur les périmètres suivants :
 - Retail and SME Client Segment Activity ;
 - IRB Corporate Client Segment Activity ;
 - IRB Procurement Support.
- **Contexte et objet de l'avenant :** le présent **avenant N°1** a pour objectif de :
 - Modifier les frais correspondants au titre de l'année 2022 qui représentaient une estimation et non le montant réel des prestations de conseils réalisés
 - Mettre à jour/ préciser les montants des frais de conseil au titre des années 2023 et 2024 ;
 - Mettre à jour les contacts
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 février 2023 et autorisée par le conseil de surveillance le 16 décembre 2022. Cet avenant prend effet à compter du 01 janvier 2022. Il ne modifie pas la durée du contrat initial.
 - **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des services objet de cette convention. La facturation prend en considération un taux jour/homme par périmètres mentionnés ci-dessus, déterminé sur la base de la répartition des coûts complets sur le nombre d'employés et majoré d'un mark-up de 5%.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 16 504 745.96 MAD.
 - **Sommes versées en 2025 :** Néant.

3.2.5.1.10 Avenant à la convention de prestations de services intragroupe et de licence d'utilisation d'œuvres développées de BNP Paribas conclue entre BNP Paribas & BMCI (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les services IT et licences d'utilisation des œuvres développées de BNP Paribas. Les avenants modifiant la convention initiale porte sur :

Avenant N° 1 : La mise à disposition de BMCI du nouveau master de Core Banking.

Avenant N° 2 : Des précisions sur l'ensemble de la facturation au titre de l'exercice 2021 (hors Master Core Banking couvert par l'avenant N°1) ;

Avenant N° 3 :

L'introduction des prestations et services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas dûment utilisées par la BMCI mais non indiquées au niveau de la convention.

L'explicitation des règles de facturation des prestations de services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas.

Le décommissionnement de l'outil NEOS.

Avenant N° 4 : La modification des conditions financières applicables au titre de l'exercice 2022.

Avenant N° 5 : La mise en place des nouvelles clauses contractuelles types de l'Union Européenne en vue de garantir le respect des exigences applicables en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données). L'avenant vise également à détailler l'ensemble des typologies de traitements opérés sur les applicatifs (AML NET REVEAL/ATLAS2/...)

Avenant N° 6 :

L'introduction des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir E Banking et Home Banking, JIRA et Confluence, utilisées par la BMCI.

Le retrait des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir ATLAS, du champ d'application de la convention.

La mise à jour les montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2023.

Avenant N° 7 :

Le retrait des prestations de service IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS « BNPINET » du champ d'application du contrat et ce, suite à son décommissionnement.

La suppression de la facturation liée à l'utilisation de l'appliquatif « EBANKING » tout en maintenant son utilisation par le bénéficiaire.

La mise à jour des montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2024 (AML NET REVEAL – CONFLUENCE – HOME BANKING – JIRA – SONAR – SWIFT SIBES – VINCI – WEBDOC)

- **Avenant N°8 :**

- Introduire les prestations de service It et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, BMSA et Direct Connectivity (GCH) utilisées par le bénéficiaire
- Introduire les prestations de services sans licence d'utilisation d'œuvres développées : APS EM, le service DEVICES qui intègre l'ensemble des services permettant la gestion des postes de travail et téléphones mobiles gérés par les infrastructures Groupe BNP Paribas, ainsi que les services d'accompagnement de RedHat
- Mettre à niveau l'application SWIFT SIBES vers Services SWIFT
- Retirer les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas AML Net Reveal du champ d'application du contrat
- Mettre à jour les montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2025

- **Avenant N°9 :**

- L'introduction des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, dûment utilisées par les Bénéficiaires sur les années 2022,2023,2024 et 2025 mais non contractualisé en vertu du contrat (Ratama, carthago, EKIP, Exus fs, Myrécla, Lookout, BMCI Connect, Crédit fyidi, CRM UNICA et DataFactory)
- Introduction de prestation de service sans licence d'utilisation d'œuvre développés par BNP Paribas, dûment utilisées par le bénéficiaire mais non contractualisé en vertu du contrat (les services de communication et télécom, de data (business intelligence), de sécurité de la production (ProdSec), de cybersécurité et de Gestion des API (ou interface de programmation applicative)

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention initiale conclue entre BNP Paribas et BMCI en date du 1^{er} janvier 2016 a été mis à jour annuellement à travers des avenants.

Rémunération : Versement des redevances par BMCI à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et de prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (AML NET REVEAL/ BNPINET/ CONFLUENCE/ EBANKING/ HOME BANKING...).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 271 308 272.24 MAD.
Sommes versées en 2025 : Néant.

3.2.5.1.11 Conditions particuliers relatives à la fourniture de services intragroupe – Finances (conventions écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations)
- **Nature et objet de la convention :** Convention de prestations de services fournies par le Groupe BNP Paribas au profit de BMCI, en matière de prestations Finances dans les domaines suivants :
 - Capital Management
 - Pilotage de la performance
 - COO
 - Fiscalité
 - Normes et contrôles
- **Modalités essentielles:**

Date et durée : Convention conclue en date du 09 décembre 2025, et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois (3) ans, renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une durée d'un an.

Rémunération : Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation suivants (méthodologie Cost+ Pricing) :

 - **Mark-up (%) :** 5%
 - **Clé d'allocation :** Coûts directs et indirects liés aux services rendus par les équipes Finance Group.
- Le coût total est basé sur les JHs consommés avec un T JM de 800 euros.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 5.565.111, 10 MAD
- **Sommes versées en 2025 :** Néant.

3.2.5.1.12 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – RH conclue entre BMCI et BNP Paribas S.A.

Personnes concernées : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations)

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services fournies par le Groupe BNP Paribas au profit de BMCI portant sur la fonction RH et couvrant les thématiques suivantes :
rémunération et avantages sociaux, solutions RH, leadership et direction générale, diversité, RHG, évolution de carrière, services liés aux technologies de l'information RHG, Direction, Finances et communication RHG

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 décembre 2025, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
 - **Rémunération :** Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés de répartition suivants :
 - **Marge (%) :** 5%
 - **Clé de répartition :**
 - **1er niveau de répartition aux lignes métier de BNPP :** la base des coûts totaux refacturables est en premier lieu affectée aux lignes métier du Groupe en fonction des modes de facturation appropriés définis pour chacun des services rendus par la Fonction RH du Groupe. Le mode de facturation de premier niveau est défini pour tenir compte des avantages des services rendus pour chaque ligne métier.
 - **2ème niveau de répartition aux bénéficiaires :** dans un deuxième temps, les coûts collectés au niveau de chaque ligne métier sont ensuite ventilés entre les entités/agences exerçant les activités de la ligne métier et les bénéficiaires des services sur la base des clés de répartition appropriées. A cette fin, le mode de facturation suivant a été jugé le plus approprié pour refléter les avantages des services pour le bénéficiaire : ETP.
- Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 4.379.064,70 MAD.
- Sommes versées en 2025 :** Néant.

3.2.5.1.13 Conditions particulières relatives à la fourniture de services intragroupe – CDO (conventions écrite)

- **Personnes concernées** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations)
- **Nature et objet de la convention** : Convention de prestations de services fournies par le Groupe BNP Paribas au profit de BMCI portant sur les domaines suivants :
- **Data Management** :
 - Fournir les cadres et outils de gouvernance des données nécessaires pour se conformer aux lois et réglementations applicables au Groupe BNP Paribas, y compris les données ESG.
 - Fournir la documentation soutenant la définition et le contrôle des aspects liés aux données pour contribuer à l'évaluation et à l'atténuation des risques.
 - Soutenir les lignes de métier et les fonctions dans l'exécution de leur stratégie de données, en alignement avec le Groupe.
- **Confidentialité, protection des données** :
 - Le GDO pilote le cadre de confidentialité et de protection du Groupe, tout en soutenant les initiatives orientées vers l'activité. Elle fournit les directives et des politiques, dont la mise en oeuvre permet de démontrer la responsabilité du Groupe vis-à-vis des lois sur la confidentialité et la protection des données, et de promouvoir un traitement des données sécurisé et conforme aux réglementations
- **Data Science** :
 - Soutien stratégique et Gouvernance : Assistance dans le déploiement de la gouvernance de l'IA et garantie de l'alignement avec la stratégie globale du Groupe en matière d'IA.
 - Partage de connaissances et benchmarking : partage des Best Practices et de retours sur l' IA et la GenIA, y compris les benchmarks pour guider les initiatives locales.
 - Suivi et mesure de l'impact : soutien dans le suivi des gains liés à l'IA et évaluation régulière de la valeur générée pour l'activité.

Modalités essentielles:

- **Date et durée** : Convention conclue en date du 09 décembre 2025, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction 3 fois pour une période de 1 an.
- **Rémunération** : Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation suivants (méthodologie Cast+ Pricing) :
 - **Mark-up (%)** : 5%
 - **Clé d'allocation** : Coûts directs et indirects liés aux services rendus par les équipes GDO Group, plus Mark-up et un T JM de 800 euros.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 504.369,06 MAD.
- **Sommes versées en 2025** : Néant

3.2.5.1.14 Avenant à la convention d'assistance et de prestations de services conclue entre BMCI et BMCI Banque Offshore (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.

- **Nature et objet de la convention** : la convention initiale, annulant et remplaçant le contrat d'Assistance Technique datant de 2006, régit les prestations de services fournies par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore. L'avenant conclu en 2024 a été complété par l'intégration des prestations fournies par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore dans le domaine ALM/Treasury. Ainsi, les annexes de la convention initiale ont été complétées suivant les termes ci-après :
 - Définition des activités confiées par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore dans le domaine ALM/Treasury ainsi que les indicateurs de performance et la tarification ;
 - Fourniture d'une manière permanente des prestations de pilotage du risque de taux et du risque de liquidité.
 - Le présent Avenant N°2 vise à élargir le périmètre des prestations fournies par le prestataire à BMCI Offshore, qui s'entend désormais à l'activité du factoring. Il définit à ce titre, les prestations et missions confiées par BMCI offshore à BMCI Factoring. Dans ce cadre, BMCI Factoring assure la gestion opérationnelle des contrats d'affacturage en devises, afférents aux clients de BMCI Offshore, la relation avec l'assurance ainsi que le suivi de l'échéancier et du recouvrement.

Modalités essentielles :

- **Date d'effet de l'avenant** : Le présent Avenant N°2 prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025.

- **Rémunération :** La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante tenant compte d'un coût JH de 3.800,00 dirhams HT :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen (3800 HT) * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations

L'estimation annuelle est : $3\,800 * 192 = 729\,600$ HT MAD (Aucune révision n'est prévue).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 068 438.07 MAD.

- **Sommes reçues en 2025 :** 2 482 125.68 MAD TTC.

3.2.5.1.15 Conditions particulières relatives à la fourniture de services intragroupe – Juridiques conclue entre BNP Paribas S.A. et BMCI (conventions écrite)

- **Personnes concernées :** BMCI société anonyme à directoire et conseil de surveillance représentée par Karim Belhassan en qualité de Secrétaire général et membre du directoire ET BNP PARIBAS société anonyme de droit français.
- **Nature et objet de la convention :** la conclusion du présent contrat s'inscrit dans le cadre des prestations de services fournies par le Groupe BNPP (prestataire) à la BMCI (bénéficiaire), en matière de prestations juridiques. Il s'agit pour BNPP d'assister la direction des affaires juridiques Maroc dans son fonctionnement, notamment dans les activités suivantes :
 - Support juridique par l'équipe résolution des litiges du groupe (« GDR ») NEW YORK – Central
 - Conseil juridique métier (y compris les produits dérivés / Titres / Financement)
 - Support juridique par l'équipe résolution des litiges du groupe (« GDR ») Paris – central
 - Fusions acquisitions
 - Protection des données & TIC (cette prestation concerne le support et le conseil juridique liés au digital & IP et à l'IT & Sourcing)
 - Supervision et soutien opérationnel des équipes RB&S (« Retail Banking & Services) Siège et EM (Europe Méditerranée) Siège LEGAL
 - General Counsel
 - COO – Administration
 - Ressources humaines (juridique)

Modalités essentielles :

Date d'effet : le contrat entre en vigueur à compter du 01/01/2023, pour une durée de 3 ans à partir de la date d'entrée en vigueur. Il est ensuite tacitement renouvelable une fois pour la même période

Rémunération : En tenant compte des services fournis, le prestataire imputera au bénéficiaire une facturation d'un montant basé sur un taux journalier moyen estimé à ce jour de 950€ correspondant à tous les coûts directs et indirects liés aux services rendus group citées ci-dessus plus le mark up 5% qui pourra être périodiquement revue par les parties afin d'assurer une rémunération respectant le principe de non-dépendance. Etant indiqué que toute modification du taux journalier moyen devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 746 101.55 MAD.
- **Sommes versées en 2025 :** Néant

3.2.5.1.16 Conditions particulières relatives à la fourniture de services intragroupe – Communication conclue entre BNP Paribas S.A. et BMCI (conventions écrite)

- **Personnes concernées :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).
- **Nature et objet de la convention :** Convention de prestations de services fournies par le Groupe BNP Paribas au profit de la Direction Marketing et communication de BMCI sur les sujets suivants :
 - **Communication Groupe EM :** Prestation de services liés à la communication, tels que le sponsoring tennis, la communication interne et la communication externe.

- **Communication interne** : Gestion de la stratégie éditoriale, le design, la production, la diffusion de contenu pour la communication interne groupe (principalement Echonet mobile et Eloqua) et les principaux canaux de communication Groupe (site web Corporate Groupe et le rapport intégré BNP Paribas).
- Plateformes et outils de communication : Echonet mobile, site web institutionnel des pays, plateforme Eloqua de mass mailing, plateforme multimédia MEDIAHUB de management de contenu, plateforme de gestion des réseaux sociaux
- **Modalités essentielles** :
- Date et durée : Convention, conclue en date du 09 décembre 2025, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 3 ans, renouvelable trois fois pour une période d'un an chacune.
- **Rémunération** : Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation suivants (méthodologie Cost+ Pricing) :
 - Mark-up (%) : 5%
 - Clé d'allocation : Coûts directs et indirects liés aux services rendus par les équipes
- Communication Group plus mark-up de 5% et un T JM de 800 euros.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1.485.980,94 MAD.
- **Sommes versées en 2025** : Néant

3.2.5.1.17 Avenant de la convention de prestation de services informatiques intragroupe conclue entre BMCI et BNP Paribas (Applicatif QUANTEXA) (Convention écrite)

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques (Application Quantexa) s'inscrit dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent dans les opérations de Trader Finance, en réponse aux exigences du groupe BNP Paribas.

A ce titre, le contrat a pour objet d'arrêter les conditions particulières de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des services de Run en faveur de la BMCI sur l'application QUANTEXA.

Le service Quantexa est responsable de la :

Surveillance des produits et chaînes d'approvisionnement liés au commerce ;

Attribution de scores basés sur le risque ;

Détection des tendances inhabituelles et/ou suspectes nécessitant une analyse approfondie (ex : Corruption, Blanchiment d'argent, ...) ;

Le présent avenant n°1 a pour objectif de présenter les montants de la facturation au titre de l'année 2025 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontée des budgets)

La méthodologie utilisée se présente comme suit :

Recueil des données novembre 2025 à partir des systèmes opérationnels

Enrichissement par des sources de données certifiées externes

Etablissement des liens commerciaux et sociaux avec le client

Affichage de données fiables

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 Mai 2024 et est conclue en date du 06 août 2024 (dernière signature) pour une durée de 3 ans à partir de la date d'entrée en vigueur tacitement renouvelable une fois pour la même période. L'avenant prend effet rétroactivement à compter du 01 Janvier 2025

Rémunération : La rémunération de la prestation objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :

Facturation se fait sur la base de volume de MT700 généré par BMCI dans IVISION

Méthodologie du calcul du prix unitaire : (Volume MT700 généré par BMCI dans IVISION / Volume de MT700 total généré dans IVISION) * (Budget BAU Quantexa + coûts du Support Quantexa) + Mark-up 5%

Volume MT700 BMCI : 1875 (donnée de base)

Volume MT700 Global : 44507 (donnée de base)

Ratio BMCI : 4,21%

Allocation globale de Quantexa au Trade : 30% (donnée de base)

Taxe de management (Boris Leblanc) : 11% (donnée de base)

Allocation key BMCI pour Quantexa : $4,21\% * 30\% * 11\% = 1,40\%$

Coût total P&L : 3 282 K€ (incluent coûts transversaux)

Part BMCI hors markup : 46 042 K€

Markup 5% included : 48 344 K€

Les montants des années ultérieures seront définis par des avenants

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 532 261.64 MAD.
- **Sommes versées en 2025 : Néant.**

3.2.5.1.18 Conditions particulières relatives à la fourniture de services intragroupe - SECURITE (conventions écrite)

- **Personnes concernées :** BMCI société anonyme à directoire et conseil de surveillance représentée par Karim Belhassan en qualité de Secrétaire général et membre du directoire ET BNP PARIBAS société anonyme de droit français
- **Nature et objet de la convention :** la conclusion du présent contrat s'inscrit dans le cadre des prestations de services fournies par groupe BNPP (prestataire) à la BMCI (bénéficiaire). A ce titre, Les services fournis par le groupe BNP PARIBAS à la DSI sont relatifs aux domaines de prestations suivants :
 - Les procédures régissant la sécurité physique, la continuité d'activité, le Management de crise et la résilience opérationnelle
 - Plans de contrôle des dispositifs en place (2S, Gouvernance, Mobilité internationale, CA, Management de crise)
 - Les formations dépensées par le groupe (sécurité sûreté, gestion de crise, continuité d'activité et la résilience opérationnelle)
 - Les retours sur expérience des événements survenus dans les sites du Groupe
 - La veille et monitoring opérationnel de niveau groupe (la cartographie des risques, stratégies de repli, BIA....)
 - Gestion des Data Center
 - Les outils d'assessment du risque sécurité / sureté
 - Les outils Groupe de gestion des sujets sécurité / Sureté (Service Now, Gardaworld, Everbridge, Europ Assistance, Crisis Messenger.....)

Modalités essentielles :

Date et durée : le contrat entrera en vigueur à partir du 01/01/2024, pour une durée de 3 ans à compter de la date d'entrée en vigueur. Il est ensuite tacitement renouvelable trois fois pour une période de 1 an chacune.

Rémunération : En tenant compte des services fournis, le prestataire imputera au Bénéficiaire une facturation d'un montant basé sur un taux journalier moyen estimé à ce jour de 800€ correspondant à tous les coûts directs et indirects liés aux services rendus Group plus le mark up 5% qui pourra être périodiquement revue par les parties afin d'assurer une rémunération respectant le principe de non-dépendance. Etant indiqué que toute modification du taux journalier moyen devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 573 240.97 MAD.
- **Sommes versées en 2025 : Néant**

3.2.5.2 Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre BMCI et filiales du Groupe BMCI

Les transactions opérées entre BMCI et les parties qui lui sont liées réalisées aux conditions de marché prévalent au moment de la réalisation de transactions :

Relation entre les sociétés consolidées du groupe entre 2023 et 2025 :

(En MMAD)	2023		2024		2025	
	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**
Actif						
Prêts, avances et titres	42	5 263	20	4 446	32	4 310
Comptes ordinaires	42	1 086	20	71	32	114
Prêts	-	4 177	-	4 375	-	4 196
Titres	-	-	-	-	-	-
Actifs divers	-	8	-	4	-	42
Total	42	5 271	20	4 451	32	4 352
Passif						
Dépôts	-1 094	1 086	1 204	71	1 271	114
Comptes ordinaires	-	1 086	-	71	-	114
Autres emprunts	-1 094	-	1 204	-	1 271	-
Passif divers	-2	4 186	4	4 380	4	4 238
Total	-1 096	5 271	1 207	4 451	1 275	4 352
Engagements de financement et de garantie						
Engagements donnés	-	1 769	-	1 397	-	7 595
Engagements reçus	-	1 769	-	1 397	-	7 595

Source : Groupe BMCI

(*) Mise en équivalence

(**) Intégration globale

Eléments de résultat relatif aux opérations réalisées avec les parties liées entre 2023 et 2025 :

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers (dénommée "l'entité présentant les états financiers" dans IAS 24).

* Les parties liées déclarées ci-dessous concernent les filiales qui font partie du périmètre de consolidation du Groupe BMCI :

(En MMAD)	2023		2024		2025	
	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**
Intérêts et produits assimilés	-	-3 937	-	195	-	172
Intérêts et charges assimilés	34	-1 123	41	194	49	172
Commissions (produits)	-	-521	-	18	-	15
Commissions (charges)	-	-65	-	0	-	0
Prestations de services données	-	-	-	-	-	-
Prestations de services reçues	2	-2 173	3	28	3	27
Loyers reçus	3	10	0	10	-	13

Source : Groupe BMCI

(*) Mise en équivalence

(**) Intégration globale

3.2.6 Synergies entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI

Dans le cadre des plans stratégiques Twenty4change et GTS 2025, la Banque a fait du développement des synergies inter-métiers sa priorité et a opéré une évolution de son organisation dans l'optique d'améliorer son efficacité opérationnelle.

Les filiales ont renforcé leur dynamique commerciale et ont accentuées leur présence sur le marché grâce à l'accroissement des synergies avec les diverses entités du Groupe BMCI.

Les filiales du Groupe BMCI ont également profité de la performance commerciale de la BMCI pour améliorer leur présence sur le marché et bénéficier du réseau d'agences de la Banque.

3.2.7 Participation hors filiales de la BMCI

La situation nette sur la période entre 2023 et 2025 et le pourcentage des actions détenues dans les participations hors filiales de la BMCI se présentent comme suit :

Société	Actions détenues en %	Valeur Comptable Nette 2023 (KMAD)	Valeur Comptable Nette 2024 (KMAD)	Valeur Comptable Nette 2025 (KMAD)
Centre Monétique Interbank	13,24%	13 000	13 000	13 000
Société Interbank	22,00%	2 530	2 530	2 530
Société Immobilière Interbancaire GPBM	13,33%	2 050	2 050	2 534
SOGEPOS	13,00%	4 622	4 622	4 622
ECOPARC	18,18%	3 616	3 616	5 014
SOGEPIB	5,00%	900	900	900
SCI Romandie	13,00%	2 930	2 930	4 622
FGCP	5,00%	5 000	5 000	5 000
Bourse de Casablanca	3,00%	11 765	11 765	11 765
NOVEC	2,82%	725	725	725
SETTAPARK	16,33%	3 415	3 415	3 710
Divers		2 319	4 723	4 299
ARADEI	4,00%	171 380	171 380	171 380
Total		224 252	226 656	230 101

Source : Groupe BMCI

Au titre de l'exercice 2025, la valeur nette du portefeuille des autres participations de la BMCI s'élève à 230,1 MMAD, en hausse de 1,52% par rapport à 2024 qui s'établit à 226,7 MMAD.

Au titre de l'exercice 2024, la valeur nette du portefeuille des autres participations de la BMCI s'élève à 226,7 MMAD, en hausse de 1,07% par rapport à 2023 qui s'établit à 224,2 MMAD.

3.3 Secteur d'activité de la BMCI

3.3.1 Cadre législatif et réglementaire¹¹

Les établissements bancaires sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank-Al-Maghrib et du ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n°103-12 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;

¹¹ Source : Le rapport annuel 2025 de Bank al-Maghrib sur la supervision bancaire.

- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Le nouveau dispositif de surveillance macroprudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

Depuis 2007, les banques publiques sont assujetties au processus de redressement, au même titre que les banques privées, ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles monétaires et prudentielles. Le cadre réglementaire s'est ainsi aligné sur les standards internationaux, notamment avec l'entrée en vigueur, en 2007, des dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Ces dernières sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

Sur le plan microprudentiel, Bank Al-Maghrib vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à 9% le niveau minimum du Tier I et de rehausser à 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre Bank Al-Maghrib et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Bank Al-Maghrib a mené, ces dernières années, plusieurs chantiers pour la mise en place d'un dispositif institutionnel et analytique de surveillance macroprudentielle.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- L'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- Les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

Par ailleurs, la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés a permis de renforcer le cadre légale et réglementaire du secteur bancaire. Adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 mars 2015, cette loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle et de gestion des crises systémiques.

En juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances.

Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en

œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque.

Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

Au cours de l'exercice 2019, la Bank Al Maghrib a finalisé de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur :

- Elle a continué d'accompagner le développement de l'industrie de la finance participative et poursuivi le parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, elle a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Oulémas. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives.
- Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4ème trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE.
- Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT¹², afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet.
- Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.

En 2020, afin de faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, Bank Al-Maghrib a adopté plusieurs mesures monétaires et prudentielles visant à renforcer les capacités de refinancement des établissements de crédit et soutenir ainsi l'accès au crédit bancaire au profit des ménages et des entreprises. Les mesures mises en œuvre par Bank Al-Maghrib comprennent notamment :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50% ;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;

¹² Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100% ;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêté de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques ;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise du Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022 par Bank Al-Maghrib ;

Et enfin, la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2022 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-2 relative au programme de soutien au financement des TPME.
- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-3 relative au programme de soutien au financement des banques participatives.
- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-4 relative au programme de soutien au financement des associations de micro-crédit.
- La circulaire n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
- La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et à la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, instaurant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la prévention et la gestion des risques de corruption ;
- La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
- La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- La directive n°4/W/2022 relative aux règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, fixant les orientations et principes minimum à observer par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la promotion de l'équité des genres, l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes.

Bank Al-Maghrib a introduit à fin 2023 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.
- La circulaire n° 6/W/2023 relative aux conditions spécifiques d'applications à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise de certaines dispositions d'ordre comptable prévues par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Bank Al-Maghrib a introduit en 2024 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- Au 19 mars 2024, le conseil de Bank-Al-Maghrib a jugé que le niveau actuel du taux directeur reste approprié pour renforcer l’ancrage des anticipations d’inflation et soutenir son retour à des niveaux en ligne avec l’objectif de stabilité des prix. En conséquence, il a décidé de maintenir inchangé le niveau de 3% tout en continuant de suivre de près l’évolution de la conjoncture économique et de l’inflation.
- Le 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n’ayant pas bénéficié d’un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d’appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d’un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d’investissement.

Bank Al-Maghrib a poursuivi, en 2025, le renforcement du cadre réglementaire applicable aux établissements de crédit à travers l’adoption de nouvelles directives et circulaires portant sur les risques financiers liés au changement climatique, le cadre prudentiel relatif au risque de crédit ainsi que l’encadrement des crédits consortialisés. Les principaux textes adoptés sont les suivants :

- **Directive n°2/W/2025 relative à la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l’environnement** : elle renforce les exigences applicables aux établissements de crédit en matière de collecte et de reporting des informations relatives aux risques financiers liés au changement climatique des grands emprunteurs.
- **Directive n°1/W/2025 relative à la communication des risques financiers liés au changement climatique** : elle fixe les exigences de communication financière relatives aux risques et opportunités climatiques, conformément aux normes de durabilité de l’International Sustainability Standards Board (ISSB).
- **Circulaire n°1/W/2025 relative à la classification des créances des établissements de crédit et à leur couverture par les provisions** : elle introduit une nouvelle catégorie de « créances sensibles », renforce les règles de classification des créances et de provisionnement, et encadre le traitement des créances restructurées.
- **Directive n°3/W/2025 fixant les modalités de consortialisation des crédits** : elle établit un cadre commun régissant l’organisation, la gouvernance et le suivi des crédits consortiaux.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a finalisé les projets de textes réglementaires d’application de la loi n°94-21 relative aux obligations sécurisées. Ils portent notamment sur les conditions d’autorisation des programmes d’émission, le portefeuille de couverture, le registre de couverture, le plan de trésorerie ainsi que les modalités de reporting et de contrôle associé.

En matière de supervision prudentielle, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en 2025, l’examen des Plans de Redressement de Crise Interne (PRCI), élaborés conformément à la circulaire n°4/W/2017. Cet examen a porté sur les PRCI de neuf banques représentant près de 95% du total bilan du secteur bancaire.

Dispositif relatif au NSFR et à l’ILAAP :

La gestion de la liquidité à long terme s’appuie sur deux piliers structurants : le **Net Stable Funding Ratio (NSFR)** et le **processus interne d’évaluation de l’adéquation de la liquidité (ILAAP)**. Le NSFR, ratio structurel introduit par le cadre réglementaire Bâle III, a pour objectif d’assurer une couverture adéquate des besoins de financement à long terme par des ressources stables, en alignant de manière durable les échéances des actifs et passifs figurant au bilan. Son intégration contribue au renforcement de la stabilité du profil de financement de la BMCI face à des chocs de liquidité prolongés.

Par ailleurs, le dispositif **ILAAP**, mis en place conformément aux exigences prudentielles, constitue un outil stratégique d’évaluation interne des risques de liquidité. Il repose sur une approche holistique, intégrant des analyses quantitatives et qualitatives, ainsi que des scénarios de stress. Ce processus vise à démontrer, auprès des autorités de supervision comme des instances de gouvernance, la capacité de la BMCI à faire face à des conditions de marché dégradées tout en maintenant un niveau adéquat de liquidité.

Ces deux mécanismes, pleinement intégrés au dispositif global de gestion des risques et de gouvernance prudentielle, témoignent de l’engagement de la BMCI en matière de conformité réglementaire, de résilience financière et de gestion rigoureuse de la liquidité.

Principaux faits marquants :

Les principaux faits marquants du secteur sur la période depuis 2016 se résument comme suit :

- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,5% à 2,25% en mars 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018 ;
- Le communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'Octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018.
- La mise en place de la nouvelle norme IFRS 16 et l'IFRIC 23 à partir du 1er janvier 2019 ;
- L'allègement¹³ des niveaux des ratios prudentiels décidé dans le contexte de la crise sanitaire en 2020 par Bank Al-Maghrib ;
- La baisse par Bank Al-Maghrib de son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 à 2,00% suivi d'une réduction de 50 points de base en juin 2020 à 1,50% ;
- La suppression par Bank Al-Maghrib en juin 2020 du taux de la réserve obligatoire des banques, qui passe ainsi de 2% à 0%.
- La loi de finance 2023 a introduit un taux d'IS à appliquer au titre de chacun des exercices ouverts entre 2022 et 2026 pour les établissements de crédits et organismes assimilés, BKAM, la CDG, et les entreprises d'assurance et de réassurance Les taux d'IS à appliquer sont présentés ci-après :

Etablissements concernés	2023	2024	2025	2026
Les établissements de crédits et organismes assimilés, BKAM, la CDG, et les entreprises d'assurance et de réassurance	37,75%	38,50%	39,25%	40%

- Entrée en vigueur en 2023 de la directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit.
- En vertu de la nouvelle circulaire de 2023, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1.
- Le lancement du virement bancaire instantané en juin 2023.
- Les changements du taux directeur opérés par Bank Al-Maghrib :
 - Augmentation de 50 points de base en mars 2023 pour s'établir à 3% ;
 - Maintien du taux directeur à 3% en décembre 2023 ;
 - Baisse de 25 points de base en juin 2024 pour s'établir à 2,75%.
- Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2024, passant de 3,00% à 2,75%.
- Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en décembre 2024, passant de 2,75% à 2,50%.
- Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2025, passant de 2,50% à 2,25%.

¹³ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour le ratio Tier 1 est ramené exceptionnellement de 9% à 8.5% jusqu'en juin 2022. Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour le ratio de solvabilité est ramené exceptionnellement à 12% à 11.5% jusqu'en juin 2022.

3.3.2 Dispositif prudentiel

Afin de renforcer la solidité du système bancaire marocain et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio	Définition	Taux
Ratio Tier1	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés	=> 9%
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	=> 12%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés	=> 100%
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires.	=> 100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque	=< 20%
Règles relatives à la classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : Les créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés.	=>20% ; 50% ou 100%
Ratio de levier Bale III.	Le ratio Levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 des banques et le total des expositions de la banque bilan et hors bilan	=> ≥ 3%
Ratio NSFR	A pour objectif d'assurer une couverture adéquate des besoins de financement à long terme par des ressources stables, en alignant de manière durable les échéances des actifs et passifs figurant au bilan.	=> ≥ 100%
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : Ce sont les fonds propres de base	=> ≥ 8%

3.3.3 Paysage bancaire 14

En 2025, le secteur bancaire marocain a continué de faire preuve de solidité et de résilience, porté par la bonne performance de son activité et le renforcement de sa rentabilité, dans un contexte économique marqué par une croissance soutenue et une inflation maîtrisée.

Après une année 2024 marquée par une progression de la rentabilité des banques, le résultat net cumulé des banques conventionnelles a atteint 19,2 milliards de dirhams en 2025, contre 15,7 milliards de dirhams en 2024, confirmant l'amélioration de la rentabilité du secteur bancaire.

En 2025, le paysage bancaire a été marqué par l'agrément, par Bank Al-Maghrib, de quatre nouveaux établissements de paiement et d'une société de financement, ainsi que par le retrait d'agrément d'une association de microfinance et d'un établissement de paiement.

L'infrastructure bancaire a poursuivi sa transformation, marquée par la contraction du réseau d'agences physiques, parallèlement à la progression soutenue des usages digitaux. Le réseau des établissements de paiement a, pour sa part, poursuivi son développement afin de renforcer l'offre de services de paiement de proximité.

¹⁴ Source : Le rapport annuel 2024 de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire.

Par ailleurs, le nombre de comptes bancaires a atteint 39,8 millions, portant le taux de détention des comptes bancaires à 62 % de la population adulte. Le nombre de comptes de paiement s'est également établi à 16,35 millions, principalement sous l'effet des ouvertures de comptes réalisées au profit des bénéficiaires des programmes d'aide gouvernementaux.

- **Structure et actionnariat du système bancaire**

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 92 établissements en 2024 à 95 en 2025, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 30 sociétés de financement, 6 banques offshore, 10 institutions de microfinance, 20 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Sur les 54 établissements de crédit, 5 banques et 4 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionnariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés se situe à 11 en 2025, répartie entre 7 banques et 4 sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 30% de la capitalisation boursière.

À l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

- **Evolution du réseau bancaire**

Le réseau bancaire continue à reculer en lien avec l'intensification de la digitalisation des services bancaires et la stratégie des banques d'optimisation du réseau de distribution dans le milieu urbain. À fin 2025, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 151 unités pour ressortir à 5 541. Cette évolution reflète une baisse de 180 agences pour les banques conventionnelles atténuée par l'ouverture de 29 nouvelles agences, dont 25 par les banques conventionnelles et 4 par les banques participatives.

La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 4 862 après 4 709 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10 000 habitants a augmenté pour atteindre 2 guichets après 1,5 en 2024.

Pour ce qui est des banques et fenêtres participatives, celles-ci ont vu leur réseau d'agences et espaces dédiés progresser à 210 agences et espaces dédiés après 206 en 2024. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et se situe à hauteur de 64% au niveau de 3 régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès.

3.3.4 Evolution du secteur bancaire

Dans le cadre de la croissance que connaît l'économie marocaine, l'activité bancaire au royaume marque à son tour un développement.

A fin 2025, le volume d'activité des banques commerciales présentes au Maroc, a marqué une hausse. Du côté des ressources, la progression des dépôts collectés de la clientèle a été le principal élément ayant induit cette évolution. Du côté des emplois, cette évolution est reflétée principalement au niveau des crédits à la clientèle.

3.3.4.1 Les ressources

L'ensemble des ressources drainées par les banques de la place s'est établi à 1 449,7 Mds MAD à fin décembre 2025 (Périmètre : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Amal, BOA, BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH, Citi Bank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, Saham Bank, UMB) contre 1 244,8 Mds MAD deux ans plus tôt, soit en décembre 2023, ce qui nous conduit à un taux de croissance annuel moyen de 7,9% sur la période.

Ainsi, l'évolution des ressources du secteur sur la période allant de décembre 2023 à décembre 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
RESSOURCES	1 244 800	1 358 072	1 449 683	9,1%	6,7%
1- Dettes envers les Sociétés de Financement	3 329	2 473	3 049	-25,7%	23,3%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	1 930	1 627	2 544	-15,7%	56,4%
Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux Sociétés de Financement	150	182	16	21,4%	-91,2%
Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme)	60	10	10	-83,3%	0,0%
Emprunt Financier SF	865	515	204	-40,4%	-60,5%
Autres Comptes Crédoeurs et Dettes Diverses en Instance	159	2	33	-98,7%	>100%
2- Dépôts de la clientèle	1 164 773	1 276 584	1 373 812	9,6%	7,6%
Comptes chèques	574 550	630 687	682 514	9,8%	8,2%
Comptes courants	234 524	270 179	314 701	15,2%	16,5%
Comptes d'épargne	181 914	186 762	191 523	2,7%	2,5%
Dépôts à terme	123 507	130 917	125 569	6,0%	-4,1%
Autres dépôts et comptes crédoeurs	50 278	58 038	59 506	15,4%	2,5%
3- Emprunts Financiers Extérieurs	12 802	12 433	14 289	-2,9%	14,9%
4- Titres de créance émis	63 896	66 582	58 533	4,2%	-12,1%
Certificats de Dépôts	55 804	59 385	50 359	6,4%	-15,2%
Emprunts obligataires émis	8 092	7 198	8 175	-11,1%	13,6%
Autres titres émis	0	0	0	-	-

Source : Statistiques GPBM

Evolution 2025 - 2024

En 2025, les ressources collectées s'élèvent à 1 449,7 Mds MAD en progression de 6,7% par rapport à 2024. Elles sont constituées majoritairement de dépôts de la clientèle (94,8%) et des titres de créance émis par les banques (4,0%). Cette augmentation s'explique par les effets conjugués de :

- La progression des dépôts de la clientèle de 7,6% pour s'établir à 1 373,8 Mds MAD ;
- L'augmentation des emprunts financiers extérieurs de 14,9% pour s'établir à 14,3 Mds MAD ;
- La hausse des dettes envers les Sociétés de Financement de 23,3% pour s'établir à 3,0 Mds MAD ;
- Par ailleurs, les titres et créances émis baissent de 12,1% pour s'établir à 58,5 Mds MAD en raison du recul des émissions de certificats de dépôts de (-15,2%) atténué par la hausse des emprunts obligataires émis de 13,6% ;

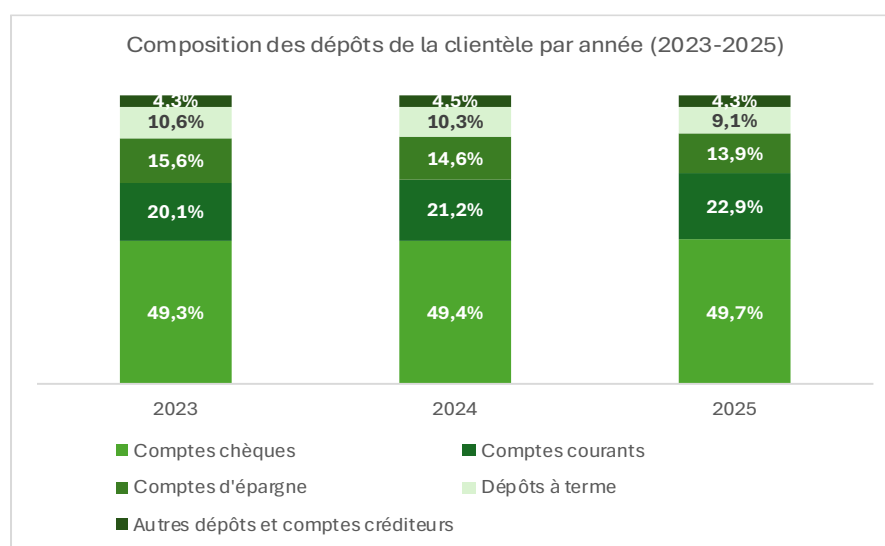
Evolution 2024 - 2023

En 2024, les ressources collectées s'élèvent à 1 358,1 Mds MAD en progression de 9,1% par rapport à 2023. Elles sont constituées majoritairement de dépôts de la clientèle (94,0%) et des titres de créance émis par les banques (4,9%). Cette augmentation s'explique par les effets conjugués de :

- La progression des dépôts de la clientèle de 9,6% pour s'établir à 1 276,6 Mds MAD ;
- La hausse des titres et créances émis de 4,2% pour s'établir à 66,6 Mds MAD en raison de l'augmentation des émissions de certificats de dépôts de (+6,4%) conjuguée au recul des emprunts obligataires émis qui baissent de (-11,1%) ;

Les emprunts financiers extérieurs sont, par ailleurs, en baisse de (-2,9%) pour s'établir à 12,4 Mds MAD.

Evolution de la structure des dépôts de la clientèle par catégorie sur la période 2023 – 2025



Source : Statistiques GPBM

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2023-2025 fait ressortir une augmentation progressive des ressources non ou faiblement rémunérées dont la part a cru pour les comptes chèques de 49,3% en 2023 à 49,7% en 2025 et pour les comptes courants de 20,1% en 2023 à 22,9% en 2025. Parallèlement, les comptes d'épargne et les dépôts à terme ont contribué, en moyenne, à hauteur de 13,9% et 9,1% respectivement en 2025.

3.3.4.2 Les emplois

Les emplois du secteur bancaire marocain ont atteint 1 241,9 Mds MAD à fin décembre 2025 contre 1 170,4 Mds MAD à fin décembre 2024 et 1 119,8 Mds MAD à fin décembre 2023, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,3% sur la période.

L'évolution des emplois du secteur sur la période entre décembre 2023 et décembre 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
CREDITS A L'ECONOMIE	1 119 791	1 170 439	1 241 943	4,5%	6,1%
1 - Créances sur les Sociétés de Financement	68 651	70 463	77 669	2,6%	10,2%
Comptes ordinaires des SF	2 826	4 999	5 507	76,9%	10,2%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des Sociétés de Financement	500	530	552	6,0%	4,3%
Comptes et prêts de trésorerie au SF	8 107	8 549	9 596	5,4%	12,2%
Prêts financiers	57 218	56 385	62 013	-1,5%	10,0%
Créances en souffrance brutes sur SF	0,077	0,081	0,081	5,2%	0,0%
2 - Créances brutes sur la clientèle	1 051 140	1 099 977	1 164 274	4,6%	5,8%
Comptes Chèques débiteurs	8 438	8 608	9 841	2,0%	14,3%
Comptes Courants débiteurs	82 496	80 684	81 667	-2,2%	1,2%
Crédits de trésorerie	172 230	179 965	165 254	4,5%	-8,2%
Crédits à l'équipement	228 354	272 058	344 620	19,1%	26,7%
Crédits à la consommation	55 660	56 142	58 447	0,9%	4,1%
Crédits immobiliers	280 936	282 390	287 042	0,5%	1,6%
Autres crédits	129 566	122 812	116 962	-5,2%	-4,8%

Créances en souffrance brutes sur la clientèle	93 460	97 318	100 441	4,1%	3,2%
--	--------	--------	---------	------	------

Source : Statistiques GPBM

Evolution 2025 – 2024

A fin 2025, les crédits à l'économie se sont élevés à 1 241,9 Mds MAD, en progression annuelle de 6,1% par rapport à décembre 2024, compte tenu des hausses respectives des créances sur les sociétés de financement de 10,2% pour atteindre 77,7 Mds MAD et des créances brutes sur la clientèle de 5,9% à 1 164,3 Mds MAD.

Concernant les créances brutes sur la clientèle, les crédits à l'équipement, en hausse, dominent les crédits octroyés à la clientèle en 2025, avec une contribution de 29,6%, suivis des crédits à l'immobilier (24,7%), puis les crédits de trésorerie y compris les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs (22,1%). Pour leur part, les créances en souffrance, à fin 2025, s'élèvent à 100,4 Mds MAD contre 97,3 Mds MAD en 2024 en hausse de 3,2%.

Pour ce qui est des créances sur les sociétés de financement, celles-ci sont constituées principalement des prêts financiers à hauteur de 79,8% suivies par les comptes et prêts de trésorerie aux sociétés de financement qui contribuent à hauteur de 12,4% aux créances sur les sociétés de financement.

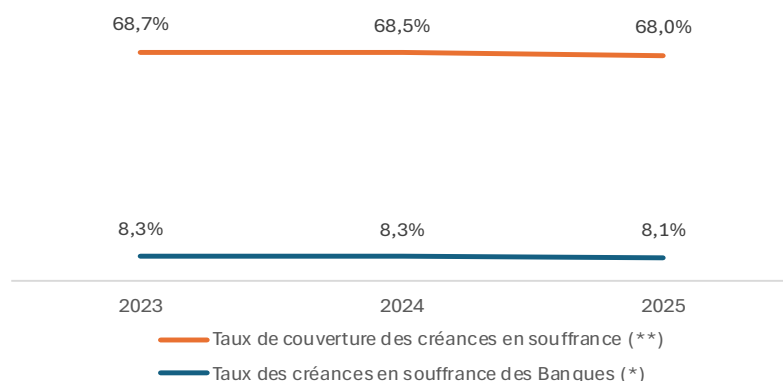
Evolution 2024 – 2023

A fin 2024, les crédits à l'économie se sont élevés à 1 170,4 Mds MAD, en progression annuelle de 4,5% par rapport à décembre 2023, compte tenu des hausses respectives des créances sur les sociétés de financement de 2,6% pour atteindre 70,5 Mds MAD et des créances brutes sur la clientèle de 4,6% à 1 100,0 Mds MAD.

Concernant les créances brutes sur la clientèle, les crédits à l'immobilier, en quasi-stagnation, continuent à dominer les crédits octroyés à la clientèle en 2024, avec une contribution de 25,7%, suivis des crédits à l'équipement (24,7%), puis les crédits de trésorerie y compris les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs (24,5%). Pour leur part, les créances en souffrance, à fin 2024, s'élèvent à 97,3 Mds MAD contre 93,5 Mds MAD en 2023 en hausse de 4,1%.

Pour ce qui est des créances sur les sociétés de financement, celles-ci sont constituées principalement des prêts financiers à hauteur de 79,8% suivies par les comptes et prêts de trésorerie aux sociétés de financement qui contribuent à hauteur de 12,4% aux créances sur les sociétés de financement.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du taux des créances en souffrance sur la période 2023 – 2025 :



Source : Statistiques GPBM

* Taux des Créances en Souffrance = Créances En Souffrance Brutes / Crédits à l'Economie (Calculs GPBM)

** Taux Couverture Créances en Souffrance = Total Provisions et Agios Réservés / Créances en Souffrance Brutes sur la clientèle (Calculs GPBM)

3.3.4.3 Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan concernent les engagements de financement ou de garanties donnés ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accreditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan donnés des acteurs sur le marché bancaire marocain se présentent comme suit sur la période considérée :

En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Engagements Hors Bilan Donnés	383 060	461 818	535 711	20,6%	16,0%
Engagements de financement donnés	198 760	258 353	297 127	30,0%	15,0%
Dont engagements de financement en faveur des EC	5 374	14 182	10 815	>100%	-23,7%
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	193 387	244 171	286 311	26,3%	17,3%
Engagements de garantie donnés	184 300	203 465	238 584	10,4%	17,3%
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	56 589	58 479	74 743	3,3%	27,8%
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	127 711	144 986	163 842	13,5%	13,0%
Engagements Hors Bilan Reçus	165 824	175 740	186 798	6,0%	6,3%
Engagements de financement reçus	5 711	13 169	8 651	>100%	-34,3%
Dont engagements de financement reçus des EC	3 578	4 849	3 247	35,5%	-33,0%
Engagements de garantie reçus	160 113	162 571	178 148	1,5%	9,6%
Dont engagements de garantie reçus des EC	104 534	103 430	111 308	-1,1%	7,6%
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	55 579	59 141	66 840	6,4%	13,0%
Engagements hors bilan en souffrance	4 401	5 169	5 399	17,5%	4,4%
Pour info : provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	3 252	3 900	4 168	19,9%	6,9%

Source : Statistiques GPBM

Revue Analytique 2025-2024

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2025 se sont établis à 535,7 Mrds MAD, en hausse de 16,0% par rapport à décembre 2024. Cette variation est due à l'augmentation des engagements de garanties donnés et des engagements de financements donnés respectivement de 17,3% et 15,0 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 6,3% s'établissant à 186,8 Mrds MAD, portés par la hausse de 9,6% des engagements de garantie reçus à 178,1 Mrds MAD conjuguée à la baisse des engagements de financement reçus de (-34,3%) pour s'établir à 8,7 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 95,4% du total des engagements hors bilan reçus.

Par ailleurs, les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 4,4% entre 2024 et 2025.

Revue Analytique 2024-2023

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2024 se sont établis à 461,8 Mrds MAD, en hausse de 20,6% par rapport à décembre 2023. Cette variation est due à l'augmentation des engagements de financements donnés et des engagements de garanties donnés, respectivement de 30,0% et 10,4 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 6,0% s'établissant à 175,7 Mrds MAD, portés par la hausse des engagements de financement reçus de 130,6% pour s'établir à 13,2 Mrds MAD conjuguée à la hausse de 1,5% des engagements de garantie reçus à 162,6 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 92,5% du total des engagements hors bilan reçus.

Par ailleurs, les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 17,5% entre 2023 et 2024.

3.3.4.4 Le taux de transformation

Le taux de transformation des créances sur la clientèle du Groupe BMCI entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-23	Déc-24	Déc-25	Var 24-23	Var 25-24
Prêts et créances sur la clientèle	58 854	59 194	58 829	0,58%	-0,62%
Dettes envers la clientèle	47 464	48 393	50 545	1,96%	4,45%
Taux de transformation*	124%	122%	116%	-2 pts	-5,9 pts

* Taux de transformation = Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

Source : Groupe BMCI

Revue Analytique 2025-2024

Le taux de transformation est passé de 122% à fin décembre 2024 à 116% à fin décembre 2025. Cette baisse s'explique par une baisse des prêts et créances sur la clientèle de 364 MMAD (soit -0,6%) combinée à une hausse des dettes envers la clientèle de 2 152 MMAD (+4,4%).

Revue Analytique 2024-2023

Le taux de transformation est passé de 124% à fin décembre 2023 à 122% à fin décembre 2024. Cette baisse s'explique par une hausse des prêts et créances sur la clientèle de 340 MMAD (soit +0,6%) combinée à une hausse des dettes envers la clientèle de 929 MMAD (+2,0%).

3.4 Activités de la BMCI

Les lignes de Métiers Commerciales (Banque de l'Entreprise, Banque des Particuliers & Professionnels, Activités de Marchés et Crédit à la Consommation) rapportent directement au Président du Directoire à compter du 1^{er} octobre 2021.

3.4.1 La Banque Commerciale

Le Corporate Banking

L'année 2025 se clôture sur un bilan particulièrement positif pour la ligne de métier Corporate Banking, porté par une dynamique de croissance robuste. Le PNB enregistre une progression significative, traduisant une performance à la fois solide et récurrente. Cette tendance repose essentiellement sur la progression des marges d'intérêt, conjuguée à une évolution encore plus marquée des commissions.

Ces résultats attestent de la solidité et de la pertinence des stratégies déployées, appuyées par une dynamique commerciale soutenue, menée par les Desks MNC, LC, PME et Institutionnel s, par la forte contribution des activités Capital Markets, ainsi que par nos métiers spécialisés (notamment le Factoring et le Global Transaction Banking, regroupant le Trade, le Cash Management et le service d'assistance aux entreprises SAE), confirmant une nouvelle fois l'expertise forte de la BMCI sur les métiers du Corporate.

Le Développement Durable demeure au cœur de la Banque et, plus particulièrement, du Corporate Banking, animé par des ambitions fortes en matière de croissance des encours et d'accompagnement des entreprises dans leur transition énergétique.

2025 marque une étape structurante avec la conclusion d'un partenariat stratégique avec une agence de notation extra - financière, visant à accompagner les entreprises dans l'évaluation et l'amélioration de leur performance ESG. Dans ce cadre, la ligne de métier a innové via la mise en place d'un financement à impact adossé à cette notation ESG, permettant d'aligner les conditions de financement sur l'évolution des performances extra - financières de nos clients.

Par ailleurs, dans un contexte national marqué par le stress hydrique, la BMCI a renforcé son engagement dans le financement de projets liés à la gestion durable de l'eau, tout en poursuivant le développement de financements dédiés aux énergies renouvelables.

La BMCI a également été la 1^{ère} banque de la place à renouveler son partenariat avec la BERD et à bénéficier du programme GEFF+, combinant un financement, une assistance technique et des subventions sur les investissements.

Pour le métier Corporate Banking, les axes de développement et de transformation se poursuivront en 2026 autour de 3 priorités stratégiques majeures :

1. L'accélération du déploiement de la stratégie commerciale par segment, avec un focus particulier sur les 4 segments stratégiques : MNC, Institutionnels, Large Corporate et PME.
2. L'enrichissement de l'offre produits, ainsi que la poursuite des efforts de digitalisation, tant de l'offre que des processus internes, afin de soutenir et d'optimiser l'activité commerciale.
3. Le développement de l'offre sustainable et le renforcement de l'accompagnement des entreprises dans la structuration et le financement de leurs projets ESG.

Le Retail Banking

L'année 2025 s'achève par un bilan commercial positif, avec une acquisition de nouveaux clients en hausse de 30% comparativement à 2024 et un placement de produit en amélioration sur les cartes, packages et les assurances. Les dépôts de la clientèle affichent une hausse continue depuis le début de l'année et la reprise observée en 2024 sur le crédit immobilier se confirme en 2025 avec une augmentation de la production de +20% et des marges en amélioration de 20 points, en comparaison avec 2024.

Ces réalisations ont été possibles grâce :

- A un dispositif de partenariats structuré, axé sur les entreprises les plus stratégiques et reposant sur une proposition de valeur qui met en avant une offre de produits et services BMCI complète ainsi qu'une tarification compétitive,
- A la montée en puissance sur le Remote Banking du réseau d'agences qui contribue à améliorer l'approche commerciale grâce à une sollicitation régulière, ciblée et adaptée aux profils des clients,
- A des innovations sur les moyens de paiement et le digital permettent d'attirer et de fidéliser la clientèle Mass Affluent ciblée par la BMCI,
- Un développement du crédit maîtrisé grâce à une politique d'octroi rigoureuse et une surveillance accrue des premiers impayés.

Parallèlement au développement commercial, le Retail poursuit l'exécution des chantiers lancés sur plusieurs volets tels que l'optimisation de son réseau physique d'agences ou encore l'assainissement des comptes gelés débiteurs.

- **Une conquête ciblée reposant sur des partenariats stratégiques et sur un dispositif de sollicitation généralisé dans tout le réseau d'agences**

Après plusieurs années marquées par le ralentissement de l'acquisition de nouveaux clients et par l'assainissement de son portefeuille, la BMCI mène une croissance sélective du parc de clients. La clientèle Mass Affluent est le cœur de cible qui permet la croissance pérenne des revenus de la banque. L'acquisition de cette clientèle avec des revenus élevés et un niveau de risque maîtrisé passe par des partenariats qui proposent aux entreprises des offres complètes et attractives pour leurs salariés. L'accompagnement des professionnels du secteur médical demeure un axe majeur de développement pour la banque. Grâce à son expertise et sa proposition de valeur, la marque « BMCI Médical » se positionne toujours comme un des leaders sur le marché.

Enjeu crucial, la fidélisation des clients repose sur un contact ciblé basé sur une analyse précise des besoins et habitudes du client. Le dispositif de sollicitation a été généralisé dans toutes les agences du Royaume et les efforts déployés ont contribué à la croissance des encours du Retail et à l'amélioration de l'équipement de la clientèle. L'amélioration de la qualité des données clients, couplée à des outils de monitoring de la relation clients permettent de maintenir un niveau de sollicitation adéquat et de proposer une expérience client plus personnalisée et adaptée aux besoins des clients.

- **Le crédit responsable, vecteur de fidélisation et de croissance durable**

En 2025, les demandes de financement par la BMCI ont enregistré une hausse sensible liée à un dynamisme national observé tant sur le crédit aux particuliers que sur le crédit aux professionnels qui trouve son explication dans la hausse du prix de l'immobilier et des produits d'équipement ainsi que dans les besoins structurels des TPE marocaines en investissement. Parmi les leviers déployés par la BMCI pour capter une partie de la demande de crédits, une tarification avantageuse, des délais de traitement raccourcis et une proposition de valeur différenciée sur le médical ou encore sur le financement de l'entrepreneuriat féminin.

Le Groupe BNP Paribas et la BMCI ont participé activement à la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat féminin en mettant en place des accords stratégiques avec des partenaires engagés dans la promotion de l'inclusion financière et à l'autonomisation économique des femmes.

La ligne de financement accordée par la BERD à la BMCI dans le cadre de l'initiative Women In Business est consacrée au soutien de l'entrepreneuriat féminin et met l'accent sur les investissements dans la transformation digitale. Ce programme permet aux femmes entrepreneurs ou aux femmes dirigeantes des TPE ou PME, de bénéficier, en sus du financement, de coaching, conseils personnalisés, et formations de développement des compétences entrepreneuriales. Un cash back de 10% est également accordé pour le financement d'équipements digitaux comme par exemple, les ordinateurs et le matériel médical digitalisé. En 2025, les crédits octroyés dans le cadre de ce programme ont permis de financer l'acquisition et l'aménagement de locaux professionnels ainsi que l'achat de matériel médical.

Enfin, dans un contexte marqué par une forte compétition face aux autres établissements bancaires mais aussi face aux établissements financiers spécialisés dans un marché toujours porteur en 2025, le modèle BU Crédit Conso prend appui sur :

- Des systèmes d'octroi réévalués à fréquence régulière garantissant une expérience client fluide et une maîtrise des risques
 - Un réseau solide de partenaires historiques et nouveaux offrant des opportunités de financement diverses
 - Une présence forte sur le terrain des équipes commerciales
 - Des offres attractives et innovantes visant notamment à rendre la transition environnementale accessible à tous.
- **Une accélération dans la digitalisation des services bancaires avec des retombées positives sur les revenus du Retail**

Le rythme de développement soutenu mis en place par la Tribe Digitale contribue au déploiement en continu de nouvelles fonctionnalités dans BMCI Connect. L'usage de l'application permet d'augmenter le nombre moyen de transactions par client dans un environnement sécurisé, générant ainsi un revenu supplémentaire pour le Retail. Le nombre de transactions digitales et le volume des commissions associées ont augmenté respectivement de 35% et 48%, en comparaison avec 2024.

Enfin, la BMCI a également développé une application pour l'entrée en relation à distance qui repose sur des technologies modernes permettant de créer un parcours fluide pour le prospect.

Le Crédit à la Consommation

L'année 2025 a été marquée par une baisse continue de la courbe des taux que la BMCI a dû considérer dans sa politique tarifaire au bénéfice de ses clients. Dans ce contexte, les encours du marché du crédit à la consommation ont progressé de manière significative en 2025, offrant un environnement propice pour le développement de la ligne de métier, qui a pu afficher de bons résultats sur l'année. Ces réalisations découlent de plusieurs actions mises en œuvre, notamment :

- La ligne de métier Crédit à la Consommation a accéléré ses synergies avec les autres métiers de la Banque afin de proposer des services et des canaux adéquats aux besoins des clients de la Banque, notamment en ce qui concerne les Conventions de Partenariats entreprises où une politique commerciale a été pensée selon une approche calibrant le risque et le potentiel et permettant un meilleur ciblage de l'effort commercial ;
- Dans une optique de maîtrise du Risque, la ligne de métier Crédit à la consommation a poursuivi l'affinage de sa politique d'octroi amorçant une dynamique commerciale ambitieuse et maîtrisée ;
- Sur l'automobile, la ligne de métier Crédit à la Consommation a continué sa dynamique de financement des véhicules d'occasion et de la vente par internet avec une progression de son activité en ligne avec les chiffres du marché ;
- Dans le cadre des ambitions RSE de la BMCI, la ligne de métier Crédit à la Consommation a poursuivi le déploiement de ses offres RSE en 2025 avec ses partenaires de la Distribution. Ces offres mettent en avant des produits à impact environnemental positif permettant de faciliter l'accès de nos clients particuliers à la transition énergétique.

Enfin, 2025 aura été l'année de la restructuration du traitement du recouvrement amiable et du contentieux judiciaire des dossiers de Crédit à la Consommation mais aussi de l'ensemble des dossiers dits non - performants de notre clientèle des Particuliers. Cela a permis de mettre en place une vision 360° de la situation des clients, bénéfique pour l'efficacité du recouvrement et la meilleure compréhension de la problématique du client.

3.4.2 Autres métiers du commerce

La Banque Privée

Notre Banque Privée a continué à accroître son parc client, tout en augmentant ses actifs sous gestion issus aussi bien de l'augmentation des actifs moyens par client que de la captation du Net New Cash sur les nouveaux clients.

Sur le plan du développement et de l'innovation, BMCI Connect continue ses enrichissements fonctionnels pour le compte des clients Banque Privée qui gagnent en autonomie sur plusieurs volets de la banque au quotidien.

En matière de placements financiers, la Banque Privée poursuit sa démarche d'accompagnement et de conseil client. Elle étoffe son offre produits en lançant de nouveaux Certificats de dépôt structurés sur des thèmes majeurs (GOLD, SILVER et WATER). Elle revoit et harmonise son offre OPCVM ainsi que son offre d'assurance - vie en unités de compte.

Au niveau de l'événementiel, l'année 2025 a connu l'organisation de plusieurs événements majeurs, permettant ainsi la rencontre des clients autour de thématiques qui les intéressent, parmi lesquels :

Le Meet The Expert : tenu les 11 et 12 février à Casablanca et à Fès, avec l'intervention du Chief Investment Officer chez BNPP Wealth Management, présentant un aperçu des actualités des marchés internationaux et thématiques d'investissement retenues par WM pour 2025, en mettant un accent particulier sur trois domaines : l'Intelligence Artificielle, la santé et l'énergie.

La Banque Privée a également été partie prenante de différents événements sponsorisés par la BMCI à l'instar de la soirée du Festival Nostalgie réunissant des clients et des prospects de la Banque Privée ainsi que l'exposition Vogue en partenariat avec la Galerie 38.

Finance participative (BMCI Najmah)

Pour la Finance Participative, l'année 2025 a été marquée par la continuité de la progression des financements participatifs au niveau du marché sous l'impulsion, principalement du produit « Mourabaha Immobilière ».

Dans ce contexte, les réalisations chiffrées de BMCI NAJMAH en 2025 mettent en évidence une dynamique d'ensemble favorable, matérialisée par la progression des financements et des encours Mourabaha, ainsi que le renforcement de la base clientèle et des ressources

Cette dynamique a été réalisée sous l'impulsion de plusieurs chantiers structurants en lien avec les orientations stratégiques de son Business Plan notamment : (i) L'initiation du déploiement de son Core Banking System ; (ii) Le lancement des travaux permettant de doter les clients d'une application mobile « Najmah Connect » ; (iii) L'optimisation en cours du processus d'entrée en relation ; ou encore (iv) la revue et le développement de l'offre BMCI Najmah, avec un focus sur les produits Mourabaha Véhicule et Equipement .

L'année 2025 a également enregistré le déroulement d'une mission d'audit externe relative à la conformité de la BU aux Avis du Conseil Supérieur des Oulémas, menée par un cabinet spécialisé et transmission du rapport d'audit à BAM.

ALM (Assets Liabilities Management)

Le Maroc continue de démontrer une résilience économique notable, soutenue par un cadre macroéconomique robuste et des politiques publiques proactives, malgré un environnement international incertain marqué par la persistance des tensions géopolitiques, la volatilité des prix des matières premières et les effets différés du resserrement monétaire global. En 2025, l'économie marocaine bénéficie également d'une amélioration progressive de la demande intérieure, d'une reprise de certains secteurs clés ainsi que des investissements liés aux grands projets structurants (notamment en perspective de la Coupe du Monde 2030).

La politique monétaire conduite par Bank Al-Maghrib a permis de consolider la stabilité des prix. Après un net ralentissement en 2024, l'inflation demeure maîtrisée en 2025, évoluant à des niveaux modérés. Dans ce contexte, la banque centrale a poursuivi une approche prudente en ajustant graduellement son taux directeur, afin de soutenir la croissance tout en maintenant l'ancrage des anticipations inflationnistes.

Le principe général de la politique de liquidité de la BMCI consiste à :

- Assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- Prioriser stratégiquement le refinancement via le développement des dépôts à vue et les Comptes sur Carnet ;
- Détenir un matelas d'actifs liquides de haute qualité pour faire face aux situations de stress et de sorties exceptionnelles de cash ;
- Respecter les indicateurs et limites de suivi du risque de liquidité, fixés par le régulateur, par le Groupe BNP Paribas et en interne.

Ce dispositif de gestion s'appuie également sur un plan d'urgence, qui prévoit les actions à mener en cas de crise de liquidité. Le LCR consolidé de la BMCI à fin décembre 2025 ressort à 118%, soit à un niveau supérieur au seuil minimum réglementaire de 100%. Les stress test de liquidité déroulés courant 2025 témoignent également de la résilience financière de la BMCI.

La gestion du risque de taux d'intérêt vise à préserver la marge d'intérêt prévisionnelle de la banque ainsi que la valeur des fonds propres contre les variations de taux d'intérêt.

En matière de pilotage et suivi des indicateurs de risque de taux, le Gap de taux fixe et la NII sensitivity de la BMCI ont évolué courant 2025 dans le cadre des limites calibrées et validées en début d'année.

Le ratio SOT, qui mesure la perte maximale générée par six scénarios de chocs de taux définis par la circulaire n°7/W/2021 de la BAM relative au dispositif de gestion de l'IRRBB, rapportée au niveau des Fonds propres de base, ressort à 7,39% fin décembre 2025 en vision standalone et à 7,88% en vision consolidée, dans le respect de la limite de 15% fixée par la Banque Centrale.

Marchés des capitaux

Contexte économique

L'appréciation continue de l'euro contre le dollar a été un fait marquant de 2025, ouvrant à 1.05 et finissant l'année à 1.17, des niveaux atteints précédemment en 2021, soit la plus forte baisse annuelle du dollar depuis 2017.

Les anticipations monétaires divergentes de la FED et de la BCE, ainsi que les incertitudes liées aux politiques commerciales agressives des US ont été le facteur clé de la dépréciation du dollar.

Dans le même temps, sur le marché local, l'équilibrage des flux rentrant et sortant a permis au Dirham de s'apprécier gagnant plus de 2.7% sur l'année (ouverture à MID -0.9% et clôture à MID -3.58%).

Le prix des matières premières est également resté globalement stable et modéré sur les produits agricoles, et en baisse sur les produits énergétiques (-15%), n'ajoutant pas de pression à la balance commerciale.

Notons les performances remarquables de l'argent (+161%) et l'or +64%.

Ce contexte devrait durer en 2026 avec un EUR fort, un Dirham soutenu par un bon taux de couverture des flux, et des prix de matières premières contenus, en lien avec les chiffres de croissance mondial annoncé (modéré).

Activité de change

En 2025, la tendance s'est inversée en partie avec la remontée relative du dollar sur les marchés internationaux, entraînant une dépréciation modérée du Dirham, qui a terminé l'année autour de 9,30 contre le USD.

Côté euro, dans un contexte de volatilité accrue des devises, le Dirham est resté relativement stable, oscillant entre 10,80 et 10,90 tout au long de l'année, reflétant les mouvements croisés entre le panier de référence du Dirham et les taux directeurs européens.

Dans un contexte où les échanges commerciaux de marchandises marquent une baisse au niveau des importations, et une quasi-stabilité au niveau des exportations, la salle des marchés de la BMCI a atteint un niveau record de volume FX traité.

Cette performance repose sur le savoir-faire de la salle (Produits dérivés, solutions personnalisées) ainsi que le dispositif commercial Corporate pour accompagner ses clients, et leur permettre d'atteindre les meilleurs niveaux possibles.

Enfin, afin de fluidifier l'expérience client, la salle a déployé BMCI FX Trade, sa plateforme Corporate pour faciliter le traitement des opérations de change.

Activité de taux

En ce qui concerne les taux, les banques centrales ont joué le jeu en 2025 où les taux EUR sont passés de 3.15% à 2.15% (4 baisses consécutives), et les taux USD de 4.5% à 3.75%.

Si la BCE semble en avoir terminé avec son programme de baisse de taux, la FED continuera sans doute son programme d'assouplissement des conditions monétaires.

Les taux MAD ont suivi la même tendance avec une baisse de taux de 25 bps plaçant le taux directeur à 2.25%, un niveau normatif. Le 10Y est passé de 3.20% à 2.96% en fin d'année, reflétant la politique monétaire.

Les marchés boursiers clôturent l'année sur des niveaux records (US, Europe, Masi), soutenus par des taux bas, des renforcements de politiques sectorielle (défense notamment).

Dans ce contexte, la salle des marchés de la BMCI a délivré en 2025 des croissances de volumes importants sur tous les segments, dans un contexte où les flux sur la place sont en augmentation de 9% sur les importations et +2% sur les exportations (Source Offices des changes – Octobre 2025).

Le nombre de clients ainsi que le volume traité en dérivé progresse sensiblement, reflétant la capacité de la salle de marché à mieux accompagner ses clients avec des solutions sur mesure.

La plateforme Corporate BMCI FX Trade continue sa croissance et est maintenant utilisée par la plupart de nos clients. Ceci démontre la pertinence de notre modèle FX pour nos clients.

Grâce à ses solutions innovantes pour les institutionnels, le desk a été très actif pour proposer des stratégies dans un marché à la recherche de rendements.

3.4.3 Partenariat stratégique entre BMCI et Aradei Capital :

En mars 2021, la BMCI et Aradei Capital ont annoncé avoir scellé un partenariat stratégique qui porte sur une opération à deux volets.

La BMCI entre au capital d'Aradei Capital et Aradei Capital acquiert les actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées par la BMCI.

Aradei Capital acquiert l'intégralité des actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » créé par la BMCI et géré par la société de gestion REIM Partners. Cet OPCI détient un portefeuille d'une centaine d'agences bancaires exploitées par la BMCI et a été constitué suite à l'agrément du projet de règlement de gestion par l'AMMC obtenu en date du 24 décembre 2020 et sous la référence n° AG/SPI/005/2020.

Ce portefeuille d'agences a été valorisé à près de 620 MMAD¹⁵ par deux experts immobiliers indépendants agréés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Les agences sont situées dans 17 villes à travers le Royaume et sont louées à la BMCI au titre de contrats de bail long terme.

En constituant l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » en janvier 2021, la BMCI avait pour objectif de contribuer à l'émergence de cette nouvelle classe d'actif en apportant des agences stratégiques de ses métiers Retail et Corporate.

Avec cette opération, la banque poursuit cet objectif tout en scellant un partenariat stratégique à long terme avec la foncière Aradei Capital se traduisant par l'entrée de la BMCI au capital d'Aradei Capital à hauteur d'un peu moins de 5%. La souscription par BMCI est réalisée à travers une opération d'acquisition de titres d'Aradei Capital sur le marché des blocs de la Bourse de Casablanca sur la base d'un prix de l'action de 400 MAD.

La souscription en numéraire par Aradei Capital des actions de « CLEO PIERRE SPI-RFA » est faite pour un montant de près de 557 millions de dirhams.

3.4.4 Principaux produits commercialisés par la BMCI

La BMCI se positionne sur les différents segments du marché et propose les différents produits suivants :

3.4.4.1 Les cartes

Carte Visa Classic	Carte à puce à usage domestique et international qui permet une souplesse d'utilisation en paiement et en retrait grâce à des autorisations élevées. Dotée de la technologie Contactless.
--------------------	---

¹⁵ Sur la base des valeurs arrêtées par les experts immobiliers indépendants en date du 29 octobre 2020, ces valeurs étant valides pour une durée de 6 mois à compter de ladite date.

Carte MasterCard Gold Privilège	Carte à puce à usage domestique et international aux capacités de paiement et retrait étendues, assortie d'une multitude de services, possibilité de débit différé dans certains packages. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Gold International	Carte à puce haut de gamme qui offre aux clients qui se déplacent à l'étranger des possibilités de retrait et de paiement importantes ainsi que des services à forte valeur ajoutée (assurance perte & vol en inclusion, assistance en cas de perte ou de vol de la carte, etc.). La carte peut être utilisée au Maroc comme à l'étranger. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Pro	Carte de retrait et de paiement à usage local destinée aux clients Professionnels. Elle permet une grande souplesse d'utilisation grâce à des plafonds de retrait et de paiement adaptés aux dépenses professionnelles. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Infinite / Carte Infinite biométrique	Carte très haut de gamme de retrait et de paiement à usage domestique et international, mise à la disposition des clients de la BMCI détenteurs du Package Banque Privée. Dotée de la technologie Contactless. La carte Infinite avec option de biométrie permet au client d'utiliser son empreinte digitale en remplacement du code PIN.
Carte Mastercard DirectEpargne	Carte associée au compte sur carnet, permettant d'effectuer des retraits d'épargne sécurisés et gratuits depuis tous les Guichets Automatiques Bancaires BMCI.
Carte BFree	Carte associée au compte BFREE permettant d'effectuer des retraits. Le compte BFREE est un compte à vue rémunéré réservé aux mineurs
Carte Visa Business	Carte à puce à usage domestique associée au compte courant, destinée à tout type d'entreprises, qui permet une souplesse d'utilisation en paiement et en retrait grâce à des autorisations élevées. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Corporate	Carte à puce à usage domestique et international associée au compte courant, destinée à tout type d'entreprises, qui permet une souplesse d'utilisation en paiement grâce à des autorisations étendues et des retraits sans frais dans les GAB de la BMCI et des filiales du Groupe BNP Paribas en Europe et aux Etats-Unis. Dotée de la technologie Contactless.

3.4.4.2 Les Packages

Forfait FREE	Le FORFAIT FREE est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés).
Forfait SMART	Le FORFAIT SMART est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés).
Forfait BOOST	Le FORFAIT BOOST est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés).
Forfait ULTIM	Le FORFAIT ULTIM est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés).
Pack Horizons	Le Contrat HORIZONS est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte en Dirhams convertibles et destinés à faciliter les transferts de fonds de leurs pays de résidence vers le Maroc, destinée aux Marocains Résidents à l'Etranger « MRE » ou aux Etrangers non-résidents au Maroc « ERM »

Pack Expert Pro	Offre globale de banque au quotidien destinée à la clientèle des professionnels, qui englobe un ensemble de produits et services regroupés autour d'un compte courant, qui permet au client de mieux gérer sa trésorerie.
Options (en supplément de l'Offre Package choisie)	Facilité de Caisse : Elle permet à l'adhérent du contrat d'effectuer des règlements (chèques, prélèvements, virements, retraits) dans la limite d'un montant convenu au moment de la souscription même si le solde sur son compte est temporairement insuffisant pour les couvrir. Le client bénéficiaire de la facilité de caisse doit obligatoirement domicilier son salaire auprès de la BMCI. Pass Imagine International : Offre pour les jeunes étudiants à l'étranger âgés de 18 à 25 ans (possibilité de proroger à 27 ans sous conditions). Le Pass est rattaché au compte des parents et comprend un ensemble de produits et services bancaires adaptés à leurs besoins. Assurprésence : Cette assurance garantit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, quelle qu'en soit la cause.

3.4.4.3 Assurance

Assur Plus-Vie	Cette offre garantit le versement d'un capital déterminé à l'avance par le souscripteur selon l'option choisie, en sa faveur s'il est atteint d'invalidité totale et définitive, ou en faveur des bénéficiaires désignés par lui ou à ses ayants droit, s'il décède.
Assur-PlusProtection Accidents	Ce produit d'assurance permet au client, ainsi qu'à sa famille, de bénéficier d'une couverture complète en cas d'accident de la vie quotidienne : une prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, une garantie d'assistance 24h/24 et 7j/7, et le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale ou partielle.
Assur-Plus Hospitalisation	Ce produit, dédié aux particuliers hors professionnels, garantit, en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident, le versement d'une indemnité journalière forfaitaire dont le montant varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Indemnité Pro	Ce produit d'assurance, dédié aux professionnels, garantit, en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident, le versement d'une indemnité journalière forfaitaire dont le montant varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Habitation	Ce produit d'assurance est une multirisque habitation, destinée à tout client particulier propriétaire, copropriétaire ou locataire d'un logement à usage d'habitation qu'il occupe à titre de résidence principale ou secondaire.
Assur-Plus Carte	C'est un contrat d'assurance qui permet au client de se faire rembourser les pertes pécuniaires subies, à concurrence des montants garantis, suite au vol ou à la perte de sa carte bancaire, ainsi que le retrait effectué par force et vol par agression des montants retirés. Ce contrat est également proposé aux salariés des entreprises clientes du Corporate Banking dans le cadre de conventions de partenariat. Ce contrat est également proposé aux salariés des entreprises clientes du Corporate Banking dans le cadre de conventions de partenariat.
Assur Plus Risques Pro	C'est un contrat d'assurance qui permet à l'assuré professionnel sous conditions, quel que soit son statut (propriétaire, copropriétaire, ou locataire) de disposer d'une protection complète pour ses biens. Ce contrat peut être souscrit lors de l'octroi des prêts professionnels ou immobiliers.
Chifaa Monde	Produit d'assurance couvrant l'hospitalisation au Maroc et à l'étranger
Chifaa Maroc	Produit de couverture santé valable au Maroc incluant les soins hospitaliers, les soins ambulatoires, maternité, les soins dentaires et optique selon l'une des 3 formules choisies.

3.4.4.4 Assistance

Assur-Plus Assistance MRE	Contrat, destiné aux MRE, regroupe un ensemble de produits/services d'assistance complémentaire. Il intervient 24h/24 et 7j/7 en cas de sinistre survenu lors des déplacements des bénéficiaires vers le Maroc ou à partir du Maroc dans les cas de « Perte et vol de bagages », « Panne, accident ou vol de véhicule », et « Maladie, décès ».
Secours Plus	Contrat destiné aux Résidents au Maroc, est un ensemble de produits/services d'assistance complémentaire. Il intervient 24h/24 et 7j/7, dans les cas de, « Panne, accident ou vol de véhicule », et « décès et Maladie, avec un plafond de 3.000 euros pour la garantie hospitalisation à l'étranger, et « Perte et vol de documents ».
Secours Monde	Contrat destiné à toute personne résidant au Maroc, intervient, 24h/24 et 7j/7, dans les cas de, « Panne, accident ou vol de véhicule », et « décès et Maladie, avec un plafond de 30 000 euros pour la garantie hospitalisation à l'étranger, et « Perte et vol de documents ».

3.4.4.5 Télématicque

BMCI Connect Particuliers	BMCI Connect permet au client Particuliers de gérer à distance ses comptes 24h/24 et 7j/7. Le site transactionnel BMCI CONNECT est accessible à partir du portail www.bmci.ma ou de l'application mobile.
BMCI Connect Entreprise By Centric	BMCI Connect Entreprise By Centric est un portail permettant aux clients Entreprises de gérer à distance les comptes 24h/24 et 7j/7 et de traiter les opérations bancaires à travers un accès unique aux applications disponibles : - CONNEXIS CASH : Solution de banque en ligne Hautement sécurisée, à signature électronique, Multi banque & Pays, visibilité en temps réel ... - CONNEXIS TRADE : Pour le traitement online des opérations à l'international - WEBDOC : Accès en ligne aux documents bancaires en bénéficiant d'un historique de 2 ans - Applications Marchés : Currency Guide, Market News...
MAIL PULSE	Service de banque à distance qui permet au client de recevoir à la fréquence souhaitée son solde et ses dernières opérations directement sur sa boîte mail.
BMCI SVI	Service de banque à distance qui permet au client de d'accéder à certains services par téléphone.

3.4.4.6 Crédits

Crédit Habitat BMCI	Formule de crédit entièrement personnalisée, à taux fixe ou variable (classique, capé et dégressif), destinée à financer les investissements relatifs à des locaux exclusivement à usage habitation au titre d'une résidence principale ou secondaire.
FOGALEF	Fonds de Garantie Logement Education Formation mis en place par la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'éducation Formation au profit de ses adhérents pour leur permettre d'accéder à la propriété à des conditions avantageuses.
Financement Mourabaha particulier et professionnel	Contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur. La banque achète le bien au comptant et le revend à son client moyennant une marge bénéficiaire convenue entre les parties.
Prêt Perso BMCI	Formule de crédit destinée à répondre aux besoins de financement des ménages sur une durée allant jusqu'à 84 mois et sans limitation de montant. Le crédit à la consommation avec prise de gage est destiné à répondre aux besoins de financement et d'investissement à titre privé d'un montant supérieur à 300 000 MAD.

Prêt Auto	L'offre prêt bancaire automobile se compose principalement : ▪ D'un crédit Auto automobile classique ; ▪ D'une offre de financement via une Location avec Option d'Achat (LOA).
Crédits distribution	Forme de financement établis à travers des partenariats en distribution (partenaires exclusifs ou non). Ces crédits servent à couvrir des dépenses d'équipement : électroménager blanc et brun, produits high Tech, mobiliers.
Cartes « revolving »	Le Crédit Revolving est un compte permanent établi sur une carte VIVA. Il permet au client de réaliser des achats ou retraits d'espèces à crédit grâce à une réserve d'argent accessible à tout moment.

3.4.4.7 Epargne

Compte sur carnet	Compte d'épargne à vue réglementé qui combine rémunération Connue à l'avance et liquidité. Le plafond maximal du compte sur carnet est de 400 000 MAD, avec une retenue à la source sur les intérêts perçus trimestriellement.
Compte B FREE	Compte d'épargne à vue réglementé, pour les moins de 18 ans, productif d'intérêts, fonctionnant dans les mêmes conditions qu'un compte sur carnet mais ne donnant pas lieu à la délivrance d'un livret.
Dépôt à Terme (DAT)	Compte d'épargne avec blocage de liquidité sur une durée déterminée 3, 6 12 ou 24 mois avec une rémunération connue à l'avance par le client.
Assur-Plus Retraite	Contrat permettant au client de constituer une retraite complémentaire par capitalisation, moyennant le versement de primes périodiques et/ou complémentaires, et qui prévoit en plus un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive du client avant 65 ans (offerte gratuitement à l'assuré).
Assur-Plus Réussite	Contrat d'assurance permettant de constituer progressivement une épargne par capitalisation pour assurer le financement des études supérieures d'un enfant jusqu'à ses 25 ans maximums ou le doter d'un capital destiné à faciliter son entrée dans la vie active.
Patrimoine Optimis Multi Support	Le contrat Patrimoine Optimis Multisupport est une offre d'épargne Multisupport sous forme de contrat individuel de capitalisation à capital variable, libellé en Unités de Compte et en dirhams, et qui a pour objet moyennant le versement de primes, la constitution d'un capital épargne. En cas de décès de l'Assuré avant la liquidation de l'épargne, l'épargne acquise au moment de la survenance du décès est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Source : Groupe BMCI

3.4.4.8 Autres produits

Paiement de créances

Dans la continuité de l'offre de services liés au paiement de créances, BMCI a lancé en 2019 l'offre de paiement des droits d'enregistrement au profit de l'ANCFCC (Agence Nationale de la Conservation Foncière et de la Cartographie) et des droits d'immatriculation.

Services GAB

BMCI a enrichi l'offre de services GAB avec la mise en place de plusieurs services :

- Extension pour certains GAB de la fonctionnalité de cash-in ;
- Service de Visio avec le Business-center ;

- Changement du code PIN ;
- Paiement de factures et taxes ;
- Changement du Numéro de téléphone ;
- Virement compte à compte (BMCI) ;
- Retrait avec choix de billet ;
- Recharge téléphonique ;
- Consultation Solde ;
- Edition historique ;
- Commande chéquier ;
- Retrait sans carte ;
- Edition RIB.

Services BMCI Connect – Particuliers

BMCI a mis en place en 2020 son application « BMCI Connect » et qui offre aux clients plusieurs services :

- Consultation des soldes des comptes (compte chèque en dirhams ou dirhams convertibles, en devises, compte sur carnet, crédit habitat...) ;
- Consultation des opérations avec possibilité de téléchargement ;
- Consultation des Mouvements à Comptabilisation Future (MCF) et des transactions par carte à venir ;
- Virements de compte à compte : BMCI ;
- Commande de chèquiers ;
- Personnalisation du code secret ;
- Edition du RIB ;
- Virements vers tiers ;
- Paiement de factures et recharges téléphoniques.

3.4.5 Evolution des indicateurs d'exploitation

3.4.5.1 Evolution des crédits

L'encours net des crédits de la BMCI a évolué sur la période étudiée comme suit :

En MMAD		2023	2024	Var 24-23	2025	Var 25-24
Créances sur les établissements de crédit		6 228	6 755	8,46%	6 467	-4,26%
	Part	11,16%	12,62%	13,08%	11,74%	-6,97%
A vue		1 505	1 333	-11,43%	1 512	-24,37%
A terme		4 723	5 422	14,80%	4 956	0,68%
Créances nettes sur la clientèle		49 592	49 149	-0,89%	48 630	-1,06%
	Part	88,84%	87,38%	-1,64%	88,26%	1,01%
Crédits de trésorerie		13 231	14 030	6,04%	11 462	-18,30%
	Part	23,70%	26,21%	10,59%	20,80%	-20,64%
Crédits à la consommation		5 414	4 932	-8,90%	4 704	-4,62%
	Part	9,70%	9,21%	-5,05%	8,54%	-7,27%
Crédits à l'équipement		9 264	8 962	-3,26%	10 239	14,25%
	Part	16,60%	16,74%	0,84%	18,58%	10,99%
Crédits immobiliers		16 245	16 035	-1,29%	15 768	-1,67%
	Part	29,10%	29,95%	2,92%	28,62%	-4,44%
Autres crédits		1 548	1 168	-24,55%	2 504	>100%
	Part	2,77%	2,18%	-21,30%	4,55%	>100%
Créances acquises par affacturage		2 437	2 355	-3,36%	2 431	3,23%
	Part	4,37%	4,40%	0,69%	4,41%	0,23%
Intérêts courus à recevoir		181	216	19,34%	201	-6,94%
	Part	0,32%	0,40%	25,00%	0,36%	-10,00%
Créances en souffrance		1 273	1 450	13,90%	1 319	-9,03%
	Part	2,28%	2,71%	18,86%	2,39%	-11,81%
<i>Dont créances pré-douteuses</i>		148	127	-14,19%	139	10,25%
<i>Dont créances douteuses</i>		696	957	37,50%	896	-6,37%
<i>Dont créances compromises</i>		428	366	-14,49%	285	-22,40%
Total Crédits		55 820	55 904	0,15%	55 098	-1,44%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2025 - 2024

A fin 2025, l'encours net des crédits de la BMCI s'élève à 55 098 MMAD en baisse de -1,44% par rapport à 2024. Cette tendance s'explique par :

- La baisse de l'encours des créances sur la clientèle de 519 MMAD pour s'établir à 48 630 MMAD à fin décembre 2025. Cette évolution de -1,06% s'explique par l'effet combiné de :
 - ✓ La baisse des crédits de trésorerie de 18,30% (soit -2 568 MMAD) pour s'établir à 11 462 MMAD à fin 2025 ;
 - ✓ La hausse des crédits à l'équipement de 14,25%, passant de 8 962 MMAD en 2024 à 10 239 MMAD en 2025 (soit + 1 277 MMAD) ;
 - ✓ La hausse des autres crédits de plus de 100% passant de 1 168 MMAD en 2024 à 2 504 MMAD en 2025 (soit +1 336 MMAD).

La baisse des créances sur les établissements de crédit (hors créances souveraines/BAM) de 4,26% (soit -288 MMAD) qui s'affichent à 6 467 MMAD en 2025 contre 6 755 MMAD en 2024 portées par la baisse des créances à vue de 24,37% (soit -325 MMAD).

Les créances sur la clientèle représentent 88,26% du total de l'encours en 2025 contre 87,38% en 2024. Les créances sur les établissements de crédit représentent 11,74% du total de l'encours en 2025 contre 12,62% en 2024.

Revue analytique 2024 - 2023

A fin 2024, l'encours net des crédits de la BMCI s'élève à 55 904 MMAD en hausse de 0,15% par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par :

- La baisse de l'encours des créances sur la clientèle de 443 MMAD pour s'établir à 49 149 MMAD à fin décembre 2024. Cette évolution de -0,89% s'explique par l'effet combiné de :
 - ✓ La hausse des crédits de trésorerie de 6,04% (soit +799 MMAD) qui se sont établis à 14 030 MMAD en 2024 ;
 - ✓ La baisse de 3,26% des crédits à l'équipement (soit -301 MMAD) dont l'encours s'élève à 8 962 MMAD en 2024 s'expliquant principalement par la baisse de la production nouvelle par rapport à 2023 ;
 - ✓ La baisse des crédits à la consommation de 8,91% (soit -482 MMAD) qui se chiffrent à 4 932 MMAD en 2024. Cette baisse s'explique par un niveau de sinistralité et un coût du Risque en augmentation par rapport à 2023 en raison notamment de déclassement de plusieurs dossiers.
- La hausse des créances sur les établissements de crédit (hors créances souveraines/BAM) de 8,46% (soit +527 MMAD) qui s'affichent à 6 775 MMAD en 2024 contre 6 228 MMAD en 2023 portées par la hausse des créances à terme de 14,80% (soit +699 MMAD) dont valeurs données en pension à BAM (+700 MAD).

Les créances sur la clientèle représentent 87,38% du total de l'encours en 2024 contre 88,84% en 2023. Les créances sur les établissements de crédit représentent 12,62% du total de l'encours en 2024 contre 11,16% en 2023.

Par segment de clientèle, la structure des crédits de la BMCI se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	Var 24-23	2025	Var 25-24
Créances sur la clientèle	49 592	49 149	-0,89%	48 630	-1,06%
Secteur public	3 949	3 748	-5,09%	3 148	-16,01%
Part	7,96%	7,63%	-0,33 pts	6,47%	-1,16 pts
Secteur privé	45 643	45 400	-0,53%	45 482	0,40%
Part	92,04%	92,37%	0,33 pts	93,73%	1,36 pts
Dont entreprises financières	1 548	1 167	-24,61%	2 878	>100%
Part	3,12%	2,38%	-0,74 pts	5,92%	3,54 pts
Dont Entr. non fin.	22 607	20 151	-10,86%	22 681	12,60%
Part	45,59%	41,00%	-4,59 pts	49,87%	8,87 pts
Dont autre clientèle	21 488	24 082	12,07%	19 923	-16,90%
Part	43,33%	49,00%	+5,67 pts	43,80%	-5,20 pts

Source : BMCI – Comptes sociaux

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître le fort engagement de la BMCI dans le secteur privé (soit 93% en moyenne des créances sur la clientèle entre 2023 et 2025).

A fin 2025, les créances envers le secteur public s'élèvent à 3 148 MMAD soit une baisse de 16% par rapport à fin 2024. Les créances envers le secteur privé ont, quant à eux, augmenté de 0,40% à fin 2025 pour s'établir à 45 482 MMAD.

A fin 2024, les créances envers le secteur public s'élèvent à 3 748 MMAD soit une baisse de 5,08% par rapport à fin 2023. Les créances envers le secteur privé ont, quant à eux, baissé de 0,53% à fin 2024 pour s'établir à 45 400 MMAD.

3.4.5.2 Evolution des dépôts

En MMAD	2023	2024	Var 24-23	2025	Var 25-24
Dettes envers les établissements de crédit	4 180	4 917	17,63%	3 879	-21,10%
Part	8,26%	9,72%	1,46 pts	7,30%	-2,42 pts
A vue	1 832	1 534	-16,27%	1 558	1,56%
A terme	2 348	3 383	44,08%	2 321	-31,38%
Dettes envers la clientèle	46 439	45 662	-1,67%	49 275	7,91%

	Part	91,74%	90,28%	-1,46 pts	92,70%	2,42 pts
Compte à vue créditeurs		33 423	32 946	-1,43%	37 065	12,50%
	Part	65,43%	65,14%	-0,29 pts	69,73%	4,59 pts
Compte d'épargne		5 946	5 781	-2,77%	5 730	-0,88%
	Part	11,75%	11,43%	-0,32 pts	10,78%	-0,65 pts
Dépôts à terme		5 582	4 933	-11,63%	3 734	-24,30%
	Part	10,92%	9,75%	-1,17 pts	7,03%	-2,73 pts
Autres comptes créditeurs		1 489	2 002	34,45%	2 745	37,12%
	Part	3,54%	3,96%	0,42 pts	5,16%	1,21 pts
Total Dettes		50 620	50 579	-0,08%	53 154	5,09%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2025 – 2024

À fin 2025, les dépôts envers la clientèle augmentent de 5,09% par rapport à 2024, soit +2 575 MMAD, pour s'établir à 53 154 MMAD. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de 12,50% des comptes à vue créditeurs, soit une augmentation de 4 119 MMAD ;
- La hausse de 37,12% des autres comptes créditeurs passant de 2 002 MMAD à fin 2024 à 2 745 MMAD à fin 2025 ;
- Partiellement compensé par la baisse des dépôts à terme de 24,30%, passant de 4 933 MMAD à 3 734 MMAD en 2025 ;

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit enregistrent une baisse de 21,10%, passant de 4 917 MMAD à 3 879 MMAD à fin 2025 (-1 038 MMAD). Cette diminution s'explique par :

- Une baisse des dettes à terme de 31,38%, passant de 3 383 MMAD à fin 2024 à 2 321 MMAD à fin 2025.
- Une légère hausse des dépôts à vue de 1,56%, passant de 1 534 MMAD à fin 2024 à 1 558 MMAD à fin 2025.

À fin décembre 2025, les dettes envers les établissements de crédit représentent 7,30% du total des dettes, en baisse de 2,4 points par rapport à 2024, tandis que les dettes envers la clientèle représentent 92,70% à fin 2025.

Revue analytique 2024 – 2023

À fin 2024, les dépôts envers la clientèle enregistrent une légère baisse de 1,67% par rapport à 2023, soit -777 MMAD, pour s'établir à 45 662 MMAD. Cette évolution s'explique par :

- La baisse de 1,43% des comptes à vue créditeurs, soit une diminution de 476 MMAD ;
- La baisse de 2,77% des comptes d'épargne, qui passent de 5 946 MMAD à 5 781 MMAD ;
- La baisse de 11,63% des dépôts à terme, soit un repli de 649 MMAD ;
- En revanche, les autres comptes créditeurs progressent de 34,50%, atteignant 2 002 MMAD (+513 MMAD).

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit enregistrent une hausse de 17,62%, passant de 4 180 MMAD à 4 917 MMAD à fin 2024 (+737 MMAD). Cette hausse s'explique par :

- Une augmentation des dettes à terme de 44,08%, soit +1 035 MMAD, pour atteindre 3 383 MMAD ;
- Une baisse des dettes à vue de 16,29%, soit -298 MMAD, qui s'établissent à 1 534 MMAD.

À fin décembre 2024, les dettes envers les établissements de crédit représentent 9,72% du total des dettes, en hausse de 1,46 point par rapport à 2023, tandis que les dettes envers la clientèle représentent 90,28%, en baisse de 1,46 point par rapport à l'année précédente.

Par segment de clientèle, la structure des dépôts de la BMCI se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	Var 24-23	2025	Var 25-24
Dettes envers la clientèle	46 439	45 662	-1,67%	49 275	7,91%
Secteur public	966	214	-77,85%	811	>100%

Part	2,08%	0,47%	-77,40%	1,65%	>100%
Secteur privé	45 473	45 448	-0,05%	48 432	6,57%
Part	97,92%	99,53%	1,64%	98,29%	-1,25%
Dont entreprises financières	976	1 277	30,84%	1 392	8,99%
Part	2,10%	2,80%	33,33%	2,82%	0,88%
Dont entreprises non financières	16 673	17 546	5,24%	18 899	7,71%
Part	35,90%	38,42%	7,02%	38,35%	-0,17%
Dont autre clientèle	27 824	26 626	-4,31%	28 172	5,81%
Part	59,92%	58,31%	-2,69%	57,17%	-1,95%

Source : Groupe BMCI

La ventilation des dépôts de la clientèle fait ressortir l'importance du secteur privé, qui représente en moyenne 98,6% des dettes envers la clientèle de la BMCI sur la période 2023-2025. La part du secteur public dans le total des dettes clientèle, après avoir atteint 2,08% en décembre 2023, a connu une baisse pour s'établir à 0,47% en 2024 (-1,61 pts) puis 1,65% en 2025 (+1,14 pts). Cette évolution s'explique notamment par l'arrivée à échéance, en cours de 2024, d'un dépôt à terme souscrit par un établissement public. Au sein du secteur privé, le segment « Autre clientèle », constitué principalement des particuliers, représente en moyenne 58,47% des dépôts sur la période 2023-2025, en repli par rapport à la moyenne de 59,76% observée sur 2022-2024. Cette évolution reflète une progression plus marquée des dépôts issus des entreprises, notamment non financières, dont la part passe de 35,90% en 2023 à 38,35% en 2025.

3.4.5.3 Evolution des engagements hors bilan donnés et reçus

L'évolution des engagements hors bilan de la BMCI entre 2023 et fin 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	Var 24-23	2025	Var 25-24
Engagements donnés	17 326	20 260	16,95%	42 839	>100%
Eng. de financ. donnés en faveur d'EC & assimilés	-	710	>100%	3 075	>100%
Eng. de financ. donnés en faveur de la clientèle	6 211	6 593	6,14%	21 212	>100%
Eng. de garantie de l'ordre d'EC & assimilés	4 613	5 113	10,85%	9 809	91,85%
Eng. de garantie de l'ordre de la clientèle	6 501	7 845	20,66%	8 743	11,45%
Autres titres à livrer	-	-	>100%	-	n/a
Engagements reçus	5 145	8 458	64,39%	9 530	12,67%
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	3 257	6 593	>100%	7 577	14,92%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 888	1 865	-1,18%	1 953	4,72%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2025-2024

Au 31 décembre 2025, les engagements donnés s'élèvent à 42 839 MMAD, en hausse de plus de 100% par rapport à fin 2024 (20 260 MMAD). Cette progression est principalement portée par la hausse des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle, qui augmentent de 221,73% pour atteindre 21 212 MMAD, contre 6 593 MMAD un an plus tôt, ainsi que par la hausse des engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés, qui s'établissent à 3 075 MMAD en 2025 contre 710 MMAD en 2024.

Les engagements reçus enregistrent également une légère progression, atteignant 9 530 MMAD à fin 2025, soit une hausse de 12,67% par rapport à 2024 (8 458 MMAD). Cette augmentation est liée à la hausse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui passent de 6 593 MMAD à 7 577 MMAD.

Revue analytique 2024-2023

Au 31 décembre 2024, les engagements donnés s'élèvent à 20 263 MMAD, en hausse de 16,95% par rapport à fin 2023 (17 326 MMAD). Cette progression est principalement portée par la hausse des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle, qui augmentent de 20,66% pour atteindre 7 845 MMAD, contre 6 501 MMAD un an plus tôt, ainsi que par la reprise des engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés, qui s'établissent à 710 MMAD en 2024 après une absence d'encours en 2023.

Les engagements reçus enregistrent également une nette progression, atteignant 8 458 MMAD à fin 2024, soit une hausse de 64,39% par rapport à 2023 (5 145 MMAD). Cette évolution est principalement due au doublement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui passent de 3 257 MMAD à 6 593 MMAD.

3.4.5.4 Parts de marché du secteur

Les parts de marché des principales banques commerciales, calculées sur la base des statistiques GPBM relatives aux données communiquées à fin 2025, sont reprises dans le tableau suivant :

2025- Parts de marché	AWB	BCP	BOA	CAM	Saham Bank	CIH	CDM	BMCI
Ressources Clientèle	26,6%	23,9%	12,4%	8,3%	6,1%	6,2%	4,4%	3,6%
Dettes envers les Sociétés de Financement	37,9%	28,6%	1,1%	2,0%	12,5%	9,8%	1,3%	3,5%
Dépôts de la clientèle	26,6%	23,9%	12,4%	8,3%	6,1%	6,2%	4,4%	3,6%
Emprunts Financiers Extérieurs	35,8%	6,8%	1,8%	6,8%	1,1%	5,0%	2,8%	0,0%
Titres de créance émis	9,9%	0,0%	9,3%	11,4%	7,0%	14,1%	3,6%	8,5%
Crédits à l'économie	26,5%	19,4%	13,3%	10,3%	7,3%	7,5%	5,2%	4,6%
Créances sur les Sociétés de Financement	25,2%	37,6%	12,6%	4,9%	3,1%	2,5%	6,7%	6,1%
Créances sur la clientèle	26,6%	18,2%	13,3%	10,7%	7,6%	7,9%	5,1%	4,5%

Source : Statistiques GPBM au 31/12/2025

La BMCI se positionne en 8^{ème} position du secteur bancaire marocain en termes d'emplois et de ressources à fin 2025. A ce titre, l'évolution des parts de marché BMCI entre fin 2024 et fin 2025 se présente comme suit :

- Stagnation de la part de marché des ressources clientèle à 3,6% à fin 2025 ;
- Baisse de la part de marché des titres de créances émis à 8,5% en 2025 contre 12,6% en 2024 ;
- Léger recul de la part de marché des crédits à l'économie, en passant de 5,0% en 2024 à 4,6% en 2025.

Entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024, l'évolution des parts de marché BMCI se présente comme suit :

- Evolution à la baisse de la part de marché sur les ressources clientèle passant de 4,0% en 2023 à 3,6% à fin 2024 ;
- Stabilisation de la part de marché des titres de créances émis à 12,6% en 2024 contre 13,4% en 2023 ;
- Léger recul de la part de marché des crédits à l'économie, en passant de 5,3% en 2023 à 5,0% en 2024.

4 Informations environnementales et sociales

En 2025, la BMCI a positionné la finance durable comme pilier central de sa stratégie en renforçant sa gouvernance ESG et son dispositif de pilotage. Son ambition est de devenir une banque de référence en matière de financements verts, notamment dans les domaines de la gestion de l'eau, de la décarbonation et de la transition énergétique. Notre feuille de route s'articule autour de plusieurs axes : développement d'offres durables, partenariats et innovation, engagement public, formation interne et reporting.

4.1 Approche RSE de la BMCI

Reporting Extra Financier

La BMCI publie annuellement son rapport ESG conformément à la circulaire n° 03/19 de l'AMMC et en référence aux standards de Global Reporting Initiative – GRI.

La BMCI, à l'instar de BNP Paribas, a publié sa charte de responsabilité sociale, actualisée en 2025, afin de rappeler ses engagements et préciser la façon dont le Groupe conçoit sa responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

La politique RSE de la BMCI et du groupe BNP Paribas se décline autour de 4 piliers et de douze engagements.

1- *Responsabilité économique :*

La BMCI a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière responsable et éthique les projets des particuliers, des professionnels et des entreprises, moteurs de la performance économique, de la création de richesse partagée et d'emplois directs et indirects. La BMCI intervient ainsi conformément à ses trois engagements : (i) les meilleurs standards d'éthique ; (ii) les financements et investissements à impact positif (iii) une offre et une gestion responsable de nos relations clients.

2- *Responsabilité sociale :*

La BMCI est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Pour cela, elle apporte une attention particulière aux fondamentaux du développement du capital humain ainsi qu'à la promotion de la diversité. La Banque consolide ainsi ses trois engagements volontaristes suivants : (iv) la promotion de la diversité et de l'inclusion ; (v) « Good place to work » et gestion responsable de l'emploi et (vi) une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières.

3- *Responsabilité civique :*

La BMCI, banque citoyenne, soutient la société civile du Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations. Elle veille à respecter les droits de l'homme dans sa chaîne de valeur et la Fondation BMCI œuvre en faveur de la solidarité et de la culture. Les actions menées par la banque sont en cohérence avec les engagements suivants : (vii) des produits et services accessibles au plus grand nombre ; (viii) la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l'homme ; et (ix) une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement.

4- *Responsabilité environnementale :*

Elle se traduit par l'engagement de la banque à réduire- son propre impact environnemental et à contribuer à une économie plus durable. La BMCI décline sa responsabilité environnementale en trois engagements : (x) l'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable ; (xi) la diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre et (xii) le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales.

La BMCI poursuit sa démarche RSE en développant plusieurs actions autour de ses 4 piliers :

- **Les actions de Responsabilité économique**

En termes de responsabilité économique, en 2025, la BMCI a continué à développer son offre de financement durable à travers différents partenariats et produits :

- La BMCI a été la première banque marocaine à bénéficier de la ligne GEFF III en 2024, d'un montant de 35 millions d'euros, pour soutenir les entreprises dans leurs projets verts. Cette ligne de financement est d'ailleurs complétée par une seconde, MID GEFF III de 30 millions d'euros.
- La BMCI a conclu un partenariat avec Ecovadis, agence de notation extra-financière partenaire du Groupe BNP Paribas, introduisant une offre de financement à impact, permettant aux entreprises clientes de bénéficier d'une bonification de taux indexée sur leur performance ESG. De plus, la BMCI continue son engagement en faveur de l'entrepreneuriat féminin à travers son offre de partenariat avec la BERD pour le programme Women in Business (WIB), signé en 2023. Ce programme propose une offre de financement adaptée aux TPME dirigées par des femmes, un accompagnement technique sur mesure, des services digitaux en ligne, du coaching, des conseils personnalisés, des formations de développement etc. Les clientes du WIB peuvent également bénéficier d'un cashback (10%) en cas d'investissement dans le digital ou le matériel médical. Dans le même cadre de soutien apporté aux femmes entrepreneures, la BMCI continue son financement à hauteur de 2 millions de dirhams (MDH) pour le renouvellement de son partenariat stratégique avec Réseau Entreprendre Maroc. Cet engagement vise à soutenir les jeunes femmes entrepreneures, en particulier celles portant des projets à fort impact social à travers le pays.

- **Les actions de Responsabilité Sociale**

En 2025, la BMCI a poursuivi son engagement en faveur d'une gestion responsable et équitable des ressources humaines, en plaçant la diversité, l'égalité des chances et le développement des compétences au cœur de sa stratégie. Les actions menées ont particulièrement renforcé ses pratiques en matière de valeurs et culture, de stratégie Diversité & Inclusion, d'éthique et d'intégrité, ainsi que de communication auprès des collaborateurs.

- **Les actions de Responsabilité civique**

En termes de responsabilité civique, la BMCI maintient ses actions en tant qu'acteur engagé de la société :

- En 2025, les collaborateurs BMCI se sont très fortement mobilisés dans le cadre du programme 1 Million Hours 2 Help, totalisant plus de 1728 heures de bénévolat. Ce chiffre, en hausse de près de 68% vs 2024, constitue une très belle performance réalisée au profit des associations partenaires de la banque : Al Jisr, Fondation Oum Keltoum, Jood, Banque Alimentaire, Tibu Africa et bien d'autres. Rappelons que le programme 1MH2H est un programme de mécénat de compétences initié par le Groupe BNP Paribas et décliné localement par la BMCI en 2021 dans le but de permettre aux collaborateurs de contribuer à l'effort des associations sur leur temps de travail pour un monde plus inclusif et écologique.
- A l'instar de l'année précédente, la BMCI a pris part à la Global Money Week 2025. Cette action civique et éducative du programme RSE de la banque a pour objectif de familiariser les jeunes aux fondamentaux de la finance et de lutter contre le surendettement. Dans ce cadre, la BMCI a vu ses collaborateurs se mobiliser en proposant des visites en agences au cours desquelles les directeurs d'agences ont présenté à plus de 1900 élèves les concepts financiers dans un langage vulgarisé, ainsi que des conférences animées par les collaborateurs BMCI pour présenter les fondamentaux de la finance dans les lycées et collèges.
- En 2025, la BMCI a continué de promouvoir l'inclusion financière et faciliter l'accès aux produits et services financiers au plus grand nombre. Dans ce sens, elle a accordé des financements à des acteurs de la microfinance, notamment Al Amana et Attadamoune. Le financement d'Al Amana s'est concrétisé sous forme d'un *Inclusive and Sustainability Linked financing* (ISLF+), premier de son genre au Maroc. Dans le cadre de cet ISLF+, Al Amana met en place un dispositif d'évaluation du risque climatique dans le secteur agricole. L'association bénéficie d'un accompagnement pour la montée en compétences de ses commerciaux sur ce volet par JUST Institute, partenaire du Groupe BNP Paribas. Le respect de ces engagements permet à Al Amana une bonification annuelle du taux de son emprunt.

- **Les actions de Responsabilité Environnementale**

Empreinte carbone pour compte propre

Comme chaque année, la BMCI a participé à la campagne environnementale du Groupe BNP Paribas. Cette campagne a pour objectif de calculer les indicateurs liés à la consommation d'énergie, de papier, de déplacements professionnels et de déchets de la banque. Les émissions de carbone propres à la banque, qui sont mesurées actuellement, sont compensées par le Groupe à l'échelle mondiale. Depuis 2017, BNP Paribas achète annuellement des crédits carbone volontaires pour un montant équivalent aux émissions de gaz à effet de serre résiduelles émises l'année précédente sur son périmètre opérationnel (somme des émissions liées à ses scopes 1 et 2 et une partie de son scope 3).

Sustainable Finance Forum

La BMCI a tenu en janvier 2025 son deuxième Sustainable Finance Forum (SFF) durant lequel de nombreux experts et décideurs se sont réunis et ont pris la parole pour rappeler le rôle et la place primordiale accordée à la sustainability au sein de la BMCI.

Le forum s'est articulé autour de trois thématiques clefs pour le Maroc et sur lesquelles la BMCI œuvre au quotidien pour accompagner ses clients :

- La décarbonation
- La gestion durable de l'eau
- L'entrepreneuriat féminin, sous le label "Women In Business"

Lors de ce SFF, la BMCI a pu rappeler également son rôle dans l'innovation et le soutien des startups à impact dans les domaines de l'économie bleue, du bas carbone et de l'agritech. Une cérémonie de remise de prix du Greentech Roadshow a récompensé les startups les plus innovantes dans ce domaine.

Ce SFF a été un franc succès avec des interventions de haut niveau notamment avec des ministres et a permis de réunir divers acteurs du secteur public et privé, et de générer plus de 200 retombées presse.

Fresque du climat

Dans un souci d'acculturation des collaborateurs BMCI sur les risques et opportunités liés au changement climatique, la BMCI continue le déploiement de la fresque du climat : un atelier ludique participatif et créatif sur le changement climatique.

En 2025, plus de 300 collaborateurs (correspondant à une cinquantaine de sessions) ont pu bénéficier de cette formation. Ce niveau de réalisation permet à la banque d'atteindre un nombre cumulé depuis son lancement de collaborateurs bénéficiant de la fresque du climat à hauteur de 730 à fin 2025. Enfin, la BMCI continue de déployer son offre de formation présentielle et à distance pour contribuer à la montée en compétences de ses collaborateurs sur les meilleures pratiques de gestion des risques et de développement des opportunités ESG de manière ciblée et opérationnelle.

Reconnaisances :

Cette démarche a été distinguée et primée par plusieurs organismes et institutions de renom :

- La BMCI est Listée dans l'Indice Masi.esg à la bourse de Casablanca qui rassemble les 20 sociétés cotées les plus performantes en termes de critères extra-financiers
- La BMCI a été certifiée Top Employer 2025 décernée par le Top Employer Institute, confirmant la solidité de sa démarche sociale, notamment sur la Diversité et l'Inclusion, l'un des jalons audités pour l'obtention de cette certification.
-
- En 2025, la BMCI se classe 3ème pour la région Afrique et Moyen-Orient aux FCI Business Awards.
- Le Groupe BMCI est certifié ISO 37001. Cette certification atteste de la qualité et de la pertinence des procédures internes visant à prévenir, détecter et lutter contre la corruption

PÔLE FONDATION BMCI

L'année 2025 a été particulièrement dense pour la Fondation BMCI qui a continué son engagement envers ses associations partenaires dans les domaines de la Solidarité, de la Culture et de l'Environnement. Le budget annuel de 10 MMAD dont dispose la Fondation a été entièrement consacré aux partenariats historiques et aux projets à valeur ajoutée répondant aux priorités de la Fondation BMCI et s'inscrivant dans ses domaines d'intervention, en phase avec la politique Mécénat du Groupe BNP Paribas. De nouveaux partenariats ont également été initiés afin de permettre à de nouvelles associations de bénéficier du soutien de la Fondation pour concrétiser leurs projets.

4.2 Solidarité

Help2Help

Help2Help est un programme d'accompagnement du groupe BNP Paribas décliné à la BMCI depuis de nombreuses années. Il a pour vocation le soutien de projets à impact social portés par des associations dans lesquelles les collaborateurs sont membres actifs cette année encore, et il séduit de nouveaux collaborateurs. Déployé au Maroc depuis 2009, il a permis de soutenir près de 185 initiatives d'intérêt général et de solidarité.

La synergie entre les programmes H2H et 1MillionHours2Help se poursuit pour inciter de plus en plus de collaborateurs BMCI à contribuer à la réalisation des projets Help2Help.

Banque alimentaire

Créée en 2002, la Banque Alimentaire a pour principale mission la collecte de denrées alimentaires auprès de divers donateurs et leur redistribution en faveur des populations nécessiteuses via un tissu d'associations par la mise à disposition de ses moyens logistiques (stockage, transport, livraison).

La Fondation BMCI soutient la Banque alimentaire depuis 2020 pour la prise en charge de 145 élèves de Dar Taleb & Taleba de Tinzert dans la région de Taroudant (Souss Massa).

Jadara Foundation

Depuis 2006 à aujourd'hui, la BMCI, puis la Fondation BMCI soutient Jadara Foundation, en prenant en charge chaque année, 28 jeunes méritants issus de couches sociales défavorisées afin d'avoir accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur tout en contribuant à leur intégration socio-économique. Depuis 2024, la Fondation BMCI a pris en charge 8 boursiers supplémentaires méritants et ce sont aujourd'hui 36 étudiants boursiers qui sont accompagnés par la Fondation BMCI.

Au-delà de l'appui financier, la Fondation BMCI soutient le programme de parrainage des étudiants de JADARA à travers des cadres bénévoles de la BMCI. Des tuteurs de la BMCI accompagnent ainsi les étudiants tout au long de leur cursus dans leur développement moral et professionnel.

ANAÏS

Dans le cadre de son soutien depuis 2008, la Fondation BMCI prend en charge, annuellement, 15 apprentis âgés de 18 à 35 ans, souffrant du syndrome de Down, qui sont formés au métier de la blanchisserie.

AMI

Soutien annuel depuis 2008 aux enfants atteints d'infirmité motrice d'origine cérébrale (IMOC) avec le centre de jour AMI où ils bénéficient de services relevant du paramédical avec un apprentissage pédagogique et un éveil psychomoteur en vue de favoriser leur intégration sociale.

Association Al JISR

Depuis 2012, la Fondation BMCI soutient Al JISR pour différents projets dans le domaine de l'éducation.

Depuis 2023, la Fondation BMCI est allée plus loin en co-parrainant « Rafik Annajah », un programme de soutien scolaire des élèves de 4^{ème} et 5^{ème} année primaire dans des établissements scolaires publics.

Une trentaine de bénévoles collaborateurs BMCI se donnent ainsi rendez-vous les mercredis et samedis pour encadrer ces jeunes élèves et les aider à mieux maîtriser les matières enseignées.

Centre Fiers et Forts

Depuis 2022, la Fondation BMCI soutient le centre Fiers et Forts à Tamesloht dans la région de Marrakech pour la prise en charge de 105 enfants démunis en leur assurant tous leurs besoins primaires (nourriture, habillement, hygiène et scolarisation). Ce centre a pour objectif de protéger les enfants abandonnés ou orphelins victimes de pauvreté, de criminalité et/ou de violence.

INSAF

La Fondation BMCI, partenaire historique d'INSAF a renforcé son soutien par le projet de lutte contre le travail des travailleuses domestiques de moins de 18 ans (47 filles), la protection des mères célibataires et la lutte contre le travail des enfants issus de la région de Casablanca /Settat (61 enfants) afin de leur permettre d'accéder à leurs droits fondamentaux : scolarité, formation, soutien et suivi scolaire. Le projet s'est étalé sur une durée de 3 ans (2023 à 2025).

Fondation Oum Keltoum

- DREAM UP :

Créé en 2015, Dream Up est un programme international d'éducation par l'art de la Fondation BNP Paribas. Présent dans 29 pays du Groupe, le but de ce programme est de donner accès à des enfants et adolescents défavorisés à la pratique d'une ou plusieurs activités artistiques.

Pour sa 4^{ème} édition, La Fondation BNP Paribas a reconduit le programme Dream Up pour 3 années de 2024 à 2026 en faveur de l'inclusion des jeunes pour un budget par pays de 20.000 euros par an sur 3 ans. La Fondation Oum Keltoum a été sélectionnée pour son projet de classes de danse classique dans le cadre du programme Dream up. La Fondation BMCI

a également financé 4 projets d'animation dans le studio d'enregistrement de la Fondation Oum Keltoum (Studio Saguya du Centre culturel El Ghali) dans le but de promouvoir le développement des connaissances des jeunes.

Association Mobadarat Ikhir

Partenaire de la Fondation BMCI depuis 2023 dans le cadre des actions d'urgence face au séisme de la région d'Al Haouz, l'association Mobadarat Ikhir a cette année procédé à la distribution de cartables scolaires dans la région.

Association TIBU Maroc

L'association TIBU est une ONG qui utilise la force du sport pour concevoir des solutions sociales et innovantes dans le domaine de l'éducation, de l'autonomisation et de l'inclusion socio-économique des jeunes et femmes par le sport. La Fondation BMCI a soutenu divers projets en 2025, notamment le financement de la station N¹⁶ de Nouaceur, le programme d'éducation par le tennis dans la région de Ouled Azzouz et la course solidaire Run4Peace.

En partenariat avec l'ONG TIBU Maroc, la Fondation BMCI a par ailleurs choisi de financer cette année l'initiative « Wheels of change » de Salaheddine Benarym, jeune cycliste qui va parcourir 24 000 Km à vélo de l'Argentine à Alaska, traversant 14 pays en 2 ans pour atteindre la coupe du monde en 2026. Son départ officiel a eu lieu le 22 mars.

Le 03 avril, La Fondation BMCI par été invitée à participer à la 3^{ème} édition du Sommet de l'Education par le sport en Afrique afin d'intervenir dans le cadre d'un panel intitulé « Explorer le rôle des fondations privées et des entreprises citoyennes dans le développement du sport ». M. Belhassan a présenté la Fondation BMCI, ses différents axes et programmes, et a insisté sur l'impact durable généré par les projets qu'elle soutient.

Fondation Académia

Créée en 1997, la Fondation Academia est une association à but non lucratif fondée à l'initiative de plusieurs entreprises marocaines pour soutenir les étudiants les plus méritants dans la poursuite de leurs études au sein d'écoles de renommée mondiale. Au cœur des ambitions fondatrices de la Fondation Academia, se trouve le souci de favoriser le retour au Maroc des étudiants marocains, afin qu'ils participent au développement économique et social du Royaume. BMCI et puis la Fondation BMCI soutiennent la Fondation Academia depuis plusieurs années à travers une contribution financière aux élèves admis aux grandes écoles et universités marocaines et étrangères de renom.

Association Injaz Al Maghrib

Injaz Al Maghrib, est une association à but non lucratif affiliée à Junior Achievement Worldwide, ayant pour objet de stimuler l'esprit d'initiative de ses communautés, développer leurs compétences entrepreneuriales et assurer des sources de revenu pérennes aux porteurs de projets et aux structures de l'économie sociale et solidaire.

En 2025, la Fondation BMCI a continué à financer Injaz Al Maghrib pour renforcer les compétences personnelles et professionnelles des jeunes et les préparer aux challenges de la vie active.

La BMCI implique également ses collaborateurs à participer aux programmes de formation et d'accompagnement d'Injaz Al Maghrib, en qualité de conseillers bénévoles.

Projets relatifs au séisme :

Association Amal Biladi

Amal Biladi, association partenaire de la Fondation BMCI depuis 2023, œuvre à l'accompagnement au développement de villages en zones rurales et montagneuses. Depuis le séisme, la Fondation BMCI a continué à apporter son soutien Amal Biladi lui permettant de construire un total de 35 noualas pour mettre à l'abri les familles touchées par le séisme.

Fondation Béatrice Schönberg

La Fondation Béatrice Schönberg pour l'Education des filles, créée en 2014, est sous l'égide de la Fondation de France. Elle a pour objet de soutenir et promouvoir la scolarisation des filles essentiellement au Maroc et en milieu rural. Depuis le séisme, la Fondation BMCI aux côtés de 3 autres fondations (ADP, Safran, Béatrice Schönberg), se sont mobilisées pour la construction d'un internat pour jeunes filles dans la ville d'Asni (région de Marrakech) à la suite des dégâts importants dans les différents bâtiments causés par le séisme. Après plusieurs mois d'attente, la Fondation Schönberg a finalement réussi à acquérir un terrain pour abriter l'internat qui permettra la continuité des études de jeunes filles après le CM2.

¹⁶ La station N propose un accompagnement des jeunes Entrepreneurs de Nouaceur à travers diverses activités pour renforcer leurs compétences (sessions de formation, des ateliers spécialisés, programmes de mentorat et d'autres opportunités permettant leur épanouissement).

Semaine de solidarité EM4Inclusion

Du 07 au 12 avril, à l'instar de l'ensemble des entités du Groupe BNP Paribas, la BMCI a participé à son tour à la Semaine de bénévolat EM4Inclusion, autour de la thématique « Social Inclusion and children ». 56 collaborateurs BMCI se sont mobilisés lors de ces actions pour un total de 262 heures de bénévolat qui s'inscrivent dans le cadre des heures du programme 1MH2H.

Cérémonie Rafik Annajah – Al Jisr

Comme tous les ans depuis 3 ans, la BMCI a organisé la Cérémonie de clôture du programme « Rafik Annajah », en présence des membres de l'association AL JISR, de l'école Fatima Fihria, des collaborateurs bénévoles BMCI et des élèves qui ont bénéficié des cours de soutien scolaire. Elèves et bénévoles ont été récompensés et remerciés pour leur engagement.

4.3 Culture

Festival Printemps des Alizés

Absente durant de nombreuses années de ce festival, la Fondation a décidé cette année, de renouer avec le Festival du Printemps des Alizés d'Essaouira en étant sponsor de cette 27^{ème} édition. Pendant quatre jours, la musique de chambre et l'art lyrique ont pris leurs quartiers dans les lieux emblématiques de la ville, avec 12 concerts portés par une programmation d'exception entièrement conçue autour de l'œuvre de Johannes Brahms.

Institut Français du Maroc

La Fondation BMCI s'est associée à l'**Institut Français du Maroc** pour soutenir plusieurs projets.

Le 1^{er} concerne les concerts Chœur de Chambre du Maroc dont la Fondation a **sponsorisé** une série de concerts de musique de chambre, une première au Maroc. Dirigé par Amine Hadeff, le **Chœur de Chambre du Maroc** a offert 4 concerts dans 4 villes du Maroc (Casablanca, Rabat, Marrakech, Tanger) où nos clients Banque privée, Corpo et Retail ont été invités à assister aux interprétations.

La Fondation BMCI a également reconduit les projets Plan Large¹⁷ et Demain dès aujourd'hui¹⁸.

Exposition « Les saisons à la Galerie 38

La Fondation BMCI a renouvelé son expérience artistique en partenariat avec la Galerie 38 de Casablanca en soutenant une exposition d'art contemporain sous le thème « Les saisons », une célébration des valeurs durables et écologiques. Un dîner exclusif et intimiste a été offert le 15 mai au soir aux clients Banque Privée tandis que le vernissage privé du 16 mai était ouvert à une clientèle plus large de la BMCI en présence des 8 artistes.

Moroccan Mobile Short Film Contest (MMFC)

La Fondation BMCI a financé la 3^{ème} édition du Moroccan Mobile Short Film Contest. La cérémonie de clôture et de remise des prix a eu lieu le 20 mai dernier, où les courts-métrages des 15 nominés ont été projetés devant le jury, les clients et le public. 5 gagnants ont été annoncés.

Festival Nostalgia Lovers

Après l'arrêt de la collaboration avec les festivals Jazzablanca et Tanjazz, la Fondation BMCI a choisi de soutenir un nouveau festival casablancais, le Nostalgia Lovers Festival en tant que partenaire officiel de sa seconde édition qui a eu lieu à Casablanca. Programmé durant trois soirées, du 03 au 05 juillet, le festival a mis en avant la musique des années 80 et 90.

Orchestre Philharmonique du Maroc (OPM)

¹⁷ La programmation cinéma « Plan Large » de l'Institut français du Maroc (IFM) met à l'affiche une sélection de films primés, d'avant-premières et de rencontres avec des cinéastes.

¹⁸ Le projet Demain dès aujourd'hui est un événement culturel et participatif, porté par l'Institut Français du Maroc, avec les acteurs de la société civile, visant à promouvoir et soutenir l'éco-citoyenneté et la transition écologique.

La Fondation s'investit également dans la musique classique via son soutien depuis 2018 de l'OPM. A chaque saison, l'Orchestre donne une cinquantaine de concerts, offrant au public une variété de programmes sur trois siècles de musique, du grand répertoire symphonique à la musique contemporaine, en passant par l'opéra et la musique de chambre.

Fondation TENOR pour la culture

La Fondation BMCI soutient l'Orchestre Mazaya des jeunes en tant que partenaire officiel. Le Programme Mazaya est un programme de la Fondation TENOR pour la culture, qui vient en aide à des enfants déscolarisés et défavorisés âgés de 6 à 18 ans, en leur offrant un moyen d'insertion socio professionnelle à travers la musique.

Livre La main, l'argile et le feu. Serghini et les potiers de Safi

Cette année, le choix de la Fondation BMCI s'est porté sur la valorisation et la mise en relief d'un art ancestral, la poterie. En partenariat avec la maison d'édition Malika Editions, un livre a été consacré à cette belle thématique avec un focus particulier sur la famille Serghini, héritière d'un savoir-faire et d'une expertise transmise depuis 8 générations.

4.4 Environnement

Association Bahri

La Fondation BMCI a été séduite par le projet « Chbyka Summer Tour », de l'association Bahri de nettoyage de 30 plages du Maroc à travers un outil de tri des déchets enfouis dans le sable nommé Chbyka. Une mobilisation citoyenne s'en est suivie et une campagne de communication très originale a accompagné cette initiative, renforçant l'idée que la contribution de chacun est nécessaire à la préservation de notre littoral.

Demain dès aujourd'hui – Institut Français du Maroc

La Fondation BMCI finance pour la 3ème fois, l'événement « Demain, dès aujourd'hui », un événement participatif culturel visant à promouvoir et soutenir l'éco-citoyenneté et la transition écologique à travers une dynamique de rencontres et d'explorations. Le thème de cette édition est la Terre et les Sols.

Cet événement regroupe : des conférences, des expositions grand public, des projections, des ateliers de sensibilisation, et un marché d'initiatives et de rencontres pour inspirer et soutenir les citoyens qui mettent l'écologie et la solidarité au sein de leur quotidien.

4.5 Capital humain

En 2025, la Direction des Ressources Humaines de la BMCI, sous le leadership de M. Othmane ARHMIR, a poursuivi son ambition majeure : placer l'expérience collaborateur, le développement des compétences et l'engagement collectif au cœur de la transformation de la Banque.

Les différentes actions menées tout au long de l'année par les équipes RH traduisent une volonté profonde de renforcer la confiance, d'accompagner les parcours professionnels et de placer le capital humain au centre des préoccupations.

Sur le plan opérationnel, et toujours dans le cadre de sa stratégie SUPERH, la direction des Ressources Humaines a déployé plusieurs projets et chantiers de transformation et de remédiation dans les différents pôles (Recrutement, accompagnement RH, Administration & Paie, Développement social...).

4.5.1 Effectifs de la BMCI

L'évolution récente des effectifs¹⁹ de la banque se présente comme suit :

	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Effectif permanent	2 661	2 635	2 689	-0,98%	2,05%
ANAPEC	30	12	10	-60,00%	-16,67%
Effectif Global	2 691	2 647	2 699	-1,64%	1,96%
Dont Hommes	44,70%	43,52%	43,50%	-1,18 pts	-0,02 pts
Dont Femmes	55,30%	56,48%	56,50%	1,18 pts	0,02 pts

Source : Groupe BMCI

¹⁹ Effectifs de la BMCI

L'effectif global s'est établi à **2 699** en 2025, en hausse de **1,96%** par rapport à l'exercice précédent.

4.5.2 Evolution de la structure des effectifs de la BMCI

	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Gradés	44,00%	44,65%	42,13%	0,65 pts	-2,52 pts
Cadres*	50,80%	51,72%	55,32%	0,92 pts	3,60 pts
ANAPEC	1,10%	0,45%	0,37%	-0,65 pts	-0,08 pts
Collaborateurs en période d'essai	4,10%	3,17%	2,19%	-0,93 pts	-0,98 pts

Source : Groupe BMCI

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la BMCI est principalement composé de cadres (**55,32%**) et de gradés (**42,13%**).

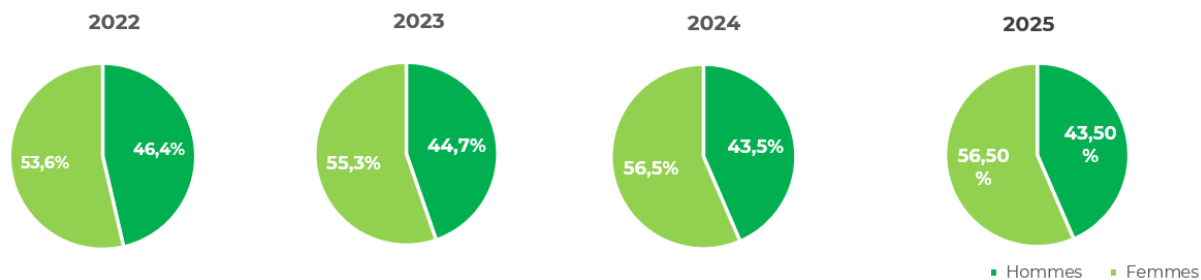
4.5.3 Evolution de la structure des effectifs de la BMCI

L'évolution de la structure des effectifs de la BMCI entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

Effectifs	2023	2024	2025
1. Effectif année précédente	2 714	2 691	2 647
Recrutement externe	227	303	237
<i>Dont ANAPEC</i>	20	11	4
Autres arrivées	26	18	133
Total recrutement	253	321	370
Démission	195	277	226
Retraite	27	34	24
Fin de contrat	21	27	29
Licenciements	18	13	18
Autres	15	14	21
Total Départs	276	365	318
Effectif année en cours	2 691	2 647	2 699

Source : Groupe BMCI

La répartition de l'effectif de la BMCI par genre a évolué entre 2023 et 2025 comme suit :



Source : Groupe BMCI

4.5.4 Répartition des effectifs par tranche d'âge

La répartition de l'effectif de la BMCI par tranche d'âge a évolué entre 2023 et 2025 comme suit :

Tranches	2023		2024		2025	
	H	F	H	F	H	F
< 25 ans	23	55	33	47	25	60

25 - 29 ans	144	275	127	288	122	264
30 - 34 ans	202	336	186	313	188	309
35 - 39 ans	293	369	267	359	249	372
40 - 44 ans	279	232	261	252	278	264
45 - 49 ans	125	111	134	123	170	144
50 - 54 ans	56	54	65	59	66	59
55 - 60 ans	77	53	73	52	70	51
60 - 65 ans	4	3	6	2	6	2
Total	1 203	1 488	1 152	1 495	1 174	1 525

Source : Groupe BMCI

4.5.5 Répartition par genre et par ancienneté des effectifs

La répartition de l'effectif de la BMCI par genre et par ancienneté des effectifs BMCI a évolué entre 2023 et 2025 comme suit :

Tranches	2023		2024		2025	
	H	F	H	F	H	F
Moins de 5 ans	216	345	265	420	312	486
De 5 à 9 ans	195	325	145	253	130	213
De 10 à 14 ans	379	453	317	436	245	382
De 15 à 19 ans	264	211	257	213	308	259
De 20 à 24 ans	61	73	86	98	111	111
De 25 à 29 ans	27	25	28	29	26	33
De 30 à 34 ans	53	51	45	41	36	33
De 35 ans et plus	8	5	9	5	6	8
Total	1 203	1 488	1 152	1 495	1 174	1 525

Source : Groupe BMCI

4.5.6 Répartition par genre et par branche d'activité

La répartition de l'effectif de la BMCI par branche d'activité de la BMCI a évolué entre 2023 et 2025 comme suit :

Répartition	2023	2024	2025
Effectif du réseau « Retail »	1 185	1 096	1 214
Effectif du réseau « Corporate »	203	231	329
Effectif « Central » (siège)	1 303	1 320	1 156
Total	2 691	2 647	2 699

Source : Groupe BMCI

4.5.7 Indicateurs RH

Les indicateurs des ressources humaines de la BMCI sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Eléments	2023	2024	Var 24-23	2025	Var 25-24
Nombre de représentants du personnel	56	56	0%	56	0%
Nombre de jours de grève	-	-	0	1	100%
Nombre de litiges sociaux (Licenciements)	18	13	-27,8%	18	+38,5%
Fréquence des accidents de travail par 200 000 heures travaillées	2,84	2,29	-19,2%	3,31	+44,5%

Source : Groupe BMCI

4.5.8 Réalisation de la Direction des Ressources Humaines de la BMCI

L'année 2025 pour la direction des Ressources Humaines a été marquée par plusieurs événements et réalisations phares à savoir :

Roadshows Régions Nord & Sud & Banque Privée : La RH à la rencontre des collaborateurs :

Dans une logique de proximité et de dialogue, la BMCI a organisé des roadshows, couvrant les régions du Nord et du Sud ainsi que les métiers de la Banque Privée.

Les équipes RH ont rencontré environ **350 collaborateurs**, toutes populations confondues. Ces échanges ont permis d'établir un dialogue direct avec les équipes, de partager la vision et les priorités de la Banque, et de recueillir les attentes des collaborateurs au plus près du terrain.

Œuvres sociales et partenariats régionaux

La BMCI a poursuivi le développement de ses œuvres sociales, avec une attention particulière portée au bien-être et à l'accompagnement des collaborateurs dans les moments clés de leur vie personnelle et professionnelle et ce, à une échelle régionale.

Les actions engagées ont visé à faciliter le quotidien, soutenir le pouvoir d'achat, élargir l'accès aux dispositifs sociaux, promouvoir le bien-être et renforcer l'accompagnement de situations spécifiques tout en animant un dialogue social constructif.

Partenariat ISCAE/Ecole Centrale Casablanca : Création d'écosystèmes académiques

La BMCI a accentué sa stratégie de développement des talents à travers la création d'écosystèmes académiques structurés afin d'anticiper les compétences de demain et d'accompagner les trajectoires professionnelles.

Le programme Passerelles, soutenu par le partenariat stratégique avec l'ISCAE, a permis à une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs de concrétiser leur projet d'évolution vers les métiers du Corporate et du Retail Banking. Ce dispositif combine une montée en compétences ciblée, une exigence académique et un alignement avec les besoins de la Banque.

Parallèlement, la BMCI a noué un partenariat structurant avec l'École Centrale Casablanca, autour de thématiques clés telles que l'innovation, l'intelligence artificielle, l'employabilité des jeunes et l'inclusion. Cette collaboration s'est matérialisée par la création du BMCI Lab, espace dédié à la recherche et à l'innovation, favorisant les échanges entre étudiants, enseignants et professionnels.

Ces partenariats traduisent la volonté de la BMCI de construire un écosystème durable de compétences, en lien avec les évolutions technologiques et les enjeux futurs du secteur bancaire.

Formation : développer les compétences au service de la performance

La BMCI a poursuivi le déploiement de sa stratégie de formation et de développement des compétences, en cohérence avec son plan de formation biennal 2024 – 2025.

Près de 79 % des collaborateurs ont ainsi bénéficié d'actions de formation, représentant **72 100 heures**, soit **10 300 jours-homme**, avec une moyenne de **3,78 jours de formation par collaborateur**.

La stratégie adoptée repose sur une approche équilibrée entre **compétences techniques, comportementales et managériales**.

Plusieurs programmes structurants ont marqué l'année :

- **Mon Envol**, dédié au développement des compétences du réseau Retail,
- **Passerelles**, levier de mobilité et d'évolution professionnelle,
- **Move Up**, axé sur l'upskilling et le reskilling,
- **Management School**, au service de la transformation de la culture managériale,
- **Programme Talents**, préparant la relève et les leaders de demain.

La formation s'affirme ainsi comme un levier stratégique de transformation, au service de la performance collective et de l'avenir de la Banque.

Digitalisation de l'expérience collaborateur : simplifier et rapprocher

La digitalisation de l'expérience collaborateur constitue un axe majeur de la transformation RH. Plusieurs évolutions structurantes ont été déployées afin de simplifier le quotidien du collaborateur et accroître son autonomie : **(i)** le lancement de **SAP Concur** a modernisé la gestion des déplacements professionnels et des notes de frais , **(ii)** l'application **WeBMCI** a centralisé l'offre sociale, les partenariats des avantages aux collaborateurs ainsi que l'actualité de la Banque, tout en favorisant une communication plus interactive grâce à une boîte à idées et **(iii)** l'enrichissement des fonctionnalités d'**OpenHR** a fluidifié les processus RH et l'accès à l'information.

Ces initiatives traduisent une volonté claire : Offrir une expérience collaborateur meilleure et plus ergonomique.

Le Bilan Social Individuel : transparence et reconnaissance

Le Bilan Social Individuel a été déployé au cours de l'année. Ce document annuel offre à chaque collaborateur une vision globale et personnalisée de l'ensemble de ses éléments de rémunération et de ses avantages sociaux.

La lisibilité et la transparence du Bilan Social Individuel constituent un levier de reconnaissance, de dialogue et de confiance entre la Banque et ses collaborateurs.

Pulse 2025 & Top Employer 2025 & 2026 : une reconnaissance collective

Pulse 2025

L'ensemble des actions menées en 2025 trouve une résonance particulière dans les résultats de l'enquête Pulse 2025. Avec un taux de participation de **81 %** et un Net Promoter Employee (NPE) atteignant un niveau historique de **+17, en progression de 9 points** par rapport à l'édition précédente, l'enquête traduit un niveau élevé d'adhésion et de confiance des collaborateurs.

Le NPE s'impose ainsi comme un indicateur structurant du pilotage de l'expérience collaborateur, permettant d'apprécier l'impact des actions engagées et d'orienter les priorités futures dans une logique d'amélioration continue.

Top Employer 2025 & 2026

Cette dynamique a également été reconnue par l'obtention de la certification Top Employer 2025 & 2026, qui vient saluer la qualité des pratiques RH de la BMCI ainsi que son engagement durable en faveur du développement des talents, du dialogue social et de l'expérience collaborateur.

La certification Top Employer repose sur une évaluation rigoureuse des politiques et pratiques RH selon plusieurs axes clés (stratégie RH, environnement de travail, apprentissage et développement, attraction & intégration des talents, équité, diversité et inclusion).

Cette distinction place la BMCI parmi les **19 entreprises marocaines** offrant un environnement de travail de haute qualité, fondé sur des pratiques RH innovantes et responsables sur le territoire marocain.

4.6 Stratégie RH de la BMCI

En 2025, la Direction des Ressources Humaines a poursuivi le déploiement de sa feuille de route stratégique à horizon 2027, portée par le programme **SUPERH**. Cette ambition vise à renforcer le rôle de la fonction RH en tant que partenaire stratégique de la transformation de la Banque, tout en consolidant les fondations d'une organisation plus agile, performante, inclusive et résolument orientée vers l'expérience collaborateur.

Cette stratégie s'inscrit dans un contexte marqué par l'évolution des métiers, l'accélération de la transformation digitale, les nouvelles attentes des collaborateurs ainsi que les enjeux d'attractivité et de fidélisation des talents. Elle repose sur une approche intégrée visant à accompagner durablement la performance de l'entreprise à travers le développement du capital humain.

Le programme SUPERH s'articule autour de six axes stratégiques complémentaires :

- **Staffing** : renforcer la planification des effectifs et l'efficacité des dispositifs de recrutement et de mobilité afin de garantir l'adéquation entre les ressources disponibles et les besoins de l'organisation.
- **Upskilling** : développer les compétences techniques, comportementales et managériales afin d'accompagner les transformations de la Banque, favoriser l'employabilité des collaborateurs et préparer les compétences de demain.
- **Performance Driving** : promouvoir une culture de la performance fondée sur la responsabilisation, la reconnaissance de la contribution individuelle et collective ainsi que l'alignement des objectifs avec les priorités stratégiques de l'entreprise.
- **Employee Experience** : améliorer l'expérience collaborateur à chaque étape du parcours professionnel à travers la simplification des processus, le renforcement de l'écoute, le développement d'un environnement de travail attractif et la valorisation de la marque employeur.
- **Retaining** : consolider l'attractivité de la Banque et renforcer la fidélisation des talents grâce à des dispositifs adaptés de développement, de reconnaissance, de rémunération et d'accompagnement des parcours professionnels.
- **HR Support** : moderniser les processus, les outils et les modes de fonctionnement RH afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la qualité de service et la capacité d'accompagnement des transformations de l'entreprise.

À travers ces différents leviers, la stratégie RH contribue à soutenir les ambitions de développement de la Banque tout en plaçant le collaborateur au cœur des priorités. Elle vise également à renforcer la capacité d'adaptation de l'organisation face aux évolutions de son environnement et à créer les conditions d'une performance durable et responsable.

4.6.1 Politique sociale

La politique sociale s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer le bien-être des collaborateurs, à soutenir leur pouvoir d'achat et à les accompagner aux différentes étapes de leur parcours personnel et professionnel.

Les actions menées reposent sur une approche équilibrée associant protection sociale, accompagnement des situations particulières, développement du dialogue social et promotion de la qualité de vie au travail. Cette politique contribue à renforcer l'engagement des collaborateurs tout en favorisant un climat social constructif.

Les principaux dispositifs mis en œuvre couvrent les domaines suivants :

- **Les prêts et avances au personnel**, permettant de faciliter l'accès au financement de projets personnels, notamment en matière d'acquisition immobilière.
- **La couverture médicale**, à travers un dispositif de protection sociale élargi offrant une prise en charge adaptée aux besoins des collaborateurs et de leurs familles.
- **Les actions sociales, éducatives et sportives**, destinées à accompagner les familles des collaborateurs et à encourager l'excellence académique et l'épanouissement personnel. Ces initiatives comprennent notamment des programmes éducatifs, des dispositifs de reconnaissance du mérite scolaire, des aides aux vacances ainsi que l'organisation d'activités sportives.
- **Le dialogue social**, fondé sur une représentation active des collaborateurs et sur des mécanismes favorisant l'écoute, la concertation et la prévention des situations sociales sensibles.
- **L'accompagnement médico-social et les actions de prévention**, incluant des campagnes de sensibilisation, des actions de dépistage et des initiatives en faveur de la santé et du bien-être.
- **Les centres de vacances**, mis à la disposition des collaborateurs et de leurs familles afin de favoriser les moments de détente et de convivialité.
- **Le fonds de solidarité**, destiné à apporter un soutien aux collaborateurs confrontés à des situations exceptionnelles ou à des besoins spécifiques.

À travers l'ensemble de ces dispositifs, la politique sociale contribue au renforcement de l'attractivité de l'établissement, à la fidélisation des talents et au développement d'un environnement de travail fondé sur la solidarité, l'inclusion et la proximité.

4.6.2 Politique de rémunération

En application du Protocole d'accord entre le GPBM et l'USIP-UMT du 22 mai 2018, la structure de rémunération conventionnelle comprend désormais 4 rubriques :

- L'indice de base ;
- La Bonification Personnelle ;
- La prime d'ancienneté ;
- La gratification conventionnelle mensuelle.

La BMCI a par ailleurs constitué un pôle Compensation & Benefits au sein de la RH depuis 2019 afin d'assurer une meilleure gestion des rémunérations, d'aligner les processus internes BMCI sur les processus du Groupe, de mettre en place des outils d'analyse de rémunération au service de la stratégie du business et d'accompagner les équipes RH sur les sujets en lien avec la rémunération.

Les missions du pôle Compensation & Benefits sont les suivantes :

- Mettre en place une politique de rémunération et avantages sociaux qui supporte la stratégie de la BMCI et répondre aux attentes des collaborateurs ;
- Apporter conseil et accompagnement au top management dans la mise en œuvre de la politique de rémunération ;
- Piloter, suivre et contrôler le budget en termes de masse salariale, effectifs et avantages sociaux ;
- Assurer un rôle de veille réglementaire et anticiper les impacts sur les pratiques et activités ;
- Former et accompagner les conseillers RH sur la politique de rémunération ;
- Communiquer sur la politique de rémunération vis-à-vis du top management, des managers et des collaborateurs ;
- Apporter un appui sur les processus annuels de gestion des rémunérations.

En mars 2025, La BMCI a déployé le **Bilan Social Individuel**. Transmis à chaque collaborateur, ce document personnalisé présente de manière claire et synthétique l'ensemble des éléments de rémunération perçus au cours de l'année précédente : salaire fixe, primes et indemnités, rémunération variable liée à la performance individuelle et collective. Il rassemble également les principales informations relatives aux congés, aux avantages sociaux, aux formations ainsi qu'aux avantages bancaires.

L'année 2025 a également été marquée par la **revue du dispositif d'accompagnement de la mobilité géographique** sur le volet Compensation & Benefits (revue des grilles, revue du système de prise en charge des loyers, ...).

4.6.3 Intéressement et participation du personnel

Le personnel de la BMCI est invité régulièrement à participer aux programmes d'augmentations de capital réservées aux salariés de la maison mère BNP PARIBAS. Ces programmes, constituent un véhicule financier, permettant de fidéliser et de récompenser l'ensemble des collaborateurs de la maison mère, y compris au Maroc. Le dernier programme lancé par BNP Paribas date de 2012 et correspondant à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe BNP (Dont les salariés BMCI).

4.6.4 Développement des ressources humaines

Le développement des Ressources humaines de la banque passe principalement par la formation des salariés et la gestion des carrières.

La gestion des carrières des collaborateurs s'effectue à travers plusieurs projets notamment l'encouragement des mouvements internes via les mobilités (géographiques, fonctionnelles, horizontales) ou encore le programme « Leaders For Tomorrow » (les collaborateurs ayant été identifiés comme Talents participent à un programme de formation dédié).

Concernant la formation des collaborateurs, plusieurs thématiques abordées en 2024 ont été reconduites en 2025, telles que :

- La mise en place d'un dispositif de mentoring pour développer les compétences des Talents de la banque. Ce programme permet aux collaborateurs de monter en compétences sur des aspects de management et de leadership ; de transmettre les différents types de savoirs et de préparer la relève ;

- La possibilité offerte à l'ensemble des collaborateurs de suivre l'Executive master en management bancaire dans le cadre des formations initiées par le GPBM afin de répondre à l'évolution permanente des métiers de la Banque ;
- La formation des collaborateurs aux nouvelles méthodologies de travail afin de leur permettre de s'approprier de nouvelles pratiques de travail agiles et innovantes ;
- La dispense de formations diplômantes ;
- La poursuite du programme de formation Soft skills, qui propose 3 parcours de formation à destination des Talents, des Managers et à l'ensemble des collaborateurs (l'un de ces parcours a été lancé en 2022) ;
- La dispense tout au long de l'année de formation à la conformité.

En 2022, la BMCI a organisé la 7^{ème} édition des Mobility Days. Cette édition, comme celle de 2021, était placée sous le signe de l'innovation et de la nouvelle culture RH.

En 2023 La gestion des carrières des collaborateurs s'articule autour de plusieurs axes avec la tenue de différents types d'entretiens : de développement, de mobilités, de départs, la gestion des mobilités et la gestion des besoins en recrutement des métiers. Cette année a été marquée par la refonte des processus RH afin de permettre durant 2024, le déploiement des projets de gestion de carrières structurants pour la RH et à destination des collaborateurs.

La gestion des Talents a connu en 2023 la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion des talents. La BMCI compte désormais trois catégories de talents : les Leaders For Tomorrow (LFT, programme Groupe), les Key Local Ressources (programme BMCI) et les Dynamics (programme BMCI). En tout, ce sont près de 230 collaborateurs qui ont été identifiés comme talents à l'issue de la campagne 2023. La revue de la liste des talents se fera en 2025, chaque cycle ayant une durée de deux ans.

L'année 2023 marque une nouveauté en permettant de corréler la performance réalisée au Compensation Review Process (CRP) puisque ce dernier a démarré à la fin de la campagne d'évaluation annuelle. Deux autres axes de la gestion de la performance seront déployés sous forme de projets en 2024 dédiés à l'ensemble des managers de la banque.

En 2023, le pôle L&D a maintenu le cap du développement des soft skills pour l'ensemble des collaborateurs en mettant à disposition la 3^{ème} édition du « Catalogue All staff ». Ce catalogue propose 5 formations réparties selon 3 thèmes choisis par les métiers : le développement personnel, la communication et le management. Les 3 éditions du catalogue ont visé environ 1500 collaborateurs. Les autres programmes de formations sont plus opérationnels et visent notamment les collaborateurs du réseau d'agences (formations préalables à la prise de poste – FPPP). Ils ont connu une certaine modernisation avec de nombreux modules digitalisés. Les FPPP connaîtront une refonte en 2024 afin de mieux adresser les besoins des collaborateurs en agence et mieux servir, in fine, les clients.

L'année 2024 a été placée dans la continuité des réalisations de 2023. Ainsi, la BMCI a conçu des parcours de formation « mixtes » regroupant plusieurs méthodes d'apprentissage (e-learning, documentation en ligne, vidéo, formation présentielle...), permettant à chaque collaborateur de se former aux aspects réglementaires, métier, la conformité et de la sécurité. L'année 2024 a ainsi été riche pour l'équipe L&D, avec une revue du plan de formation dont la priorité a été la refonte de l'offre de formation, des programmes dédiés aux populations clés du front-office.

En 2025, la BMCI a poursuivi son engagement en faveur d'une gestion responsable et équitable des ressources humaines, en plaçant la diversité, l'égalité des chances et le développement des compétences au cœur de sa stratégie. Les actions menées ont particulièrement renforcé ses pratiques en matière de valeurs et culture, de stratégie Diversité & Inclusion, d'éthique et d'intégrité, ainsi que de communication auprès des collaborateurs.

La BMCI a mis en place des procédures pour réussir la gestion de carrière et assurer aux collaborateurs une information précise sur les critères et les modalités de leur évaluation professionnelle. Afin de favoriser le développement de carrière des collaborateurs du Groupe, la BMCI donne la priorité à la mobilité interne sur le recrutement externe. Ainsi, la banque suit les principes suivants de mobilité :

- La mobilité est encouragée et facilitée afin de répondre aux besoins du Groupe et aux attentes des collaborateurs en ce qui concerne leur carrière ;
- Les responsables RH et les managers encouragent la mobilité transversale/horizontale qui permet de répondre aux besoins du Groupe en matière de ressources et aux besoins de développement des collaborateurs ;
- Les postes vacants sont pourvus en priorité grâce à la mobilité interne, avant de faire appel à tout recrutement externe ;

- Les postes disponibles doivent être publiés de manière ouverte et transparente ;
- Chaque collaborateur est acteur(actrice) de sa carrière ;
- Dans le processus de sélection, les responsables RH et les managers s'assurent que la shortlist de candidats retenus est suffisamment diversifiée et inclut au moins une femme ou un homme ;
- Si besoin, des formations appropriées et des programmes de développement sont prévus pour accompagner la mobilité.

4.6.5 Transformation digitale RH

En 2021, la Direction des Ressources Humaines de la BMCI a poursuivi la mise en œuvre de son plan de transformation digitale à travers la concrétisation de plusieurs chantiers et projets tels que :

- Projets SIRH :
 - Réalisation et déploiement des nouveaux processus comptables RH dans le cadre de la refonte du système d'information ;
 - Lancement du processus de rapatriement d'une des plateformes de la Direction au Maroc ;
 - Formation et accompagnement des équipes Recrutement et HR BP pour leur montée en compétences sur TALEO et la digitalisation des processus Recrutement et Mobilité ;
 - Lancement du projet BI RH à travers la rédaction d'un premier cahier des charges (projet toujours en cours) ;
- Management de la data RH :
 - Goldénisation de données critiques RH
 - Lancement d'un projet de Data Quality
 - Mise à niveau de l'interface Edgarh pour remédier aux anomalies de data quality (en cours)
 - Procédé au feeding journalier des données Edgarh au lieu d'un flux mensuel (en cours)
 - Lancement d'un interfaçage automatique entre HR Access et Refog pour éviter la double saisie et la désynchronisation entre les deux systèmes.
- Référentiels RH :
 - Lancement de la mise à jour des descriptifs de postes dans l'outil concerné après avoir procédé au recensement et l'état des lieux des besoins.
- Conformité RH :
 - Chantier des prestations externalisées :
 - Réalisation d'un état des lieux avec le recensement de l'ensemble des prestations et contrats avec la RH.
 - Réalisation de la saisie des contrats et évaluation des risques des prestations externes dans l'outil Groupe ORM360
 - Plan d'action de mise à jour des procédures RH : mis en œuvre sur l'ensemble des périmètres RH : obsolescence, déclinaison des procédures Groupe, impacts SAB, changements de processus, évolutions fonctionnelles ou réglementaires, etc.
- Conformité, risques RH et contrôle interne :
 - Une nouvelle cartographie des risques RH a été mise en place selon le nouveau référentiel des risques Groupe RCSA (Risks & Controls Self Assessments) pour l'ensemble des processus RH ;
 - Plan de contrôle PCG RH : Cette activité a été transférée vers une autre direction à partir de l'année 2021 (29 PSF dans le plan de contrôle 2021). Des modifications ont été apportées par le Groupe au plan de contrôle 2022.

En 2022, l'équipe SIRH, a poursuivi ses projets de transformation et a réalisé un chantier de fiabilisation de la data RH afin d'offrir une meilleure qualité de data aux équipes de pilotage.

En 2023 l'équipe SIRH en concertation avec les autres pôles RH, poursuit les projets de digitalisation des process RH et de fiabilisation de la data RH pour une meilleure efficacité opérationnelle ainsi qu'une meilleure qualité de service aux collaborateurs. Les réalisations l'équipe SIRH se présentent comme suit :

- Lancement effectif du projet de rapatriement du serveur HR Access ;
- Automatisation du traitement des indemnités journalières pour maladies (IJM) à travers la mise en place d'un Robot RPA ;
- Feeding journalier des données REFOG et hebdomadaire d'Edgarh au lieu d'un flux mensuel ;
- Goldénisation des données RH critiques : dictionnaire des données RH, ownership, cycle de vie de data, TDB de qualité des données RH, campagne de cleaning/assainissement, etc.

L'année 2024 pour le SIRH, a été marquée par la finalisation du projet de rapatriement du serveur HR Access au Maroc. Projet phare pour la Direction des Ressources Humaines, il constitue un socle pour le lancement des projets de digitalisation des processus RH permettant une meilleure efficacité opérationnelle et une meilleure qualité de service aux collaborateurs. Ainsi :

- Le processus de recrutement interne/externe a été digitalisé à travers le déploiement d'un nouvel outil Groupe, qui couvre ce processus end to end ;
- Par ailleurs, des tableaux de bord RH ont été mis en place de manière automatique afin de permettre le monitoring de l'activité RH en temps réel

5. Stratégie d'investissement et moyens techniques

5.1 Stratégie d'investissement de la BMCI

Le plan stratégique mis en œuvre par la BMCI lui a permis de se hisser au standard du marché en rendant ses clients autonomes à travers des fonctionnalités de self care.

L'ambition de la BMCI est désormais, d'investir dans la modernisation de ses assets numériques, dans la digitalisation des parcours de vente à distance rendant ses clients totalement autonomes.

Cette ambition se traduit par :

- La simplification et la convergence des parcours digitaux existants afin de garantir un dispositif Omnicanal
- L'enrichissement des assets numériques par de nouveaux parcours de vente à distance
- Mais aussi par l'ouverture au monde externe (Open Banking)

5.1.1 Digital Banking

Le développement de l'activité Digitale constitue un axe stratégique majeur avec notamment le renforcement du Selfcare clients et le lancement de nouveaux parcours digitaux plus fluides et plus intégrés.

BMCI Connect

Notre vision de la transformation s'inspire directement des attentes de nos clients, de nos actionnaires mais également de nos collaborateurs. Nos clients restent au cœur de nos préoccupations avec l'objectif de toujours mieux les servir.

Notre ambition est de faciliter la vie de nos clients, de repenser nos processus pour qu'ils soient plus légers et plus efficaces, d'investir en et former nos collaborateurs et développer une activité bancaire à impact positif sur notre environnement.

Lancée en novembre 2020, le nouveau service de banque en ligne BMCI Connect a été enrichi tout au long de l'année 2024 afin d'apporter toujours plus d'autonomie et de satisfaction à nos clients. A ce titre, de nouvelles fonctionnalités sont régulièrement déployées sur BMCI Connect :

- Le virement instantané accessible à tous les clients, permettant l'exécution immédiate des transferts vers les banques partenaires au Maroc.
- La consultation de la facilité de caisse et du découvert autorisé pour les clients particuliers et professionnels, leur offrant une vision claire et actualisée de leur situation financière.
- L'enrichissement du module cartes, avec la possibilité de gérer les cartes "N fois" et "Revolving" pour les clients détenteurs de ces produits.
- Le pré-remplissage automatique du code secret reçu par SMS lors des opérations digitales, visant à simplifier la validation et à réduire les risques d'erreur de saisie.

- La mise à disposition des relevés de compte en ligne, permettant aux clients de consulter et de télécharger librement leurs relevés à tout moment.
- La consultation des contrats d'assistance Secours Monde et Secours Maroc, avec téléchargement d'attestation pour les produits concernés.
- Les virements immédiats entre comptes BMCI, pour une exécution instantanée des transferts internes, entre comptes propres ou vers les bénéficiaires BMCI.
- L'intégration continue de nouveaux facturiers dans les catégories : Téléphonie & Internet, Eau & Électricité, Éducation (écoles & universités), Taxes & frais divers, Achats & Voyages.
- Divers ajustements fonctionnels, notamment autour de la gestion du RIB, afin d'optimiser l'expérience utilisateur et fluidifier les parcours.

À travers ces évolutions, la BMCI réaffirme sa volonté de bâtir une relation client toujours plus digitale, intuitive et tournée vers l'avenir.

5.1.2 Accélération Digitale et modernisation des applicatifs opérationnels

L'année 2025 a été marquée par des avancées majeures dans le développement de nos parcours digitaux, avec une attention particulière portée à l'expérience utilisateur et à la satisfaction de nos clients et collaborateurs.

Ainsi, la Tribu Accélération Digitale a poursuivi l'élargissement du scope de l'outil QlicKEER. Ce dernier, basé sur des technologies de pointes telles que la reconnaissance optique des caractères (OCR), les API et l'Intelligence Artificielle, permet l'ouverture rapide et automatique des comptes clients, et ainsi de réduire de manière significative les délais de traitement des demandes clients, et d'améliorer la qualité de nos services.

Cette année a été aussi l'occasion de développer l'application BMCI ON, permettant aux clients particuliers d'ouvrir leurs comptes 100% à distance. Ainsi, les Marocains résidents, Marocains du monde et Etrangers résidents ont désormais la possibilité de réaliser leur entrée en relation en full remote, et de récupérer leur RIB instantanément, moyennant un entretien visio-conférence avec nos conseillers à distance.

De plus, la stratégie de robotisation via la RPA (Robotic Process Automation) reste un contributeur solide de l'amélioration continue de l'expérience collaborateur, grâce à l'automatisation des tâches manuelles à faible valeur ajoutée.

Enfin, l'année marque l'initiation d'une solution de gestion des workflows qui permettra de modéliser, automatiser et superviser les Workflows internes de manière efficace. Cette solution vise à améliorer l'efficacité opérationnelle, à travers l'automatisation des tâches manuelles, et le suivi en temps réel des processus.

5.1.3 Le socle de l'accélération digitale à la BMCI

En 2025 la BMCI, à travers son pôle innovation, s'est attelée à la construction d'une base solide pour son accélération digitale à travers 2 axes principaux :

- **Renforcement des liens avec l'écosystème**
 - Les Startups : à travers la participation à des événements comme le « Gitex ». Cela a permis de faire du sourcing pour le Greentech Roadshow Challenge, mais aussi de se rapprocher des fintechs et autres startups technologiques (IA, Cybersécurité,), des composantes essentielles à toute accélération digitale.
 - Les acteurs majeurs de l'innovation : à travers la signature de partenariats avec le Kluster CFCIM et le Technopark.
- **Construction d'un socle technologique solide**

Les 2 composants phares de ce socle sont la « Signature Électronique », et le « Tiers de confiance », des must-have dans cette volonté affichée de digitaliser des parcours end-to-end et sécurisés.

5.1.4 DESIGNLAB – L'accélérateur d'innovation BMCI

2023 a été l'année de relance de la stratégie Innovation de la BMCI. Acteur reconnu de la communauté « Tech » marocaine, la BMCI a participé à de nombreux Hackathons coorganisés avec les universités et grandes écoles du royaume. Le double enjeu étant de soutenir la culture innovation auprès des étudiants ainsi que de leur faire bénéficier de l'expertise dans la construction de leurs initiatives entrepreneuriales.

Quelques projets nés de l'Open Innovation ont également connu une accélération rapide sur la deuxième partie de l'année, permettant ainsi de reprendre le fil des collaborations prometteuses avec des startups Marocaines tout aussi prometteuses (Intelligence Artificielle, solutions plug and play, solutions financières à impact social...). L'Open Innovation est un levier prioritaire d'accélération de la Recherche et Développement de la BMCI.

Dans un double contexte d'évolutions technologiques rapides dans le Royaume et d'une stratégie de transformation digitale ambitieuse, la BMCI s'est dotée début 2024, d'un espace physique lui permettant d'accélérer encore les partenariats, la co-construction et l'intégration de solutions innovantes. Le « DesignLab » est un espace d'inspiration et un lieu de rencontres de différentes expertises (Internes, étudiants, incubateurs, startups, partenaires, ...) qui permettra de catalyser les idées innovantes.

Le DesignLab vise également à favoriser l'émergence et le succès de Startups, à travers des programmes d'accompagnement stratégique et opérationnel ainsi que d'acculturer les collaborateurs aux nouvelles méthodes de travail telles que l'agilité et le Design Thinking, tout en accélérant la transformation digitale amorcée par la BMCI ces dernières années.

Depuis son inauguration en mars 2024, le DesigLab c'est :

- Plus de 300 visiteurs (Collaborateurs, Startups, Partenaires...)
- Plus de 15 thématiques (Agile, Design Thinking, UX, Lean...)
- Plus de 25 formations et ateliers (Workshop, Co-crétation...)
- 2 partenariats signés (Technopark & Kluster CFCIM)

5.1.5 Politique d'investissement

La stratégie de développement poursuivie par BMCI s'est matérialisée à travers les investissements ci-après :

Investissements en immobilisations réalisés entre 2023 et 2025

En KMAD	2023	2024	2025
Total Investissements (acquisitions au cours de l'exercice) dont :	231 791	233 071	264 435
Investissements Immobiliers	52 274	44 874	55 147
Investissements IT	170 129	185 054	186 084
Autres Investissements	9 389	3 143	23 204

Source : Groupe BMCI

En décembre 2025, les investissements réalisés par la BMCI se situent à 264 MMAD, contre 233 MMAD en décembre 2024, l'année 2025 étant marquée par la continuité de l'effort d'accompagnement des projets refonte SI, les risques IT, les projets métiers ainsi que les projets d'obsolescence et les aménagements.

En décembre 2024, les investissements réalisés par la BMCI se situent à 233 MMAD, restant stable par rapport à décembre 2023. L'année 2024 confirme l'engagement de la BMCI dans ses efforts d'accompagnement des projets refonte SI, les risques IT, les projets métiers ainsi que les projets d'obsolescence et les aménagements.

En décembre 2023, les investissements réalisés par la BMCI se situent à 232 MMAD contre 206 MMAD en décembre 2022, l'année 2023 étant marquée par la continuité de l'effort d'accompagnement des projets refonte SI, les risques IT, les projets métiers ainsi que les projets d'obsolescence et les aménagements.

Les investissements IT ont représenté en moyenne 70,37% du total des investissements sur la période étudiée. Ils sont suivis des investissements immobiliers avec un poids de 20,85%. Ces investissements correspondent principalement à la gestion d'obsolescence au niveau des immeubles d'exploitation et les aménagements d'exploitation.

5.2 Moyens techniques et informatiques

5.2.1 Réseau d'agences

Dans le cadre de son programme de développement, et en vue d'améliorer son efficacité opérationnelle, BMCI a lancé en 2015 un plan d'optimisation de son réseau d'agences (Retail et Corporate).

Cette démarche a pour objectifs d'anticiper l'évolution digitale de l'activité, d'adapter le maillage physique à la mutation des zones où il est implanté et d'assurer le redéploiement des conseillers vers des clientèles ou des secteurs à forts enjeux.

En parallèle, la BMCI a équipé tout le réseau d'agences par un dispositif de sécurité physique et électronique conforme à la demande du ministère de l'intérieur. Ainsi, toutes les agences sont dotées d'un agent de sécurité, d'une téléalarme, d'une télé vidéo-surveillance et d'un moteur ferme porte avec télécommande. La supervision du dispositif se fait en central, au siège social de la BMCI, par un prestataire de service.

Ainsi, dans la continuité du projet de transformation de son modèle de distribution, la BMCI a déployé à partir de décembre 2020 un nouveau modèle d'agences baptisé « Agence express / agence sans caisse ». Ce modèle vise à dédier des espaces au conseil et accompagnement des clients tout en leur donnant accès au reste du réseau BMCI, à développer l'autonomisation du client à travers la promotion des solutions de self care ainsi qu'à élargir la présence de la Banque et sa couverture du territoire.

En 2022, la banque a poursuivi le déploiement de son nouveau modèle de distribution avec le réaménagement et le relouping de ses agences afin de répondre au mieux aux attentes des clients.

Dans la continuité de ce modèle, la Maison du PRO a été lancée pour accompagner les clients Professionnels et TPME ainsi que les nouveaux porteurs de projets dans le cadre du programme national INTILAKA.

Il s'agit d'un concept de « ONE STOP SHOP » offrant une meilleure expertise grâce à des RM dédiés ainsi qu'un conseil centralisé à travers la présence et l'animation des métiers spécialisés.

Le dispositif BMCI MEDICAL, offre innovante de la BMCI lancée en 2014, poursuit sa croissance dans l'accompagnement des Professionnels de Santé dans l'ensemble de leurs projets.

Dans le cadre du développement du selfcare, le Digital a continué de monter en force en répondant aux attentes évolutives de ses clients. Ceci à travers l'enrichissement fonctionnel de l'application BMCI Connect pour une meilleure autonomie dans la réalisation des opérations quotidiennes et un meilleur parcours client.

Quant au Parc GAB, de nouvelles fonctionnalités ont été déployées afin d'offrir un service Cash libre-service pertinent et un taux de disponibilité stable et élevé.

Par ailleurs, la BMCI continue à cultiver un haut niveau de service et d'expertise avec un effort orienté vers la formation et la posture commerciale ainsi que la montée en compétence du Business Center pour une meilleure satisfaction et une expérience client améliorée.

En 2024 afin d'accompagner le Nouveau Modèle de Distribution, la Direction IMEX a poursuivi son projet de remise à niveau de la BMCI. Soixante agences ont ainsi été sélectionnées par la ligne de métier Retail pour le rajeunissement et la rénovation de leur façade, ainsi que la modernisation du mobilier et des équipements.

D'autre part, la Direction IMEX a poursuivi un chantier plus conséquent, englobant un lot d'agences entièrement réaménagées selon la nouvelle charte définie et ont été livrées et inaugurées pendant le dernier trimestre 2023. La Direction IMEX poursuivra ce trend sur les années à venir afin qu'un plus grand nombre d'agences puissent bénéficier de cette mise à niveau, la finalité étant de mieux refléter la nouvelle identité de la BMCI.

Réseau (en nombre)	2023	2024	2025
Guichets permanents	307	294	292
Guichets périodiques	1	1	1
Distributeurs et GAB	308	295	293
Succursales et agences à l'étranger	-	-	-
Bureaux de représentation à l'étranger	-	-	-

Source : BMCI - Rapport Financier Annuel 2025

Le nombre de guichets permanents est passé de 307 à 292 entre 2023 et 2025.

Introduction

En alignement avec son Schéma directeur IT, la BMCI dispose d'un système d'information pour une gestion quotidienne des relations entre, d'une part, ses agents et sa clientèle, et d'autre part, son personnel en agences et celui des organismes centraux.

Consciente de l'importance d'un système d'information performant, la BMCI veille à disposer d'un arsenal applicatif et technique à la pointe de la technologie et à la hauteur de ses ambitions pour une efficacité opérationnelle sans faille. Le Corebanking SAB se positionne au cœur de ce système d'information. Orbitent autour du Corebanking, une constellation d'applications critiques, métier et support, ainsi que des enablers transversaux.

Systèmes critiques

Plusieurs chantiers, portant sur les systèmes critiques, sont ouverts ; **le principal reste la migration de SAB vers sa version AT6.**

Au lendemain de la refonte de son Corebanking, BMCI a mis en place un vaste programme de stabilisation et d'optimisation de ses systèmes critiques afin de répondre aux exigences Clients et réglementaires. Cette phase de stabilisation, achevée avec succès en mars 2024, a été le premier prérequis pour une migration vers la version du Corebanking. Le second prérequis a été la migration de l'infrastructure technologique qui hébergera la version nouvelle. Ce second prérequis a aussi été achevé avec succès en 2024. Les travaux de migration vers la version AT6 ont commencé. La migration sera achevée à fin 2026.

Ce programme intervient dans un contexte caractérisé par l'évolution constante des normes des régulateurs et des exigences du Groupe BNP Paribas (Normes comptables, KYC, Cybersécurité), ce qui nécessite une montée en charge soutenue. L'enjeu de ce programme a également été la transformation des systèmes bancaires back-end, posant ainsi le socle d'une banque digitale et accélérant son développement dans les années à venir.

D'autres systèmes voient leurs applications centrales remplacées ou migrées pour accompagner les évolutions technologiques (et business) : Recouvrement, Leasing, Factoring, Finance participative, Anti-fraude, anti-blanchiment, ...

Ajoutons à cela un réel engouement autour du levier digital à travers les canaux clients (BMCI Connect, BMCI ON, ...) et les canaux utilisateurs internes (Qlickeer Retail, Qlickeer Corpo, Camunda, ...)

Organisation

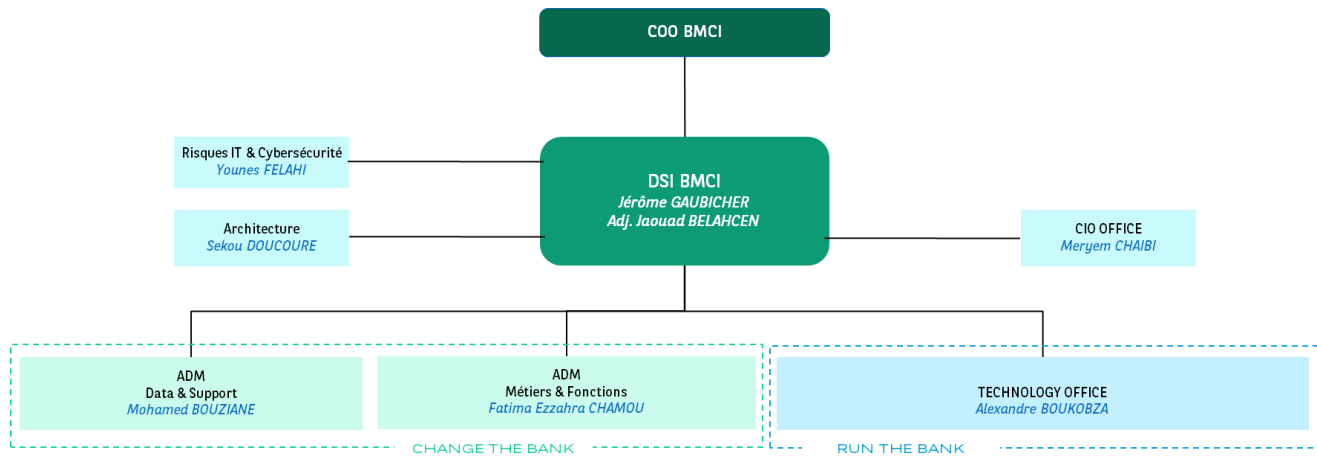
Le programme de Transformation IT, entamé en 2023, a permis de conférer plus d'autonomie et de souveraineté de BMCI quant à son IT à travers le regroupement au sein de la DSI BMCI de l'ensemble des intervenants IT (DSI BMCI et BDSI). Ce programme a abouti à une nouvelle organisation IT, un renforcement des effectifs IT et, indubitablement, à un nouveau operating model garantissant la réussite de la transition organisationnelle, le nivellement des process et la qualité des services IT.

Pour BMCI, la Transformation IT renforce le rôle de la DSI en tant qu'enabler à sa croissance et à son développement :

- Une IT plus proche des Métiers, un premier pas vers une organisation Agile
- Simplification et optimisation de la Gouvernance et du monitoring des KPI
- Intégration end2end du Framework de Production

- Maîtrise des coûts IT et refonte de la stratégie d'outsourcing

La nouvelle Organisation de la DSI BMCI s'articule, au 31/12/2025, comme suite :



Stratégie de la DSI BMCI et principaux chantiers en cours

Vision et axes stratégiques

La vision de la stratégie IT de BMCI est alignée à la feuille de route stratégique de la Banque :

« Transformer l'IT, la Data et le Digital en un puissant levier permettant de délivrer des expériences clients innovantes, sécurisées et de qualité, en alignement avec la stratégie commerciale de la Banque et les normes Groupe et réglementaires ».

La stratégie IT se décline en 7 axes majeurs :

- **Axe 1** : Maintenir les systèmes critiques en condition opérationnelle optimale ;
- **Axe 2** : Accroître la souveraineté sur le SI et adopter le mode AGILE dans les processus de delivery ;
- **Axe 3** : Développer l'offre de solutions digitales pour les clients internes et externes ;
- **Axe 4** : Mettre les données au cœur de la création de valeur
- **Axe 5** : Renforcer notre dispositif de Cybersécurité
- **Axe 6** : Embarquer des technologies de pointe pour performer l'infrastructure IT
- **Axe 7** : S'aligner à l'élan du Groupe en adoptant des politiques IT plus « Sustainable »

Projets significatifs lancés ou menés au cours de l'exercice écoulé

Axe 1 : Maintenir les systèmes critiques en condition opérationnelle optimale.

Le plan de stabilisation du SI, en 2023/2024 a permis de solutionner les contraintes et les besoins survenus au lendemain de la migration du CORE BANKING SAB à la BMCI vis-à-vis du Client BMCI ainsi que des instances réglementaires. Un pilotage rapproché avec BAM a permis de maintenir une cadence de travail élevée et de clôturer l'ensemble de ses exigences et recommandations ▶ **Achévé à 100%**

Dans l'optique de réduction de risques et de traitement de l'obsolescence, un upgrade de Core Banking SAB vers la version AT6 a été lancé en 2024. Ce programme s'articule en 2 phases, une première phase (upgrade de l'environnement technique) ayant été terminée avec succès en 2024.

La phase d'upgrade vers la version AT6 est en cours. L'étape de cadrage est achevée. L'atterrissage est prévu pour le troisième trimestre 2026.

Axe 2 : Accroître la souveraineté sur le SI et adopter le mode AGILE dans les processus de delivery.

Comme précisé précédemment, cet axe vise à conférer à la BMCI plus d'autonomie et de souveraineté sur son IT :

- Une organisation et une gouvernance IT BMCI cible qui couvre toute la chaîne de valeur IT (Production IT, Architecture IT, Gestion de patrimoines IT, gestion des données, ...) ► **Achevé à 100%**
- Une IT plus proche des Métiers, notamment grâce à l'accélération vers l'Agile : 3 Tribes, et 3 centres d'expertise ont été créés ...) ► **Achevé à 100%**
- Implémentation du Framework de Production du Groupe : création de filières de support applicatif et support technique en local...) ► **Achevé à 100%**
- Un plan de rétention des talents, de développement de nos compétences clés et un monitoring plus fin de la stratégie d'outsourcing. ...) ► **Continu**
- Intégration (fusion/absorption) de la filiale BDSI au sein de la BMCI ...) ► **Achevé à 100%**
- Maîtrise des coûts IT. **Continu**

Axe 3 : Développer l'offre de solutions digitales pour les clients internes et externes

La convergence des assets digitaux est toujours l'axe majeur de la feuille de route digitale avec, en ligne de mire, l'omnicanalité des parcours clients, digitaux et non digitaux :

- Evolutions continues des assets digitaux, à l'écoute du « VOC », des best practices, ...
- Mise en place d'architecture micro-service permettant leurs réutilisabilités ;
- Développement des APIs pour affranchir les évolutions du CoreBaking ;
- Intégration de l'IA (premiers UC en coding)
- Digitalisation des processus internes pour accélérer la réactivité opérationnelle ;

Axe 4 : Mettre les données au cœur de la création de valeur

Le plan de transformation vise l'atteinte de plusieurs objectifs : Une data fiable, documentée, disponible et partagée, des rôles et responsabilités clairs entre les parties prenantes de la Data, des méthodes de valorisation de la data agiles et industrialisée, des assets IT permettant de matérialiser les usages innovants de la Data ► **En cours**

Ce plan se décompose en plusieurs streams prioritaires :

- Définition et production de données (dont données BAM)
- Fiabilisation et enrichissement des données
- Diagnostic et documentation des référentiels
- Accélération de la data analytics à travers la supervision et l'optimisation des dashboards

Axe 5 : Renforcer notre dispositif de Cybersécurité

Dans la continuité de la mise en œuvre du programme Cyber Trust 25 dont la transformation s'inscrit dans le plan 2022-2025 du Groupe est motivée par l'adaptation de la filière aux nouveaux enjeux du monde de la Cybersécurité. La campagne 2025-2026 est en cours.

- Renforcer le dispositif de sécurité des données et des applications en se basant sur un inventaire d'actifs IT exhaustif, fiable et mise à jour régulièrement ; ► **Achevé (100%)**.

- Renforcer le setup de la Sécurité de Production en clarifiant les rôles et responsabilités et en traitant les faiblesses identifiées notamment autour de la sécurité des réseaux, la gestion des vulnérabilités, la gestion des comptes à privilège ; ► **Achevé (100%)**.
- Renforcer le setup local de la Sécurité Monétique en déployant une solution de Patching, chiffrant les flux de bout-en bout et en assurant une gestion de l'obsolescence par anticipation ; ► **En cours**
- Doter la Banque d'un outil de cartographie des flux du SI (internes/externes) et d'un outil de scan du réseau (Security in Asset Management) ;
- Doter la Banque d'une Cellule de suivi du risque réglementaire cyber (Consolidation des textes BAM, DGSSI et suivi régulier de la directive de la DGSSI (DNSSI) et des directives de BAM (incluant la directive autour du Cloud) ; ► **Achevé (100%)**.
- Attirer les meilleurs talents du marché de la Cyber au Maroc en internalisant le maximum de compétences afin de pérenniser le dispositif et réduire le risque de perte de compétence-clé. ► **En cours**

Axe 6 : Embarquer des technologies de pointe pour performer l'infrastructure IT

Le déploiement de la stratégie IT, sur ses couches business et applicative, suppose une infrastructure technique performante et évolutive. La BMCI a investi dans des technologies de pointe et lancé des projets innovants :

- Smartworking ; ► **En cours**
- SDWAN (refonte du réseau Agences) : ► **Achevé à 100%**
- Softphonie ; ► **En cours**

Notre feuille de route technologique est fortement pilotée par la mitigation de risques IT : au lendemain de missions d'audit et de réévaluation IT à 360°, un travail conséquent a été réalisé pour s'aligner aux recommandations. L'imbrication et la collaboration de plusieurs expertises locales et Groupe BNP ont permis rapidement d'identifier et de remédier à un certain nombre de risques (Gouvernance, Projets, Sécurité IT, ...) ► **achevé 100%**

... Afin de garantir un alignement continu aux nouveaux standards établis, un plan de pérennisation IT est en cours d'exécution. ► **achevé 100%**

Axe 7 : Sustainable IT

Le Groupe BNP Paribas s'est engagé à la réduction l'impact environnemental de ses opérations

A ce titre, la stratégie « Sustainable IT » du Groupe s'articule autour de 10 principes organisés en 4 piliers : Gouvernance & sensibilisation, Applications, Equipements, Datacenters. Sensible à l'importance du sujet, BMCI s'aligne à l'ambition du Groupe en érigeant le « Sustainable IT » au rang d'axe stratégique. Une feuille de route progressive permettra à BMCI de participer fortement à l'ambition du Groupe dans la réduction de son empreinte Carbonne. ► **En cours**

Conclusion

La réussite de la stratégie de la Banque et de ses lignes métier repose fortement sur la capacité de l'IT, individus et assets, à répondre aux attentes et aux défis de demain. L'IT de la BMCI se transforme et se réorganise autour des métiers afin de mieux répondre à leurs priorités et aux besoins des clients. Progressivement, nous mettons en place des mécanismes agiles, collaboratifs et orientés clients afin de se focaliser sur ce qui compte en priorité pour la BMCI et accélérer le développement des solutions attendues par les métiers et les clients.

Bien préparée depuis plus d'un an à l'intégration des équipes de BDSI dans l'IT de la BMCI, la fusion-absorption s'est réalisée en totale transparence pour l'activité de la BMCI et sans impact sur la qualité de service pour les clients de la Banque. Le 23 juin 2025, 120 employés de BDSI sont ainsi venus renforcer le Département IT de la Banque, sans impact d'un point de vue technique.

Le principe de fusion retenu a permis de réduire fortement les risques liés à cette transformation et de conserver tous les emplois et employés de BDSI qui ont trouvé leur place dans la nouvelle organisation. La nouvelle organisation de l'IT est bien en place et la continuité de services a été assurée, permettant à la BMCI d'avoir entièrement la main sur la gouvernance de son IT.

5.2.3 Qualité

5.2.3.1 Dispositif d'écoute et de mesure de satisfaction client / collaborateurs

L'année 2025 confirme l'engagement de la Banque à placer durablement la voix du client au cœur de ses priorités stratégiques. Dans cette optique, la BMCI s'appuie sur un dispositif structuré et continu d'écoute client, visant à mieux comprendre les attentes, anticiper les besoins et proposer des solutions toujours plus adaptées, contribuant ainsi à renforcer la satisfaction et le niveau de recommandation.

En 2025, les indicateurs de satisfaction, notamment le Net Promoter Score (NPS), s'inscrivent dans une tendance haussière. Cette progression reflète les efforts soutenus d'amélioration continue déployés à tous les niveaux de l'organisation, ayant un impact positif sur l'expérience client et la qualité des services rendus.

Le dispositif d'écoute repose sur un programme d'enquêtes NPS récurrentes et ad hoc, déployé de manière globale et sur l'ensemble des parcours clients prioritaires. Il permet de mesurer de manière régulière la satisfaction et la recommandation des clients particuliers, professionnels, banque privée et corporate.

Il se décline en trois types d'enquêtes :

- **Enquêtes NPS relationnelles** : évaluent le score de recommandation (NPS) de la BMCI pour l'ensemble des segments de clientèle et permettent de positionner la Banque par rapport aux acteurs du marché.
- **Enquêtes NPS transactionnelles** : mesurent l'expérience client sur les principaux parcours, tels que le home banking, le crédit habitat, le crédit à la consommation, les interactions en agence, le service après-vente ou encore la monétique.
- **Enquêtes E-NPS** : menées auprès des collaborateurs, elles permettent d'évaluer leur expérience globale, notamment sur les parcours en lien avec la relation client.

Renforcement du dispositif de prise en charge des feedbacks clients

Dans une démarche d'amélioration continue, le processus de prise en charge des clients suite à un feedback a été consolidé et généralisé. Ce dispositif permanent d'écoute et d'action repose sur des entretiens ciblés, aussi bien auprès des clients promoteurs que des détracteurs.

L'objectif est double : renforcer la relation avec les clients satisfaits et agir de manière proactive auprès des clients insatisfaits afin de restaurer leur confiance. Les échanges avec les clients détracteurs permettent notamment d'identifier les causes profondes d'insatisfaction, de mettre en place des solutions personnalisées et d'assurer un suivi rigoureux jusqu'à la résolution complète des problématiques.

Ce dispositif, désormais pleinement ancré dans les pratiques de la Banque, mobilise l'ensemble des collaborateurs, formés et outillés pour traiter efficacement les feedbacks clients et contribuer activement à l'amélioration des parcours. Les remontées terrain alimentent ainsi des plans d'action consolidés, pilotés au niveau central, pour renforcer durablement les indicateurs de satisfaction et de recommandation.

À travers cette démarche, la BMCI poursuit son ambition d'ancrer une culture d'entreprise résolument orientée client, fondée sur l'écoute, la réactivité et l'amélioration continue.

5.2.3.2 Traitement des réclamations clients :

En prévision de l'augmentation du flux des réclamations liées aux incidents informatiques, une démarche proactive a été adoptée, caractérisée par la mise en place d'un dispositif dédié à la gestion des réclamations liées aux incidents, en amont de la bascule.

Le dispositif s'est matérialisé par le renforcement des effectifs en charge du traitement des réclamations et la création d'une cellule entièrement dédiée aux incidents. Ces collaborateurs spécialisés ont été formés et outillés pour assister les clients impactés de manière personnalisée et assurer un suivi de bout en bout jusqu'à résolution.

6 Situation financière du Groupe BMCI

Avertissement :

Les comptes annuels des exercices 2023, 2024 et 2025 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

6.1 Informations financières consolidées sélectionnées entre 2023 et 2025

▪ Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2023 et 2025

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Produit Net Bancaire	3 438	3 789	3 944	10,21%	4,09%
Résultat d'Exploitation	614	738	769	20,19%	4,20%
Coût du risque	-633	-810	-912	27,79%	12,59%
Résultat Net Part du Groupe	171	325	435	90,11%	33,85%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2025

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI sur la période 2024-2025 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse de 4,09% du PNB sur la période passant de 3 789 MMAD en 2024 à 3 944 MMAD en 2025 ;
- ✓ Une hausse de 4,2% du résultat d'exploitation passant de 738 MMAD en 2024 à 769 MMAD en 2025 ;
- ✓ Une hausse du coût du risque du Groupe BMCI de 12,59% sur la période en passant de 810 MMAD en 2024 à 912 MMAD en 2025 ;
- ✓ Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 435 MMAD en 2025, en hausse de 110 MMAD par rapport à 325 MMAD en 2024.

Revue analytique 2023-2024

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI sur la période 2023-2024 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse de 10,21% du PNB sur la période passant de 3 438 MMAD en 2023 à 3 789 MMAD en 2024 ;
- ✓ Une hausse de 20,19% du résultat d'exploitation passant de 614 MMAD en 2023 à 738 MMAD en 2024 ;
- ✓ Une hausse du coût du risque du Groupe BMCI de 27,79% sur la période en passant de 633 MMAD en 2023 à 810 MMAD en 2024 ;
- ✓ Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 325 MMAD en 2024, en hausse de 154 MMAD par rapport à l'exercice 2023.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2023 et 2025

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Crédits à la clientèle	58 854	59 194	58 829	0,58%	-0,62%
Dettes envers la clientèle	47 464	48 393	50 545	1,96%	4,45%
Total Bilan	75 201	78 074	78 577	3,82%	0,64%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025-2024

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels du Groupe BMCI sur la période entre fin 2024 et fin 2025 se présente comme suit :

- ✓ Une légère baisse des prêts et créances sur la clientèle de 365 MMAD, soit une variation de 0,62% sur la période ;

- ✓ En parallèle, les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 2 152 MMAD, soit une variation de 4,45% sur la période ;
- ✓ Le total bilan affiche une hausse de 503 MMAD entre 2024 et 2025, soit une variation de 0,64% sur la période.

Revue analytique 2024-2023

L'évolution des principaux indicateurs bilanciaux du Groupe BMCI sur la période entre fin 2023 et fin 2024 se présente comme suit :

- ✓ Une légère progression des prêts et créances sur la clientèle de 340 MMAD, soit une variation de 0,58% sur la période ;
- ✓ En parallèle, les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 929 MMAD, soit une variation de 1,96% sur la période ;
- ✓ Le total bilan affiche une hausse de 2 873 MMAD entre 2023 et 2024, soit une variation de 3,82% sur la période.

6.2 Rapports des Commissaires aux Comptes

6.2.1 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de la BMCI

▪ Exercice clos le 31 décembre 2025

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et de ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **7.583.624 KMAD** dont un bénéfice net consolidé de **420.182 KMAD**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à la note sur les passifs éventuels, jointe au présent rapport, qui expose le contrôle en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé d'audit	Réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils soient sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à KMAD 65.651.550 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à KMAD 6.822.095. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 17 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

Abderrahim GRINE

Associé

Fidaroc Grant Thornton

Faïçal MEKOUAR

Associé

▪ **Exercice clos le 31 décembre 2024**

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et de ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **7.345.468 KMAD** dont un bénéfice net consolidé de **326.070 KMAD**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à la note sur les passifs éventuels, jointe au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé d'audit	Réponse d'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils soient sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 67.030 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7.836. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
---	---

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 16 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

Abderrahim GRINE

Associé

Fidaroc Grant Thornton

Faïçal MEKOUAR

Associé

▪ **Exercice clos le 31 décembre 2023**

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.217.709 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 171.026.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à la note sur les passifs éventuels jointe au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<i>Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle</i>	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils soient sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 66.251; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7.397. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
--	---

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

Casablanca, le 28 mars 2024

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Abderrahim GRINE
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé

6.2.2 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la BMCI

▪ Exercice clos le 31 décembre 2025

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **10.147.157 KMAD** dont un bénéfice net de **550.077 KMAD**. Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie** au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à l'état B35 sur les passifs éventuels, joint au présent rapport, qui expose le contrôle en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé d'audit	Réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2025, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à KMAD 5.609.530 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de KMAD 48.630.150. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 17 avril 2026

BDO Audit, tax & Advisory S.A
Abderrahim Grine
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faical MEKOUAR
Associé

▪ **Exercice clos le 31 décembre 2024**

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **9.840.115 KMAD** dont un bénéfice net de **291.892 KMAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à l'état B35 sur les passifs éventuels, joint au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<i>Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle</i>	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5.822 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 49.149. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance
--	--

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 16 avril 2025

BDO Audit, tax & Advisory S.A
Abderrahim Grine
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faical MEKOUAR
Associé

▪ **Exercice clos le 31 décembre 2023**

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9.787.064 dont un bénéfice net de KMAD 193.922.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à l'état sur les passifs éventuels joint au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<i>Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle</i>	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5.339 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 49.592. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.
--	---

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 mars 2024

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Abderrahim GRINE
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faiçal MEKOUAR
Associé

6.3 Présentation des comptes consolidés IFRS

6.3.1 Périmètre de consolidation

Présentation du périmètre de consolidation 2023-2025

En vertu de la circulaire n°56/G/2007 de Bank Al-Maghrib du 8 octobre 2007, le Groupe BMCI a adopté à compter du 1er janvier 2008 les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou influence notable) sur les différentes entités du Groupe BMCI. L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe BMCI se détaille comme suit :

Entité	Secteur d'activité	2023		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	86,91%	86,91%	IG
ARVAL Maroc	Location longue durée	33,34%	33,34%	MEE
BMCI Finance	Banque d'affaires	100%	100%	IG
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG
DIGIFI	Etablissement de paiement	69,81%	69,81%	IG
DIGISERV	Développement de services digitaux	73,93%	73,93%	IG

Source : Groupe BMCI

Entité	Secteur d'activité	2024		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	86,91%	86,91%	IG
ARVAL Maroc	Location longue durée	33,34%	33,34%	MEE
BMCI Finance	Banque d'affaires	100%	100%	IG
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG
DIGIFI	Etablissement de paiement	69,81%	69,81%	IG
DIGISERV	Développement de services digitaux	73,93%	73,93%	IG

Source : Groupe BMCI

Entité	Secteur d'activité	2025		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	86,91%	86,91%	IG

ARVAL Maroc	Location longue durée	33,34%	33,34%	MEE
BMCI Finance*	Banque d'affaires	100%	100%	IG
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG

(*) En cours de liquidation

Source : Groupe BMCI

6.3.2 Variations du périmètre de consolidation sur la période 2023-2025

Le pourcentage de détention de DIGIFI et DIGISERV ont été liquidé en 2025. BMCI Asset Management est sorti du périmètre de consolidation en 2023.

Aucune variation du périmètre de consolidation n'est observée entre 2023 et 2024.

6.3.3 Impact FTA de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 (contrats de location), publiée le 13 janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27.

La date d'application de la norme IFRS 16 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Application anticipée autorisée pour s'aligner avec la date d'application de IFRS 15.

Méthode de transition

Le Groupe BMCI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1er janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres. La BMCI a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

- ✓ Contrat de location relatif à des bien de faible valeur.
- ✓ Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent

L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent entre le 1er janvier 2024 et fin décembre 2025 se récapitule comme suit :

Eléments (en KMAD)	01/01/2024	31/12/2024	Augmentation / Diminution	Autres	31/12/2025
Valeur brute (bail commercial)	544 143	470 080	- 46 656	-	423 424
Amortissements et dépréciations	217 544	208 612	- 146	-	208 466
Total Immobilier	326 599	261 468	- 46 509	-	214 959
Valeur brute (Matériels informatiques)	45 971	45 971	-	-	45 971
Valeur brute (Automobiles LLD)	10 327	10 327	-	-	10 327
Amortissements et dépréciations (Matériels informatiques)	45 971	45 971	-	-	45 971
Amortissements et dépréciations (Auto LLD)	6 977	6 667	- 443	-	6 224
Total mobilier	3 349	3 659	- 443	-	4 102
Total droits d'utilisation	329 948	265 127	- 46 067	-	219 061
Impôt différés actif (IDA)	130 238	112 658	- 17 580	18 335	94 323
Total	460 186	377 785	- 46 067	- 18 335	313 384

Source : Groupe BMCI

Variation de la dette de location

L'état de variation de la dette de location entre le 1er janvier 2024 et fin décembre 2025 se récapitule comme suit :

Eléments (en KMAD)	1/1/2024	31/12/2024	Intérêts courus	Paielements	Autres	31/12/2025
Passif de location						
Dettes de location - (Bail Commercial)	341 678	278 904	7 075	-52 377	-488	233 114
Dettes de location - (Matériel Inform)	-	-	-	-	-	-
Dettes de location - (Automobiles LLD)	3 324	2 740	0	-47	-	2 693
Total Dette de location	345 002	281 645	7 075	- 52 424	-488	235 808
Impôt différés Passif (IDP)	124 555	106 051	-	-	-18 427	87 624
Capitaux propres	-9 371	-9 911	-	-	-	-9 911
Résultat	-	-	-	-	-138	-138
Total	460 186	377 785	7 075	-52 424	-19 052	313 384

Source : Groupe BMCI

Détail des charges de contrats de location

Le détail des charges de contrats de location à fin décembre 2025 se présente comme suit :

Eléments	2 023	2 024	2 025
Intérêts et charges assimilées	1 107 655	1 172 754	951 346
Dont : charges d'intérêts sur dettes locatives	9 618	8 548	7 075
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	251 844	257 772	260 543
Dont : Dotations aux amortissements sur droit d'utilisation	79 869	69 805	54 889

Source : Groupe BMCI

6.3.4 Mise à jour du modèle de probabilité de défaut et du Forward Looking

Lors de la mise en application de la norme IFRS 9 en 2018, la BMCI a utilisé une approche simplifiée du modèle de migration pour le calcul de l'ECL.

A partir de 2022, un chantier de revue du modèle avec les équipes de modélisation du groupe a été ouvert et des données plus récentes ont été fournies aux équipes afin que les paramètres du modèle de migration de Rating puissent être mis à jour en conséquence.

6.3.5 Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

Le compte de résultat consolidé IFRS sur les trois dernières années se présente comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Intérêts et produits assimilés	3 536	3 822	3 709	8,08%	-2,96%
Intérêts et charges assimilés	-1 108	-1 173	-951	5,88%	-18,88%
Marge d'intérêt	2 428	2 649	2 757	9,09%	4,09%
Commissions perçues	533	594	636	11,34%	7,09%
Commissions servies	-69	-65	65	-5,39%	<-100%
Marge sur commissions	464	528	570	13,82%	7,94%
Gains / pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-7	1	0	>100%	-19,67%
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	611	625	637	2,34%	1,83%
Gains / pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	604	626	637	3,55%	1,81%
Produits des autres activités	90	121	106	33,75%	-12,10%
Charges des autres activités	-149	-135	-127	-9,53%	-5,91%
Produit net bancaire	3 438	3 789	3 944	10,21%	4,09%
Charges générales d'exploitation	-1 939	-1 983	-2 003	2,29%	0,98%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-252	-258	-261	2,35%	1,07%
Résultat brut d'exploitation	1 247	1 548	1 681	24,10%	8,59%
Coût du risque	-633	-810	-912	27,89%	12,54%
Résultat d'exploitation	614	738	769	20,19%	4,25%
Q-P du résultat net des entreprises MEE	4	-4	-13	<-100%	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5	17	-17	>100%	2,77%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	613	716	739	16,92%	3,11%
Impôts sur les résultats	-442	-390	-319	-11,63%	-18,39%
Résultat net de l'exercice	171	326	420	90,66%	28,86%
Résultat net part du groupe	171	325	435	90,11%	33,73%
Résultat hors groupe	-0,2	0,9	-14,6	<-100%	<-100%
<i>Résultat par action (en dirham)</i>	<i>13</i>	<i>24</i>	<i>33</i>	<i>84,62%</i>	<i>36,44%</i>

Source : Groupe BMCI

6.3.5.1 Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) du Groupe BMCI s'élève à 3 944 MMAD en 2025. L'évolution du PNB entre 2023 et 2025 se détaille par nature comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Marge d'intérêt	2 428	2 649	2 757	9,09%	4,09%
Marge sur commissions	464	529	570	13,84%	7,92%
Résultat des opérations de marché	604	626	637	3,55%	1,81%
Résultat des autres activités	-59	-15	-21	>100%	-40,00%
Produit net bancaire	3 438	3 789	3 944	10,21%	4,09%

Source : Groupe BMCI

Evolution des composantes du PNB entre 2023 et 2025

- Marge d'intérêt

Eléments	2 023			2 024			2 025		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Opérations avec la clientèle	3 195	-593	2 602	3 465	-571	2 893	3 306	-543	2 764
Comptes et prêts / emprunts	2 681	-332	2 349	2 942	-341	2 601	2 796	-308	2 488
Opérations de pensions	5	-5	1	1	-3	-2	6	-1	5
Opérations de location-financement	509	-257	252	522	-227	294	504	-235	270
Opérations interbancaires	59	-175	-117	55	-185	-130	95	-133	-38
Comptes et prêts / emprunts	59	-139	-81	55	-121	-66	95	-96	-1
Opérations de pensions	-	-36	-36	-	-64	-64	-	-36	-36
Emprunts émis par le groupe	-	-339	-339	-	-416	-416	-	-276	-276
Actifs disponibles à la vente	282	-	282	302	-1	301	307	-	307
Marge d'intérêt	3 536	-1 108	2 428	3 822	-1 173	2 649	3 709	-951	2 757

Source : Groupe BMCI

- Marge sur commissions

Eléments	2 023			2 024			2 025		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Commissions nettes sur opérations	103	-50	52	113	-48	64	132	-59	72
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	81	-50	31	88	-48	40	101	-59	41
sur titres	22	-	22	24	-	24	30	-	30
de change	0	-	0	-	-	-	1	-	1
sur inst. financ. à terme & opérat. HB	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	430	-18	412	481	-17	464	504	-6	498
Produits nets de gestion d'OPCVM	9	-	9	12	-	12	15	-	15
Produits nets sur moyen de paiement	182	-	182	219	-	219	221	-	221
Assurance	87	-	87	87	-	87	89	-	89
Autres	152	-18	133	163	-17	146	180	-6	174
Produits nets de commissions	533	-70	464	594	-65	528	636	-65	570

Source : Groupe BMCI

- Résultat des opérations de marché

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
G/P nets sur instruments financiers à la JV par résultat	611	625	637	2,29%	1,85%
Titres à revenus variables	-	-	-	n/a	n/a
Titres de transaction	64	180	112	>100%	-37,73%
Réévaluation des positions de change manuel	418	449	535	7,42%	19,07%
Autres	130	-	-10	n/a	<-100%
Gains/Pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables	-7	1	0	<-100%	-99,00%
Résultat des opérations de marché	513	629	637	22,61%	1,27%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025-2024

A fin 2025, le PNB du Groupe BMCI affiche une hausse de 155 MMAD (soit 4,09%), pour s'établir à 3 944 MMAD. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

- La hausse +4,09% de la marge nette d'intérêt en 2025 (qui atteint 2,76 Mds MAD).
- La hausse de +1,27% du résultat des opérations de marché en 2025 (qui atteint 637 MMAD) sous l'impact de la hausse des titres de transactions/placements y compris provisions (+116 MMAD), le gain de change (+31 MMAD) et la baisse du résultat sur produits dérivés (-32 MMAD). Cette hausse d'explique par l'environnement favorable du marché financier notamment en termes de liquidité). La hausse de +7,75% des commissions en 2025 (qui atteignent 570 MMAD).
- La hausse de +4,09% de la marge d'intérêt s'explique principalement par :
 - La baisse de 130 MMAD de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle par les effets conjugués de :
 - (i) la baisse de 112 MMAD (soit -4,31%) des produits issus des comptes de prêts/emprunts envers la clientèle ;
 - (ii) la baisse de 24,6 MMAD (soit -8,37%) des produits issus des opérations de location-financement, et ;
 - Une marge nette négative sur les opérations interbancaires à -38 MMAD en 2025 contre -130 MMAD en 2024 en augmentation de 92 MMAD. Cette variation s'explique par la hausse de 65 MMAD de la marge nette d'intérêt sur les opérations de comptes et prêts / emprunts et par la hausse de la marge nette d'intérêt sur les opérations de pensions de 27 MMAD ;
- La hausse de 8 MMAD (+1,27%) du résultat des opérations de marché s'explique principalement par :
 - La hausse de 12 MMAD des gains nets sur instruments financiers expliquée par les effets conjugués de : (i) la baisse des gains nets sur les titres de transaction de 68 MMAD ; (ii) l'augmentation de 86 MMAD des gains sur réévaluation de la position de change, et (iii) la hausse du compte « autres » de 10 MMAD qui correspond à une baisse combinée de 41 MMAD sur les instruments financiers dérivés et une baisse de 90 MMAD sur les titres restants du portefeuille ;
- La baisse de 1 MMAD des gains sur les instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables.
- La hausse de 42 MMAD (soit 7,95%) de la marge sur commissions qui s'explique principalement par :
 - La hausse des produits sur prestations de services bancaires et financiers du Groupe de 34 MMAD notamment sous l'impulsion de la hausse de 28 MMAD sur les « autres » prestations de services bancaires et financiers
 - La hausse de 8 MMAD (soit 12,3%) des commissions nettes sur les opérations de la banque, portées par (i) la hausse de 1,6 MMAD des commissions nettes sur opération avec la clientèle (ii) et la hausse de 5,2 MMAD des commissions nettes sur les opérations sur titres.

Revue analytique 2024-2023

A fin 2024, le PNB du Groupe BMCI affiche une hausse de 351 MMAD (soit 10,21%), pour s'établir à 3 789 MMAD. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

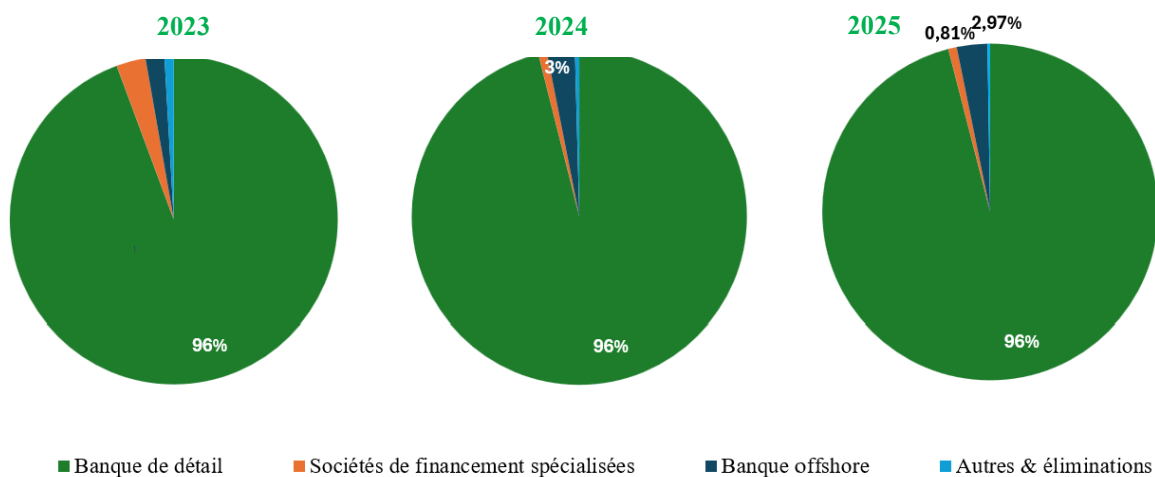
- La hausse +9,09% de la marge nette d'intérêt en 2024 (qui atteint 2,65 Mds MAD).
- La hausse de +22,70% du résultat des opérations de marché en 2024 (qui atteint 629 MMAD) sous l'impact de la hausse des titres de transactions/placements y compris provisions (+116 MMAD), le gain de change (+31 MMAD) et la baisse du résultat sur produits dérivés (-32 MMAD). Cette hausse d'explique par l'environnement favorable du marché financier notamment en termes de liquidité).
- La hausse de +13,82% des commissions en 2024 (qui atteignent 528 millions MAD).
- La hausse de +9,09% de la marge d'intérêt s'explique principalement par :
 - La hausse de 292 MMAD de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle par les effets conjugués de :
 - (i) la hausse de 252 MMAD (soit 10,71%) des produits issus des comptes de prêts/emprunts envers la

clientèle ; (ii) l'augmentation de 42 MMAD (soit 16,63%) des produits issus des opérations de location-financement, et ;

- Une marge nette négative sur les opérations interbancaires à -130 MMAD en 2024 contre -117 MMAD en 2023 en baisse de 13 MMAD. Cette variation s'explique par la baisse de la marge nette d'intérêt sur les opérations de pensions de 28 MMAD ;
- La hausse de 116 MMAD (+22,70%) du résultat des opérations de marché s'explique principalement par :
 - La hausse de 14 MMAD des gains nets sur instruments financiers expliquée par les effets conjugués de : (i) la hausse des gains nets sur les titres de transaction de 116 MMAD ; (ii) l'augmentation de 29 MMAD des gains sur réévaluation de la position de change, et (iii) la baisse du compte « autres » de 131 MMAD qui correspond à une baisse combinée de 41 MMAD sur les instruments financiers dérivés et une baisse de 90 MMAD sur les titres restants du portefeuille ;
 - La hausse de 7,2 MMAD des gains sur les instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables.
- La hausse de 64 MMAD (soit 13,82%) de la marge sur commissions qui s'explique principalement par :
 - La hausse des produits sur prestations de services bancaires et financiers du Groupe de 52 MMAD notamment sous l'impulsion de la hausse de 37 MMAD sur les produits nets de moyens de paiements
 - La hausse de 12 MMAD (soit 22,48%) des commissions nettes sur les opérations de la banque, portées par (i) la hausse de 9 MMAD des commissions nettes sur opération avec la clientèle (ii) et la hausse de 2,8 MMAD des commissions nettes sur les opérations sur titres.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au PNB entre 2023 et 2025

La contribution par activité au produit net bancaire du Groupe BMCI sur la période 2023- 2025 se détaille comme suit :



Source : Groupe BMCI

Le PNB du Groupe BMCI est généré principalement par trois entités du groupe, à savoir : BMCI Bank, BMCI Offshore et BMCI Leasing pour respectivement 96%, 2,97% et 0,81% (soit près de 99,9% du total PNB généré par le Groupe) en moyenne entre 2023 et 2025.

Ventilation du PNB par secteur opérationnel entre 2023 et 2025

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2025 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail ²⁰	Sociétés de Financement Spécialisées ²¹	Banque Offshore ²²	Autres & Elimin. ²³	TOTAL
Marge d'intérêt	2 610	32	92	24	2 757
<i>En % du</i>	<i>95%</i>	<i>1%</i>	<i>3%</i>	<i>1%</i>	<i>100%</i>
Marge sur commissions	493	0	26	51	570
<i>En % du</i>	<i>87%</i>	<i>0%</i>	<i>5%</i>	<i>9%</i>	<i>100%</i>
Produit net bancaire	3 804	32	117	10	3 944
<i>En % du</i>	<i>96%</i>	<i>1%</i>	<i>3%</i>	<i>0%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2025, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail à hauteur de 96% du PNB généré par le Groupe. Cette contribution provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2025.

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2024 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail ²⁴	Sociétés de Financement Spécialisées ²⁵	Banque Offshore ²⁶	Autres & Elimin. ²⁷	TOTAL
Marge d'intérêt	2 500	18	82	47	2 649
<i>En % du</i>	<i>94,39%</i>	<i>0,69%</i>	<i>3,11%</i>	<i>1,80%</i>	<i>100%</i>
Marge sur commissions	463	0	26	40	528
<i>En % du</i>	<i>87,66%</i>	<i>-0,05%</i>	<i>4,90%</i>	<i>7,5%</i>	<i>100%</i>
Produit net bancaire	3 640	31	102	16	3 789
<i>En % du</i>	<i>96,07%</i>	<i>0,82%</i>	<i>2,69%</i>	<i>-0,85%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2024, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail à hauteur de 96,07% du PNB généré par le Groupe. Cette contribution provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2024.

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2023 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail ²⁰	Sociétés de Financement Spécialisées ²¹	Banque Offshore ²²	Autres & Elimin. ²³	TOTAL
Marge d'intérêt	2 331	95	54	-52	2 428
<i>En % du</i>	<i>96,0%</i>	<i>3,9%</i>	<i>2,2%</i>	<i>-2,1%</i>	<i>100%</i>
Marge sur commissions	416	0	14	35	464
<i>En % du</i>	<i>89,5%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>3,0%</i>	<i>7,5%</i>	<i>100%</i>
Produit net bancaire	3 303	101	65	-32	3 438
<i>En % du</i>	<i>96,1%</i>	<i>2,9%</i>	<i>1,9%</i>	<i>-0,9%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2023, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail à hauteur de 96,1% du PNB généré par le Groupe. Cette contribution provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2023.

²⁰ BMCI Bank

²¹ BMCI Leasing

²² BMCI Offshore

²³ Arval, BMCI Finance, BMCI Bourse, BMCI Assurance, Akar Real Estate, Digifi, Digiserv

²⁴ BMCI Bank

²⁵ BMCI Leasing

²⁶ BMCI Offshore

²⁷ Arval, BMCI Finance, BMCI Bourse, BMCI Assurance, Akar Real Estate, Digifi, Digiserv

6.3.5.2 Frais de gestion

Les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 263 MMAD en 2025 contre 2 241 en 2024, soit une hausse annuelle moyenne de (0,99%) sur la période. L'évolution de ces frais de gestion entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Charges générales d'exploitation	-1 939	-1 983	-2 003	2,29%	0,98%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-252	-258	-261	2,35%	1,07%
Frais de gestion	-2 191	-2 241	-2 263	2,30%	0,99%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025-2024

A fin décembre 2025, les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 263 MMAD, en hausse de 0,99% par rapport à fin décembre 2024, principalement porté :

- Par une hausse de 0,98% des charges générales d'exploitation, principalement composées des frais de personnel.
- La hausse de 1,07% des dotations aux amortissements.

Revue analytique 2024-2023

A fin décembre 2024, les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 241 MMAD, en hausse de 2,30% par rapport à fin décembre 2023, principalement porté :

- Par une hausse de 2,29% des charges générales d'exploitation, principalement composées des frais de personnel qui augmentent du fait de l'impact de l'augmentation salariale convenue au niveau du GPBM à partir de juillet 2023 (impact 6 mois en 2023 vs année pleine en 2024);
- La hausse de 2,35% des dotations aux amortissements du fait de la stratégie d'investissement significative IT de la BMCI ;
- L'augmentation des prestations fournisseurs du fait de l'inflation subie ces deux dernières années.

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2025

En MMAD	Banque de détail ²⁰	Sociétés de Financement Spécialisées ²¹	Banque Offshore ²²	Autres & Elimin. ²³	TOTAL
Frais de gestion	2 213	28	11	11	2 263
<i>En % du</i>	<i>98%</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2024

En MMAD	Banque de détail ²⁰	Sociétés de Financement Spécialisées ²¹	Banque Offshore ²²	Autres & Elimin. ²³	TOTAL
Frais de gestion	2 195	41	13	-8	2 241
<i>En % du</i>	<i>98%</i>	<i>2%</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2023

En MMAD	Banque de détail ²⁰	Sociétés de Financement Spécialisées ²¹	Banque Offshore ²²	Autres & Elimin. ²³	TOTAL
Frais de gestion	2 131	41	10	8	2 191
<i>En % du</i>	<i>98%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Les frais de gestion sont principalement imputables à la banque de détail, qui pèse en moyenne pour 97% de ces charges sur la période 2023-2025.

6.3.5.3 Résultat brut d'exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2023-2025 se détaille comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Produit net bancaire (PNB)	3 438	3 789	3 944	10,21%	4,09%
Charges générales d'exploitation	-1 940	-1 983	-2 003	2,24%	0,98%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-252	-258	-261	2,35%	1,07%
Frais de gestion	-2 191	-2 241	-2 263	2,28%	0,99%
Résultat brut d'exploitation	1 247	1 548	1 681	24,15%	8,59%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025-2024

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 681 MMAD en 2025 contre 1 548 MMAD en 2024, en hausse de 133 MMAD (soit +8,59%). Cette évolution résulte principalement de l'effet de la hausse de la marge d'intérêt de 9,1% passant de 2 649 MMAD en 2024 à 2 757 MMAD en 2025.

Revue analytique 2024-2023

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 548 MMAD en 2024 contre 1 247 MMAD en 2023, en hausse de 301 MMAD (soit +24,10%). Cette évolution résulte principalement de l'effet de la hausse de la marge d'intérêt de 9,1% passant de 2 428 MMAD en 2023 à 2 649 MMAD en 2024 et de la hausse du résultat des opérations de marché de 22,70% à 629 MMAD.

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2025

En MMAD	Banque de détail ²⁰	Sociétés de Financement Spécialisées ²¹	Banque Offshore ²²	Autres & Elimin. ²³	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	1 301	216	126	38	1 681
<i>En %</i>	<i>77%</i>	<i>13%</i>	<i>7%</i>	<i>2%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2024

En MMAD	Banque de détail ²⁰	Sociétés de Financement Spécialisées ²¹	Banque Offshore ²²	Autres & Elimin. ²³	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	1 445	-10	89	24	1 548
<i>En %</i>	<i>93%</i>	<i>-1%</i>	<i>6%</i>	<i>2%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2023

En MMAD	Banque de détail ²⁰	Sociétés de Financement Spécialisées ²¹	Banque Offshore ²²	Autres & Elimin. ²³	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	1 172	60	55	-40	1 247
<i>En %</i>	<i>94%</i>	<i>5%</i>	<i>4%</i>	<i>-3%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

6.3.5.4 Coefficient d'exploitation

L'évolution du coefficient d'exploitation sur la période 2023-2025 se détaille comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Produit net bancaire (1)	3 438	3 789	3 944	10,21%	4,09%
Frais de gestion (2)	-2 191	-2 241	-2 263	2,28%	0,99%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	-63,74%	-59,15%	-57,38%	4,59 pts	1,76 pts

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2025, le coefficient d'exploitation s'est établi à 57,38% en baisse de 1,76 pts par rapport à fin décembre 2024.

A fin décembre 2024, le coefficient d'exploitation s'est établi à 59,15% en baisse de 4,6 pts par rapport à fin décembre 2023, cette baisse est principalement portée par une hausse moins importante des frais de gestion de 2,25% par rapport au PNB (hausse de 10,21%) au terme de l'exercice 2024.

6.3.5.5 Coût du risque

Le coût du risque du groupe BMCI s'affiche à 912 MMAD à fin 2025 contre 810 MMAD en 2024, soit une hausse de 102 MMAD (12,5%) sur la période analysée.

L'évolution du coût du risque entre 2023 et 2025 se détaille comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	204	10	-111	-95,10%	<-100%
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	22	-29	33	<-100%	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-6	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	21	-19	50	<-100%	>100%
Engagements par signature	2	-10	-17	<-100%	67,78%
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	182	40	-144	-78,00%	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	191	27	-101	-85,90%	<-100%
Engagements par signature	-8	12	-43	>100%	<-100%
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)				n/a	n/a
Bucket 3 : Actifs dépréciés	26	-465	83	<-100%	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	44	-451	108	<-100%	>100%
Engagements par signature	-18	-15	-24	-16,70%	62,42%
Autres actifs	-	-	-	n/a	n/a
Risques et charges	-49	-94	-109	91,80%	15,48%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	181	-549	- 136	<-100%	-75,17%
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-	n/a	n/a
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-	n/a	n/a
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-834	-273	-811	-67,26%	>100%
Récupérations sur prêts et créances	19	12	35	-36,80%	>100%
> Comptabilisés au coût amorti	19	12	35	-36,80%	>100%
> Comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Décotes sur crédits restructurés	-	-	-	n/a	n/a
Pertes sur engagements par signature	-	-	-	n/a	n/a
Autres pertes	-	-	-	n/a	n/a
Autres produits	-	-	-	n/a	n/a
Coût du risque	-633	-810	-912	27,90%	12,54%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025-2024

Au 31 décembre 2025, le coût du risque du groupe BMCI s'établit à 912 MMAD, contre 810 MMAD à fin 2024, soit une hausse de 102 MMAD.

Cette évolution s'explique principalement par :

- Bucket 1 : les dépréciations sur actifs sains ressortent en reprise (33 MMAD), liée principalement à la revue des matrices de probabilité de défauts à la suite de l'élargissement de la fenêtre d'observation ;
- Bucket 2 : les dépréciations sur actifs sensibles ressortent en dotation (144 MMAD), en lien notamment avec la revue du critère d'irrévocabilité des engagements de la banque ;
- Bucket 3 : La banque poursuit une gestion saine et prudente de ses risques, en renforçant son taux de provision sur le stock de créances en souffrance. En effet, l'évolution de la charge nette¹ des dépréciations sur les actifs en Bucket 3 s'explique principalement par :
 - L'augmentation de 559 MMAD des prêts et créances irrécupérables, liée notamment à la radiation de certains dossiers présentant des perspectives de récupération limitées ;
Partiellement compensée par :
 - Une amélioration de reprises disponibles ;
 - Une progression des récupérations sur créances amorties, à hauteur de 23 MMAD.

Par ailleurs :

- La charge de risque comprend également le coût du risque relatif à la fraude sur les crédits ;
- La hausse des provisions pour risques et charges de 15 MMAD.

¹ Cette charge nette inclut les engagements par signature, les pertes sur prêts et créances irrécouvrables, et les récupérations sur prêts et créances.

Revue analytique 2024-2023

Au 31 décembre 2024, le coût du risque du groupe BMCI s'élève à 810 MMAD contre 633 MMAD à fin 2023, en hausse de 177 MMAD.

Le détail de cette évolution s'explique par :

- Bucket 1 : les dépréciations sur actifs sains ressortent en dotation (29 MMAD), liée principalement à une hausse de la production ;
- Bucket 2 : les dépréciations sur actifs sensibles ressortent en reprise (40 MMAD), permettant ainsi d'atténuer la dotation observée sur le bucket 1. Cette reprise est expliquée par la hausse des déclassements notamment sur le portefeuille Retail, s'inscrivant ainsi dans la gestion prudente des risques adoptée par la banque. Néanmoins, le portefeuille continue de démontrer une bonne résilience des effets de la crise financière (Covid, pression inflationniste...) ;
- Bucket 3 : La banque continue de s'inscrire dans une gestion saine et prudente de ses risques en renforçant son taux de provision sur le stock de créances en souffrance. En effet, l'évolution de la charge nette²⁸ des dépréciations sur les actifs en Bucket 3 s'explique principalement par :
 - L'augmentation de 495 MMAD sur les instruments de dettes comptabilisés au coût amorti, s'expliquant par la hausse des déclassements sur le portefeuille Retail ainsi que le renforcement des niveaux de provisionnement sur certains dossiers présentant des perspectives de récupération fragiles ;
Compensé par :
 - La baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables de 561 MMAD, principalement liée à un retour à un niveau habituel de radiation de créances en souffrance. En effet, lors de l'exercice 2023, la banque a procédé à des opérations de radiation importantes sur des créances compromises par utilisation de provision préalablement constituées. Ces opérations de radiation conformes aux exigences BAM et DGI

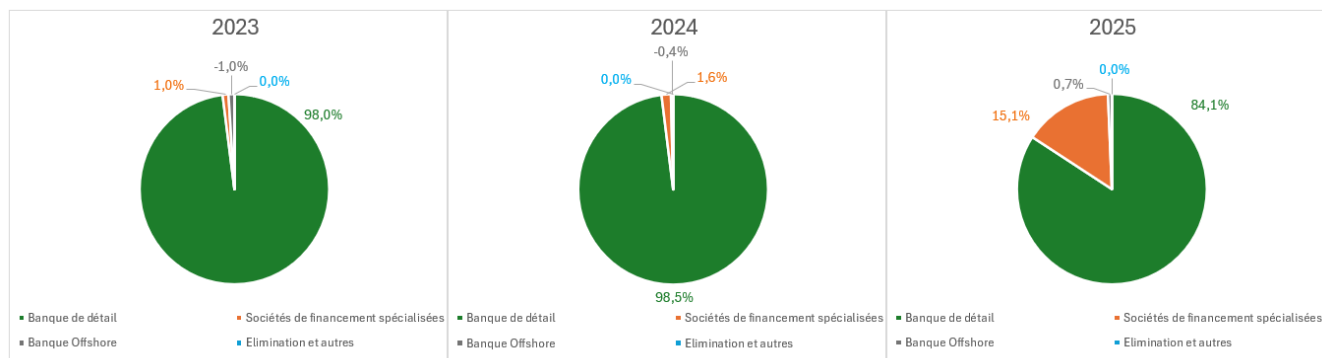
²⁸ Cette charge nette inclut les engagements par signature, les pertes sur prêts et créances irrécouvrables, et les récupérations sur prêts et créances.

permettent d'alléger le bilan d'anciennes créances contentieuses dont les perspectives de recouvrement sont inexistantes et dont toutes les voies de recours sont épuisées.

- La charge de risque comprend également le coût du risque relatif à la fraude sur les crédits.
- La hausse des provisions pour risques et charges de 45 MMAD.

Contribution au coût du risque par secteur opérationnel entre 2023 et 2025

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque du Groupe BMCI entre 2023 et 2025 se présente comme suit :



Source : Groupe BMCI

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque du Groupe BMCI entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var 24-23	Var 25-24
Banque de détail ¹⁷	634	798	767	25,87%	-3,88%
Sociétés de financement spécialisées ¹⁸	-1	13	138	>100%	>100%
Banque Offshore ¹⁹	5	-3	6	<100%	>100%
Société de gestion d'actifs ²¹	-	0	0	n/a	n/a
Elimination et autres ²⁰	-5	2	1	<100%	-50,00%
Total Coût du risque	633	810	912	27,96%	12,59%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025-2024

Au 31 décembre 2025, le total coût du risque a connu une augmentation de 12,59% (+102 MMAD) par rapport à fin 2024 pour s'établir à 912 MMAD. La banque de détail demeure le principal contributeur au coût de risque avec une part de 84,10%.

Revue analytique 2024-2023

Au 31 décembre 2024, le total coût du risque a affiché une hausse de 27,96% (+177 MMAD) par rapport à fin 2023 pour s'établir à 810 MMAD. La banque de détail demeure le principal contributeur au coût de risque avec une part de 99%.

6.3.5.6 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe BMCI s'élève à 769 MMAD à fin 2025 contre 738 MMAD à fin 2024. L'évolution du résultat d'exploitation se détaille comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Résultat brut d'exploitation	1 247	1 548	1 681	24,15%	8,59%
Coût du risque	-633	-810	-912	27,89%	12,54%
Résultat d'exploitation	613	738	769	20,29%	4,25%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2025

Le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 31 MMAD entre 2024 et 2025 expliquée principalement par l'effet cumulée de la hausse du coût de risque de 102 MMAD, et la hausse du résultat brut d'exploitation de 133 MMAD.

Revue analytique 2023-2024

Le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 124 MMAD entre 2023 et 2024 expliquée principalement par l'effet cumulée de la hausse du coût de risque de 177 MMAD, et la hausse du résultat brut d'exploitation de 300 MMAD.

6.3.5.7 Résultat net

L'évolution du résultat net part du groupe se détaille comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Résultat d'exploitation	614	738	769	20,29%	4,25%
Q-P du résultat net des entreprises MEE	4	-4	-13	<-100%	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5	-17	-17	<-100%	3%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	n/a	n/a
Résultat avant impôt	613	716	739	16,92%	3,11%
Impôts sur les résultats	-442	-390	-319	-11,63%	-18,39%
Résultat net de l'exercice	171	326	420	90,66%	28,86%
Résultat net part du groupe	171	325	435	89,90%	33,73%
Résultat hors groupe	-0,2	-0,9	-14,6	<-100%	<-100%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025-2024

A fin 2025, le résultat net du Groupe BMCI a enregistré une hausse de 94 MMAD pour s'établir à 420 MMAD en 2025 contre 326 MMAD en 2024 sous l'effet de (i) la hausse des résultats opérationnels du Groupe BMCI et (ii) la baisse de la charge d'impôt.

Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 435 MMAD en 2025, en hausse de 110 MMAD par rapport à l'exercice 2024.

Revue analytique 2024-2023

A fin 2024, le résultat net du Groupe BMCI a enregistré une hausse de 155 MMAD pour s'établir à 326 MMAD en 2024 contre 171 MMAD en 2023 sous l'effet de (i) la hausse des résultats opérationnels du Groupe BMCI et (ii) la baisse de la charge d'impôt constatée à la suite du dénouement du contrôle fiscal²⁹ générant une baisse de l'impôt sur le résultat de 11,63% (-52 MMAD).

Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 325 MMAD en 2024, en hausse de 154 MMAD par rapport à l'exercice 2023.

Contribution au résultat net par pôle d'activité entre 2023 et 2025

Le tableau suivant présente la contribution par pôle d'activité au résultat net du Groupe BMCI sur les trois derniers exercices :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Banque de détail ²⁰	167	309	479	84,41%	55,36%
Sociétés de financement spécialisées ²¹	20	-26	-98	<-100%	<-100%
Banque offshore ²²	29	53	54	81,12%	1,28%
Société de gestion d'actifs ^{Erreur ! Signet non défini.}	-	-	49	-	>100%
Elimination et autres ²³	-46	-10	-64	-78,75%	<-100%
Résultat net de l'exercice	171	326	420	90,66%	28,86%

Source : Groupe BMCI

²⁹ Le dénouement du contrôle fiscal portant sur les exercices 2019-2022 s'élève à 200 MMAD<

Revue analytique 2025-2024

Le résultat net affiche une hausse de 94 MMAD entre 2024 et 2025, s'établissant à 420 MMAD en 2025 contre 326 MMAD en 2024, soit 28,86%. Cette évolution est due aux éléments combinés suivants :

- La hausse de 171 MMAD du de la banque de détail qui est passé de 309 MMAD en 2024 à 479 MMAD en 2025 ;
- La baisse de 72 MMAD de la Sociétés de financement spécialisées qui est passé de -26 MMAD en 2024 à -98 MMAD en 2025 ;
- La constatation du résultat net du pole « société de gestion d'actifs » qui affiche 49 MMAD en 2025.

Revue analytique 2024-2023

Le résultat net affiche une hausse de 155 MMAD entre 2023 et 2024, s'établissant à 326 MMAD en 2024 contre 171 MMAD en 2023, soit 90,66%. Cette évolution est due aux éléments combinés suivants :

- La hausse de 141 MMAD du résultat net de la banque de détail qui est passé de 167 MMAD en 2023 à 309 MMAD en 2024 ;
- Le recul de 47 MMAD du résultat net des sociétés de financement spécialisées, passant de 20 MMAD en 2023 à un résultat de -26 MMAD en 2024 lié aux résultats de BMCI Leasing sous les effets de la hausse des charges financières (principalement des effets taux) et de la baisse des marges sur Immobilisation en crédit-bail.
- La hausse de 24 MMAD du résultat net de la Banque offshore, qui s'affiche à 53 MMAD en 2024 contre 29 MMAD en 2023.
- L'amélioration du résultat net des secteurs éliminations et autres de 36 MMAD pour s'établir à -10 MMAD en 2024 contre -46 MMAD en 2023.

6.3.6 Analyse du bilan consolidé IFRS

Avertissement

Les comptes annuels des exercices 2023, 2024 et 2025 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Le bilan actif consolidé en normes IFRS du Groupe BMCI entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	1 363	1 794	1 477	31,62%	-17,66%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 796	2 475	2 675	37,79%	8,06%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	1 490	1 750	1 609	17,45%	-8,02%
Titres au coût amorti	6 981	7 119	7 780	1,98%	9,28%
Prêts et créances sur les EC et assimilés, au coût amorti	1 162	2 466	2 286	112,15%	-7,30%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	58 854	59 194	58 829	0,58%	-0,62%
Ecart de rééval. Actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	165	29	24	-82%	-17,44%
Actifs d'impôt différé	301	301	318	-0,11%	5,67%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 259	1 153	1 781	-8,44%	54,54%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises MEE	15	7	-6	-55,43%	-195,40%

Immeubles de placement	24	22	21	-7,27%	-7,84%
Immobilisations corporelles	1 142	1 066	1 001	-6,66%	-6,14%
Immobilisations incorporelles	561	611	694	8,96%	13,56%
Ecart d'acquisition	88	88	88	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIF	75 201	78 074	78 577	3,82%	0,64%

Source : Groupe BMCI

6.3.7 Le bilan passif consolidé en normes IFRS du Groupe BMCI entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Banques centrales, TP, SCP	0	0	0	n/a	n/a
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	8	3	>100%	-58,94%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les EC et assimilés	6 303	6 816	7 630	8,13%	11,95%
Dettes envers la clientèle	47 464	48 393	50 545	1,96%	4,45%
Titres de créance émis	6 877	7 801	4 060	13,45%	-47,96%
Ecart de rééval. passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	0	-	-
Passifs d'impôt courant	10	35	114	>100%	>100%
Passifs d'impôt différé	187	258	94	38,22%	-63,62%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 095	4 270	5 291	4,29%	23,90%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	0	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	0	-	-
Provisions pour risques et charges	744	845	958	13,55%	13,34%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	0	-	-
Dettes subordonnées	2 302	2 303	2 298	0,01%	-0,19%
Capitaux propres	7 218	7 354	7 584	1,77%	3,24%
Capital et réserves liées	6 542	6 542	6 542	-	-
Réserves consolidées	501	457	591	-8,84%	29,43%
- Part du groupe	475	430	566	-9,30%	31,36%
- Part des minoritaires	27	26	26	-0,75%	-2,11%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	4	20	30	>100%	44,48%
Résultat net de l'exercice	171	326	420	90,66%	28,86%
- Part du groupe	171	325	435	89,90%	33,73%
- Part des minoritaires	0	1	-15	>100%	<-100%
TOTAL PASSIF	75 201	78 074	78 577	3,82%	0,64%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

A fin décembre 2025, le total bilan consolidé du Groupe BMCI s'élève à 78 577 MMAD en progression de 0,64% par rapport à fin 2024.

L'augmentation de 502 MMAD de l'actif consolidé du Groupe BMCI, s'explique principalement par les effets combinés ci-dessous :

- La progression de 661 MMAD (soit +9,28%) des Titres au coût amorti qui atteignent 7 780 MMAD à fin 2025 ;
- La hausse de 629 MMAD (soit +54,54%) des comptes de régularisation et autres actifs ;

- La hausse de 200 MMAD (soit +8,06%) des actifs financiers à la juste valeur par résultat, pour s'établir à 2 2 675 MMAD à fin 2025 ;

L'augmentation de 502 MMAD du passif consolidé du Groupe BMCI, s'explique principalement par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 2 152 MMAD (soit +4,45%) des dettes envers la clientèle passant de 48 393 MMAD en 2024 à 50 545 en 2025 ;
- La hausse de 1 021 MMAD des comptes de régularisation et autres passifs passant de 4 270 MMAD en 2024 à 5 291 MMAD en 2025 ;
- La hausse de 814 MMAD (soit +11,95%) des dettes envers les EC et assimilés passant de 6 816 MMAD en 2024 à 7 630 MMAD en 2025 ;
- La baisse des titres de créances émis de (-3 741 MMAD) passant de 7 801 en 2024 à 4 060 en 2025.

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, le total bilan consolidé du Groupe BMCI s'élève à 78 074 MMAD en progression de 4% par rapport à fin 2023.

L'augmentation de 2 873 MMAD de l'actif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 340 MMAD (soit +0,58%) des prêts et créances sur la clientèle qui se sont élevées à 59 194 MMAD à fin 2024 ;
- La progression de 138 MMAD (soit +1,98%) des Titres au coût amorti qui atteignent 7 119 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse de 260 MMAD (soit +17,45%) des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, pour s'établir à 1 750 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse de 431 MMAD (soit +31,62%) des valeurs en caisse, banque centrale et trésor public qui s'élèvent à 1 794 MMAD à fin décembre 2024 contre 1 363 MMAD à fin 2023 ;
- La progression de 1 304 MMAD (soit >100%) des prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti, qui s'affichent à 2 466 MMAD à fin 2024.

L'augmentation de 2 873 MMAD du passif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 513 MMAD (soit +8%) des dettes envers les EC et assimilés pour atteindre 6 816 MMAD à fin 2024 ;
- L'augmentation de 929 MMAD (soit +2%) des dettes envers la clientèle passant de 47 464 MMAD à fin 2023 à 48 393 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse de 924 MMAD (soit +13%) des titres de créances émis qui se sont élevées à 7 801 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse des capitaux propres du Groupe BMCI de 127 MMAD (soit +2%) qui s'élèvent à 7 354 MMAD à fin 2024.

6.3.7.1 Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux :

L'évolution du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux » sur la période analysée est détaillée comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	1 363	1 794	1 477	31,62%	-17,66%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

Au terme de l'exercice 2025, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » a marqué une baisse de 317 (soit -17,66%) passant de 1 794 MMAD en 2024 à 1 477 MMAD en fin d'exercice. Dans la même optique que l'exercice précédent, le solde dépend d'une situation de trésorerie ponctuelle sur la journée, expliqué par l'entrée de flux importants que la trésorerie a été incapable de remplacer dans un marché liquide.

Revue analytique 2024 - 2023

Au terme de l'exercice 2024, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » a marqué une hausse de 431 (soit +31,62%) passant de 1 363 MMAD en 2023 à 1 794 MMAD en fin d'exercice. Dans la même optique que l'exercice précédent, cette variation est due au solde de BAM qui dépend des flux reçus/émis le jour de l'arrêté ainsi que la situation de liquidité au niveau du marché orientant la capacité de BMCI à placer ses excédents.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur s'établissent à 2 675 MMAD à fin décembre 2025. L'évolution de ces actifs se détaille comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 418	2 123	2 305	49,73%	8,57%
<i>Dont Titres cotés</i>	-	-	-	n/a	n/a
<i>Dont Titres non-cotés</i>	1 418	2 123	2 305	49,73%	8,57%
Actions et autres titres à revenu variable	337	315	332	-6,52%	5,35%
<i>Dont Titres cotés</i>	-	-	-	n/a	n/a
<i>Dont Titres non-cotés</i>	337	315	332	-6,52%	5,35%
Instruments dérivés	41	37	38	-10,85%	1,99%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 796	2 475	2 675	37,79%	8,06%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

Entre fin décembre 2025 et 2024, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont enregistré une hausse de 200 MMAD (soit +8,06%) qui s'explique par les principaux éléments suivants :

- La hausse de 182 MMAD (soit 8,57%) des obligations et autres titres à revenu fixe non-cotés pour s'établir à 2 305 MMAD à fin 2025 contre 2 123 MMAD à fin 2024 ;
- L'augmentation de 1 MMAD (soit 2%) des instruments dérivés, passant ainsi de 37 MMAD à fin décembre 2024 à 38 MMAD à fin 2025 ;
- La hausse de 17 MMAD (soit 5,35%) des actions et autres titres à revenu variable pour s'établir à 332 à fin 2025, contre 315 à fin 2024.

Revue analytique 2024 - 2023

Entre fin décembre 2024 et 2023, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont enregistré une hausse de 679 MMAD (soit +37,79%) qui s'explique par les principaux éléments suivants :

- La hausse de 705 MMAD (soit +49,72%) des obligations et autres titres à revenu fixe non-côtés pour s'établir à 2 123 MMAD à fin 2024 contre 1 418 MMAD à fin 2023 ;
- La baisse de 4 MMAD (soit -9,76%) des instruments dérivés, passant ainsi de 41 MMAD à fin décembre 2023 à 37 MMAD à fin 2024 ;
- La baisse de 22 MMAD (soit -6,53%) des actions et autres titres à revenu variable pour s'établir à 315 à fin 2024, contre 337 à fin 2023.

6.3.7.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Ces actifs se détaillent par nature sur la période analysée comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24 - 23	Var 24- 25
Effets publics	1 467	1 706	1 568	16,3%	-8,1%
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	n/a	n/a
Valeurs assimilés	22	43	41	92,72%	-4,98%
Actifs financiers à la juste valeur par KP	1 490	1 750	1 609	17,45%	-8,02%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

Les actifs financiers à la juste valeur (JV) par capitaux propres ont enregistré une baisse de 140 MMAD (-8,02%) passant de 1 750 MMAD à fin décembre 2024 à 1 610 MMAD à fin décembre 2025.

La baisse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est principalement due à la diminution de 8,1% des effets publics (- 138 MMAD).

Aucune variation n'a été enregistrée pour les Obligations et autres titres à revenu fixe, qui maintiennent une valeur nulle entre 2023 et 2025.

Revue analytique 2024 - 2023

Les actifs financiers à la juste valeur (JV) par capitaux propres ont enregistré une hausse de 260 MMAD (17,45%) passant de 1 490 MMAD à fin décembre 2023 à 1 750 MMAD à fin décembre 2024.

La hausse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est principalement due à la progression de 16,29% des effets publics (+ 239 MMAD), suite à la baisse observée des taux entraînant un rééquilibrage de la stratégie de placement de la BMCI.

Aucune variation n'a été enregistrée pour les Obligations et autres titres à revenu fixe, qui maintiennent une valeur nulle entre 2023 et 2024.

6.3.7.3 Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances du Groupe BMCI s'établissent à 61 974 MMAD à fin décembre 2025. L'évolution des prêts et créances du Groupe BMCI entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se détaille comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Comptes et prêts	278	1 326	92	>100%	-93,06%
Autres prêts et créances	881	1 134	2 186	28,72%	92,77%
Créances rattachées	5	11	11	>100%	0,00%
Provisions	-2	-6	-3	>100%	-50,00%
Prêts et créances envers les EC	1 162	2 466	2 286	>100%	-7,30%
Créances commerciales	7 060	6 584	6 069	-6,74%	-7,82%

Autres concours à la clientèle	47 665	49 186	47 257	3,19%	-3,92%
Valeurs reçues en pension	1 547	1 166	2 118	-24,63%	81,65%
Comptes ordinaires débiteurs	3 630	3 631	4 182	0,03%	15,17%
Créances rattachées	181	225	213	24,31%	-5,33%
Provisions	-7 028	-7 452	-6 393	6,03%	-14,21%
Opérations avec la clientèle	53 055	53 340	53 447	0,54%	0,20%
Crédit-bail immobilier	1 109	943	1 013	-14,97%	7,42%
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	4 240	4 499	4 025	6,11%	-10,54%
Créances rattachées	819	796	773	-2,81%	-2,89%
Provisions	-369	-384	-429	4,07%	11,72%
Opérations de crédit-bail	5 799	5 853	5 382	0,93%	-8,05%
Prêts et créances envers la clientèle	58 854	59 194	58 829	0,58%	-0,62%
TOTAL	60 016	61 659	61 115	2,74%	-0,88%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

Entre fin décembre 2024 et 2025, les prêts et créances du Groupe ont enregistré une baisse de 544 MMAD, soit -0,88% qui s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 180 MMAD (-7,3%) des prêts et créances envers les établissements de crédit due principalement à la baisse des comptes et prêts de 1 234 MMAD (soit -93,1%) expliqué par la hausse des prêts accordés aux établissement de financement spécialisés ainsi qu'un prêt accordé à la maison mère fin 2024.
- La légère baisse des prêts et créances envers la clientèle de 365 MMAD (soit -0,62%) portée par :
 - ✓ La baisse des opérations de crédit-bail de 471 MMAD soit une variation de -8,05%, sous l'effet conjugué de : (i) la hausse du crédit-bail immobilier de 70 MMAD (soit 7,42%) par rapport à fin 2024 ; (ii) la baisse du crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées de 474 MMAD (soit -10,54%) et (iii) la baisse des créances rattachées de 23 MMAD (soit -2,89%) ;
 - ✓ La hausse des opérations avec la clientèle de 107 MMAD (soit +0,2%) due à l'effet combiné de : (i) la baisse des créances commerciales de 515 MMAD (soit -7,82%) ; (ii) la baisse des autres concours à la clientèle de 1 929 MMAD (soit -3,92 %) et (iii) la hausse des valeurs reçues en pension de 952 MMAD (soit +81,65%).

Revue analytique 2024 - 2023

Entre fin décembre 2023 et 2024, les prêts et créances du Groupe ont enregistré une hausse de 1 643 MMAD, soit +2,74% qui s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 298 MMAD (soit >100%) des prêts et créances envers les établissements de crédit due principalement à la hausse des comptes et prêts de 1 048 MMAD (soit >100%) expliqué par la hausse des prêts accordés aux établissement de financement spécialisés ainsi qu'un prêt au jj accordé à la maison mère fin 2024.
- La hausse des prêts et créances envers la clientèle de 340 MMAD (soit +0,58%) portée par :
 - ✓ La hausse des opérations de crédit-bail de 55 MMAD (soit +0,95%), sous l'effet conjugué de : (i) la baisse du crédit-bail immobilier de 166 MMAD (soit -14,99%) par rapport à fin 2023 ; (ii) la hausse du crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées de 260 MMAD (soit +6,13%) et (iii) la baisse des créances rattachées de 22 MMAD (soit -2,74%) ;
 - ✓ La hausse des opérations avec la clientèle de 285 MMAD (soit +0,54%) due à l'effet combiné de : (i) la baisse des créances commerciales de -475 MMAD (soit -6,72%) ; (ii) la hausse des autres concours à la clientèle de 1 520 MMAD (soit +3,19 %) et (iii) la baisse des valeurs reçues en pension de 381 MMAD (soit -24,63%)

Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025
Banque de détail	1 086	2 363	2 228
Banque Offshore	77	75	42
Sociétés de financement spécialisées	-	-	-
Société de gestion d'actifs	-	-	-
Autres	-	27	16
Total Prêts et Créances sur les EC	1 162	2 465	2 286

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2025, le total Prêts et Créances sur les EC connaissent une baisse de 179 MMAD (-7,26%), principalement en raison de la baisse de 135 MMAD de la contribution de la Banque de détail.

A fin décembre 2024, le total Prêts et Créances sur les EC ressort en hausse de 1 304 MMAD (>100%), principalement en raison de la hausse de 1 278 MMAD de la contribution de la Banque de détail.

A fin décembre 2023, le total Prêts et Créances sur les EC ressort en baisse de 743 MMAD (-39%), principalement en raison de la diminution de 778 MMAD de la contribution de la Banque de détail.

Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025
Banque de détail	49 629	49 253	48 675
Banque Offshore	4 407	5 052	5 818
Sociétés de financement spécialisées	4 800	4 885	4 324
Société de gestion d'actifs	-	-	-
Autres	17	4	12
Total Prêts et Créances sur la clientèle	58 854	59 194	58 829

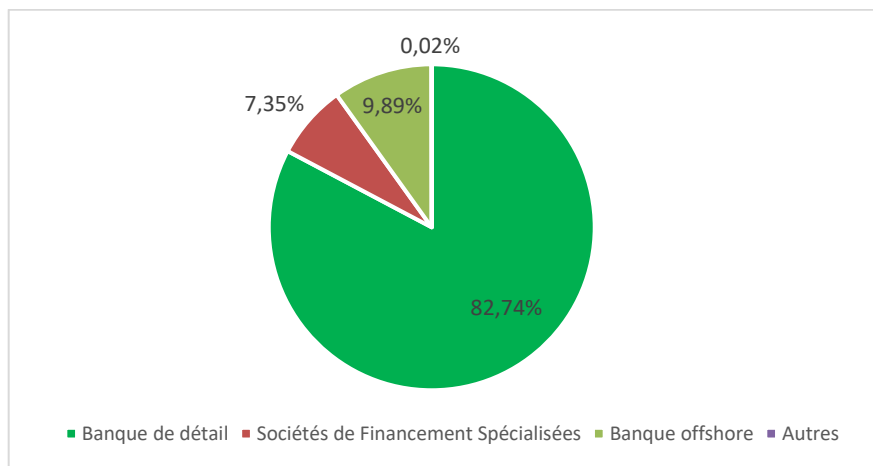
Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2025, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 82,74% suivie de la Banque Offshore avec une part de 9,89% et des sociétés de financement spécialisées avec 7,35%.

A fin décembre 2024, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 83,21% suivie de la Banque Offshore avec une part de 8,53% et des sociétés de financement spécialisées avec 8,25%.

A fin décembre 2023, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 84,33%, suivie de la Banque Offshore avec une part de 7,49% et des sociétés de financement spécialisées avec 8,16%.

Ventilation des prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité à fin décembre 2025



Source : Groupe BMCI

6.3.7.4 Répartition des actifs financiers par Bucket sous IFRS 9 entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2025, se présente comme suit :

En MMAD	déc-25								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	1 609	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	1 609	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 289	3	0,15%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	48 452	288	0,59%	9 318	728	7,81%	7 881	5 806	73,37%
Titres de dettes	7 780	0	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	58 521	291	0,50%	9 318	728	7,81%	7 913	5 806	73,37%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 75 721 MMAD (dont un encours de 58 521 MMAD relatif au « Bucket 1 », 9 318 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 7 913 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2025.

Le taux de couverture par les provisions des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,50% pour le B1, 7,81% pour le B2 et 73,38% pour le B3.

Entre 2024 et 2025, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 1 a enregistré une légère baisse, passant de 0,69% à 0,59%.

Quant au Bucket 2, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » s'inscrit en hausse, passant de 6,95% en 2024 à 7,81% en 2025. Cette progression traduit un renforcement du niveau de provisionnement sur le portefeuille Retail professionnel ainsi qu'un renforcement des provisions sur la filiale BMCI Leasing,

Le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 3 ressort en baisse par rapport à 2024, passant de 75,52% en 2024 à 73,38% en 2025, cette baisse s'explique par le reclassement normatif du stock de désactualisation, désormais intégré dans les provisions.

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2024, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2024								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	1 750	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	1 750	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 472	6	0,23%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	48 905	335	0,69%	9 023	627	6,95%	9 101	6 873	75,52%
Titres de dettes	7 119	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	58 496	341	0,58%	9 023	627	6,95%	9 101	6 873	75,52%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 76 620 MMAD (dont un encours de 58 496 MMAD relatif au « Bucket 1 », 9 023 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 9 101 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2024.

La couverture par des provisions des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,58% pour le B1 et 6,95% pour le B2 et 75,52% pour le B3.

Entre 2023 et 2024, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 1 est passé de 0,64% à 0,69%.

Quant au Bucket 2, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » a connu une baisse passant de 8,21% en 2023 à 6,95% en 2024, marquée par une amélioration de la qualité de risque, notamment sur le portefeuille Corporate.

Le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 3 a connu une baisse par rapport à 2023, sous un effet base lié à la radiation de dossiers ayant des perspectives fragiles de récupération et des niveaux de provisionnement élevé et de nouveaux déclassements aux niveaux de provisionnement moindres expliqué par des perspectives de récupération optimistes.

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2023, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2023								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	1 490	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	1 490	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 164	2	0,17%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	50 026	320	0,64%	7 965	654	8,21%	8 260	6 423	77,76%
Titres de dettes	6 981	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	59 661	322	0,54%	7 965	654	8,21%	8 260	6 423	77,76%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 75 886 MMAD (dont un encours de 59 661 MMAD relatif au « Bucket 1 », 7 965 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 8 260 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2023. Le taux de répartition des encours a baissé par rapport à l'année 2022 à la suite des radiations de CES sur les clients Corporate et Retail de BMCI.

La couverture par des provisions des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,55% pour le B1 et 8,21% pour le B2 et 77,76% pour le B3.

Entre 2022 et 2023, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 1 est passé de 0,66% à 0,55%. Cette baisse s'explique essentiellement par la hausse de volume d'activité de la banque.

Quant au Bucket 2, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 2 a connu une baisse marquée par une amélioration de la qualité de risque notamment sur le portefeuille Corporate.

Le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 3 a augmenté par rapport à 2022, sous l'effet du renforcement de la couverture des dossiers ayant des perspectives fragiles de récupération.

En synthèse, l'évolution des taux de répartition³⁰ par Bucket se présente comme suit :

En %	STAGE 1	STAGE 2	STAGE 3
2023	78,62%	10,50%	10,88%
2024	76,35%	11,78%	11,88%
2025	77,24%	12,31%	10,45%

Source : Groupe BMCI

L'évolution des taux de répartition par bucket s'explique principalement par des mouvements de migration des encours du bucket 1 vers le bucket 2, à la suite de la revue de la qualité de risque du portefeuille. Le taux de répartition en Bucket 3 ressort en baisse pour s'établir à 10,45% contre 11,88% en 2024 et 10,88% en 2023.

6.3.7.5 Compte de régularisation et autres actifs et passifs

Les comptes de régularisation et autres actifs et passifs du Groupe BMCI entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se détaillent comme suit :

En MMAD	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Débiteurs divers	347	321	276	-7,49%	-13,75%
Valeurs et emplois divers	86	70	66	-18,60%	-5,77%
Autres actifs d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Autres	39	38	352	-2,56%	>100%
Autres actifs	472	429	695	-9,11%	62,15%
Produits à recevoir	82	83	84	1,22%	1,36%
Charges constatées d'avance	58	29	23	-50,00%	-21,22%
Autres comptes de régularisation	647	612	979	-5,41%	60,02%
Comptes de régularisation actif	787	724	1 086	-8,01%	50,03%
Compte de régularisation et autres actifs	1 259	1 153	1 781	-8,42%	54,54%
Opérations diverses sur titres	37	47	350	27,03%	>100%
Créditeurs divers	1 583	1 317	1 434	-16,80%	8,86%
Autres Passifs d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Autres passifs	1 619	1 364	1 784	-15,75%	30,85%
Charges à payer	1 299	1 509	1 894	16,17%	25,59%
Produits constatés d'avance	346	413	510	19,36%	23,63%
Autres comptes de régularisation	830	985	1 101	18,67%	11,82%
Comptes de régularisation passif	2 475	2 907	3 507	17,45%	20,65%
Compte de régularisation et autres passifs	4 095	4 270	5 291	4,27%	23,90%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

³⁰ Taux de répartition : Encours affecté à chaque Bucket sur l'encours global

Au 31 décembre 2025, les comptes de régularisation actif et autres actifs s'élèvent à 1 781 MMAD contre 1 153 MMAD à fin décembre 2024, en hausse de 628 MMAD (soit +54,54%). Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-après :

- La hausse de 266 MMAD (soit +62,15%) des autres actifs en lien avec : (i) la hausse des autres actifs de 315 MMAD ;(ii) la diminution des débiteurs divers de 44 MMAD et (iii) le recul des valeurs et emplois divers de 4 MMAD
- La hausse de 600 MMAD (soit +20,65%) des comptes de régularisation passif, en raison principalement de la hausse des charges à payer de 385 MMAD (soit +25,59%).

Les comptes de régularisation passif et autres passifs ont enregistré une hausse de 1 021 MMAD (soit +23,9%) expliquée par les effets combinés ci-après : (i) la hausse de 304 MMAD des opérations diverses sur titres ; (ii) la hausse de 117 MMAD des créditeurs divers ; (iii) la hausse de 386 MMAD des charges à payer ; (iv) l'augmentation de 98 MMAD des produits constatés d'avance et (iv) l'augmentation de 116 MMAD des autres comptes de régularisation passant de 985 MMAD à fin 2024 à 1 101 MMAD à fin 2025.

Revue analytique 2024 - 2023

Au 31 décembre 2024, les comptes de régularisation actif et autres actifs s'élèvent à 1 153 MMAD contre 1 259 MMAD à fin décembre 2023, en baisse de 106 MMAD (soit -8,42%). Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-après :

- La baisse de 43 MMAD (soit -9,11%) des autres actifs en lien avec : (i) la diminution des débiteurs divers de 26 MMAD et (ii) le recul des valeurs et emplois divers de 16 MMAD
- La baisse de 63 MMAD (soit -8,01%) des comptes de régularisation actif, en raison principalement de la régression des autres comptes de régularisation de 35 MMAD (soit -5,41%) et la baisse des charges constatées d'avance de 29 MMAD ;

Les comptes de régularisation passif et autres passifs ont enregistré une hausse de 175 MMAD (soit +4,27%) expliquée par les effets combinés ci-après : (i) la hausse de 10 MMAD des opérations diverses sur titres ; (ii) la baisse de 266 MMAD des créditeurs divers ; (iii) la hausse de 210 MMAD des charges à payer et (iv) l'augmentation de 67 MMAD des produits constatés d'avance passant de 346 MMAD à fin 2023 à 413 MMAD à fin 2024.

6.3.7.6 Immobilisations

Les immobilisations du Groupe BMCI s'élèvent à 1 695 MMAD à fin décembre 2025 et se détaillent comme suit entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 :

En MMAD	Déc-2023			Déc-2024			Déc-2025		
	VB	Σ Amort	VN	VB	Σ Amort	VN	VB	Σ Amort	VN
Terrains et constructions	1 211	-377	833	1 193	-460	733	1 187	-531	656
Equip. Mobilier, installation	766	-600	166	784	-614	169	831	-664	167
Autres immobilisations	704	-562	142	748	-589	164	785	-607	178
Total Immobilisations corporelles	2 681	-1 539	1 142	2 726	-1 660	1 066	2 802	-1 802	1 001
Logiciels informatiques acquis	1 051	-592	459	1 183	-675	509	1 359	-767	592
Autres immobilisation incorporelles	103	-	103	102	-	102	103	-	103
Total Immobilisations incorporelles	1 153	-592	561	1 286	-675	611	1 462	-767	694
TOTAL	3 834	-2 131	1 703	4 012	-2 334	1 677	4 264	-2 569	1 695

Source : Groupe BMCI

Les immobilisations du Groupe BMCI sont majoritairement constituées des immobilisations corporelles qui représentent sur les trois derniers exercices en moyenne de 63%, de la valeur totale des immobilisations.

Revue analytique 2025 - 2024

Les immobilisations brutes du Groupe BMCI ont enregistré une hausse de 252 MMAD entre fin décembre 2024 et fin décembre 2025. Cette hausse s'explique par les effets cumulés ci-dessous :

- La hausse de 77 MMAD des immobilisations corporelles qui s'explique par la baisse de la valeur brute des terrains et constructions de 6 MMAD compensée par l'augmentation des équipements mobilier et installation pour 46 MMAD et la hausse des autres immobilisations pour 36 MMAD
- La hausse de 175 MMAD des immobilisations incorporelles expliquée principalement par des acquisitions de logiciels informatiques.

Revue analytique 2024 - 2023

Les immobilisations brutes du Groupe BMCI ont enregistré une hausse de 178 MMAD entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024. Cette hausse s'explique par les effets cumulés ci-dessous :

- La hausse de 45 MMAD des immobilisations corporelles qui s'explique par la baisse de la valeur brute des terrains et constructions de 18 MMAD compensée par l'augmentation des équipements mobilier et installation pour 18 MMAD et la hausse des autres immobilisations pour 45 MMAD
- La hausse de 133 MMAD des immobilisations incorporelles expliquée principalement par des acquisitions de logiciels informatiques.

6.3.7.7 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit représentent en moyenne 8,7% du total bilan sur la période analysée. Les dettes envers les établissements de crédit se détaillent par nature entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 comme suit :

En MMAD	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Comptes et emprunts	5 341	5 121	6 599	-4,13%	28,88%
Valeurs données en pension	951	1 682	1 016	76,88%	-39,59%
Total en principal	6 292	6 803	7 615	8,10%	11,96%
Dettes rattachées	11	13	15	23,00%	11,04%
Valeur au bilan	6 303	6 816	7 630	8,13%	11,95%
Opérations internes au groupe	5 232	4 423	4 270	-15,46%	-3,44%
Comptes ordinaires créditeurs	49	226	578	365,51%	>100%
Comptes et avances à terme	5 175	4 190	3 687	-19,05%	-12,00%
Dettes rattachées	8	7	6	-12,50%	-14,50%
Total Dettes envers les EC	6 303	6 816	7 630	8,13%	11,95%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

A fin décembre 2025, les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 7 630 MMAD en hausse de 814 MMAD par rapport à fin décembre 2024, expliquée par les effets combinés ci-dessous :

- L'augmentation de 1 478 MMAD des emprunts envers les établissements de crédits qui passent de 5 121 MMAD à fin décembre 2024 à 6 599 MMAD à fin décembre 2025 ;
- Les valeurs données en pension ont diminué de 666 MMAD entre fin 2024 et fin 2025, passant de 1 682 MMAD à 1 016 MMAD. Ce poste reflète les avances à 7 jours obtenues auprès de Bank Al-Maghrib, mobilisées de manière ponctuelle selon les besoins de trésorerie hebdomadaires. La fin d'année 2025 ayant été marquée par une situation de liquidité favorable, le recours à ces opérations a naturellement reculé.
- L'augmentation de 352 MMAD des comptes ordinaires créditeurs qui passent de 226 MMAD à fin décembre 2024 à 578 MMAD à fin décembre 2025.

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 6 816 MMAD en hausse de 513 MMAD par rapport à fin décembre 2023, expliquée par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 221 MMAD des emprunts envers les établissements de crédits qui passent de 5 341 MMAD à fin décembre 2023 à 5 121 MMAD à fin décembre 2024 ;
- La hausse de 731 MMAD des valeurs données en pension qui passent de 951 MMAD à fin décembre 2023 à 1 682 MMAD à fin décembre 2024. En effet, la BMCI participe aux programmes TMPE et PIAFE de la Banque Centrale, et les emprunts accordés dans ce cadre ont augmenté de 340 MMAD entre 2023 et 2024. Cette participation implique des valeurs données en pension d'un montant équivalent par collatéral titres ;
- L'augmentation de 178 MMAD des comptes ordinaires créditeurs qui passent de 49 MMAD à fin décembre 2023 à 226 MMAD à fin décembre 2024.

6.3.7.8 Dettes envers la clientèle

Au 31 décembre 2025, les dettes envers la clientèle s'établissent à 50 545 MMAD contre 48 393 MMAD à fin décembre 2024, en hausse de 2 152 MMAD. L'évolution des dettes envers la clientèle sur la période analysée se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Comptes ordinaires créditeurs	34 009	34 959	37 926	2,79%	8,49%
Comptes d'épargne	5 946	5 781	5 730	-2,78%	-0,88%
Autres dettes envers la clientèle	7 454	7 613	6 860	2,13%	-9,89%
Valeurs données en pension	-	-	-	n/a	n/a
Dettes rattachées	55	40	28	-26%	-29%
Dettes envers la clientèle	47 464	48 393	50 545	1,96%	4,45%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

Les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 2 152 MMAD entre fin décembre 2024 et fin décembre 2025. Cette hausse s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 753 MMAD (soit -9,89%) des autres dettes envers la clientèle qui passent de 7 613 MMAD à fin décembre 2024 à 6 860 MMAD à fin décembre 2025.
- La hausse de 2 968 MMAD des comptes ordinaires créditeurs passant de 34 959 MMAD à fin 2024 à 37 926 MMAD à fin décembre 2025 ;
- La baisse de 51 MMAD (soit -0,88%) des comptes d'épargne qui s'élèvent à 5 730 MMAD à fin décembre 2025 contre 5 781 MMAD à fin décembre 2024.

Revue analytique 2024 - 2023

Les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 949 MMAD entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024. Cette hausse s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 159 MMAD (soit +2,13%) des autres dettes envers la clientèle qui passent de 7 454 MMAD à fin décembre 2023 à 7 613 MMAD à fin décembre 2024.
- La hausse de 950 MMAD des comptes ordinaires créditeurs passant de 34 009 MMAD à fin 2023 à 34 959 MMAD à fin décembre 2024 ;
- La diminution de 165 MMAD (soit -2,78%) des comptes d'épargne qui s'élèvent à 5 781 MMAD à fin décembre 2024 contre 5 946 MMAD à fin décembre 2023.

Ventilation des dettes envers la clientèle par pôle d'activité entre 2023 et 2025

En MMAD	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Banque de détail	46 407	45 638	49 235	-1,66%	7,88%
Sociétés de financement spécialisées	20	18	16	-10,00%	-11,11%
Banque Offshore	1 037	2 737	1 294	>100%	-52,72%
Société de gestion d'actifs	-	-	-	n/a	n/a
Autres	-	-	-	n/a	n/a
Total Dettes envers la clientèle	47 464	48 393	50 545	1,96%	4,45%

Source : Groupe BMCI

La structure des dettes envers la clientèle reste très concentrée sur la période 2023-2025. La Banque de détail en constitue l'essentiel, à hauteur de 97,4 % en 2025 (+7,88 % par rapport à 2024). La Banque Offshore n'en représente que 2,56 % en 2025, en légère hausse par rapport à 2023 (2,18 %), tandis que les Sociétés de financement spécialisées n'y contribuent que de façon marginale.

6.3.7.9 Titre de créance émis

L'évolution des titres de créance émis par la BMCI entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 s'affiche comme suit :

Eléments	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Titres de créances émis	6 877	7 801	4 060	13,45%	-47,96%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

A fin décembre 2025, les titres de créance émis s'établissent à 4 060 MMAD, en baisse de 3 741 MMAD, soit une baisse de -47,96% par rapport à fin décembre 2024, en lien avec une situation de liquidité confortable, conduisant à une baisse des levées de BMCI.

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, les titres de créance émis s'établissent à 7 801 MMAD, en hausse de 925 MMAD, soit une hausse de 13,45% par rapport à fin décembre 2023, en lien avec la hausse des crédits accordés et les besoins en ressources.

6.3.7.10 Dettes subordonnées

L'évolution des dettes subordonnées de la BMCI entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 s'affiche comme suit :

Eléments	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Dettes subordonnées	2 302	2 303	2 298	0,01%	-0,19%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

A fin décembre 2025, les dettes subordonnées du Groupe s'affichent à 2 298 MMAD, stables par rapport à l'exercice 2024.

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, les dettes subordonnées du Groupe s'affichent à 2 303 MMAD, stables par rapport à l'exercice 2023, l'émission obligataire réalisée en 2023 ayant été allouée au rachat des obligations émises en 2018 et 2019 par la BMCI.

6.3.7.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 958 MMAD à fin décembre 2025.

Entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Provisions pour risques d'exéc des engag. par signature	292	275	389	-5,64%	41,13%

Provision pour engagements sociaux	114	122	130	6,90%	6,89%
Provision pour litige et garanties de passif	87	50	74	-42,39%	48,02%
Provisions pour risques fiscaux	-	-	-	n/a	n/a
Provisions pour impôts	-	-	-	n/a	n/a
Autres provisions pour risques et charges	251	398	365	58,17%	-8,31%
Total Provisions pour risques et charges	744	845	958	13,55%	13,34%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

Les provisions pour risques et charges s'affichent à 958 MMAD à fin décembre 2025 contre 845 MMAD à fin décembre 2024, en hausse de 113 MMAD (soit +13,34%). Cette hausse s'explique principalement par :

- La hausse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature de 113 MMAD (soit +13,34%) lié essentiellement à une garantie de partage des risques avec BMCI Leasing sur les clients en commun avec la BMCI et qui sont déclassés en compromis ;
- La hausse des provisions pour engagement sociaux de 8 MMAD (soit +6,89%) en passant de 121 MMAD en 2024 à 130 MMAD en 2025 ;
- La baisse des autres provisions pour risques et charges de 33 MMAD (soit -8,31%). Ces provisions comprennent notamment les dotations aux provisions pour différents risques en anticipation des nouvelles dispositions réglementaires, notamment l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire 19G de Bank Al-Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

Revue analytique 2024 - 2023

Les provisions pour risques et charges s'affichent à 845 MMAD à fin décembre 2024 contre 744 MMAD à fin décembre 2023, en hausse de 101 MMAD (soit +13,55%). Cette hausse s'explique principalement par :

- La baisse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature de 16 MMAD (soit -5,64%) lié essentiellement à une garantie de partage des risques avec BMCI Leasing sur les clients en commun avec la BMCI et qui sont déclassés en compromis ;
- La hausse des provisions pour engagement sociaux de 8 MMAD (soit +6,90%) en passant de 114 MMAD en 2023 à 122 MMAD en 2024 ;
- La hausse des autres provisions pour risques et charges de 146 MMAD (soit +58,17%). Ces provisions comprennent notamment les dotations aux provisions pour différents risques en anticipation des nouvelles dispositions réglementaires, notamment l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire 19G de Bank Al-Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

6.3.7.12 Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés du Groupe BMCI s'établissent à 7 584 MMAD à fin décembre 2025, en hausse de 238 MMAD par rapport à fin décembre 2024. L'évolution des capitaux propres entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Capital et réserves liées	6 542	6 542	6 542	0,00%	0,01%
Réserves consolidées	501	457	591	-9,02%	29,43%
- Part du groupe	475	430	566	-9,30%	31,36%
- Part des minoritaires	27	26	26	-0,75%	-2,11%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	4	21	30	>100%	44,48%
Résultat net de l'exercice	171	326	420	90,70%	28,86%
- Part du groupe	171	325	435	89,90%	33,73%

- Part des minoritaires	0	1	-15	>100%	<-100%
Capitaux propres	7 218	7 345	7 584	1,77%	3,24%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 584 MMAD en hausse de 238 MMAD (soit +3,24%) par rapport au à fin décembre 2024. Cette évolution est due principalement à (i) la hausse du résultat net de l'exercice de 94 MMAD, (ii) la hausse de 134 MMAD des réserves consolidées et (iii) à la hausse des gains ou pertes latents ou différés de 9 MMAD.

Revue analytique 2024 - 2023

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 345 MMAD en hausse de 128 MMAD (soit +1,77%) par rapport au à fin décembre 2023. Cette évolution est due principalement à (i) la hausse du résultat net de l'exercice de 155 MMAD, (ii) la baisse de 45 MMAD des réserves consolidées et (iii) à la hausse des gains ou pertes latents ou différés de 17 MMAD.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres du Groupe BMCI

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres du Groupe BMCI entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Banque de détail	7 181	7 244	7 342	0,88%	1,35%
Sociétés de financement spécialisées	188	242	170	28,72%	-29,75%
Banque Offshore	41	63	64	53,66%	1,59%
Société de gestion d'actifs	-	-	-	n/a	n/a
Autres	-192	-204	7	6,25%	>100%
Total Capitaux propres	7 218	7 345	7 583	1,76%	3,24%

Source : Groupe BMCI

La Banque de détail demeure le principal contributeur en termes de capitaux propres sur la période 2023-2025, ainsi les capitaux propres du pôle « Banque de détail » représente 96,8% du total des capitaux propres en augmentation de 1,35% entre 2024 et 2025.

6.3.7.13 Engagements de financements

Entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025, les engagements de financements du Groupe BMCI se détaillent comme suit :

En MMAD	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Engagements de financements donnés	6 353	7 644	23 212	20,32%	>100%
Aux établissements de crédit	21	780	581	>100%	-25,38%
<i>QP en %</i>	<i>0,33%</i>	<i>10,20%</i>	<i>2,51%</i>	<i>9,87 pts</i>	<i>-7,70 pts</i>
A la clientèle	6 332	6 862	22 630	8,37%	>100%
<i>QP en %</i>	<i>99,67%</i>	<i>89,77%</i>	<i>97,49%</i>	<i>-9,90 pts</i>	<i>7,72 pts</i>
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	2	-	+100%	-100%
<i>QP en %</i>	-	<i>0,03%</i>	<i>0,00%</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
Engagements de financements reçus	-	-	-	-	-
Des établissements de crédit	-	-	-	-	-
De la clientèle	-	-	-	-	-

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

A fin décembre 2025, les engagements de financements donnés se sont établis à 23 212 MMAD, en hausse de 15 568 MMAD (soit >100%). Cette hausse s'explique principalement par la progression des engagements de financements donnés à la clientèle de 15 768 MMAD (soit >100%) entre fin décembre 2024 et fin décembre 2025. Les engagements de financements donnés à la clientèle ont représenté 97% du total des engagements donnés en 2025.

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, les engagements de financements donnés se sont établis à 7 644 MMAD, en hausse de 1 291 MMAD (soit +20,32%). Cette hausse s'explique principalement par la progression des engagements de financements donnés à la clientèle de 530 MMAD (soit +8,37%) entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024. Les engagements de financements donnés à la clientèle ont représenté 89,77% du total des engagements donnés en 2024.

Evolution des engagements de garantie donnés et reçus :

En MMAD	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Engagements de garantie donnés	9 403	11 625	16 070	23,63%	38,24%
D'ordre des établissements de crédit	2 879	3 750	7 293	30,28%	94,48%
D'ordre de la clientèle	6 524	7 874	8 779	20,70%	11,49%
Cautions admin et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus	5 275	8 596	9 831	62,96%	14,36%
Des établissements de crédit	3 387	6 731	7 878	98,70%	17,04%
De l'Etat et d'autres organismes de garantie	1 888	1 865	1 953	-1,18%	4,71%
D'autres organismes de garantie	-	-	-	-	-

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025-2024

A fin 2025, les engagements de garantie donnés se sont établis à 16 070 MMAD, en hausse de 38,24% par rapport à fin décembre 2024. Cette hausse est due à l'effet combiné de :

- ✓ La hausse des engagements de garantie donnés d'ordre des établissements de crédit de 3 542 MMAD (+94,45%), s'expliquant par la hausse des prêts accordés aux établissement de financement spécialisés ainsi qu'un prêt au jour le jour accordé à la maison mère fin 2025.
- ✓ L'augmentation des engagements de garantie données d'ordre de la clientèle de 905 MMAD (+11,49%).

De leur côté, les engagements de garantie reçus ont affiché une hausse de 1 235 MMAD (soit 14,37%) à fin 2025, principalement en lien avec :

- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit de 1 147 MMAD (+17,04%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie de l'ordre de 88 MMAD (4,70%) ;

Revue analytique 2024-2023

A fin 2024, les engagements de garantie donnés se sont établis à 11 625 MMAD, en hausse de 23,63% par rapport à fin décembre 2023. Cette hausse est due à l'effet combiné de :

- ✓ La hausse des engagements de garantie donnés d'ordre des établissements de crédit de 872 MMAD (+30,28%), s'expliquant par la hausse des prêts accordés aux établissement de financement spécialisés ainsi qu'un prêt au jour le jour accordé à la maison mère fin 2024.
- ✓ L'augmentation des engagements de garantie données d'ordre de la clientèle de 1351 MMAD (+20,70%).

De leur côté, les engagements de garantie reçus ont affiché une hausse de 62,96% à près de 3 321 MMAD à fin 2024, principalement en lien avec :

- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit de 3 343 MMAD (+98,70%) ;
- ✓ La baisse des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie de l'ordre de 22 MMAD (-1,18%) ;

6.3.7.14 Tableaux de variation des capitaux propres consolidés

Eléments	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2023	1 328	5 214	-	646	4	7 191	26	7 218
Résultat au 31 Décembre 2024	-	-	-	325	-	325	1	326
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	17	17	-	17
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	2	-	2	-	2
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	2	17	19	-	19
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2024	1 328	5 214	-	756	21	7 318	27	7 345
Dividendes	-	-	-	-239	-	-239	-1	-241
Autres	-	0	-	61	-	62	-	62
Résultat au 31 Décembre 2025	-	-	-	435	-	435	-15	420
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	9	9	-	9
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-12	-	-12	-	-12
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-12	9	-3	-	-3
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2025	1 328	5 214	-	1 000	30	7 572	11	7 584

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 584 MMAD, en hausse de 238 MMAD (soit +3,22%) par rapport à fin décembre 2024. Cette évolution est due principalement à la hausse de (i) 420 MMAD du résultat net partiellement compensé par la baisse de (ii) 241 MMAD des dividendes.

Revue analytique 2024 - 2023

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 345 MMAD, en hausse de 128 MMAD (soit +1,77%) par rapport à fin décembre 2023. Cette évolution est due principalement à la baisse de (i) 45 MMAD des réserves consolidées et la hausse (ii) de 155 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la hausse des gains ou pertes latents ou différés de 17 MMAD.

6.3.8 Tableau de flux trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe BMCI entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2 023	2 024	2 025	Var 24-23	Var 25-24
Résultat avant impôts	613	716	739	16,92%	3,11%
+/- Dot. nettes aux amort. des immob. corp. et incorp.	252	258	261	-89,78%	1,07%
+/- Dot. nettes pour dépréciation des actifs financiers	636	833	958	30,92%	15,04%
+/- Dot. nettes aux provisions	-17	101	113	>100%	11,82%
+/- Q-P de résultat lié aux sociétés MEE	4	-4	-13	<-100%	<-100%
+/- Autres mouvements	15	-37	-9	<-100%	-74,78%
Total des éléments non mon. inclus dans le RNAI	890	1 149	1 309	29,13%	13,86%
+/- Flux liés aux opérations avec les EC	-1 305	-1 549	125	18,72%	>100%

+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 820	-184	1 612	-89,88%	>100%
+/- Flux liés aux autres opérat. affect. des actifs/passifs finan.	867	-118	-4 450	<-100%	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérat. affect. des actifs/passifs non finan.	289	282	392	-2,45%	39,11%
- Impôts versés	-615	-169	-422	-72,54%	<-100%
Dim./(aug.) nette des actifs/passifs proven. des activités opérat.	-2 584	-1 738	-2 744	-32,74%	57,89%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opération.	-1 081	128	-696	>100%	<-100%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux particip.	0	13	26	>100%	>100%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	2	2	2	0,00%	-0,02%
+/- Flux liés aux immobilisations corp. et incorp.	-239	-232	-278	-2,94%	19,84%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	-239	-217	-250	-9,01%	15,02%
+/- Flux de tréso. provenant/à destinat. des actionnaires	-239	-239	-239	0,00%	0,00%
+/- Autres flux de tréso. nets provenant des activités de finan.	792	0	-4	-99,98%	<-100%
Flux net de tréso. lié aux opérations de finan.	553	-239	-243	<-100%	1,93%
Aug. /(dimin.) nette de la tréso. et des équivalents de tréso.	-767	-328	-1 190	-57,21%	<-100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 057	290	-38	-72,55%	<-100%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	777	1 363	1 794	75,47%	31,62%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	280	-1 073	-1 832	<-100%	70,77%
Trésorerie et équivalents de tréso. à la clôture	290	-38	-1 228	<-100%	<-100%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 363	1 794	1 477	31,62%	-17,66%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	-1 073	-1 832	-2 705	70,77%	47,66%
Variation de la trésorerie nette	-767	-328	-1 190	-57,21%	<-100%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 - 2024

- Activités opérationnelles :

Les flux générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à -696 MMAD à fin 2025 en baisse de 824 MMAD par rapport à fin 2024. Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse des flux liés aux autres opérations affectants les actifs/passifs financiers, passant de -118 MMAD en 2024 à -4 450 MMAD en 2025 ;
- La hausse des flux liés aux opérations avec la clientèle, passant de -184 MMAD en 2024 à 1 612 MMAD en 2025.

- Activités d'investissement :

Les flux liés à l'activité d'investissement s'établissent à -250 MMAD à fin décembre 2025 contre -217 à fin décembre 2024, soit des investissements en hausse de 33 MMAD par rapport à fin décembre 2024.

- Opérations de financement :

Les flux liés aux opérations de financement s'affichent à -243 MMAD à fin décembre 2025, affichant ainsi une baisse de 5 MMAD par rapport à fin décembre 2024.

Revue analytique 2024 - 2023

- Activités opérationnelles :

Les flux générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à 128 MMAD à fin 2024 en hausse de 1 209 MMAD par rapport à fin 2023. Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 635 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle, passant de -1 820 MMAD en 2023 à un flux de -184 MMAD en 2024 ;

- La baisse de 244 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, passant de -1 305 MMAD à fin 2023 à -1 549 MMAD à fin 2024 ;
- La baisse de 985 MMAD des flux liés aux opérations affectant les actifs et passifs financiers du Groupe BMCI passant de 867 MMAD à fin 2023 à -118 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse du résultat avant impôt de 104 MMAD (soit +16,92%) à fin décembre 2024.

- **Activités d'investissement :**

Les flux liés à l'activité d'investissement s'établissent à -217 MMAD à fin décembre 2024, en hausse de 22 MMAD par rapport à fin décembre 2023.

- **Opérations de financement :**

Les flux liés aux opérations de financement s'affichent à -239 MMAD à fin décembre 2024, affichant ainsi une baisse de 792 MMAD par rapport à fin décembre 2023. Cette variation s'explique par les deux effets suivants :

- Les autres flux de trésoreries nets provenant des activités financières, liée principalement à l'émission obligataire subordonnée ont baissé de 792 MMAD
- Les flux de trésorerie provenant/ à destination des actionnaires sont restés quasiment inchangés

Ainsi, la variation de la trésorerie nette a enregistré une hausse de 439 MMAD entre fin décembre 2024 et fin décembre 2023.

6.3.9 Rentabilité des actifs et capitaux propres

La rentabilité des capitaux propres et des actifs du Groupe BMCI entre fin décembre 2023 et fin décembre 2025 se récapitule comme suit :

En MMAD	Déc-2023	Déc-2024	Déc-2025	Var 24 - 23	Var 25 - 24
Résultat net (1)	171	326	420	90,64%	28,89%
Total actif (2)	75 201	78 074	78 577	3,82%	0,64%
Fonds propres	7 218	7 318	7 584	1,39%	3,63%
Capitaux propres - Résultat net (3)	7 047	6 992	7 163	-0,78%	2,45%
ROA (Return on Assets) (1/2)	0,23%	0,42%	0,53%	0,19 pts	0,11 pts
ROE (Return On Equity) (1/3)	2,43%	4,66%	5,87%	2,24 pts	1,20 pts

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2025 – 2024

Sur la période 2024-2025, le ROA du Groupe BMCI marque une augmentation de 11 points de base pour s'établir à 0,53% à fin décembre 2025 contre 0,42%. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du résultat net de 28,89% à fin 2025.

Le ROE affiche une augmentation de 120 points de base entre fin décembre 2024 et fin décembre 2025 et s'établit à 5,87%.

Revue analytique 2024 – 2023

Sur la période 2023-2024, le ROA du Groupe BMCI marque une augmentation de 19 points de base pour s'établir à 0,42% à fin décembre 2024 contre 0,23%. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du résultat net de 90,64% à fin 2024.

Le ROE affiche une augmentation de 224 points de base entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024 et s'établit à 4,66%.

6.3.10 Solvabilité et adéquation des fonds propres

6.3.10.1 Solvabilité et adéquation des fonds propres

Le Groupe BMCI dispose d'une assise financière lui permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste les ratios de solvabilité dégagés sur la période 2023-2025.

Evolution des principaux ratios réglementaires sur la période 2023-2025

- Sur base sociale

Eléments	2 023	2 024	2 025
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	6 668 243	6 697 213	7 064 282
Fonds propres de catégorie 1	7 418 243	7 447 213	7 814 282
Total Fonds Propres	8 934 800	9 165 083	9 508 522
Actifs pondérés	58 762 766	60 362 571	63 008 058
<i>Ratio de fonds propres CET1</i>	<i>11,35%</i>	<i>11,09%</i>	<i>11,21%</i>
<i>Ratio de fonds propres T1</i>	<i>12,62%</i>	<i>12,34%</i>	<i>12,40%</i>
<i>Ratio de fonds propres Total</i>	<i>15,20%</i>	<i>15,18%</i>	<i>15,09%</i>

Source : Groupe BMCI

Le ratio de solvabilité de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%. Il ressort à 15,09% au 31 décembre 2025.

Pour sa part, le Tier 1 ressort à 12,4% en 2025 contre 12,3% en 2024 et 12,62% en 2023 (vs. une exigence réglementaire de 9%).

A noter que (i) le montant des fonds propres de catégorie 1 (CET1) doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ; (ii) le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés et (iii) que le montant total des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés.

- Sur base consolidée

Eléments	2 023	2 024	2 025
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	6 342 152	6 431 589	6 727 846
Fonds propres de catégorie 1	7 092 152	7 181 589	7 477 846
Total Fonds Propres	8 393 974	8 702 554	9 001 436
Actifs pondérés	62 302 798	66 161 762	67 007 254
<i>Ratio de fonds propres CET1</i>	<i>10,18%</i>	<i>9,72%</i>	<i>10,04%</i>
<i>Ratio de fonds propres T1</i>	<i>11,38%</i>	<i>10,85%</i>	<i>11,16%</i>
<i>Ratio de fonds propres Total</i>	<i>13,47%</i>	<i>13,15%</i>	<i>13,43%</i>

Source : Groupe BMCI

La circulaire 1/W/2021, entrée en vigueur en mars 2021, modifie et complète les dispositions de la circulaire n°26/G/2006 de Bank Al Maghrib du 5 décembre 2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard.

Les impacts pour la BMCI de l'entrée en vigueur de la circulaire 1/W/2021 concernent essentiellement :

- Le changement de la pondération des expositions sur les petites et moyennes entreprises de 100% à 85% engendrant une diminution du montant des actifs pondérés au titre du risque de crédit et donc une amélioration du ratio de solvabilité à niveau de fonds de propres inchangé.
- Le renforcement des exigences en fonds propres au titre du risque de marché relatif aux positions sur les certificats sukuk détenus par la fenêtre participative BMCI Najmah augmentant légèrement le ratio de solvabilité.

Par rapport au traitement prudentiel des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement, le changement de pondération prévu dans la circulaire 1/W/2021 n'aura pas d'impact significatif sur les actifs pondérés au risque au titre du

risque de crédit de la Banque compte tenu du stock réduit des immobilisations acquises par voie de dation en paiement de la BMCI. Le ratio de solvabilité sur base consolidé traduit une capacité importante du Groupe à faire face à ses engagements via ses fonds propres. Le ratio CET 1, le ratio Tier1 et le ratio des fonds propres s'établissent respectivement à 9,72%, 10,85% et 13,15% à fin décembre 2024. Le ratio CET 1, le ratio Tier1 et le ratio des fonds propres s'établissent respectivement à 10,04% et 11,16% pour les deux premiers ratios et 13,43% à fin décembre 2025.

Evolution des principaux ratios prudentiels prévisionnels

Les ratios prévisionnels de BMCI sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur :

- Sur base sociale

Montants en millions MAD	Déc-2024	Juin-2025	Déc-2025	Juin-2026
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Projection
Core Equity Tier 1	6 697	6 835	7 064	7 301
Total Tier 1	7 447	7 585	7 814	8 051
Total Tier 2	1 718	1 680	1 694	1 680
Total Equity	9 165	9 265	9 509	9 731
RWA	60 363	61 571	63 008	65 462
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	11,09%	11,10%	11,21%	11,40%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	12,34%	12,32%	12,40%	12,50%
Tier 2 Ratio	2,85%	2,73%	2,69%	2,57%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	15,18%	15,05%	15,09%	15,20%

Source : Groupe BMCI

- Sur base consolidée

Montants en millions MAD	Déc-2024	Juin-2025	Déc-2025	Juin-2026
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Projection
Core Equity Tier 1	6 432	6 563	6 728	6 945
Total Tier 1	7 182	7 313	7 478	7 695
Total Tier 2	1 521	1 521	1 524	1 520
Total Equity	8 703	8 834	9 001	9 215
RWA	66 162	66 429	67 007	68 817
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	9,72%	9,88%	10,04%	10,20%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	10,85%	11,01%	11,16%	11,30%
Tier 2 Ratio	2,30%	2,29%	2,27%	2,21%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	13,15%	13,30%	13,43%	13,50%

Source : Groupe BMCI

6.3.10.2 Liquidity Cover Ratio (LCR)

A compter de juillet 2019, une nouvelle exigence réglementaire est entrée en vigueur, obligeant les banques à respecter un ratio minimum de liquidité de 100%. Depuis son entrée en vigueur, le ratio LCR est respecté sur une base de calcul sociale et consolidée par le Groupe BMCI.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de la BMCI (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Année	LCR base consolidée	LCR base sociale
Déc-22	125%	155%
Déc-23	124%	175%
Déc-24	140%	186%
Déc-25	118%	140%

Source : Groupe BMCI

La BMCI a assuré courant 2025 un ratio de liquidité LCR Banque Centrale Consolidé et social supérieur au seuil réglementaire (100%). Au 31/12/2025, le LCR social s'élève à 140% contre 186% enregistré en 2024, et le consolidé à 118% contre 140% enregistré en 2024.

Cette évolution s'explique par :

- i. Une hausse des sorties de trésorerie de 2,6 Mds MAD tirée principalement par :
 - o La hausse d'encours des engagements de financement confirmés et des engagements de garantie de 21,2 Mds MAD qui sont pondérés à 10% et 5% respectivement.
 - o Hausse d'encours des dépôts des particuliers et des personnes morales de 2,5 Mds MAD.
- ii. La baisse des entrées de trésorerie de 866 MMAD qui s'explique par la baisse de l'encours des crédits de trésorerie courant 2025 de 3 Mds MAD.
- iii. Les HQLA ont augmenté de 1,9 Mrds MAD, due à la situation excédentaire en liquidité fin 2025. L'excédent est placé sous forme de réserve repos sur le marché interbancaire.

6.3.10.3 Leverage ratio ou ratio de levier

Après son entrée en vigueur en 2021 (Circulaire n°6/W/2021), les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total des expositions en valeur comptable.

Le ratio de levier du Groupe BMCI sur base sociale et consolidée sur la période 2023-2025, se présente comme suit :

- Sur base sociale :

Montants en millions MAD	Déc-23	Déc-24	Déc-25
Fonds propres de catégorie 1	7 418 243	7 447 213	7 814 282
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	73 703 512	79 388 388	86 449 919
Ratio de levier	10,06%	9,38%	9,04%

Source : Groupe BMCI

- Sur base consolidée :

Montants en millions MAD	Déc-23	Déc-24	Déc-25
Fonds propres de catégorie 1	7 092 152	7 181 589	7 477 846
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	74 917 816	82 744 859	86 989 715
Ratio de levier	9,47%	8,68%	8,60%

Source : Groupe BMCI

La BMCI a assuré courant 2025 un ratio de levier consolidé et social supérieur au seuil réglementaire (3%). Au 31/12/2025, le ratio de levier social est à 9,04% contre 9,38% enregistré en 2024, et le consolidé à 8,60% contre 8,68% enregistré en 2024.

La BMCI a assuré courant 2024 un ratio de levier consolidé et social supérieur au seuil réglementaire (3%). Au 31/12/2024, le ratio de levier social est à 9,38% contre 10,06% enregistré en 2023, et le consolidé à 8,68% contre 9,47% enregistré en 2023.

6.3.11 Présentation des indicateurs trimestriels sélectionnés

Les comptes d'exploitation trimestriels du Groupe BMCI à fin mars 2026 sont présentés ci-après :

En KMAD	Mars 2025	Mars 2026
Intérêts et produits assimilés	939 303	889 220
Intérêts et charges assimilés	264 516	195 075
Marge d'intérêts	674 787	694 146
Commissions perçues	156 239	164 389
Commissions servies	17 623	18 567
Marge sur commissions	138 615	145 822
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	181 882	136 763
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	182 480	143 432
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-598	-6 670
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	16	30
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	16	30
Rémunération des instruments de capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	16 387	13 887
Charges des autres activités	28 275	30 132
Produit net bancaire	983 413	960 515
Charges générales d'exploitation	528 696	519 740
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	71 766	70 572
Résultat brut d'exploitation	382 951	370 203
Coût du risque	187 922	61 073
Résultat d'exploitation	195 029	309 130
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-3 983	-3 373
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1 781	613
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôts	189 264	306 369
Impôts sur les bénéfices	83 984	138 847
Résultat net	105 280	167 522
Résultat hors groupe	-4 873	2 288
Résultat net part du groupe	110 154	165 233
<i>Résultat par action (en dirham)</i>	<i>8</i>	<i>12</i>

Source: Groupe BMCI

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés – à fin mars 2026

Produit net bancaire

Le Groupe BMCI a réalisé un Produit Net Bancaire consolidé de 961 MMAD à fin mars 2026, en baisse de 2,3% par rapport à fin mars 2025. Cette baisse est principalement par la remontée des taux d'intérêt lié au contexte géopolitique international défavorable.

Frais de gestion

A fin mars 2026, les Frais de Gestion consolidés (charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements) s'élèvent à 590 millions de dirhams, en baisse de 1,7% par rapport à mars 2025.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 61,46% à fin mars 2026 en légère baisse par rapport aux 61% à fin mars 2025.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation consolidé s'établit à 370 MMAD à fin mars 2026, en baisse de 3,3% par rapport à fin mars 2025.

Cout du risque

Le cout du Risque consolidé ressort à 61,1 MMAD à fin mars 2026, en baisse de 67,5% par rapport à fin mars 2025, traduisant un allègement de la politique de couverture du risque de crédit dans un contexte prudentiel.

Résultat avant impôts

Le résultat avant impôts consolidé atteint 306,4 MMAD à fin mars 2026, en hausse de 61,9% par rapport à fin mars 2025.

La part du Groupe s'élève à 165,2 millions de dirhams, contre 110,1 MMAD un an plus tôt, soit une hausse de 50%.

Les comptes bilanciels consolidés trimestriels de BMCI au premier trimestre 2026 sont présentés ci-après :

Bilan actif

En KMAD	Dec-25	Mars-26
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 477 020	1 582 618
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 674 688	2 710 664
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 342 999	2 378 981
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	331 689	331 684
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 609 375	2 680 413
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 609 375	2 680 413
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Titres au coût amorti	7 779 920	7 882 459
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2 285 978	2 532 820
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	58 829 455	56 084 023
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	24 014	24 833
Actifs d'impôt différé	318 082	309 751
Comptes de régularisation et autres actifs	1 781 479	1 228 412
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-6 373	-9 746
Immeubles de placement	20 571	20 139
Immobilisations corporelles	1 000 611	957 543
Immobilisations incorporelles	694 307	672 217
Écarts d'acquisition	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	78 576 845	76 763 866

Source : Groupe BMCI

Bilan passif

En KMAD	Dec-25	Mars-26
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 253	5 768
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 253	5 768
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	7 630 158	7 549 605
Dettes envers la clientèle	50 545 424	49 878 271
Titres de créance émis	4 060 028	3 123 735
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	113 820	7 265
Passifs d'impôt différé	93 895	95 161
Comptes de régularisation et autres passifs	5 290 858	5 124 359
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	957 664	966 458
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		

Dettes subordonnées	2 298 120	2 283 433
Capital et réserves liées	6 542 302	6 542 302
Réserves consolidées	591 409	1 012 410
Part du groupe	565 601	1 001 250
Part des minoritaires	25 808	11 160
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	29 732	7 576
Résultat net de l'exercice	420 182	167 522
Part du groupe	434 829	165 233
Part des minoritaires	-14 648	2 288
TOTAL PASSIF IFRS	78 576 845	76 763 866
CAPITAUX PROPRES	7 583 624	7 729 810
Part du groupe	7 572 464	7 716 362
Part des intérêts minoritaires	11 160	13 449

Source : Groupe BMCI

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés – à fin mars 2026

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la Clientèle consolidés ont enregistré une baisse de 1% pour atteindre 49 878 millions de dirhams à fin mars 2026 contre 50,5 millions de dirhams à fin décembre 2025.

7. Perspectives du Groupe BMCI

7.1 Orientations stratégiques du Groupe BMCI

En 2025, la BMCI a réalisé un bilan global du plan Twenty4Change, permettant d'évaluer l'atteinte des ambitions, les réalisations, les impacts opérationnels et financiers, ainsi que les transformations culturelles et organisationnelles engagées.

Cette évaluation a mis en évidence la contribution du plan au renforcement du modèle opérationnel, à l'amélioration de l'expérience client et à la mobilisation des collaborateurs autour des priorités stratégiques de la Banque. Enfin il a permis d'entériner les progrès accomplis, tout en identifiant les leviers de consolidation et les axes de développement à prioriser pour les prochaines années.

Sur la base de ces enseignements, la BMCI a engagé cette année un cadrage stratégique du nouveau plan de développement, visant à définir les orientations structurantes du prochain cycle stratégique, en cohérence avec les ambitions du Groupe BNP Paribas, en capitalisant sur les acquis du plan Twenty4Change et en tenant compte des évolutions de l'environnement économique, réglementaire et technologique, ainsi que des attentes croissantes des clients et des parties prenantes.

7.2 Vision et ambitions stratégiques du nouveau cadre stratégique

Le nouveau cadre stratégique ambitionne de poursuivre la dynamique de transformation de la Banque, avec un accent particulier sur la qualité opérationnelle et la solidité technologique, en faveur du renforcement de la satisfaction client et collaborateur, à travers :

- Le renforcement de la proximité client
- Le développement des compétences et de l'engagement des collaborateurs
- La transformation digitale et l'Intelligence Artificielle
- L'intégration accrue des enjeux de performance durable

Il s'inscrit ainsi dans une logique de création de valeur pérenne et responsable, en cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe BNP Paribas.

7.3 Axes du nouveau cadre stratégique

Enjeux et orientations stratégiques traçant la voie vers une performance pérenne soutenus par des moyens (i) technologiques en perpétuelle évolution et (ii) humains avec des équipes expertes et engagées

7.3.1 Qualité opérationnelle et solidité technologique

Moderniser le fonctionnement, les process et les SI pour (i) plus de simplicité, fluidité, sécurité et (ii) de gain en productivité, tout en tirant profit de la digitalisation et de l'innovation.

7.3.2 Qualité relationnelle et expérience client simple et fluide

Offrir à notre clientèle cible des solutions et des expertises différenciantes afin de répondre, dans les meilleurs standards, à leurs besoins au quotidien et les accompagner dans tous leurs cycles.

7.3.3 Engagement des collaborateurs, confiance et culture de performance

Développer et valoriser l'expertise, la responsabilisation et l'engagement des collaborateurs pour faire de la BMCI une organisation performante fière de son collectif.

7.3.4 Excellence financière et maîtrise des risques

Piloter la rentabilité, assurer la qualité du portefeuille, la solidité des fonds propres et la stabilité des ressources, tout en anticipant et en gérant les évolutions réglementaires.

7.3.5 Sustainability, finance durable & RSE

Accélérer notre mobilisation autour des enjeux de la finance durable afin d'être aux côtés de nos clients dans leur transition vers une économie durable et dans leurs enjeux de water management.

7.3.6 Changements planifiés concernant la stratégie, le modèle d'activité, la gouvernance et les activités sous-jacentes

La BMCI s'inscrivait depuis début 2025 dans un nouveau cycle stratégique, avec des ajustements et une revue de ses orientations stratégiques, ainsi qu'une nouvelle feuille de route à horizon 2030.

A la suite de l'annonce de l'entrée en discussion exclusives de BNP Paribas avec Holmarcom en vue de la cession de BMCI au Maroc, en date 12 décembre 2025, le processus stratégique a été mis en stand-by, tout en maintenant, néanmoins la déclinaison des orientations définies à ce stade dans le fonctionnement de la Banque.

Des changements concernant la stratégie, le modèle d'activité, la gouvernance et les activités sous-jacentes seront potentiellement prévus à l'issue des discussions en cours.

7.4 Trajectoire financière de la banque à l'horizon 2028

Le plan d'action soutenant la construction de la trajectoire budgétaire à horizon 2028 consiste à accélérer et pérenniser la dynamique commerciale enclenchée à travers des objectifs de croissance ambitieux et orientés sur des segments cibles.

A ce titre, les priorités stratégiques du Retail Banking s'articulent autour de trois axes : (i) l'orientation du Business Model vers le Mass Affluent et les clients professionnels ; (ii) l'amélioration de la satisfaction client (iii) la promotion de l'omnicanalité et du digital.

S'agissant de la ligne de métier Corporate, son développement s'appuie sur six principaux axes stratégiques, en l'occurrence : (i) la croissance des revenus bancaires à travers l'intensification de la captation des dépôts à vue, l'augmentation de la part de marché sur les crédits moyen terme et la multiplication du cross-sell ; (ii) la promotion de la finance durable considérée en tant que vecteur de différenciation et de développement, (iii) l'optimisation des process et la transformation de l'organisation ; (iv) le maintien de la présence de la banque et sa capacité d'écoute auprès des clients ; (v) l'innovation dans les solutions digitales et les parcours clients ainsi que (vi) le travail sur le management et la posture des collaborateurs afin d'assurer davantage de productivité et de performance.

Pour sa part, le Capital Markets a l'ambition de participer activement au développement de la franchise Corporate Banking au Maroc. A ce titre, des stratégies différenciées par segment de clientèle ont été mises en place afin d'accélérer le rythme de développement.

En synthèse, la BMCI fait converger l'efficacité économique du Groupe avec les attentes de l'ensemble des parties prenantes, en développant des solutions de financement innovantes, investissant dans la transformation digitale et maintenant son empreinte positive sur la société afin de :

- Consolider la performance financière et développer les activités sur tous les segments
- Contribuer au développement du tissu économique marocain via des mécanismes de financement innovants
- Accompagner la croissance de ses clients et enrichir les parcours clients pour répondre à une gamme élargie de besoins et d'usages
- Promouvoir une culture de diversité, d'égalité, d'inclusion et de finance durable
- Développer des solutions répondant à une économie de services simples, utiles et sécurisés pour les clients
- Renforcer l'efficacité opérationnelle afin de répondre de manière réactive et sécurisée aux besoins des clients

8. Faits exceptionnels :

Situation économique et impacts potentiels sur l'économie nationale

L'année 2025 confirme la résilience de l'économie mondiale, dans un contexte de normalisation progressive des politiques monétaires, soutenue par des mesures budgétaires adaptées. Cette dynamique reste toutefois contrainte par la persistance de tensions inflationnistes modérées, le ralentissement de certaines grandes économies, notamment la Chine, ainsi que par un environnement géopolitique incertain et une volatilité accrue des échanges internationaux et des flux d'investissement.

Croissance légèrement plus faible en 2025 :

En 2025, l'économie mondiale demeure globalement résiliente, mais sur un rythme de croissance plus modéré, dans un contexte combinant tensions géopolitiques, fragmentation commerciale et conditions financières encore restrictives.

Selon le FMI, après une croissance mondiale de 3,3% en 2024, **cette dernière décélère à 3,2% en 2025** puis à 3,1% en 2026, un niveau qui demeure inférieur à la moyenne pré-pandémie. Cette inflexion s'explique en partie par la normalisation des effets de rattrapage et d'anticipation observés en début d'année, ainsi que par un environnement plus volatil e, marqué par une incertitude commerciale accrue et un durcissement de certaines mesures protectionnistes, pesant sur le commerce et l'investissement.

Cette dynamique masque des trajectoires contrastées et des disparités régionales persistantes. L'économie américaine affiche 2,0% de croissance en 2025, principalement soutenue par la demande domestique. La zone euro, pour sa part, progresse de 1,2%, freinée par une reprise graduelle et un contexte industriel plus fragile. En Asie, la Chine atteint 4,8%, portée davantage par des moteurs domestiques dans un environnement de faible inflation, tandis que l'Inde continue de se distinguer avec une expansion de 6,6%. En somme, l'Asie confirme son rôle de principal contributeur à la croissance mondiale, dans un contexte international où la visibilité demeure limitée et où les risques restent orientés à la baisse, notamment en cas de prolongation de l'incertitude et de durcissement des barrières commerciales.

Inflation en reflux et vigilance maintenue :

le taux de couverture

En 2025, la désinflation se consolide et l'inflation converge progressivement vers les objectifs des banques centrales, malgré des pressions encore tenaces dans certaines économies et sur certaines composantes domestiques.

Les banques centrales ont amorcé une détente graduelle. Pour sa part, la FED a réduit à trois reprises sa fourchette cible en 2025, la ramenant à 3,50%-3,75% en fin d'année. En parallèle, la BCE a maintenu son orientation prudente, le taux directeur est resté inchangé à 2,0% en décembre 2025, à l'issue du cycle de baisses initié en juin 2024 et prolongé jusqu'en juin 2025.

Le reflux de l'inflation s'explique par l'atténuation des perturbations d'approvisionnement et la normalisation progressive des chaînes logistiques, conjuguées aux effets différés du resserrement monétaire cumulé, qui a tempéré la demande. Cette désinflation s'est opérée sans décrochage de l'activité, dans un environnement où les marchés du travail poursuivent leur rééquilibrage.

Par ailleurs, les banques centrales ont engagé un assouplissement graduel, soutenant une reprise modérée, alors même que les incertitudes géopolitiques et la volatilité des marchés de l'énergie et de certaines matières premières demeurent des sources de risque.

En outre, le marché de l'emploi reste un déterminant central de la stabilité macro-économique. Malgré le rééquilibrage en cours, plusieurs économies avancées présentent des signaux de refroidissement, traduisant une détente progressive des tensions. Dans les économies en développement, les défis structurels et les tensions sociales continuent de peser sur les principaux indicateurs du marché du travail, notamment l'emploi des jeunes.

Compte tenu de l'atténuation progressive des chocs et de la transmission du resserrement monétaire, la tendance de fond demeure orientée vers un reflux de l'inflation et une convergence progressive vers les cibles des banques centrales, notamment en Zone Euro où l'inflation annuelle s'est établie à 2,0% en 2025. Par ailleurs, elle atteint 2,7% aux États-Unis, persistant à un niveau au-dessus de l'objectif de la FED, sous l'effet notamment du relèvement des tarifs douaniers. De son côté, l'inflation sous-jacente reflue plus lentement, atteignant ainsi 2,6% aux États-Unis et 2,4% dans la zone euro. **Dans ces conditions, l'inflation culmine à 4,2% en 2025 au niveau mondial, et est projetée à 3,5% en 2026.**

Ancrages budgétaires crédibles pour préserver la soutenabilité de la dette publique

Dans le prolongement de la séquence postpandémie, la dette publique demeure, dans de nombreux pays, à des niveaux élevés par rapport au PIB. Cette situation durcit l'équation budgétaire, sous l'effet conjugué d'une charge d'intérêts plus lourde dans un environnement de taux durablement plus élevés, de pressions structurelles liées au vieillissement, et de besoins accrus en matière de souveraineté, de sécurité et de résilience, incluant, selon les économies, la transition énergétique et l'adaptation climatique.

Les gouvernements se trouvent ainsi face à un arbitrage de plus en plus contraint : soutenir l'activité et la cohésion tout en rétablissant des trajectoires de finances publiques crédibles, dans un contexte de taux plus élevés et de primes de risque redevenues plus discriminantes. La réponse requiert un renforcement des cadres de gouvernance budgétaire pour les pays les plus vulnérables, un meilleur accès à des financements adaptés, complété le cas échéant par des dispositifs d'allègement ou de restructuration permettant de rétablir rapidement la confiance et les marges de manœuvre.

La dette publique mondiale rapportée au PIB s'établit à 94,7% en 2025 et la trajectoire demeure orientée à la hausse, avec un dépassement de 100% du PIB attendu d'ici la fin de la décennie, soulignant l'urgence d'ancrages budgétaires robustes et politiquement soutenables.

Reprise graduelle des échanges internationaux

En 2025, le commerce international se raffermi, mais selon un profil encore hétérogène et exposé aux chocs géopolitiques et logistiques. De leur côté, les échanges de marchandises progressent de manière mesurée et demeurent plus sensibles aux perturbations de transport. Le rapport de gestion de l'année 2025 ainsi qu'aux incertitudes de politique commerciale, tandis que les services conservent une trajectoire plus robuste. Dans le même temps, le tourisme international poursuit sa normalisation et soutient les échanges de services.

Les évolutions restent contrastées selon les régions : la demande d'importations plus sélective dans les grandes économies, notamment en Chine et aux États-Unis. Pour sa part, l'Europe reste pénalisée par un redressement manufacturier graduel et une exposition aux aléas énergétiques, tandis que l'Asie conserve un rôle structurant dans le commerce mondial.

Au total, l'année 2025 s'inscrit dans une reprise progressive mais fragile des échanges internationaux, avec, selon l'OMC, une croissance attendue de 2,4% du volume des échanges de marchandises en glissement annuel, sur fond de risques orientés à la baisse en cas de durcissement des barrières commerciales.

Application de la réglementation Bâle II

La Banque Centrale a publié fin 2024 la Directive n° 1/W/2024 relative au dispositif de gestion du risque de liquidité et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne, marquant ainsi l'entrée en vigueur du dispositif ILAAP pour une application en 2026.

Il s'agit d'un dispositif réglementaire qui vise à assurer en permanence une adéquation de la liquidité par rapport à l'ensemble des risques encourus par les établissements bancaires et les besoins y afférents.

En même temps, la Banque Centrale a publié la circulaire CN° 4/W/2024 relative aux dispositions de calcul du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

La BMCI a lancé les actions nécessaires afin de se conformer aux exigences de la directive et mettre en place les composantes clé de l'ILAAP :

- Un cadre de gouvernance
- Une identification des risques de liquidité (Risk ID, profil de risque de Risk Appetite)
- Programme de Stress test
- Planification de la liquidité et du financement, en lien avec la stratégie de la banque

Ceci inclut le suivi d'un certain nombre d'indicateurs internes et réglementaires (LCR, NSFR,...), et la mise en place d'un système de contrôle qui atteste de la fiabilité des données, de la conformité à la réglementation et aux procédures, de la validité des hypothèses de modélisation et de l'efficacité de la gestion de la liquidité.

Sur base d'un gap analysis, l'ALMT s'est organisé en mode projet pour lancer le déploiement du dispositif au sein de la BMCI.

Le projet est lancé sous la direction de l'ALMT, impliquant une contribution active de plusieurs fonctions comme Risques, Finance, la DSI, ainsi que la tutelle ALMT EM pour un apport d'expertise et un retour d'expérience ILAAP au sein du Groupe BNPP.

La gouvernance du projet passe par un comité de pilotage dédié sous la responsabilité du Directoire, dont les attributions consistent à valider les livrables, arbitrer les points de décisions et allouer les moyens techniques et humains exigés par le projet. Des présentations en comités ALCO et en comités de risque du Conseil de surveillance seront réalisées périodiquement afin d'informer les membres sur l'avancement général projet.

9. Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la BMCI ne fait l'objet d'aucun litige ou affaires contentieuses susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de la BMCI.

10. Facteurs de risque

10.1 Gestion globale des Risques :

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité. Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

C'est ainsi que le Groupe BMCI, conduit une revue annuelle de son *Risk Appetite* qui doit donc s'entendre comme la formalisation de la tolérance du Groupe BMCI aux risques auxquels il est exposé dans l'exécution de sa stratégie. Le *Risk Appetite Statement* est approuvé annuellement ou plus fréquemment si nécessaire par le Conseil de surveillance sur proposition du directoire. Ce document définit, en cohérence avec la stratégie du Groupe BMCI et compte tenu de l'environnement dans lequel il opère, des principes qualitatifs de risque qu'il souhaite suivre dans ses activités et un mécanisme quantitatif de surveillance du profil de risque à travers des métriques quantitatives suivies trimestriellement auxquelles des seuils sont attachés. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne est organisé autour de trois lignes de défense, sous la responsabilité de l'Organe de Direction et la supervision du Conseil de Surveillance. Le Contrôle Permanent est la mise en œuvre en continu du dispositif de gestion des risques et est assuré par les deux premières lignes de défense :

- 1ère ligne de défense regroupant les Entités opérationnelles (métiers et fonctions) et la Direction du Contrôle Opérationnel Permanent (OPC)
- 2ème ligne de défense regroupant les Risques, la Conformité, les Affaires Juridiques et Finance en tant que fonctions régaliennes.
- Le Contrôle Périodique, assuré par la 3ème ligne de défense (Inspection Générale ou Audit Interne), est une fonction de vérification et d'évaluation qui intervient selon un cycle d'audit propre.

Le Contrôle Interne s'appuie sur les valeurs et le code de conduite ainsi que les principes d'actions complémentaires préalablement cités notamment :

- | | |
|---|--|
| ▪ Des responsabilités clairement établies | ▪ Une exigence de formation et de traçabilité |
| ▪ Un contrôle et une supervision indépendants des risques | ▪ Un devoir de transparence |
| ▪ Une séparation des tâches | ▪ Une adaptation continue du dispositif aux évolutions |
| ▪ Une gestion des ressources humaines prenant en compte les objectifs du contrôle interne | ▪ Une proportionnalité dans la mise en œuvre |
| ▪ Un processus encadré de prise de décision | |

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les risques significatifs suivants :

- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Les risques de concentration ;
- Les risques de marché ;
- Le risque de taux ;
- Le risque de liquidité ;
- Les risques opérationnels dont
 - Les risques de Conformité
 - Les risques ICT
- Les risques ESG

10.2 Le risque de crédit ou de contrepartie

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

La Note de Contrepartie, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quel que soit la nature de la contrepartie.

Le Taux de Récupération Global, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie. Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

10.2.1 Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations. La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de Métier et la Direction des Risques. Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- Contrôles de la 1^{ère} ligne de défense : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.
- Contrôles la 2^{ème} ligne de défense : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant la surveillance du risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.
- Contrôles de la 3^{ème} ligne de défense : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

10.2.2 Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition excessive vis-à-vis d'une contrepartie, d'un groupe d'affaire, d'un secteur pouvant engendrer des pertes pour la Banque

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un secteur donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ;)

10.3 Le risque de marché

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles : Risque de taux d'intérêt, Risque de change, Risque sur titre de propriété, Risque sur produit de base, Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes Bâloises.

10.3.1 Principes fondamentaux

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires, aux normes Bâloises et aux standards du Groupe BNP Paribas.

Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions,
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités,
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques. Adoption des standards du Groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché.

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- **Un contrôle de la 1^{ère} ligne de défense** assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- **Un contrôle de la 2^{ème} ligne de défense** matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PNL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité Risk EM du Groupe BNP Paribas.
- **Un contrôle fonctionnel de la 3^{ème} ligne de défense** assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- **Position obligataire** : Limites-en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Vége).

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La (Value at Risk) GEAR

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du risque de change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change. Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GeaR « Gross earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change.

Risque de taux et risque obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie du change, obligataires et swaps de taux d'intérêt.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year équivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GeaR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour trésorerie du change, trading obligataire et swaps de taux d'intérêt.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise. Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis aux Responsables ALM Trésorerie et Capital Markets, à la Direction Générale et à la Direction des Risques. Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en termes de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trading sont réalisés semestriellement depuis 2012. Ils sont effectués selon deux approches :

- Stress tests minimaux avec les scénarios réglementaires et qui consistent à calculer l'impact des mouvements des paramètres de marché des portefeuilles sur le ratio Bale 2 de la banque.
- Stress tests spécifiques avec des scénarios internes et qui consistent à calculer l'impact des mouvements des paramètres de marché des portefeuilles sur le ratio Bale 2 de la banque.

10.3.2 Risque de taux et de liquidité

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au Groupe BNP Paribas (LCR, NSFR),

- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme,
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût,
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,

Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du Groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- Corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...),
- Incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...),
- Existence d'options comportementales sur des produits clientèles longs à taux ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bps. Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler : Le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité, Le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques, La réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché, le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

10.4 Risques opérationnels

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité satisfaisant. Les

choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

10.4.1 Gestion des risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2. La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- Des comités réguliers où l'État-Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Contrôle Interne, Comité des Risques pour le Conseil de Surveillance, Comité de la Conformité, Comité d'Audit) ;
- Une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction des Risques
- Une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour ;
- Une plateforme RISK360 centralisant les outils de pilotage Risque Opérationnel dédiés commune à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- L'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI ;
- Un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données ;
- L'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en termes de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- La maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant ;
- Des actions préventives et correctives mises en place face aux incidents historiques significatifs constatés ;
- Le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la direction OPC « Operational Permanent Control », l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs ;
- Un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (NAC) et des Transactions exceptionnelles (TAC), mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées ;
- Un dispositif de maîtrise de gestion du risque des activités externalisées.
- Des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.

10.4.2 Plan de continuité d'activité (PCA)

Une méthodologie PCA respectant les normes et les standards internationaux dans le domaine de la gestion de la continuité d'activité. Cette méthodologie permet d'offrir un cadre et un point de référence que peuvent adopter toutes les activités au sein du groupe, pour développer des plans et processus de continuité d'activité pour leurs activités propres.

La démarche PCA BMCI s'articule ainsi autour des phases suivantes :

1. Compréhension de l'activité
2. Développement de la stratégie
3. Mise en œuvre du plan
4. Intégration de la continuité d'activité au quotidien
5. Maintenance permanente & Amélioration continue

La méthodologie Groupe a été développée afin d'aider l'ensemble des entités à mettre en œuvre, améliorer et maintenir la Continuité d'Activité (CA) de façon cohérente et selon les Normes & Standards du Groupe (détail en Annexe XX).

10.5 Risques de non-conformité

BMCI s'efforce à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables et à entretenir des relations efficaces avec les autorités de surveillance et de réglementation. Le Groupe BMCI reconnaît cependant que ses activités comportent des risques inhérents de non-conformité notamment aux exigences légales et réglementaires et que la non-conformité peut entraîner des amendes, des sanctions et/ou des dommages à la réputation.

Par conséquent, la banque s'engage à mettre en place une gestion efficace du risque de conformité afin de garantir la conformité aux lois, réglementations et règles d'éthique applicables

Au-delà de la conformité aux lois et réglementations, BMCI s'efforce également de protéger sa réputation, celle de ses investisseurs et de ses clients, de garantir un comportement professionnel éthique, de prévenir les conflits d'intérêts, de protéger les intérêts des clients et l'intégrité du marché, de lutter contre le blanchiment d'argent, la corruption, le trafic d'influence et le financement d'activités terroristes, ainsi que de garantir la conformité aux sanctions et aux embargos.

10.5.1 Risque « Conduct »

BMCI considère comme priorité absolue les relations et les partenariats à long terme établis avec les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les régulateurs.

A ce titre, la banque s'engage à : i) agir de manière à protéger les intérêts des clients en conformité avec toutes les lois, ii) respecter toutes les lois applicables pour prévenir les activités criminelles et terroristes et respecter les sanctions et les embargos, iii) maintenir et protéger l'intégrité des marchés, iv) garantir qu'un niveau élevé et cohérent d'intégrité individuelle et d'éthique professionnelle soit maintenu par l'ensemble des collaborateurs, v) veiller à ce que tous les collaborateurs aient un comportement professionnel, vi) protéger et maintenir sa viabilité à long terme, tant pour son propre compte que pour celui de ses actionnaires et de l'économie en général, et vii) avoir un impact positif sur les parties prenantes et sur la société en général.

En plus de ces principes, un accent particulier est mis par la BMCI sur la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. La banque veille à ce que les principes et les normes éthiques les plus élevées soient appliqués par ses employés dans leurs activités.

10.5.2 Risques liés à l'information, à la Communication et à la Technologie

La gestion des Systèmes d'Information est cruciale pour le Groupe BMCI, actif clé supportant des activités vitales de la Banque. La gestion efficace et pérenne des risques liés à l'Information, à la Communication et à la Technologie est essentielle pour protéger les informations les plus sensibles et les plus critiques.

Ainsi, la BMCI travaille activement à l'atténuation des risques liés à la sécurité de l'information tout en évitant la fuite de données, et reconnaît que le non-respect de ces mesures peut entraîner des conséquences financières, de réputation et légales pour la banque. De plus, la banque s'efforce d'atténuer les risques et les conséquences des menaces internes et externes, notamment les cyberattaques.

L'atténuation repose sur un ensemble de mesures, notamment la sensibilisation accrue des employés aux impératifs de sécurité de l'information, une surveillance plus stricte de l'externalisation, des précautions rigoureuses pour protéger l'équipement informatique, la rationalisation de la sécurité du réseau de BMCI et le renforcement de la sécurité des développements informatiques, une meilleure réactivité en matière de sécurité de l'information et la

prévention des fuites de données, la surveillance des incidents et le développement de renseignements sur les vulnérabilités technologiques et les attaques contre les systèmes d'information.

10.6 Risques liés à l'environnement et au changement climatique

10.6.1 Rappel Définition citée dans la directive 5/w/2021

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont une source de changements structurels générant un risque sur l'activité économique de la Banque.

Les risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement sont définis comme étant les risques encourus par les établissements de crédit en raison du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ces risques comprennent deux principaux facteurs de risque :

- Risques physiques : il s'agit des risques résultant de la survenance d'événements climatiques et environnementaux extrêmes ou chroniques pouvant se matérialiser notamment en risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel ;
- Risques de transition : il s'agit des risques résultant des effets de la mise en place d'un système économique plus respectueux de l'environnement. Ces ajustements sont influencés par une série de facteurs notamment technologiques, comportementaux ou réglementaires pouvant entraîner une réévaluation de certains actifs détenus dans les portefeuilles des établissements et se matérialiser notamment en risque de crédit, de liquidité et de marché

Une sous-composante de ces deux risques est le risque de responsabilité : il s'agit des risques résultants notamment d'éventuelles poursuites en justice des établissements pour avoir contribué à des dommages environnementaux.

10.6.2 Cadre général de Gestion des risques ESG

Le Groupe BMCI place le changement climatique au cœur de sa stratégie de gestion des risques ESG, en se positionnant résolument en faveur de la transition vers une économie bas Carbone. Dans cette optique, le Groupe fonde sa gouvernance des risques environnementaux et des risques liés au changement climatique sur :

- Une comitologie dédiée aux sujets liés à la RSE et à la gestion du risque climat supervisés par la Direction Générale de la BMCI afin de définir les orientations stratégiques de la banque en la matière
- Un dispositif de gestion de risques qui s'inscrit dans la démarche globale de gestion des risques, en mettant l'accent sur l'élaboration de politiques de financements et d'investissement encadrant les activités du groupe dans les secteurs présentant des enjeux ESG significatifs ;
- Un dispositif spécifique dédié à l'évaluation des risques ESG inhérents à ses produits et services, en vue de limiter les impacts environnementaux engendrés par ses activités bancaires ;
- Des initiatives de sensibilisation mises en œuvre sur les sujets environnementaux pour disséminer les meilleures pratiques environnementales.

10.6.3 Application de la réglementation Bâle II

La BMCI est soumise aux réglementations prudentielles de Bank Al-Maghrib qui concernent le calcul et le maintien du ratio de solvabilité minimum. Selon la circulaire de Bank Al-Maghrib relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit, la banque doit respecter un ratio de solvabilité minimum de 12 %, dont 9 % en Tier1, tant au niveau individuel que consolidé.

Ainsi la BMCI a mis en place un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités, lui permet notamment :

- D'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- De maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance ;

- D'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

La BMCI a mis en place un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard pour les risques de Piliers I (crédit, marché et opérationnel).

Par ailleurs et dans le cadre du Pilier II, la Banque a également mis en œuvre un processus complet d'identification des risques (Risk Identification) et a déterminé une règle objective pour définir la matérialité de ces risques en fonction des niveaux de gravité et de probabilité (auxquels les événements générés par lesdits risques se produisent). En particulier, les types de risques définis comme importants par le biais du processus d'identification des risques englobent :

- Les risques définis par la réglementation Bâle – Pilier 1 : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel ;
- Les risques définis par la réglementation Bâle – Pilier 2 : risque de concentration, risque de liquidité, risque de taux (IRBB), risque de réputation, risque stratégique et risques financiers liés au changement climatique.

L'ICAAP, Internal Capital Adequacy Assessment Process, est exploité en étroite coordination avec ses processus stratégiques interconnectés, en particulier :

- Le Processus budgétaire
- Le plan stratégique pluriannuel,
- Le Risk Identification, processus permettant la détermination des risques significatifs.

En effet, le rapport ICAAP permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la BMCI pour couvrir, dans le cadre d'une hypothèse de continuité de l'activité, les risques générés par les activités commerciales de la Banque et ce sur la base d'une évaluation interne de ces risques.

Ce rapport répond à la demande de Bank Al-Maghrib, comme l'exige la Directive numéro 3/W/2021 « Directive relative au processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres internes » diffusée le 04 Mars 2021. Il examine également les principes et directives internes de BNP Paribas en matière d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, qui sont promues et pleinement applicables à la BMCI. Ces principes et directives sont mises à jour chaque année pour tenir compte de tous les retours d'information de Bank Al Maghrib et des autres superviseurs du groupe BNP Paribas.

Enfin, la Banque Centrale a publié fin 2024 la Directive n° 1/W/2024 relative au dispositif de gestion du risque de liquidité et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne, marquant ainsi l'entrée en vigueur du dispositif ILAAP pour une application en 2026. Il s'agit d'un dispositif réglementaire qui vise à assurer en permanence une adéquation de la liquidité par rapport à l'ensemble des risques encourus par les établissements bancaires et les besoins y afférents. Parallèlement, la Banque Centrale a publié la circulaire CN° 4/W/2024 relative aux dispositions de calcul du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

La BMCI a lancé les actions nécessaires afin de se conformer aux exigences de la directive et mettre en place les composantes clés de l'ILAAP :

- Un cadre de gouvernance adapté
- Une identification des risques de liquidité (Risk ID, profil de risque de Risk Appetite)
- Programme de Stress test
- Planification de la liquidité et du financement, en lien avec la stratégie de la banque

Ceci inclut le suivi d'un certain nombre d'indicateurs internes et réglementaires (LCR, NSFR,...), et la mise en place d'un système de contrôle qui atteste de la fiabilité des données, de la conformité à la réglementation et aux procédures, de la validité des hypothèses de modélisation et de l'efficacité de la gestion de la liquidité.

III. Annexes

1. Plan de Continuité d'Activité

Phase 1 : Comprendre l'activité

- Analyse d'impact métier/ Business Impact Analysis BIA.
 - Evaluation du risque.
-

Phase 2 : Développer la stratégie

- Plan de traitement du risque.
-

Phase 3 : Mettre en œuvre la stratégie

- Procédures fonctionnelles :
 - Plan de Continuité d'Opérations (PCO).
 - Procédures organisationnelles :
 - Plan d'Hébergement (PHEB).
 - Plan de Gestion de Crise (PGC).
 - Plan de Communication (PCOM).
 - Procédures techniques :
 - Plan de Secours Informatique (PSI).
-

Phase 4 : Intégrer la continuité d'activité

- Tests PCA.
 - Organisation de veille.
 - Sensibilisation et communication du personnel BMCI.
-

Phase 5 : Maintenance permanente

- Audit interne et contrôle.
 - Formation du personnel impliqué.
 - Tests périodiques.
 - Mise à jour de la documentation.
-

Pilotage du dispositif PCA

Afin d'assurer le déploiement et la bonne gestion du PCA, le dispositif PCA fait l'objet d'un suivi périodique par le Directeur Général Adjoint lors du Comité de Pilotage PCA, aussi bien qu'un suivi permanent par le Comité de Contrôle Interne (CCI).

Scénarii de crise et analyses d'impact

Périmètre couvert :

Périmètre fonctionnel

- Des activités liées aux métiers du siège.
 - Des activités liées aux métiers du réseau.
 - Des activités liées aux métiers des filiales.
 - Des activités sous-traitées à des sociétés prestataires
-

Phase 2 : Développer la stratégie

Le PCA BMCI couvre tous les sites commerciaux, de production et annexes identifiées et rattachés à

L'activité de la banque selon des scénarii bien identifiés.

Il concerne également l'ensemble des processus qui interviennent dans l'activité bancaire y compris les prestataires.

Scénarii développés :

Ces scénarios sont organisés autour de 4 domaines :

Le domaine de l’immobilier

- Indisponibilité du siège
- Indisponibilité du réseau
- Indisponibilité des sites BMCI

Le domaine des valeurs / prestataires

- Défaillance d’un prestataire
- Grève générale chez un prestataire externe.

Le domaine des systèmes d’information

- Indisponibilité des liens télécoms avec BNP Paribas.
 - Indisponibilité du système d’information.
-

2. Statuts

<https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2023/07/BMCI-statuts-a-jours-2023.pdf>

3. Rapport Financier Annuel :

2025 : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2026/05/RFA-2025-BMCI-06.05.2026-VF-compressed.pdf>

2024 : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2025/05/RFA-2024-BMCI-.pdf>

2023 : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/04/RFA-2023-BMCI.pdf>

2022 : https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2023/05/Rapport-Financier-annuel-2022-V6_RFA-DEF_compressed.pdf

4. Communiqués de presse

Communiqués financiers :

T1 2026 : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2026/05/EXE-WEB-COM-FI-BMCI-Mars-2026-5-pages-.pdf>

2025 : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/le-groupe-bmci/communication-financiere/>

Autres communiqués de presse : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/actualites-et-presse/>

5. Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-maintains-bmci-on-rating-watch-negative-19-06-2026>